Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1161
A 9

LA VILLE REBELLE,

OU

LES BELGES

AU

TRIBUNAL DE L'EUROPE;

SUIVI D'UNE COURTE RÉPONSE

A. M. LE GÉNÉRAL-MAJOR COMTE DE BYLANDT.

VIVE ORANGE!

DE L'IMPRIMERIE DE H. P. DE SWART.

1831.

Digitized by Google

KONINKLIJKE BIBLIOT
0262 3467
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES BELGES

AU TRIBUNAL DE L'EUROPE.

Digitized by Google

AVIS.

Cet ouvrage, déduction faite des frais, se vend au profit d'une orpheline âgée de dix ans, présentement réfugiée en Hollande, et qui, par suite des brigandages de Bruxelles, a perdu sa mère et tout ce que celle-ci possédait.

SE TROUVE

A Amsterdam et à la Haye, chez *les frères van Cleef*,
Rotterdam, *J. van Baalen*,
Delft, *P. de Groot*,
Utrecht, *J. G. van Terveen*,
Leyden, *C. C. van der Hoek*,
Dordt, *Blussé en van Braam*.

A Londres, chez *Treuttel* et *Wurtz*.

A Paris, chez *Landois* et *Bigot*.

Déposé conformément à la Loi.

PRIX 3 FLORINS.

Digitized by Google

19.7.9
a 2189.

LA VILLE REBELLE,

OU

LES BELGES

AU TRIBUNAL DE L'EUROPE;

SUIVI D'UNE COURTE RÉPONSE
A M. LE GÉNÉRAL-MAJOR COMTE DE BYLANDT.

PAR MYSOCHLOCRATE.

» Si quelqu'un, dans la posterité, ose jamais dire que dans » le siècle où nous vivons, les peuples de l'Europe étaient » policés, on vous citera pour prouver qu'ils étaient » barbares, et l'idée que l'on aura de vous sera telle, » qu'elle flétrira votre siècle, et portera la haine sur » tous vos contemporains."

(Montesq., *Esp. des lois*, liv. XXV, ch. 13.)

DE L'IMPRIMERIE DE H. P. DE SWART.

1831.

Digitized by Google

Digitized by Google

Avant-Propos (a).

La première partie de cet écrit avait paru au commencement de septembre 1830, *sous un titre fugitif*, LA VILLE REBELLE, *parce qu'il n'était donné à aucune prévision humaine d'imaginer que les hésitations de l'Europe entière s'accorderaient avec celles de notre propre Gouvernement, pour laisser aux Belges tout le loisir de transformer en révolution ce qui n'était dans le commencement qu'une misérable échauffourée.*

Il a donc fallu suivre les événemens : cela explique et en même temps justifie les retards.

La seconde partie était sur le point de paraître, voici un mois, lorsque l'on eut connaissance du protocole de la conférence tenue à Londres, le 20 *décembre.*

La teneur de ce protocole semblait susceptible de changer, avec la face de la question belge, la situation politique de toute l'Europe.

Car, enfin, en prenant le protocole à la lettre, et sans nous arrêter ici à ce que l'on y remarque de contradictoire et d'inexécutable, cet acte en lui-même posait le principe de la possibilité d'une

(a) Cet AVANT-PROPOS a été publié avec la deuxième partie.

Digitized by Google

reconnaissance de la future indépendance de la Belgique.

Or, si une pareille indépendance pouvait jamais être reconnue en faveur du peuple qui avait le moins de droits d'y prétendre; qui, loin d'avoir aucun motif reél *de plainte, en avait mille de reconnaissance; d'un peuple enfin qui, à aucune époque, n'avait été aussi heureux que sous le gouvernement qu'il venait de renverser, ce serait donner, à plus forte raison, une* prime *d'encouragement à tous les peuples, placés dans des circonstances bien moins favorables, et qui auraient pu nourrir des dispositions à la révolte.*

En d'autres termes, ce serait mettre simultanément le feu aux quatre coins de l'Europe.

Dès lors un simple exposé des actes de la rébellion et même de ses causes immédiates se trouvait, sous tous les rapports, insuffisant.

La question belge transportée à Londres était devenue immense; il a fallu nécessairement en agrandir l'examen en proportion: le titre primitif ne pouvait guère non plus rester le même. Toutefois la seconde partie étant déjà imprimée on n'a rien changé à ce qui était fait (a). Mais on a cru devoir y ajouter une troisième partie, destinée à la recherche et à l'examen des véritables causes de ce malaise général qui travaille l'Europe depuis quinze ans, et qui vient depuis

(a) *Voir le post-scriptum, à la fin de la troisième partie.*

Digitized by Google

six mois de s'y manifester par une suite non interrompue de soulèvemens.

Des griefs nombreux avaient été articulés contre le gouvernement des Pays-Bas. Puisque les plénipotentiaires réunis à Londres ont admis comme possible, *la* future *indépendance du peuple au nom duquel les mêmes griefs avaient été articulés, il est naturel de penser qu'ils ont paru aux yeux de la diplomatie européenne plus ou moins justes, plus ou moins fondés : dès lors, il a fallu leur consacrer un examen spécial, car le résultat de cet examen peut seul conduire à décider avec conscience, si l'émancipation des provinces belgiques est un acte réparateur envers des peuples réellement opprimés, ou bien la sanction scandaleuse de la révolte, de la spoliation, de la félonie et du parjure, au préjudice d'un Monarque sans reproche.*

Le principe de la non intervention ayant été proclamé par les représentans des cinq grandes puissances, il convenait pareillement d'examiner si l'application stricte et littérale de ce principe est matériellement possible, et subsidiairement si le principe en lui-même est fondé sur la justice et appuyé sur la raison.

Le sort du pays soulevé étant désormais subordonné ou à la décision arbitrale des hautes puissances, ou aux résultats de l'ultima ratio, *ce sont, à proprement parler,* LES BELGES AU TRIBUNAL DE L'EUROPE *qu'il s'agit de présenter aujourd'hui aux regards du public. Quant aux événemens à*

Digitized by Google

venir, quels qu'ils puissent être, ils appartiennent désormais à l'histoire, et ce n'est point d'ailleurs pendant que l'histoire se fait qu'il est possible de l'écrire.

Il eût donc été inutile de différer davantage la publication d'un écrit qui semble attendu avec impatience, si l'on en juge par l'accueil dont le public daigna honorer la première partie de LA VILLE REBELLE, *et par les nombreuses demandes que l'on n'a cessé d'en faire, depuis qu'elle est épuisée, non moins que de la continuation de l'ouvrage.*

D'ailleurs que pourrait-il rester encore à y ajouter, quant au fond? la situation des Belges ne peut plus sortir de l'alternative où ils se sont placés d'eux-mêmes. Les hommes aussi insensés que pervers qui ont fait leur révolution, n'ont réussi qu'à organiser l'anarchie, et l'on sait que toute situation violente appelle immanquablement une crise prochaine.

Soumission ou destruction, voilà les deux seules alternatives qui, désormais, puissent s'offrir aux yeux des Belges.

Qu'ils choisissent un roi issu de la famille d'Orléans, ou allié à la dynastie de Napoléon; que ce soit un prince des maisons d'Autriche ou de Bavière, ou de Naples, ou de toute autre, cela n'aboutira jamais pour eux qu'à l'un de ces deux résultats; ou bien à une guerre générale, et en ce cas les Belges appartiendront au vainqueur, ils deviendront le dépo-

Digitized by Google

rable prix de la conquête, et seront traités comme ils méritent de l'être, c'est-à-dire effacés de la famille des nations : ou bien ils obtiendront un malheureux roitelet, si tant est qu'il se trouve dans toute l'Europe un prince qui veuille d'un trône pareil, et, en ce cas, la Belgique se trouvera plongée dans un tel état de nullité, de misères, d'embarras, d'isolement et de ridicules, qu'elle périra de consomption et qu'il ne lui sera même plus possible d'y échapper autrement qu'à la faveur de nouveaux bouleversemens : alors, elle se retrouvera au point où nous la voyons aujourd'hui, et il faudra bien, en définitive, ou qu'elle soit démembrée par la volonté unanime de l'Europe, ou qu'elle devienne le prix de la conquête, après avoir servi de champ de carnage ; car, plus tard, ni la soumission volontaire à un Roi qui fit le bonheur de ce peuple ingrat, ni le Prince d'Orange lui-même, que l'on semble y désirer aujourd'hui, pourraient fort bien ne plus être eux-mêmes, en possession de soustraire les Belges au démembrement et à la ruine qui en serait pour eux l'inséparable résultat.

Et, après tout, le Prine d'Orange qu'ils semblent maintenant appeler de leurs vœux, mêlés, confondus avec tant d'autres, comment l'ont-ils traité ? Ils ont voulu l'assassiner dans Bruxelles ! Ce Prince qui, en entrant dans la vie, avait versé sur leur propre sol, son noble sang pour leur donner l'indépendance, les lâches ! ils voulaient le

Digitized by Google

retenir comme otage, l'avilir ou l'égorger, le placer, comme Louis XVI, entre le bonnet rouge et l'échafaud.

Le Prince d'Orange l'ont-ils donc digne de l'avoir, ces peuples couverts de toutes les souillures de l'opprobre, qui, durant tant d'années, répondant par une noire ingratitude à d'innombrables bienfaits, ont assassiné à coups d'épingle son vénérable père, l'ont abreuvé lui-même de calomnies et d'outrages, ont proscrit à perpétuité son illustre race, ont empoisonné son existence et celle de sa royale épouse, se sont étudiés, en un mot, à ravir aux membres de la maison royale tout entière jusqu'au repos de famille, le premier des biens sur la terre.

Oui, cela est vrai, la Belgique n'a de salut que dans cette même dynastie dont elle a osé, dans son délire, prononcer la déchéance. Mais pourtant il ne saurait plus être question pour de tels peuples, d'ici à un quart de siècle, ni de constitution ni de liberté. Ils étaient dignes d'être courbés sous la verge d'un tyran : tout au moins il leur faut un maître, autant pour le repos de l'Europe que pour les soustraire eux-mêmes à leurs propres fureurs, et pour sauver la liberté des autres peuples des périls qui la menacent. Ce maître, ce ne peut plus être désormais qu'aux événemens et aux destinées, qu'il appartient de le choisir.

Du premier février 1831.

Digitized by Google

ERRATA.

DEUXIÈME PARTIE.

Page 92, ligne 6, *au lieu de* nous opposerons le dilemme, *lisez* nous opposerons ce dilemme:

Page 149, lignes 9 et 16, *au lieu de* Debbetsch, *lisez* Dibbets.

TROISIÈME PARTIE.

Page 242, ligne 16, *au lieu de* avoir la volonté de suivre, *lisez* avoir l'intention de suivre.

Page 310, ligne 2, *au lieu de* classe marchande de seconde classe, *lisez* classe marchande de second ordre.

Page 312, ligne 26, *au lieu de* jugé à Bruxelles, *lisez* jugé à La Haie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dédicace.

Nous offrons respectueusement cet écrit à l'auguste Chef de l'Etat et aux députés fidèles à leur serment et à leur mandat: nous l'offrons pareillement aux amis de la vérité, de la justice et de l'honneur national. Nous engageons ceux qui en ont la mission, à méditer sérieusement les évènemens dont nous publions le récit, car il

Digitized by Google

demeure évident qu'une trahison habilement combinée de longue main, a seule pu amener les déplorables résultats dont nous venons tous d'être témoins. Il ne s'agit plus, dès lors, que de découvrir les traîtres encore cachés dans l'ombre, et de livrer leurs têtes les premières à la hache vengeresse de la justice et des lois.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT (a).

Cet écrit avait été d'abord rédigé en allemand par son auteur, qui appartient au Grand-Duché de Luxembourg, et qui s'était rendu à Bruxelles pour y voir l'exposition des produits de l'industrie nationale.

En prenant la plume, l'auteur croyait d'abord n'avoir qu'à raconter des faits passagers, dont il avait été le témoin oculaire, et à rechercher sommairement quelles pouvaient en avoir été les causes. Mais les événemens se sont grossis par un effet bien naturel des lenteurs avec lesquelles on a cru pouvoir ramener, par la douceur, des traîtres que l'on aurait dû comprimer par la force.

(a) Cet AVERTISSEMENT a été publié en tête de la première édition de la première partie.

Digitized by Google

L'on a donc jugé à propos de diviser cet écrit en plusieurs parties. Il importait que les membres de nos Etats-Généraux connussent tout d'abord la vérité, qu'ils n'apprendraient assurément pas dans les journaux des rebelles, ni guère mieux dans les gazettes du ministère, car on sent bien que ces feuilles ont dû se faire un système de ménagement, facile à expliquer, dès que l'autorité a eu pris le parti de parlementer avec des traîtres, et de recevoir, avec bienveillance, des hommes qu'on aurait dû juger militairement et fusiller sur-le-champ (*a*).

Ainsi l'auteur de cet écrit se réserve de l'achever, dès qu'il aura plu aux dépositaires du pouvoir de mettre un terme à la révolte de Bruxelles, révolte qui est devenue un véritable scandale européen. C'est donc dans la seconde partie que seront placées les pièces

(*a*) La ville de Bruxelles aurait dû être mise immédiatement en état de siège; et cette mesure n'aurait eu rien de contraire à la Loi Fondamentale, qui a confirmé (article 2 additionnel) les lois existantes. C'est ce que vient de faire à Nîmes le digne et énergique préfet du Gard M. La Coste, admirablement secondé par l'intrépide général Bachelu; mais il est peu probable que ceux à qui notre Monarque avait confié la ville de Bruxelles aient jamais entendu parler des articles 5, 10, 11 et 12 de la loi du 10 juillet 1791, pas plus que de l'article 53 du décret du 24 décembre 1811, où se trouvait tracée la ligne de leurs devoirs.

Digitized by Google

justificatives dont il n'est même pas possible, quant à présent, de déterminer le nombre au juste (*a*).

Les inexplicables lenteurs apportées à la répression des brigandages, qui ont servi de bien digne prélude aux événemens de Bruxelles, ont fini par amener sur le tapis la question de la séparation du Midi d'avec le Nord du royaume. Ce mot de *séparation* prononcé d'abord par des enfans, a été répété par des brouillons; et l'ignorance des uns comme des autres, ne leur a point permis de comprendre qu'il s'agissait d'une question tout européenne, qu'il n'est donné, pas plus au Roi qu'aux Etats-Généraux de trancher, d'une question qui pourrait fort bien finir par rallumer une guerre d'extermination, dont le contrecoup se ferait ressentir dans les deux mondes: et tout cela parce que l'on n'aura pas eu le courage de faire pendre ou passer par les armes une douzaine ou deux de scélérats.

(*a*) A la date de la publication de cette première partie, il était naturel de penser que les auteurs et les principaux complices auraient été traduits en justice. Depuis lors, les événemens se sont multipliés à tel point que l'insertion des pièces que nous appelions *justificatives* exigerait à elle seule plusieurs volumes. L'on a donc été obligé de les supprimer, sauf, le cas échéant, à les produire en justice.

(*Note pour la deuxième édition.*)

Digitized by Google

Si le malheur d'une nouvelle conflagration générale arrivait, la Belgique se verrait exposée à devenir toute la première le théâtre de la guerre. A ce terrible fléau se joindraient immanquablement les discordes intestines parmi les rebelles eux-mêmes, qui déjà, au bout de quinze jours, ne sont plus d'accord entr'eux, ni sur le but qu'ils se proposent, ni sur les moyens à employer pour l'atteindre. Et alors la justice divine permettrait que les plus grands coupables fussent punis par leurs propres complices. Ces hommes qui ont allumé les torches incendiaires et soudoyé le pillage, finiraient par s'entr'égorger les uns les autres..... et ce serait là, il faut le dire, la meilleure action de toute leur vie.

Amsterdam, 5 septembre 1830.

Digitized by Google

LES BELGES
AU TRIBUNAL DE L'EUROPE.

PREMIÈRE PARTIE (a).

VIVE ORANGE!

FINALEMENT le masque est tombé, et il est peut-être heureux qu'il le soit.

Il ne fallait sans doute rien moins que l'explosion d'une horde de brigands, d'assassins et d'incendiaires, pour ouvrir les yeux d'un roi magnanime, trop longtemps abusé sur les véritables dispositions des esprits dans la ville de Bruxelles, seconde capitale d'un royaume mal assorti, dans cette ville toute couverte des innombrables bienfaits des NASSAU, dans cette ville perverse, en un mot, que l'on pourrait appeler la terre classique de la félonie et de la plus noire ingratitude.

Mais il convient de maîtriser les accens de notre indignation, quelque juste et légitime qu'elle soit: car, avant tout, nous devons raconter.

Depuis deux ans que l'union impie des jacobins et des jésuites s'était opérée dans les Pays-Bas, et plus spécialement dans les provinces méridionales du royaume, la presse périodique s'était attachée à faire naître et à fomenter, dans toutes les classes de citoyens, un mécontentement factice, qui contrastait d'une ma-

(a) Cette première partie avait d'abord paru, en septembre 1830, sous le titre de LA VILLE REBELLE.

Digitized by Google

nière fort étrange avec le bien-être réel de la nation.

Il n'est point de calomnie que l'on n'ait employée envers le gouvernement; point d'acte de l'administration publique qui ne fût dénaturé, envénimé, présenté sous un jour faux et odieux; pas de moyens pervers et atroces, enfin, qui ne fussent prodigués, multipliés, reproduits sous mille formes diverses, pour désaffectionner les masses, en présentant à leurs yeux le modèle des rois tout à la fois et le modèle des hommes comme un odieux tyran, et son auguste famille comme digne d'autant de haine, qu'elle mérite, en réalité, de respect, d'admiration et d'amour.

Depuis surtout deux ans nous pouvons dire, avec vérité, que les bons citoyens ont été spectateurs douloureux d'une conspiration permanente contre la royauté tout à la fois et contre l'ordre social dans les Pays Bas.

Les avertissemens pourtant n'avaient pas manqué au pouvoir: mais engagé dans la fausse route des concessions, entraîné par une bonté sans exemple dans l'histoire, espérant, sans doute et bien à tort, gagner des

» ..... cœurs ingrats et nés pour les forfaits,"

plus le gouvernement reculait et plus la faction des unionistes jacobins, nobles et prêtres gagnait sur lui de terrein.

Tant d'ingratitude et tant de haine de la part d'une classe d'hommes comblés, gorgés de mille bienfaits, n'avait, en réalité, que deux causes: la haine du jésuitisme pour les protestans, et la haine mortelle que portent les Belges factieux à cette noble Hollande, terre par excellence de vertus civiques, de patriotisme

Digitized by Google

et de fidélité envers l'illustre maison qui nous gouverne; à cette contrée de braves qui, par sa valeur et au prix de tant de sang, sous la conduite de l'illustre TACITURNE, sut conquérir l'indépendance et affermir ses libertés, pendant que les Belges, bien peu semblables à ces Belges du siècle de César, demeuraient encore courbés sous le joug de l'étranger, et qui, par un long asservissement tour à tour à l'Espagne, à l'Autriche et à la France, paraissent, de nos jours encore, destinés à servir des maîtres étrangers, plutôt que de devenir franchement, adoptant leur commune origine, les compatriotes des descendans des Wassenaer, des Ruyter et des Tromp.

La presse périodique une fois livrée de la sorte à une bande de scélérats, coalisés pour renverser à tout prix le gouvernement des NASSAU, et du moment qu'elle avait préparé les esprits à la révolte, il est clair que les événemens, quels qu'ils fussent, devaient faire le reste: il ne pouvait plus être question que de fixer leur dénoûment.

Que ces événemens vinssent du dehors ou du dedans, qu'ils fussent plus ou moins accélérés ou retardés, du moment que le pouvoir s'était laissé déborder par les factieux, et qu'il avait permis à une poignée de misérables de l'acculer pour ainsi dire dans une impasse, le jour de ce dénoûment devenait inévitable.

Tout annonçait et l'on savait déjà par des renseignemens *positifs*, qu'une lutte à mort était préparée pour l'époque de la prochaine convocation des États-Généraux qui, pour la session de 1830 à 1831, devait avoir lieu à Bruxelles.

Digitized by Google

La liberté illimitée de l'enseignement, objet constant des vœux du parti prêtre; le jury, moyen inévitable de paralyser l'action de la justice, et d'assurer ainsi l'impunité de tous les scélérats faisant partie de l'Union ; le contre-seing des ministres pour fausser le principe de notre forme de gouvernement, car ce contre-seing exigerait la refonte complète de notre Loi Fondamentale: telles étaient, entr'autres, les principales prétentions que l'on allait mettre en avant à la future session législative et que devait escorter *un tonnerre de pétitionnement à tour de bras*, appuyé par les organes *connus* que la faction comptait au sein même de la seconde chambre de nos États-Généraux.

Les choses en étaient à ce point, quand, à la fin, quinze années de parjures, couronnés par une provocation insensée et par une levée de boucliers pour la violation manifeste des lois, jurées tant de fois à la nation à la face de l'Europe et du ciel, lassèrent la trop longue patience de trente deux millions de Français, et le trône d'une race pourie (*rotten family*), comme l'ont si justement appelée les Anglais, d'une race qui n'appartient plus à son siècle, et qui n'avait su s'appuyer que sur une noblesse vermoulue et sur les prétentions ultramontaines, ce trône antique des Bourbons dégénérés, disparut en un clin d'œil, pour faire place à un roi populaire, honnête homme et citoyen.

Les Français n'avaient combattu que pour conquérir l'exécution loyale de leur charte.

Or, toutes les libertés qui se trouvaient stipulées dans la charte française, en un style d'ailleurs cap-

Digitized by Google

tieux, d'un jésuitisme perfide et presque sans exemple, la Loi Fondamentale les avait garanties à la nation néerlandaise, avec une netteté d'expression et une loyauté de pensée que les deux mondes ne se lassaient d'admirer.

Le Roi des Pays-Bas était réellement devenu le Roi du siècle. Les fiers républicains de l'Amérique prenaient ce monarque honnête homme pour arbitre de leurs différens avec les Anglais, et déjà les sages de l'époque s'accordaient à donner au siècle le nom *de siècle de* GUILLAUME.

Si les amis de la liberté en France eussent possédé notre Loi Fondamentale, cent fois plus libérale que la charte, dont pourtant ils étaient satisfaits, pourvu qu'on l'eût exécutée; si surtout les Français avaient eu un roi comme le nôtre, et un gouvernement de probité, comme l'a constamment été le sien, les Français même les plus exigeans n'auraient point trouvé assez de termes pour exprimer leur satisfaction et leur reconnaissance (*a*).

Bref, en France, les efforts de la presse périodique libérale n'avaient eu pour but, depuis quatorze ans, que de conquérir ce dont nous sommes, depuis quatorze ans, en pleine et paisible jouissance.

La liberté est, sans aucun doute, le premier des biens, mais elle a aussi ses dangers. Lorsque les idées qu'elle fait naître germent et fermentent dans

(*a*) Ceci était répété journellement par les hommes les plus éclairés de la France, par ceux-mêmes qui se sont mis, dès le premier jour, à la tête du mouvement qui a renversé les Bourbons.

Digitized by Google

des esprits ambitieux ou dans des têtes dépourvues d'expérience, ce n'est plus d'une liberté sage et légale que l'on se trouve satisfait: il en faut une sans bornes; et comme celle-ci n'est pas conciliable avec l'ordre social, il en résulte une licence effrénée, qui conduit inévitablement à l'anarchie et à toutes les horreurs que celle-ci traîne à sa suite.

Nous l'avons déjà dit plus haut: le terrein de la révolte avait été artistement préparé, largement ensemencé: il ne s'agissait que d'en recueillir la moisson.

Sans les événemens de Paris, c'était chose décidée: on aurait attendu, pour lever l'étendard de la révolte, l'époque de la convocation des Chambres, qui, cette année, comme nous l'avons dit, devait avoir lieu à Bruxelles, où nous espérons bien que jamais à l'avenir le Gouvernement ne fera sa résidence, ni ne convoquera d'assemblée législative. Il est bien, il est juste, il est éminemment moral que la ville rebelle expie d'abord, par le supplice des coupables, sa noire ingratitude, et qu'elle pleure, de longues années, au milieu d'amères privations, la perte des biens, qu'elle a méconnus, dont elle était comblée et qu'elle s'est montrée si indigne de conserver.

Tandis que l'autorité royale était minée d'une part, par la trahison la plus flagrante, elle ne l'était pas moins de l'autre par la tiédeur, la mollesse et l'inepție d'un grand nombre d'agens du pouvoir, de tous les rangs, de toutes les conditions.

La gangrène locale à Bruxelles résidait surtout dans le corps municipal, où, à peu d'honorables exceptions près, se trouvait, à côté de quelques félonies

Digitized by Google

notoires, la masse la plus compacte, peut-être, d'ineptie et de nullités, dont aucune autre ville eût jamais offert le déplorable spectacle.

Partout où la police administrative ou judiciaire s'essayait à une disposition quelconque tant soit peu sage et raisonnable, on pouvait compter d'avance que la police municipale interviendrait pour se rendre absurde et ridicule: aussi, sauf l'approbation partielle qu'obtenaient de la faction quelques uns de ses membres, complices de fait ou d'intention des plus sinistres projets, rien ne pouvait égaler la déconsidération qui s'attachait au seul nom de Régence de la ville de Bruxelles. A l'avoir voulu faire tout exprès, sauf, nous le répétons, un très petit nombre d'honorables exceptions, on se serait étudié pour assortir un plus grand nombre d'hommes ineptes et ridicules, que l'on aurait pu difficilement y parvenir à un plus haut degré.

Comme si le scandale de la licence périodique de la presse n'avait pas suffi à empoisonner l'esprit public, loin d'y trouver un correctif puissant dans les représentations théâtrales, c'est encore là que l'on alimentait l'esprit de sédition, par la reproduction imprudente de pièces de théâtre, propres à enflammer de plus en plus les esprits. *Guillaume Tell* en dernier lieu, et la *Muette de Portici* étaient du nombre. Ou bien il n'aurait point fallu du tout reproduire ces pièces sur la scène en Belgique, ou bien on en aurait dû multiplier tellement les représentations, que le public en eût été dégoûté par la satiété. Pas du tout; on ne fit pas plus l'un que l'au-

Digitized by Google

tre ; et à la coquetterie, si l'on peut s'exprimer ainsi, que l'on y mettait de les reproduire de loin en loin, pour les faire désirer et même pour accréditer le bruit qu'on les eût prohibées, on aurait dit que l'on eût voulu ajouter ce moyen à tant d'autres pour multiplier les élémens de fermentation populaire.

Aussi le prétexte d'explosion est-il né, en effet, d'une pièce théâtrale, de *la Muette de Portici*.

Déjà les journaux avaient largement rempli leur mandat de félonie et de sédition, notamment depuis les événemens de Paris. *Le Courrier des Pays-Bas*, cette feuille infâme, qui, pour comble de scandale, compte parmi ses rédacteurs, deux empoisonneurs officiels d'esprit public, ou, si l'on veut, deux professeurs d'enseignement, Lesbroussart et Van de Weyer; *le Courrier des Pays-Bas*, disons-nous, avait lancé un véritable brûlot dans son no 232 du 20 août (*a*), et l'on ne sait si l'on doit le plus s'étonner de tant d'audace d'une part ou de tant de faiblesse de l'autre ; car, s'il est vrai de dire que parmi les dernières poursuites, intentées contre les feuilles incendiaires, quelques unes pouvaient, comparativement (*b*), être considérées comme futiles, il n'est pas moins vrai d'ajouter que les journaux de nos provinces méridiona-

(*a*) Cet article avait pour but d'établir un long parallèle entre les parjures trop réels des Bourbons et la conduite du roi des Pays-Bas.

(*b*) Nous disons *comparativement*, parceque les articles qui ont été poursuivis, sont loin d'être ceux qui auraient le plus mérité les sévérités de la justice, même d'après la faible et impuissante législation du mois de mai 1829, actuellement en vigueur.

Digitized by Google

les, et bien spécialement ceux de Bruxelles, ont publié plus d'un article d'une telle virulence, d'une intention séditieuse, tellement ouverte et manifeste, que, pour peu que les organes de l'autorité eussent été animés de ce zèle intègre et courageux, que l'amour de la patrie et le sentiment consciencieux du devoir peuvent seuls inspirer, les presses, les ateliers de ces fabriques de rébellion auraient été mis sous scellés, et les vingt ou trente artisans de trouble saisis, arrêtés, au même instant, et immédiatement acheminés, sous bonne escorte, vers l'extrémité de nos provinces septentrionales. Aux grands maux les grands remèdes; et un gouvernement sera toujours mal servi, aussi long-temps qu'il ne le sera point par des fonctionnaires assez intrépides, pour prendre sur eux tout l'odieux et même toute la responsabilité d'actes extrêmes de vigueur, lorsqu'ils sont commandés par une nécessité conservatrice, urgente et suprême.

Et que l'on ne s'imagine même point que l'emploi d'un tel moyen eût rien présenté d'illégal.

Quand cela serait, nous pourrions encore nous appuyer de ce précepte d'éternelle vérité que le salut de l'état doit passer avant tout. Mais, la loi elle-même, la loi en pleine vigueur parmi nous, suggérait l'emploi du moyen que nous venons d'indiquer, et dont on aurait dû faire usage dès l'époque même du procès de Tielemans et de Potter (*a*).

Quoi qu'il en soit, les préparatifs d'illumination du Parc avaient servi pareillement de prétexte à exaspé

(*a*) Voyez, au code d'instruction criminelle, l'article 542.

Digitized by Google

rer la populace de Bruxelles. Il n'est point de mensonge, pas de commentaire absurde que l'on n'eût répandu à ce sujet dans la ville. La régence, ou plutôt cette minorité d'intrigans et de misérables qui en dominaient les décisions, au lieu de s'effrayer, à la fin, de ses propres turpitudes, et de céder à des mains moins malhabiles des fonctions aussi délicates; la régence, disons-nous, s'effraya des clameurs d'une multitude égarée, et à tant de sottises accumulées depuis long-temps, cet aréopage d'impéritie, de ridicule et très-probablement de bien pire encore, ne trouva qu'un seul rémède, celui d'ajouter une sottise de plus: les fêtes et l'illumination furent contremandées *quatre jours d'avance*, sous le prétexte de mauvais temps, et comme si, dès le jeudi, ce congrès d'astrologues, dont aucun pourtant ne passa jamais pour sorcier, avait pu deviner qu'au mois d'août il ferait assez mauvais temps le mardi pour ne pouvoir pas illuminer. Le vrai motif n'échappa à personne: l'autorité a peur, s'écrièrent les factieux, et en nous plaçant sur le terrein qui nous est propre, celui de la rébellion et du brigandage, nous pourrons tout oser impunément en fait d'agressions, de désordres et d'excès, puisque nos magistrats n'osent point se placer eux-mêmes sur leur terrein, qui est pourtant le terrein de la loi, pour la défense légitime des droits, dont l'auguste conservation est confiée à leur patriotisme, à leur fidélité et à leur courage.

Soudoyer quinze jours d'avance au su et au vu de tout le monde, une bande de brigands, la plupart étrangers à la ville et au pays; piller, voler,

Digitized by Google

dévaster, incendier des hôtels et des maisons, n'ayant que des femmes pour les garder; refouler de rue en rue des soldats, commandés par des lâches indignes de porter l'uniforme; mettre le poignard sous la gorge à des vieillards octogénaires; faire feu à bout portant sur un enfant de douze ans; voilà les exploits des *grands citoyens*, voilà les vertus civiques de ces hommes de l'Union, de ces faiseurs d'opposition jésuitico-jacobine!

Tout autre qu'un sénat d'imbécilles de cette espèce, aurait senti qu'entre tous les partis possibles, le plus mauvais était celui de se montrer effrayés. Toutefois il est vrai de dire que lorsque l'on est assez lâche pour avoir peur, l'on n'est jamais assez maître de soi pour le cacher.

Dans tous les cas, soit que l'on prît la résolution de laisser illuminer le Parc, le jour de la fête du Roi, ou que l'on contremandât la fête, il fallait se tenir en mesure partout, pour le cas, au moins possible, d'une émeute, et il se trouva que l'on n'était prêt nulle part lorsque l'émeute éclata.

Si, durant la nuit, on eût fait passer quelques pièces d'artillerie chargées à mitraille et une partie de la garnison, bien munie de cartouches, dans un édifice quelconque aux environs du Parc, et qu'au premier coup de pierre lancé contre n'importe quel hôtel de ministre ou quelle maison particulière, des détachemens de cavalerie, sans coup férir d'abord, mais convenablement appuyés, à peu de distance, d'une force imposante, se fussent mis en mouvement au grand trot, et repliés à la moindre résistance, pour faire place à des volées de mitraille à bout portant; si, en

Digitized by Google

un mot, on eût traité les brigands comme des brigands doivent l'être, rien de ce qui vient de se passer à Bruxelles n'aurait eu lieu, car il nous paraît hors de doute que la seule circulation de patrouilles, et, tout au plus une charge au trot de quelques cavaliers, sans besoin de coup férir, et par la force même du choc, dirigés vers le premier rassemblement, auraient été de suffisantes démonstrations pour prévenir le mal, si, surtout, la bande de brigands, dont l'impunité grossissait le nombre, avait pu s'apercevoir, dès le premier instant, que derrière un peloton pacifique de cavalerie se trouvaient de la mitraille et des bayonnettes. Pas du tout: on va voir le beau zèle et le beau savoir-faire que déploya l'autorité.

Dès le dimanche et le lundi on avait vu placarder en plein jour (*a*) des menaces conçues en ces termes. — *Lundi feu d'artifice: mardi illumination: mercredi grande révolution.*

C'était pour le mercredi 25 août au soir, qu'était annoncée déjà d'avance, depuis plusieurs jours, la représentation de la *Muette:* et aussi le 25 était le jour de Saint Louis.

Ce n'est pas sans intention que les meneurs avaient choisi ce jour-là, qui est celui de la fête du Roi de France: leur but avait été par là de faire croire à la populace, que le gouvernement français seconde-

(*a*) Entr'autres, une bonne, tenant un enfant au bras, fut vue placarder, le lundi matin, l'un de ces écrits dans la rue de Louvain. Quelqu'un qui passa par là presqu'au même instant, arracha le placard, mais la femme ne fut point arrêtée: cependant elle était connue.

Digitized by Google

rait ses coupables entreprises ; aussi, dès les premiers excès, aux cris constans et répétés de : *à bas le Roi*, *à bas la Hollande, mort aux Hollandais*, se mêlait avec une persévérance affectée le cri de : — *vive la France*, *vivent les Français:* — et ce cri partait de la bouche des meneurs, car la populace criait vive tout le monde, tantôt *de Potter*, et *Napoléon*, tellement il est vrai que tout est parodie chez ces singes perpétuels de la France : tantôt elle criait *vive la liberté*, *vive la république*, et vive ou meure tout ce qui lui passait par la tête.

M. le prince de Gavre, grand maître de la maison de la Reine, fut honoré le premier des fureurs des brigands ; car, dès le mardi 24, des pierres furent lancées contre son hôtel au Parc : M. de Gavre n'avait pas besoin de cette démonstration de plus de la haine que lui porte la canaille, pour être en possession de l'estime des gens de bien.

La fermentation était à son comble dans la ville: L'exécrable *Belge*, cette ordure des ordures entre toutes les productions périodiques connues jusqu'à ce jour, avait enfin supprimé, dès le lundi, dans son numéro, daté de mardi, la seconde partie de son titre habituel: en cela il s'était rendu justice c'est à dire en retranchant les mots — AMI DU ROI ET DE LA PATRIE — qu'il n'avait déjà, l'un et l'autre, que trop long-temps profanés.

Le *Courrier des Pays-Bas*, seul de tous les journaux de Bruxelles, affectait de paraître le jour de la fête du Roi, et le *Journal de Louvain* faisait plus: il

Digitized by Google

annonçait, lui, que c'était *précisément à cause de la fête du Roi qu'il paraîtrait.*

Si un homme de sens et de cœur se fût trouvé à la tête de l'administration locale, soit civile, soit militaire, en présence de tant d'audace et d'un péril flagrant, on aurait pris dès lors une de ces résolutions suprêmes qui coupent le mal à la racine. Pour sauver l'état, on aurait, au besoin, jeté un voile sur les lois de l'état, comme le conseille l'illustre Montesquieu lui-même.

A Bruxelles, à Louvain et partout ailleurs où il en aurait pu être besoin, à la même heure, au même instant, on aurait dû investir la maison d'une cinquantaine de meneurs fort connus, les diriger, bien garrottés et convenablement escortés, vers un port de mer, et les embarquer immédiatement pour la plus lointaine des colonies, d'où ensuite on les aurait pu rappeler, pour être jugés ou élargis, selon les circonstances, dans des momens plus calmes.

Mais, à Bruxelles, le Roi n'avait pas un seul serviteur, dont la fidélité et le courage fussent à l'épreuve d'une responsabilité de ce genre.

Honneur à la ville de Gand! honneur à son digne gouverneur: l'un et l'autre avaient déjà fait leurs preuves dans une circonstance récente, où la ville de Bruxelles s'était couverte d'ignominie, nous voulons parler des élections. Que désormais là surtout, que là seul, se concentrent les grâces du monarque et la confiance du Gouvernement. Un roi cesserait d'être juste, s'il ne savait que récompenser et pardonner:

Digitized by Google

il faut aussi qu'il sache frapper et punir, et le plus clément des princes comme le meilleur des hommes, Henri IV, fit pourtant trancher la tête au traître Biron, quoique Biron eût été long-temps son ami.

En parlant, du reste, avec les éloges qui sont dûs à tant de titres à M. Van Doorn, gouverneur de la Flandre orientale, nous n'entendons pas insinuer ici un blâme indirect contre M. le conseiller d'État Van der Fosse, gouverneur du Brabant méridional. Si ce fonctionnaire a manqué de prévoyance avant l'explosion, trompé probablement par l'autorité municipale, il ne paraît pas avoir manqué ni de fermeté ni de caractère, dans sa conduite subséquente; et pendant que cet écrit est sous presse, nous apprenons avec une véritable satisfaction qu'il a refusé de prendre aucune part aux délibérations de la commission nommée par les rebelles.

Mais honte éternelle aux lâches qui, dépositaires de la force militaire et de la confiance de leur Roi, loin de tirer l'épée et de mourir à leur poste, se sont laissé arracher leurs décorations, et ont paralysé le dévouement de leurs subordonnés, en présence de l'incendie, du pillage et du meurtre! Nous espérons qu'une commission militaire en fera bonne et prompte justice, pour l'honneur de l'armée et pour l'exemple. Ce n'est pas ainsi qu'en a agi le vieux et brave général Chassé à Anvers. Là aussi quelques misérables auraient voulu lever la tête, mais il a menacé le commerce de brûler la ville en commençant par l'entrepôt, et nul n'a osé bouger.

Digitized by Google

Revenons aux événemens.

La première agression, commise le 24, contre l'hôtel du prince de Gavre étant demeurée impunie, le fait seul d'une pareille impunité avait dû nécessairement enhardir les rebelles. Le soir du même jour une sérénade fut donnée, comme de coutume, au baron de Wellens, bourgmestre de la ville, et dont le prénom est Louis. Cette honnêteté insignifiante et banale fut troublée par quelques vociférations injurieuses : des pierres furent lancées au hasard, et tombèrent de même.

Et il le faut bien que les brigands eussent des intelligences et des garanties, car ces démonstrations hostiles et les insultes faites au bourgmestre, à moins toutefois que celles-ci ne fussent *pour la forme*, auraient dû suffire pour qu'on ordonnât sur le champ à de nombreuses patrouilles de parcourir la ville dans tous les sens, à toute heure du jour et de la nuit. L'avenir seul nous apprendra si l'épée était confiée à des lâches ou à des traîtres, mais, à coup sûr, l'alternative est inévitable.

Le matin et l'après midi du mercredi 25 furent remarquables par un calme dont l'affectation seule aurait suffi à éveiller les soupçons des hommes les moins expérimentés. Ce calme était accompagné d'une expression de joie et d'allégresse dont faisaient un étalage insolent une cinquantaine de misérables, appartenant à la bande du *Belge* et du *Courrier*, et qui semblaient avoir adopté pour objet d'un culte unanime et tacite, le trop fameux Vilain, soi-disant XIIII, dont la justice se serait probablement mêlée

Digitized by Google

depuis longtemps, sous un tout autre gouvernement moins magnanime et plus jaloux que le nôtre de sa propre conservation.

Un épisode remarquable nous oblige de remonter de deux jours en arrière.

Dès le lundi matin, les montres de plusieurs boutiques de Bruxelles, et notamment dans la rue de la Magdelaine, celles des deux Bertrand, marchands de chapeaux de paille, et du coiffeur français Détrée, avaient été couvertes de cocardes tricolores françaises, de rubans, d'écharpes et d'autres ornemens aux trois couleurs de France: les demoiselles de ces magasins, dont plusieurs sont connues généralement pour avoir fait plus d'un genre d'apprentissage dans les galeries du Palais-Royal à Paris, étaient occupées à convertir ces mêmes rubans tricolores en cocardes françaises: on remarquait, entre ces divers magasins, un échange perpétuel de félicitations et de rubans: l'œil du moins clairvoyant n'aurait pu s'y méprendre, et il faut une foi bien robuste pour douter qu'une telle unanimité d'aveuglement n'eût, d'aucun côté, rien de volontaire dans un aussi grand nombre d'aveugles. Quelque large et méritée que soit la part que, de toute justice, il faille faire à la plus complète incapacité comme à la plus notoire, on a bien de la peine à ne pas y voir quelque chose de beaucoup plus grave que tout cela.

C'est ici le cas de dire un mot de la reconnaissance avec laquelle sont payés les innombrables bienfaits de notre Roi.

Sans sortir de la rue que nous venons de men-

Digitized by Google

tionner, la plus fréquentée comme la plus marchande de Bruxelles, nous pourrons donner une idée de cette touchante gratitude.

Le chapelier Spitaels est le chapelier de la famille Royale : les bénéfices énormes qu'il fait sur les fournitures de la livrée de la Cour et de toute la clientelle qui s'ensuit, suffiraient seuls à faire la fortune d'un établissement de ce genre. Le père des Spitaels actuels, mort, il y a peu d'années, devait toute sa fortune à des fournitures que lui avait accordées le gouvernement pour des entreprises, autant qu'il nous en souvient, de travaux publics.

Des deux Bertrand, l'un était notoirement ruiné, il y a peu d'années, et ne put, tant bien que mal se remettre à flot, que par la protection du gouvernement et à l'aide d'un secours d'environ trente mille florins que l'autre Bertrand fut à même de lui accorder, grâces aux bénéfices énormissimes qu'il ne cesse de faire d'un bout de l'année à l'autre en fournissant la Reine, les Princesses de la famille Royale et les personnes de la Cour (*a*).

Le coiffeur français Détrée fournit de parfumeries et coiffe également les Princesses et presque toutes les familles de nos ministres.

Le cordonnier Serjacobs chausse la Princesse Marianne et probablement d'autres Princesses encore.

Le sieur Walle, Français, est le fleuriste de la cour.

(*a*) Ce Bertrand a un dépôt à La Haye. Nous connaissons trop le patriotisme de nos dames hollandaises, pour croire qu'aucune d'elles puisse jamais plus faire la dépense d'un seul florin dans la boutique d'un parcil gredin.

Digitized by Google

d'autres encore pourraient être mentionnés, Français comme Belges, devant leur fortune à d'augustes protecteurs.

Ce n'est pas tout:

Lorsque la Cour réside à La Haye, ces divers fournisseurs expédient des envois considérables; pour eux l'état de viduité où est réduite la ville de Bruxelles alternativement tous les deux ans, est tout à fait insensible. C'est là une preuve, que nous pourrions ajouter à tant d'autres, de cette *partialité* en faveur des Hollandais, dont les factieux ont l'audace et l'injustice d'accuser le gouvernement: celui-ci n'a que trop et beaucoup trop fait déjà pour des traîtres au préjudice de sujets fidèles et dévoués, et n'a que trop prodigué ses bienfaits envers une ville ingrate et rebelle, qu'il aurait eu pleinement le droit de traiter en pays de conquête.

Ainsi dans une seule rue et dans l'espace de quelques toises, voilà six ou sept boutiquiers, pour le moins, et de compte fait, qui seraient réduits à demander l'aumône sans les bénéfices énormes qu'ils retirent de la Cour. Et pourtant tous ces misérables ont pris, de notoriété publique, une part plus ou moins directe, plus ou moins efficace, aux scènes déplorables dont Bruxelles vient d'être le théâtre, les uns en tapissant, dans toute la force du terme, la montre de leurs boutiques de cocardes étrangères, de rubans, d'écharpes aux trois couleurs de France, en même temps qu'ils abattaient les armes de la maison régnante; d'autres, en applaudissant, en stimulant de leurs encouragemens et de leurs bravos, les assassins,

Digitized by Google

les incendiaires et les pillards. Lorsque les instrumens matériels de ces crimes seront sous la main de la justice, on fera connaître les scélérats, cent fois plus coupables, qui les ont salariés, et qui ont préparé, dirigé, commandé leurs forfaits.

Nous devons passer sous silence une foule de faits positifs qui sont parvenus à la connaissance de qui de droit, parceque leur publicité intempestive pourrait nuire à l'action de la justice, qui, nous l'espérons cette fois, saura finalement déployer une sévérité d'autant plus exemplaire et terrible que son bras vénéré aura été trop longtemps paralysé par une clémence inouïe.

Sans cette considération, qui est toute dans l'intérêt de la vindicte publique, il nous serait aisé de mettre au grand jour une foule de circonstances et de faits les plus détaillés, pour établir une longue préméditation chez les uns, et la plus criminelle complicité chez les autres.

Les cocardes et les tapisseries tricolores, qui avaient paru avec une simultanéité des plus remarquables, le lundi 23 août, disparurent avec une simultanéité toute semblable, dès le surlendemain.

Nous avons dit déjà que le mercredi tout était calme dans la ville, tout paraissait même terminé au dire du moins de ceux qui ont des yeux pour ne pas voir, selon l'expression des divines Ecritures, et des oreilles pour ne point entendre. Seulement on remarquait dans les quartiers les plus populeux, une circulation de monde inusitée, des dames élégamment parées comme à un jour de fête, et surtout une multitude de prêtres, le rire de Ravaillac sur les lèvres et

Digitized by Google

le regard enflammé d'une joie féroce évidemment contenue avec effort.

A l'ouverture du grand théâtre, une foule innombrable de monde s'y était précipitée : la salle ne pouvant à beaucoup près la contenir toute, des groupes nombreux et distincts, de populace, s'étaient formés sur la place de la Monnaie, et l'on remarquait à la tête de chacun de ces groupes, un homme vêtu très-proprement, soit en frac, soit en redingotte.

Ce n'est pas ici qu'il convient de nommer ces chefs de brigands, mais ils sont connus : le gibet les réclame : les jours de la miséricorde finalement, nous en avons l'espoir, sont passés. Ceux d'une justice terrible et exemplaire doivent commencer. Il en est temps.

Tout le monde connaît le sujet de la *Muette de Portici*. Les têtes étaient montées. Une voix s'écrie PARTONS. Ce cri, signal convenu, est répété par plusieurs forcénés, et cette bande de furieux se rue hors de la salle au cri de : *à bas le Roi, à bas la Hollande, vive la France.*

Au même instant, les groupes prennent des directions diverses, qui leur étaient déjà assignées, et lorsqu'il sera temps de signaler à la justice vengeresse les têtes infâmes qui doivent tomber sur l'échafaud, on établira, à la dernière évidence, que les brigands, les incendiaires et les assassins étaient déjà organisés de longue main ; que chaque bande avait ses caissiers, ses conducteurs, ses sous-chefs et ses chefs supérieurs, qui avaient assigné à chacune le théâtre spécial de ses forfaits et les victimes désignées aux vengeances. Déjà TRENTE SEPT de ces

Digitized by Google

chefs de brigands étaient connus, dès le lendemain, dont neuf Français, venus en Belgique sans un écu, et qui s'y sont enrichis ou y ont trouvé du pain: le dixième est un juif anglais: les autres sont Belges, dont plusieurs employés d'administrations publiques. D'autres noms ont été recueillis d'ailleurs; mais ceux là ne nous sont pas encore connus: on compte au moins une cinquantaine de ces chefs, parmi lesquels certains comtes, certains barons, dont le bourreau attend la tête.

Les premiers dégâts furent faits à la maison de l'imprimerie du *National*, située dans le voisinage du grand théâtre, et le moment n'est pas venu encore d'expliquer tout à fait pourquoi cette maison fut en partie épargnée. Il suffira de dire que l'on voulait surtout ménager les propriétés des Belges et des Français, et l'on savait que parmi les co-propriétaires de l'établissement se trouvaient des individus appartenant à ces deux nations.

Tout à coup une voix s'écrie (*a*): *Allons chez Libry-Bagnano: ce n'est pas ici qu'il demeure.*

Le mouvement s'opéra avec la rapidité de l'éclair: la maison où est située l'imprimerie du *National* n'avait été investie, pour ainsi dire, que par méprise, car

(*a*) *Le Courrier des Pays-Bas* donne sur ce point à peu près la même version: en fait de brigandages, d'incendies et d'assassinats, on peut le considérer comme *officiel*. Le *Courrier* se trouvait là *en personne*; le quartier général des brigands était dans ses bureaux et dans ceux du *Belge*: tout est connu: nous espérons que les traîtres n'échapperont pas, cette fois, au bras de la justice.

Digitized by Google

cette maison n'étant habitée que par des imprimeurs ou autres employés étrangers à la rédaction, les chefs des bandes de brigands avaient d'abord affecté de respecter des hommes passifs et des propriétés inoffensives; et, singes en tout, et, on ne peut trop le redire, incapables d'être jamais autre chose que cela, ils espéraient, par ce moyen, donner à leurs brigandages une physionomie de ressemblance avec ce qui s'était passé, le mois précédent, dans Paris.

En un clin d'œil cette horde de furieux s'était transportée à la rue de la Magdelaine, au domicile personnel de M. Libry-Bagnano, qui était absent depuis trois jours.

Il est du reste fort douteux que, s'il se fût trouvé chez lui, sa demeure eût été envahie, car il est probable qu'aux premiers coups de pierre lancées contre ses croisées, on aurait riposté par quelques douzaines de coups de feu, et les *publicistes-assassins* qui ont dirigé l'attaque de son domicile ne passent point pour *être fort* belliqueux. Un silence absolu encouragea les brigands: et, après plusieurs fausses attaques les portes furent enfoncées et tout fut pillé, volé, brisé, dévasté, détruit de fond en comble.

Il est hors de doute que si l'autorité eût été entre les mains d'hommes moins ineptes, pour ne rien dire de pire à leur égard, et que l'on eût fait circuler des patrouilles, et que si une seule décharge de mousqueterie, à bout portant, eût été faite sur cette vile canaille, dès ses premières agressions, il n'aurait même pas été nécessaire de la soutenir par une charge à la bayonnette.

Digitized by Google

Un domestique et une servante qui seuls se trouvaient à la maison, réveillés en sursaut par le bruit, n'eurent que le temps de se sauver par une croisée donnant sur la cour d'une maison adjacente. De leur modeste avoir ces deux malheureux n'ont conservé, dit-on, que la chemise qu'ils avaient sur le corps.

Pendant que les instrumens de ces lâches vengeances se livraient à toutes sortes d'excès, les chefs qui les dirigeaient n'étaient pas sans inquiétudes, car, en effet, tant d'inertie de la part de la force publique était vraiment inconcevable. Cette considération détermina le pillage de la maison de M. Meyer, armurier, dans la même rue, et d'autres armuriers encore, notamment près de la Grande-Place et dans la rue des Dominicains, c'est-à-dire à dix pas du corps de garde de l'hôtel de ville et de celui du grand théâtre!!!

Aussitôt après, la masse de brigands se porta au Petit Sablon, poussant les hurlemens des bêtes féroces, et investit l'hôtel du ministère de la justice. Le temps seul nécessaire à enfoncer les portes, aurait suffi dix fois pour donner aux troupes celui d'arriver, si la négligence la plus odieuse pour prévenir le mal, ne s'était accordée avec la plus infâme lâcheté, lorsqu'il s'agissait de l'empêcher à force ouverte.

De toute part on accourait pour obtenir du secours et partout on trouvait des bras croisés. *L'on pille*, disait-on, *l'on brûle*, *l'on assassine*, et, pour toute réponse, on répétait partout avec une atroce indifférence : *Que voulez-vous qu'on y fasse!*

Digitized by Google

Il est bien certain que si l'on avait prévu ce qui est arrivé, il aurait suffi, dans chacune des maisons qui ont été assaillies, d'une demi-douzaine d'hommes intrépides et convenablement armés et dirigés, pour mettre en fuite, à la première décharge, un ramassis de canaille, n'ayant seulement pas d'armes, puisque les magasins d'armureries, comme on vient de le dire, ne furent même point les premiers investis, et qui n'avait pas un intérêt bien pressant à soutenir la lutte, dès que les chefs, qui avaient embauché depuis trois semaines cette bande de brigands, lesquels recevaient depuis un florin jusqu'à deux par jour, ne les avaient même pas animés par l'appât du pillage: on l'avait, assure-t-on, défendu, toujours dans le but de singer complétement ce qui s'était fait à Paris, et de faire passer, pour un mouvement national et tout de probité, un véritable brigandage, commis matériellement par des bandits de la lie populacière, mais notoirement soudoyés, organisés, dirigés, inspectés même sur place, et toujours commandés par cette poignée de scélérats bien connus, qui ne cessaient, depuis deux ans, par des écrits et des menées incendiaires, de semer le trouble dans toutes les classes de la nation. Hypocrites exécrables, que l'on vit, dès le lendemain, s'armer sous prétexte de rétablir le bon ordre, quand eux seuls l'avaient détruit, mais dans le fait pour se soustraire eux-mêmes aux fureurs de la canaille, dont ils s'étaient fait un bien digne auxiliaire, puisque d'une part celle-ci, une fois lancée, prend toujours goût à la dévastation et au pillage, qu'elle finit par commettre au préjudice de ses propres patrons, et

Digitized by Google

que, d'autre part, s'apercevant combien on l'avait trompée en lui donnant l'assurance qu'une armée française appuierait ces premiers mouvemens, on entendait déjà les murmures et les imprécations, dont les brigands subalternes menaçaient leurs dignes supérieurs.

Les maisons vouées à la dévastation avaient été comptées et signalées longtemps à l'avance. L'habitation de M. de Stoop devait être du nombre; mais comme ce fonctionnaire a son domicile chez le notaire Thomas fils, et que, d'ailleurs, M. de Brouckère est son neveu, la crainte, d'une part, de trop indigner la représentation nationale, et celle d'autre part d'exposer, dans la bagarre, les propriétés particulières de M. Thomas, firent qu'on leva l'anathème contre ce magistrat, certain, d'ailleurs, que l'on était d'un ample dédommagement de cruautés et de fureurs, chez M. Van Maanen, chez M. de Knyff, le procureur du Roi, le commandant de la place et la librairie Polymathique.

Le pillage de ce dernier établissement eut lieu à deux reprises: il est bien d'en faire connaître la cause.

Le premier investissement avait eu pour but d'assassiner M. Libry-Bagnano, lequel était parti de Bruxelles, dès le dimanche au soir 22 août, dans le but, à ce que nous ont affirmé ses amis, de se procurer les permissions nécessaires, afin de rentrer momentanément en France, pour y entamer un pourvoi en révision contre les arrêts qui le frappèrent à une époque où le midi de la France était, à peu près, dans le même état où se trouvait la ville de Bruxel-

Digitized by Google

les, lors des événemens dont nous esquissons le récit.

M. Libry-Bagnano, en quittant Bruxelles, avait emporté avec lui les papiers à la conservation desquels il tenait, ce qui désappointa beaucoup les directeurs du pillage. Et comme, avant d'aller en France, il se proposait de revenir à Bruxelles, il avait expressément recommandé que son absence, laquelle ne devait tout au plus durer qu'une semaine, fût tenue secrète pour tout le monde sans exception. N'ignorant pas l'état d'exaltation où les artisans de troubles s'efforçaient d'entretenir les esprits depuis les évènemens de Paris, et sachant bien que l'absence d'un maître de maison est d'ordinaire favorable à la malveillance, il avait pensé que l'on aurait peut-être profité de son départ, pour commettre des insultes envers ses employés, ou pour lancer quelques pierres contre les vitres de ses fenêtres (*a*).

(*a*) Nous tenons ces détails de deux employés de l'établissement polymathique, lesquels n'eurent que le temps de prendre la poste et de se sauver de Bruxelles, n'emportant que les vêtemens qu'ils avaient sur le corps.

La personne à qui M. Bagnano laissa ses instructions, joua si bien son rôle, que tous les voisins et surtout le perfide Bertrand, dont on se méfiait déjà, crurent M. Libry-Bagnano présent. On allumait tous les soirs une lampe dans sa chambre à coucher, que l'on disposait comme de coutume: on faisait même semblant de lui parler, ceux qui venaient pour le voir, étaient priés de repasser plus tard, etc., etc.; en un mot, on avait si habilement caché son absence, qu'à peine son habitation fut-elle investie, on entendit crier à plusieurs reprises de chez Bertrand: — *il est chez lui.* — Et aussitôt la bande entonna des cris de victoire, en répétant: — *il y est, il y est, nous le tenons: il n'échappera point.*

Digitized by Google

Cette circonstance a vraisemblablement *sauvé les jours* de M. Libry-Bagnano, comme l'a avoué avec une froide naïveté de cannibale le *Courrier des Pays-Bas*, qui était dans le secret de tout, ainsi que cela demeurera prouvé à la justice, lorsqu'elle aura à instruire le procès des coupables.

Si les assassins eussent attendu seulement encore trois jours ils auraient pu assouvir leur férocité dans le sang de leur victime, et signaler la seule bravoure dont soient capables des lâches pareils, sur un homme mutilé, dit-on, et privé du libre usage de ses membres (*a*).

Le contraire pourtant n'aurait peut-être pas été, non plus, tout à fait impossible. Voici comment:

Assailli de menaces anonymes et d'avertissemens de ses amis, M. Libry-Bagnano, dans les premiers jours de fermentation occasionée par les événemens de Paris, avait principalement pendant la nuit, fait garder son domicile, à ce que l'on assure, par plusieurs hommes armés, tous anciens militaires éprouvés: mais il avait jugé imprudent de prolonger une pareille précaution durant son absence, parceque, à défaut d'une direc-

(*a*) M. Libry-Bagnano devait être coupé par morceaux, à peu près comme l'infortuné Van Crikke, que les brigands de 89 scièrent tout vif, entre deux planches: une dame s'était promise en son particulier, la petite jouissance supplémentaire de lui crever les yeux, avec ses aiguilles à tricotter. MM. De Knyff et de Spruyt, devaient être écorchés vifs. M. Van Maanen devait être brûlé à petit feu. Allez demander à ces brigands quel mal ces différens personnages leur ont fait, ils seront bien embarrassés d'articuler une seule plainte, tandis que plusieurs en ont reçu des services signalés.

Digitized by Google

tion convenable, elle aurait pu fournir prétexte à un désordre grave, dans le cas où l'on aurait imprudemment employé la force des armes pour ne repousser qu'une simple insulte.

Autant un homme prudent et habitué aux révolutions aurait froidement attendu, jusqu'à la dernière extrémité, pour permettre l'emploi de la force contre la populace ameutée, autant il est inutile d'ajouter que l'agression une fois poussée jusqu'à l'effraction et à l'escalade, et la défense devenant des plus légitimes, tout porte à croire que le premier choc de cette vile et atroce bande d'assassins eût été inopinément accueilli par une grêle de balles, et, à coup sûr, alors, cette *noble* bande se serait dispersée en un clin d'œil, et avec elle les illustres comtes et barons, les abbés et les publicistes, qui s'étaient faits chefs de brigands et d'incendiaires.

Quoi qu'il en soit, la ville de Bruxelles ne se lavera jamais de la tache indélébile d'opprobre éternel imprimé à son nom par la lâcheté, dont ont fait preuve, en cette circonstance, ceux de ses habitans qui n'ont pas été directement les suborneurs, les embaucheurs, les complices principaux des forfaits qu'on y a commis.

Après le premier pillage, un moment de réflexion fit songer à l'un des meneurs, que sa bande étant désarmée, la moindre intervention de la force publique aurait pu leur coûter cher, et soudain la maison de l'établissement Polymathique fut aussi subitement évacuée qu'elle avait été promptement investie.

Mais après le pillage des magasins d'armuriers, l'un

Digitized by Google

des chefs du *Courrier des Bays-Bas* s'avisa de crier que la maison habitée par M. Libry-Bagnano étant la propriété de M. le conseiller Calmeyn, il fallait la démolir, puisque c'était ce magistrat qui avait été le rapporteur à la cour de cassation, dans le pourvoi de Tielemans, Barthels, de Potter et de Nève. Et que, puisque, à raison des vacances, messieurs Wautelée, Kersmaeker, Meynaerts, Laubry, de Spruyt se trouvaient absens de la ville, il fallait au moins se venger sur M. Calmeyn, l'un des magistrats les plus justement estimés dans Bruxelles, et qui d'ailleurs n'a été juge dans aucun des procès politiques, et n'a fait que les fonctions de rapporteur dans le pourvoi d'un seul de ces procès.

Il n'en fallut pas davantage pour que les brigands retournassent à l'établissement Polymathique, et l'on avait même mis le feu à la maison, lorsqu'heureusement il fut éteint par un homme moins féroce, sur l'observation que cela suffisait pour incendier la moitié peut-être de la ville.

Des trois bandes qui ont pillé et dévasté cette maison, l'une était commandée par des Français fort connus, qui distribuaient de l'argent et qui avaient sous leurs ordres plusieurs ouvriers d'un établissement, dont l'existence est dûe aux bienfaits du Roi: une autre bande était sous les ordres d'abbés, de barons et de comtes non moins connus dans Bruxelles. D'autres comtes et barons dirigeaient la dévastation et l'incendie de l'hôtel du ministère de la justice, où un vieillard de *quatre-vingt-six ans* fut sur le point d'être pendu à la lanterne de l'hôtel, et l'aurait été immanquablement,

Digitized by Google

sans la commisération d'un des brigands qui, l'ayant connu antérieurement, détacha la corde déjà attachée au cou de cet infortuné ; un enfant de douze ans reçut un coup de feu, qui lui rendra probablement nécessaire l'amputation d'un bras: des femmes éplorées furent menacées, durant cette longue nuit d'horreurs, d'être tantôt égorgées et tantôt jetées dans les flammes.

Pendant que ces atrocités se commettaient dans la partie supérieure de la ville, une autre bande d'assassins, commandée par Culhat, et composée d'avocats et de journalistes, s'était portée à la rue de Berlaimont, à la demeure de M. de Knyff, directeur de la police. La plume se refuse à retracer les scènes de cannibales dont cette maison fut le théâtre. En un clin d'œil un mobilier magnifique, des tableaux de prix, porcelaines, bijoux, glaces, équipages, tout fut mis en pièces; l'argenterie fut volée, et emportée par des gens fort bien vêtus, dont quelques uns habitaient le voisinage et qui disparurent et reparurent à plusieurs reprises dans l'espace de peu de temps. Les chevaux de M. de Knyff furent enlevés. En même temps l'on vit un monsieur, fort bien mis, donnant le bras à une dame, élégamment parée, percer la foule pour tremper, chacun, leur mouchoir dans du sang qui se trouvait, on ne sait comment, dans la cour, exprimant des regrets que ce sang ne fût point celui du propriétaire: on entendit la dame, ce mot est horrible à raconter, on entendit cette Euménide s'écrier — SI C'EUT ÉTÉ DU SANG DE KNYFF LUI-MÊME, J'EN AURAIS BU AVEC DÉLICES. — voilà les dévôts! voilà les bêtes féroces, qui osent se dire amis de la liberté et de la patrie.

Digitized by Google

Madame de Knyff, au milieu de la nuit, réveillée en sursaut, en chemise, entourée de ses enfans, cette excellente mère, disons-nous, a passé plus de quatre heures, entre la vie et la mort: cent fois des sabres nus, des poignards se sont levés sur son sein, qu'elle offrait courageusement, pourvu que l'on épargnât ses enfans.

M. de Knyff, comme de coutume, se trouvait ce jour-là au spectacle, lorsque la première irruption de brigands quitta la salle, pour se porter sur les différens points qui avaient été assignés aux bandes respectives (a). Ce fut la violence extrême de l'irruption qui le sauva, car il se trouvait dans le vestibule même à deux pas de l'auteur de cet écrit, au moment où la foule se précipita sur la place avec une telle véhémence que tous ces forcénés en avaient perdu la vue. Si une pièce à mitraille, et il devrait s'en trouver toujours dans les environs des lieux de rassemblemens publics, avait pu jouer en cet instant sur ces masses de scélérats, on en aurait pu faire une boucherie, avant qu'ils se fussent seulement assez orientés pour savoir par où trouver leur salut dans la fuite. Et, il faut le dire, c'est là surtout qu'une justice terrible

(a) Encore une fois, nous répétons que c'est dans l'intérêt seul de la justice que nous croyons devoir supprimer une foule de détails des plus circonstanciés et des plus précis, établissant les preuves démonstratives et irrécusables, que la populace n'a rien fait de son propre mouvement; que tout était préparé, disposé, soudoyé depuis trois semaines, au moins; et que chaque bande de brigands avait des chefs, et même des inspecteurs pris dans les classes des gens que l'on est convenu d'appeler *comme il faut*.

Digitized by Google

aurait atteint les vrais, les grands coupables ; car la populace que l'on paie pour commettre des crimes, n'est jamais qu'un vil instrument aveugle et passif, prêt à se retourner le lendemain pour un égal salaire contre ceux qui, la veille encore, avaient armé son bras homicide.

Il faut rendre à M. de Knyff la justice de reconnaître qu'il n'est point d'efforts qu'il n'ait faits, point de périls qu'il n'ait affrontés, dans le but de rétablir le bon ordre. Mais il ne trouva partout que lâcheté, trahison ou inertie, et l'inertie, en pareil cas, est elle-même un crime qui devrait, dans certains fonctionnaires, être puni par l'infamie et par la mort.

Dans ces entrefaites, M. de Knyff apprit que sa maison était en proie à la dévastation et au pillage. Que l'on s'imagine le désespoir d'un magistrat responsable du bon ordre d'une ville, où il ne rencontre que des brigands en action, et des lâches muets et passifs, accru de tout le désespoir d'un père et d'un époux, placé dans l'impossibilité physique et morale de porter le moindre secours aux objets de ses plus chères affections.

La lâcheté froide et atroce de la force armée, en cette occasion, n'a aucun exemple dans les fastes de l'ignominie.

Nous devons espérer qu'une enquête sévère aura lieu et qu'une justice terrible suivra de près, et tellement terrible qu'elle serve d'exemple et d'effroi aux races futures, pour apprendre aux générations les plus reculées que si le plus juste des monarques trouva des ingrats et des rebelles, chez ceux de ses

Digitized by Google

sujets qu'il avait de prédilection, comblés de mille bienfaits; que s'il trouva des lâches parmi ceux auxquels était confiée pour la défendre, l'épée de l'honneur, il eut aussi des juges intègres qui frappèrent, sans miséricorde, également les uns et les autres du glaive inexorable de la loi; qu'il eut encore dans l'affection et le dévouement des peuples un auxiliaire formidable aux rigueurs elles-mêmes de la justice.

Oui, repoussons tous de notre sol, de cette terre antique de fidélité et de courage, repoussons à l'envi et les traîtres et les lâches. Que tout ce qui leur appartient soit frappé de ce même *anathème d'impopularité avec toutes ses suites*, que le traître de Potter appelait sur les vrais amis de leur patrie et de leur Roi. Que nos familles fuient avec horreur les familles de ces infâmes, nos enfans leurs enfans, nos derniers neveux leurs derniers descendans. Que devenus parmi nous objet constant de dégoût et d'exécration, ils aillent cacher leur honte sous le ciel brûlant de l'Afrique ou sous les glaces du pôle, et là encore, que les hordes nomades des peuples Kamchadales ou des Hottentots les signalent au mépris de leurs guerriers sauvages mais intrépides; que sur tous les points du globe, enfin, frappés du même stigmate que Caïn, ils soient, comme lui, réduits à vivre errans et fugitifs, seuls, vis à vis de leur effroi et de leurs remords, s'ils sont encore dignes d'en éprouver (*a*).

(*a*) Les chefs de brigands, qui ont leurs organes naturels dans *le Courrier des Pays-Bas* et dans *le Belge*, s'efforcent de faire croire que l'on n'a rien volé, que tout a été détruit. Quand

C'est principalement à l'hôtel du ministère de la justice que se porta la foule des bandits salariés et celle des brigands supérieurs, qui avaient allumé leurs torches incendiaires et aiguisé leurs poignards.

L'œuvre de destruction de cet immense édifice prit beaucoup de temps. Il n'en aurait point fallu le quart pour battre la générale, sonner le tocsin, réunir toute la garnison, distribuer des armes aux bons citoyens et assembler sur ce point une force armée suffisante pour tailler en pièces tout ce qui s'était porté au Petit Sablon dans le but de dévaster, puis d'incendier l'hôtel du ministère.

Rien de tout cela ne fut fait. Au milieu de la nuit, lorsque déjà on avait pillé et dévasté chez le commandant de la place, le directeur de la police, au *National* et à l'établissement Polymathique, on vit arriver au Petit Sablon un détachement de pompiers, évidemment insuffisant en force et en nombre, et qui ne demanda pas mieux que de laisser piller et brûler, pourvu qu'on ne lui fît aucun mal.

La garnison de la ville se composait de deux bataillons, dont un de grenadiers, l'autre de chasseurs, d'un détachement de cavalerie, dont nous ignorons au juste la force, d'un certain nombre d'artilleurs, d'une compagnie de maréchaussée et du corps de pompiers, enfin de tous les officiers d'état-major de la division et

même cela serait, les crimes qu'on a commis n'en seraient pas moins odieux; mais le fait en lui-même est de toute fausseté: on a volé et emporté, partout, une foule d'objets de prix et de peu de volume. Ceci est un FAIT et on le prouvera en justice.

Digitized by Google

de la place (*). Quelque faibles que l'on suppose les compagnies respectives de ces corps, il y a bien là, pour le moins, quinze cents hommes effectifs.

Nous laissons à tout homme de bon sens et de bonne foi, ayant la moindre idée de ces sortes d'événemens, à décider si quinze cents hommes, armés et commandés par des officiers dignes de l'être, auraient suffi ou non, si on l'avait voulu, pour faire main basse sur une cinquantaine de brigands et une trentaine de chefs, divisés d'abord en quatre ou cinq bandes, et quand même on les supposerait tous réunis sur un seul point!

Il y avait deux pièces de canon dans la ville. Chose incroyable! On eut l'attention extrême de les conserver pour les rebelles!

Il y avait, dans Bruxelles, trois officiers généraux: le major-général comte de Bylandt, le général Aberson et le commandant de la place.

A quoi sert qu'un gouvernement paie des officiers supérieurs si, en leur présence, on pille, on vole, on dévaste, on brûle, on assassine; si l'on foule aux pieds, sous leurs yeux, les armes et les couleurs de leur Roi, en criant *à bas le Roi*; si les rebelles, en un mot, ne mettent fin à la dévastation et au pillage, que pour organiser tranquillement la révolte et la convertir peu à peu en révolution!

Lâches! quel est donc le combat où vous apprîtes à tirer l'épée? De quel champ de bataille avez-vous

(*) Il faut ajouter à tout cela un bataillon de la garnison de Mons, qui venait, tout récemment, d'arriver à Bruxelles, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie nationale.

Digitized by Google

jamais approché de votre vie? On vous aurait peut-être tués, direz-vous! Le grand mal, vraiment, que votre mort aurait occasioné à la patrie! Etes-vous donc soldats pour mourir entourés de capucins?

Quoi! vous portez l'épaulette, et vous ignorez qu'elle impose, à quiconque en est revêtu, l'obligation sacrée de mourir ou de vaincre! Vous avez une épée, et vous vous faites arracher cette épée par des Van de Weyer et souffleter par des Levae?

En vain direz-vous que vous ne voudriez pas verser le sang de vos compatriotes! Quoi! juste ciel, les officiers de notre armée, considéreraient donc comme leurs compatriotes, des pillards, des assassins, des incendiaires, ceux qui foulent aux pieds les armes de leur Souverain!

Il ne s'agit même pas ici des rebelles organisés trois jours plus tard. Cela nous mènerait à une discussion étrangère au sujet de cet écrit, et dont, au surplus, la conclusion serait toujours la même, car le devoir sacré des dépositaires de la force publique était d'exterminer tout aussi bien les incendiaires de la nuit du 25 août, que les rebelles du 28; de passer par les armes l'incendiaire Fontaine, comme de faire pendre sur place Van de Weyer ou Levae, d'Hoogvorst ou Gendebien, en un mot, quiconque aurait porté le brigandage dans la ville ou suscité la révolte dans l'état.

Pour l'honneur de l'armée entière, il importe qu'une pareille ignominie soit lavée dans le sang et qu'un conseil de guerre soit chargé au plus tôt, d'examiner sévèrement la conduite inouïe qu'ont tenue les chefs

Digitized by Google

militaires qui se trouvaient à Bruxelles dans la dernière semaine du mois d'août.

Les simples soldats ne demandaient pas mieux que de faire leur devoir ; et principalement les chasseurs et les grenadiers. Que les chefs n'accusent donc point de leur félonie ou de leur lâcheté, des soldats braves et fidèles ; dont ils ont indignement paralysé le dévouement et le courage ; et préparé la défection.

Il est inconcevable que pas un seul de ces officiers généraux n'eût ordonné des patrouilles dans Bruxelles, au moment où la fermentation y était poussée à un tel degré que les étrangers eux-mêmes savaient ce qui se préparait, puisque nombre d'entr'eux ont quitté la ville, et que d'autres avaient envoyé, et même depuis plusieurs jours, demander des gardes à leurs frais, pour garantir leurs propriétés du pillage.

Qu'est-ce donc que des officiers supérieurs qui ont besoin de vingt-quatre heures pour mettre en mouvement quinze cents hommes, quand il ne faut point pour cela quinze minutes (*a*).

Et que l'on ne dise point que l'agression a été tellement subite et passagère qu'on n'a pas eu le temps de se reconnaître.

D'abord, encore une fois, tout le monde excepté l'autorité, savait ce qui se préparait dans la ville: si l'autorité l'ignorait, c'est parce qu'elle le voulait ignorer.

Mais admettons toutes les hypothèses derrière lesquelles se plairaient à se retrancher la couardise, la

(*a*) Nous avons acquis postérieurement la certitude que la seule troupe de ligne formait à Bruxelles, le 24 août, un effectif présent sous les armes de dix-huit cents hommes.

Digitized by Google

lâcheté ou la félonie. Une fois l'explosion commencée, les pillards et les incendiaires ont pris leurs aises : ils ont même partagé leurs brigandages en plusieurs actes, ils y sont retenus à la charge par deux et même par trois différentes reprises. Dans ces scènes de brigandage, on a distinctement reconnu plusieurs des complices du *Courrier* et du *Belge*, à la tête des différentes bandes de pillards et d'incendiaires. Les scènes d'horreur dont le ministère de la justice a été le théâtre, ont été tellement prolongées, qu'on aurait eu le temps d'envoyer à Malines requérir du renfort, si les quinze cents à deux mille hommes de troupes, que renfermait la ville de Bruxelles, eussent été insuffisans à châtier une bande composée tout au plus de cent brigands dispersés, ivres, sans frein, sans ordre, et même pendant plusieurs heures sans armes.

Il ne fallait pas avoir commandé à la prise de Saragosse ni de Lubeck, pour savoir comment s'y prendre avec des masses de ce genre, afin de les mettre à la raison.

Si l'on eût investi le Petit-Sablon, tout à la fois par ses deux débouchés inférieurs et par celui de la rue des Petits-Carmes, en plaçant une compagnie à chacun, et que l'on eût posté deux pièces d'artillerie à l'entrée de la rue aux Laines, la bande, fusillée à bout portant, n'aurait eu d'autre ressource que de se réfugier par un instinct tout naturel dans la cour de l'hôtel d'Aremberg, et là, enfermée entre quatre murs, on aurait pu en faire tout à l'aise, à l'arme blanche, une effroyable boucherie, sans qu'un seul fût parvenu à se soustraire à la mort. Cette leçon aurait appris

Digitized by Google

à vivre à quiconque aurait pu être, plus tard, tenté d'en faire autant là ou ailleurs.

Et lorsqu'enfin, le mal étant fait partout, l'on fit semblant de déployer la force armée, on commença par faire tirer en l'air. Or, si tout cela n'établit pas suffisamment la preuve d'une trahison manifeste, point délicat, dont la recherche appartient à la justice, il renferme du moins la démonstration évidente et complète d'une ignorance, d'une lâcheté sans exemple; car, tirer en l'air, c'est encourager les rebelles, c'est retremper leur moral et affaiblir en même temps celui du soldat.

Cela est même contraire à l'humanité, car il n'est pas de moyen plus propre que celui-là de prolonger la lutte, et conséquemment, de la rendre plus meurtrière. Règle générale: lorsque dans une émeute populaire, quelle qu'en soit la cause ou le prétexte, on a épuisé les sommations voulues par la loi et les moyens conciliateurs que suggère la prudence et que l'humanité commande, et qu'en définitive il faut avoir recours à l'emploi des armes, le seul moyen de diminuer l'effusion du sang, c'est de rendre le premier choc décisif; quiconque s'amuse avec les masses à tirailler, est sûr de rendre la lutte beaucoup plus meurtrière et, qui pis est, de compromettre le salut et l'honneur de l'armée. Si, lors de l'affaire dite *des Sections*, Bonaparte n'eût point fait jouer la mitraille sur les masses acculées aux gradins de Saint-Roch, c'en était fait, selon toute apparence, de la république, et, dans la meilleure hypothèse, les Sections enhardies, reprenant haleine, auraient prolongé la lutte

Digitized by Google

avec des chances diverses ; et peut-être une guerre civile aurait fini par désoler la France entière.

C'est à quoi pourtant ont exposé notre belle patrie les lâchetés commises, les 25 et 26 août derniers, par les dépositaires de la force publique à Bruxelles. On doit espérer qu'une justice prompte et exemplaire sera faite : s'il pouvait en être autrement, le dévouement et la fidélité demeureraient sans récompense, puisque l'épée des braves et l'épaulette de l'honneur continueraient à décorer également la félonie et la lâcheté.

Non ! cela n'est pas croyable, et la postérité récusera les témoignages de l'histoire : elle traitera, et avec raison, de romans et de fables des récits pourtant très-fidèles, quand elle lira qu'un gouvernement juste et probe a été méconnu, insulté durant deux ans par une poignée d'adolescens demeurés impunis ; qu'une population libre et heureuse, objet d'envie des peuples de l'Europe, a été poussée, par degrés, à l'exaltation, à l'exaspération, à la désaffection, à l'ingratitude, à la félonie et finalement à la rébellion ; quand enfin, elle apprendra qu'une cinquantaine de scélérats ; la plupart (qu'on nous pardonne l'expression triviale mais appropriée) la plupart de vrais polissons, dans toute la force du terme (*a*), sont parvenus à livrer au pillage et à l'incendie une ville capitale, ayant une population de cent mille habitans et une garnison de

(*a*) Quel autre nom en effet que celui de *polissons* peut-on donner à Levae, Bosch, Claes, Van de Weyer, Nothombe, Rousselle, Jottrand, Ducpétiaux, Rogier, Mascart, Wodon, Vleminckx, Coché-Mommens, etc., etc.

Digitized by Google

deux mille hommes, tous également spectateurs passifs des plus exécrables forfaits; les uns se laissant repousser de rue en rue, jusqu'aux portes de la ville, et finalement désarmer; les autres ne songeant à prendre les armes et à rétablir l'ordre matériel qu'après avoir renversé l'ordre social et politique, foulé aux pieds les insignes de la royauté au milieu des imprécations contre le Roi, et sa dynastie, arboré d'abord les couleurs étrangères, et aussitôt après celles même arborées déjà par les rebelles de 89 à la voix de Van der Noot.

Il importe de dévoiler le vrai motif qui a fait opérer si subitement ce changement de couleurs, car les chefs des rebelles l'ont expliqué à leur manière, et, selon leur constante habitude, ils ont complétement altéré la vérité dans cette circonstance comme dans tout.

L'accueil fait à Paris par les jacobins, les jésuites et les badauds aux traîtres Tielemans, de Potter et Barthels, cet accueil banal, que les Parisiens font assez indistinctement à un habile histrion, à un chien savant, à un homme célèbre et à une Aspasie, et qui se borne d'ordinaire à des sérénades et à des orgies, cet accueil, disons-nous, avait tourné la tête aux meneurs belges, qui se trouvaient dans la capitale de la France, et leur avait fait une illusion complète sur les dispositions du roi des Français et de son gouvernement.

Parce que les bannis avaient été reçus en France, parce que l'illustre Gérard a le malheur d'être parent d'un comte de Celles, ces insensés s'étaient mis dans la tête qu'une armée française envahirait la Belgique à la voix de nos rebelles, et que de braves soldats devien-

Digitized by Google

draient les auxiliaires de nos bandes de brigands, et entretaient dans Bruxelles à la lueur des torches incendiaires.

Cela seul suffirait, si on n'en avait point déjà d'innombrables preuves, à mettre dans tout son jour la profonde ignorance de ces hommes aussi ridicules que pervers. Il n'est même pas besoin d'être homme d'état pour se pénétrer de la nécessité où est le nouveau gouvernement français, alors même qu'il ne le voudrait point par probité et par honneur, de ne donner, aux puissances européennes, aucune prise propre à lui faire supposer des arrière-pensées d'agression ou de conquête.

D'ailleurs, si la première levée de boucliers a été l'œuvre des jacobins, ce sont les jésuites qui en ont su tirer parti, avec leur savoir faire accoutumé.

Le drapeau français fut donc arboré tout d'abord sur la foi des promesses d'une coopération active de la part de la France; mais quand, peu après, on acquit l'humiliante certitude que les vrais patriotes français ne fraternisaient point avec des incendiaires et des pillards, et que le roi des Français ne serait point intervenu, à moins que ce ne fût pour venir au secours de son auguste voisin, alors la rébellion libérale se trouva sans autre drapeau que celui, bien digne de sa valeur comme de ses vertus, que lui avaient improvisé les voleurs, avec les rideaux des maisons saccagées.

Si, dans ce moment de confusion et de stupeur, qui résulte de la honte inhérente à d'exécrables forfaits et à un ridicule sans bornes, il se fût trouvé, dans Bruxelles, un seul homme de tête et de cœur,

Digitized by Google

on aurait établi, sur le champ, une juridiction militaire permanente, autorisée par la force des choses non moins que par les lois, à l'égard d'une ville placée de plein droit en état de siège ; on aurait fait pendre, dans les vingt-quatre heures, les publicistes, les abbés, les comtes et les barons qui avaient soudoyé le pillage, l'assassinat et l'incendie ; on aurait passé par les armes une ou deux douzaines des principaux brigands (a) comme l'ont fait sagement les Prussiens à Aix-la-Chapelle, et tout serait rentré dans l'ordre légal en un instant.

Perdre son temps à parlementer avec des brigands! à traiter avec des rebelles! laisser aux uns le temps de se soustraire à la vindicte des lois, aux autres celui d'organiser leur révolte et de convertir ainsi une mutinerie de garnemens en un commencement de révolution! tant de félonie, d'aveuglement et de lâcheté ne sont pas croyables: et cependant rien n'est plus vrai, tout cela s'est trouvé réuni chez ceux-là même à qui le Roi avait confié le maintien des lois et les moyens de les faire respecter. Les noms de Bylandt, de Wautier et d'Aberson prendront place dans l'histoire à côté des noms les plus tristement célèbres dans les fastes de l'ignominie. Quant au comte de Bylandt, le plus coupable de tous puisqu'il était revêtu du commandement supérieur, la lâcheté est héréditaire, paraît-il, non moins sur terre que sur mer dans sa famille. Un Bylandt, frère du commandant de Bruxelles, déshonora le pavillon batave en rendant ignominieusement aux

(a) Nous indiquons cette différence, dans le genre de supplice, parcequ'il est hors de doute que les chefs sont mille fois plus infâmes et plus coupables que les instrumens matériels.

Digitized by Google

Anglais le vaisseau qu'il commandait, au lieu de combattre ainsi qu'il était de son devoir de le faire; et le père de celui qui vient de se couvrir d'un éternel opprobre à Bruxelles, rendit Breda aux ennemis, aux premiers coups de canon. Condamné justement à une mort ignominieuse, ce fut encore à la clémence du prince d'Orange qu'il dut la conservation d'une vie à laquelle doit le jour celui qui, au lieu de laver son nom d'une pareille souillure, a préféré y ajouter une nouvelle tache dont ce nom désormais ne peut plus se laver que dans le sang.

Il n'est rien d'aussi facile que de donner à la populace le goût du pillage; aussi, dès que les meneurs eurent assouvi leurs principales vengeances, la bande de brigands qu'ils avaient soudoyée ne se montra pas satisfaite, et on eut alors de la peine à la contenir.

M. Frédéric Basse ne se douterait jamais à quels noirs scélérats il est redevable de la dévastation de sa superbe manufacture, et ce n'est pas ici qu'il convient d'en donner l'explication.

Au milieu de tant de forfaits d'une part, de tant de turpitudes et de lâchetés de l'autre, il est doux d'avoir deux noms honorables à citer. Le brave lieutenant-colonel pensionné Lescaille, au premier bruit qui parvint jusqu'à lui, tira l'épée et fit seul face aux brigands; mais n'étant pas secondé il lui fallut se retirer, non sans avoir, à ce qu'on assure, ajouté une blessure de plus aux nobles cicatrices dont son corps est couvert.

Le commissaire de police Wagenaer reçut pareille-

Digitized by Google

ment une blessure à la tête, en s'efforçant de repousser les pillards.

Si seulement vingt hommes de la maréchaussée ou de la garnison, eussent marché à la voix de ces deux bons citoyens, les brigands auraient mordu la poussière, et avec eux les traîtres qui avaient soudoyé leur bras et acheté leurs forfaits à beaux deniers comptans (*a*).

La populace avait pris goût au pillage: aussi, et dès le jeudi matin, on voyait des misérables en guenilles, la pâleur du crime sur le front, l'œil égaré, la rage dans l'âme, ressentant déjà l'aiguillon de la faim, peut-être même celui du remords, apercevant l'échafaud en perspective, et derrière lui, pour le moins, l'inévitable misère et le désespoir de leurs familles; on les voyait parcourir les rues de Bruxelles, vomissant mille imprécations contre ceux qui les avaient soudoyés et dont les noms ne sont plus maintenant un mystère pour personne, si ce n'est pour ceux que l'intérêt, d'une criminelle complicité porterait à feindre de ne pas les connaître.

Si, dans ce moment de stupéfaction mutuelle qui s'était emparée des instrumens du crime et de leurs dignes instigateurs, il se fût présenté dans Bruxelles un homme de tête, un seul homme, tout pouvait encore se réparer; mais la trahison flagrante n'a trouvé

(*a*) Il est certain et il pourra facilement être démontré en justice que, même le soir du 25, dans les derniers momens, et peu avant l'explosion, plusieurs hommes fort bien mis ont distribué de l'argent parmi les différens groupes sur la place du grand théâtre, dite de la Monnaie.

Digitized by Google

dans les rangs opposés qu'impéritie et lâcheté, et les rebelles, étonnés eux-mêmes que cela fût poussé si loin au delà de leurs propres espérances, osèrent tout à la fin, et l'osèrent en désespoir de cause d'être appuyés par la France, au moment même de se jeter à genoux, d'implorer le pardon de leurs forfaits, de livrer leurs propres chefs à la juste vindicte des lois (a).

L'exaspération des incendiaires était portée à un tel excès, dans les premiers momens où, les vengeances une fois assouvies, on leur défendit de porter plus loin la dévastation et le pillage, que si les victimes avaient pu nourrir un seul instant les mêmes sentimens que leurs lâches assassins, rien n'aurait été plus aisé à celles-ci que de pousser la même populace aux plus terribles, et, nous ajouterons, aux plus justes représailles.

Il n'est pas de ville populeuse dans le monde où, avec un peu d'argent, il ne soit aisé à une poignée de

(a) Il est certain et constant que dans la nuit du vendredi 27 au samedi 28 août, dans un conciliabule tenu chez l'un des chefs, entre ceux de ses complices qui s'étaient le moins montrés en évidence, il fut mis en délibération si on n'arrêterait pas le fils S., le comte V. Q., le baron S., l'avocat V., le prêtre V C., et deux autres des principaux meneurs, afin d'obtenir au prix de leurs têtes le pardon pour tous les autres.

Que le roi sache être terrible, finalement, qu'il devienne inexorable, qu'il veuille fortement et irrévocablement anéantir la rébellion, dût-on, pour y parvenir, la noyer dans le sang ou l'étouffer dans les flammes, et la vérité lui sera connue : l'Europe saura alors, combien sont lâches et perfides ces hommes qui prennent la qualification de patriotes, au moment même où ils mettent en délibération de se trahir entr'eux!

Digitized by Google

malveillans de soudoyer quelques douzaines d'assassins et d'incendiaires, stimulés par l'appât du pillage.

Il s'est donc trouvé à Aix-la-Chapelle, après que l'on y a eu connaissance de la rébellion de Bruxelles, de dignes émules de nos Van de Weyer, de nos Vilain XIIII, de nos Van der Meeren, de nos Levae, et là, comme chez nous, on débuta par le pillage de la manufacture de M. Cockerill, frère de l'un de nos plus honorables industriels, connu en Europe par le superbe établissement qu'il a fondé à Seraing, et dont on chercherait vainement ailleurs le pareil (*a*).

Mais en Prusse on ne s'amuse pas à parlementer avec les rebelles: on commence par où on aurait dû commencer à Bruxelles: on les expédie au fil de l'épée: on juge militairement et l'on passe par les armes, sur place, ceux qui ont échappé à la bayonnette et à la mitraille. Puis, comme une ville n'est jamais le théâtre de semblables désordres, sans que la masse des habitans soit plus ou moins coupable ou de complicité directe ou d'une tolérante connivence, le gouvernement prussien vient d'envoyer, dit-on, six mille hommes à Aix-la-Chapelle pour y tenir garnison pendant cinq ans aux frais de la ville.

Rien n'eût été plus juste, ni plus aisé que d'en faire autant à l'égard de nos rebelles.

On vient de voir que si, au lieu de trois lâches (à supposer même que ce ne soient pas trois traîtres),

(*a*) M. John Cockerill a pareillement formé d'autres établissemens industriels à Liège, à Andennes et, l'on dit même, à Bruxelles: voilà les hommes utiles et honorables, auxquels s'en prend la faction qui allume les torches au nom de la liberté et qui aiguise les poignards en parlant de religion!

Digitized by Google

tels que les généraux Bylandt, Wautier et Aberson, il y avait eu dans Bruxelles un seul officier qui se fût montré digne de servir sa patrie et son roi, le premier mouvement aurait pu être comprimé à coups de cannes; que cette occasion passée, tout pouvait encore être réparé le lendemain par le supplice immédiat de quelques chefs, exemple indispensable autant que salutaire, qui seul aurait suffi à rétablir la tranquillité et le bon ordre.

Une fois la rébellion ouvertement déclarée, l'autorité royale renversée, les couleurs de la sédition arborées, il fallait faire un exemple terrible.

Il fallait bombarder Bruxelles, et au besoin ne pas y laisser pierre sur pierre, jusqu'à ce que les principaux de la ville, pieds nus, la corde au cou, fussent venus remettre de leur propre main les chefs dont on aurait déjà donné la liste, et qu'on aurait dû mettre à mort immédiatement sous les yeux des notables eux-mêmes, qu'il fallait garder en ôtage, jusqu'à l'exécution pleine et entière des conditions auxquelles on pouvait alors, mais seulement alors, accorder amnistie à tous les autres.

On aurait dû suspendre les bienfaits de la Loi Fondamentale dans la ville rebelle, pendant l'espace de vingt-cinq ans, temps nécessaire au renouvellement d'une génération.

On aurait dû frapper la ville rebelle d'une contribution de cinquante millions, destinés principalement à la fortifier, et à construire dans une autre ville fidèle du midi du royaume (*a*), les palais et édifices néces-

(*a*) A Gand, par exemple, qui s'est si bien conduit jusqu'ici, grâce à la haute sagesse de son gouverneur non moins que de son brave général, et grâce au patriotisme de ses habitans.

Digitized by Google

saires au séjour du Roi et de la famille royale, des princes, des États-Généraux et des différens ministères, qui font, tous les deux ans, leur résidence dans les provinces méridionales du royaume.

La législation de 1815 et 1818, abolie en 1829, aurait dû être rétablie aussi pendant vingt-cinq ans, pour la seule ville de Bruxelles et sa banlieue.

Toutefois, nous sommes d'avis que la liberté de la presse y aurait pu être maintenue, sauf pour les écrits périodiques, et celle-ci même rétablie au bout de cinq ans seulement de suspension, mais accompagnée d'une législation forte, modelée sur celle de la France, qui a pour garanties l'obligation aux journaux d'insérer les réfutations à leurs calomnies ou à leurs mensonges, et celle de fournir un cautionnement considérable, ce qui préserve au moins la presse périodique de tomber, comme elle y est tombée chez nous, dans les provinces méridionales, entre les mains d'hommes sans aveu, n'ayant rien à perdre au monde ni en réputation ni en fortune et, par conséquent, pouvant tout gagner aux révolutions et aux bouleversemens.

Et en effet, qui voyons-nous figurer à la tête des rebelles dans le Brabant méridional?

Les hommes ayant un nom connu et de la fortune appartiennent tous au parti apostolique.

Le parti jacobin n'est représenté que par les excrémens de la société; par ces mêmes hommes qui après avoir, pendant deux années non interrompues, déshonoré la littérature par leurs turpitudes quotidiennes, ont mis le comble à leur infamie en recevant leur part d'autorité des mains d'une bande de pillards, de meurtriers, d'incendiai-

Digitized by Google

res dont ils se sont constitués les bien dignes successeurs.

Aussi, tandis que nous voyons d'une part les Mérode, les d'Hoogvorst et les d'Oultremont représenter la faction jésuitique de l'Union, les jacobins sont représentés par l'ignoble Lesbroussart, par des misérables tels qu'un Van de Weyer, un Claes, un Rousel, un Levae, bien dignes souteneurs et complices d'un de Potter, et par ce comte Van der Meeren fils, fameux seulement par les plus dégoûtantes orgies, par d'innombrables dettes ignominieuses, par une vie débauchée et crapuleuse, et qui ne pouvant espérer nulle part de jamais devenir quelque chose ni par une considération dont il est indigne, ni par des talens qui lui manquent, ni par la bravoure qui lui manque bien plus encore, n'a rien trouvé de mieux à faire ni de plus digne de toute sa vie, que de se jeter dans la carrière qui mène droit au gibet.

Nous avons raconté ce qui s'était passé dans Bruxelles : nous avons dit ce qui aurait dû être fait d'abord pour prévenir le désordre, puis pour le réprimer.

Nous nous arrêtons ici, aux évènemens antérieurs à l'arrivée des princes à Vilvorde. La seconde partie de cet écrit sera consacrée au récit de ce qui a été fait depuis, et à rappeler les suites immédiates, faciles à prévoir qui en sont résultées. Nous rechercherons quelles peuvent en avoir été les causes, et nous jetterons un coup d'œil sur les conséquences, plus ou moins éloignées, possibles et même probables, qui peuvent résulter pour toute l'Europe d'un mouvement qu'il eût été si facile de prévenir, et si facile encore de châtier.

Digitized by Google

Post-Scriptum.

Au moment où l'on achève d'imprimer la première partie de cet écrit, nous lisons dans les journaux français le passage suivant, à propos des troubles qui avaient éclaté à Nîmes.

» Les perturbateurs ont voulu parlementer. Le colo-» nel Lascours a RETENU LES ENVOYÉS, et a fait dire » aux rebelles qu'il n'avait pas à traiter avec eux ; » qu'ils devaient se rendre à discrétion, ou qu'il allait » les écraser. En effet, cent quinze brigands ont été » arrêtés. Les autres se sont dispersés."

Ce que le colonel Lascours a fait à Nîmes, on aurait dû le faire chez nous avec les rebelles de Bruxelles et avec leurs mandataires, et tout aurait été fini en un clin d'œil. Honneur aux braves et fidèles officiers comme le colonel Lascours, et honte éternelle aux infâmes qui, revêtus de l'uniforme d'officier, ont pu demeurer spectateurs passifs de l'incendie et du pillage. A Rome jadis on les aurait décimés. De nos jours on devrait, pour l'honneur de l'armée, les faire pendre tous sans exception.

Digitized by Google

LES BELGES

AU TRIBUNAL DE L'EUROPE;

FAISANT SUITE

A LA VILLE REBELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

Le Roi venait à peine d'arriver au château du Loo, de retour de sa visite à l'exposition des produits de l'industrie nationale, à Bruxelles, lorsqu'il apprit, le 27 août, les premiers désordres commis l'avant-veille en cette ville: suivi des Princes, ses fils, le Monarque s'empressa d'accourir à La Haye.

Un conseil fut tenu aussitôt, à l'issue duquel une session extraordinaire des États-Généraux fut convoquée à La Haye pour le lundi 13 septembre; les deux Princes partirent, le samedi soir 28, pour le Brabant-Méridional: des ordres furent immédiatement expédiés pour que, de toutes parts, l'on dirigeât des forces sur Bruxelles. Quatre bateaux à vapeur en transportèrent une partie de Rotterdam à Anvers, en même temps que plusieurs bataillons furent mis en marche de différentes directions, notamment de Maestricht.

Digitized by Google

Jusque-là tout s'explique. Mais la convocation d'une session extraordinaire des États-Généraux fut une mesure généralement peu comprise, même des amis les plus dévoués du Monarque. On ne concevait pas plus, disait-on, la nécessité d'appeler le corps législatif pour châtier des rebelles, que s'il se fût agi d'une telle convocation pour appeler le médecin en cas de maladie. Outre cela, c'était, ajoutait-on, donner à la rébellion elle-même une importance, dont les meneurs de celle-ci essaieraient de profiter sous plus d'un rapport: c'est aussi ce qu'ils ne manquèrent point de faire.

Les Princes étaient à peine arrivés à Vilvorde que la consternation régnait déjà parmi les chefs de la révolte, à Bruxelles, et l'incertitude s'était emparée de tous les esprits.

Du samedi 28 au lundi soir 30, la situation morale des habitans était telle que si l'on eût jeté dans Bruxelles seulement deux bombes, le peuple indigné aurait mis en pièces les chefs des rebelles et appelé à grands cris le retour de l'ordre légal.

Mais un vertige que l'on peut, à bon droit, appeler sans exemple fascinait tous les yeux.

Au dedans, les dépositaires de la force, marchant de lâcheté en lâcheté, de défection en défection, se laissèrent acculer par la canaille, que poussaient les meneurs, jusqu'au palais du Roi, et n'eurent ni honte ni remords de demeurer témoins impassibles du pillage, de l'incendie, du meurtre, et de laisser partout abattre les armes de leur Souverain, sous les yeux de braves soldats bien dignes d'obéir à d'autres chefs, et

Digitized by Google

qui, *alors*, du moins, ne demandaient pas mieux que de prouver leur fidélité et leur courage.

Puisqu'il s'est trouvé des insensés ou des traîtres qui ont osé entreprendre de balbutier quelques mots d'excuse en faveur de ces lâches ou de ces imbéciles, que tout le monde connaît, auxquels la patrie est redevable des maux qui l'accablent, il convient de dire un mot sur une circonstance des plus graves dont nous n'étions pas encore en mesure de parler lorsque la première partie de cet écrit a paru.

On assure de très-bonne part qu'un fonctionnaire public assez éminent, ayant poussé l'un des généraux à s'expliquer sur sa conduite, celui-ci, se voyant serré de près, se serait écrié: » *Vous ne savez donc* » *pas, monsieur, quelles étaient mes instructions.*"

De quelque manière que se terminent les choses, une enquête nous paraît indispensable: elle serait d'ailleurs de toute justice, d'abord pour que les fidèles défenseurs de la patrie ne pussent, à aucune époque, être confondus avec les traîtres, ni soupçonnés injustement de lâcheté; ensuite, parcequ'il importe au plus haut degré que chacun, à l'avenir, connaisse bien les siens, et sache quels sont ceux sur qui il peut compter; le Roi d'un côté, les brigands de l'autre. Il faut que l'on bannisse des rangs les caméléons, les douteux, les hommes faibles ou équivoques: il faut que le père de la patrie puisse dire comme le Seigneur, *Quiconque n'est pas pour moi est contre moi.* Rien n'est plus dangereux que ces hommes qui passent leur vie à protester de leur fidélité jusqu'au jour où on les voit, tout d'un coup,

Digitized by Google

sauter à pieds joints dans les rangs opposés (*a*). Quand on connaît bien son ennemi, on sait du moins à quoi s'en tenir; mais lorsqu'on se trouve inopinément en face d'un adversaire que l'on croyait un ami, il en résulte un double mécompte, parce que l'ami que l'on a de moins se trouve de plus dans les rangs ennemis.

Revenant au général en question, toutes les instructions du monde devaient céder à ce raisonnement fort simple, et auquel nous défions qui que ce soit d'opposer une réponse concluante.

Un gouverneur militaire n'a d'ordres ni d'instructions à recevoir de qui que ce soit au monde, si ce n'est du souverain et du ministre de la guerre.

Si le général dont il s'agit avait en effet reçu des instructions tendant à lui conseiller, encore pis à lui enjoindre, de tenir, dans des circonstances données, une conduite pareille à celle qu'en effet il n'a que trop tenue, son devoir était d'en faire part sur-le-champ au Roi en droiture; et, ce devoir, l'honneur, la fidélité et le bon sens le lui imposaient en même temps que les lois (*b*).

(*a*) Entre tant d'autres, on pourrait spécialement citer les Duvivier, cette famille toute couverte des bienfaits du Roi, et qui a eu l'infamie de se jeter dans les rangs des traîtres; ainsi que ce même Lescaille auquel nous avions cru pouvoir donner des éloges dans la première partie de cet écrit, et qui, tous, n'ont eu rien de plus pressé que d'accepter des promotions de la part du gouvernement des brigands.

(*b*) Voyez, au Code pénal, les articles 81, 93, 99, 103, 104, 123, 124, 125, 178, 198, 234, 268, etc., etc. Voyez, en outre, le Code pénal militaire.

Digitized by Google

Le ministère de la guerre, dans les Pays-Bas, étant confié au second fils du Roi, l'on n'a pas besoin de dire combien il serait absurde de prétendre que de tels ordres eussent pu émaner du Prince Frédéric lui-même; mais s'il avait pu se faire que, par l'effet d'une odieuse trahison ou d'une coupable surprise (*a*), tout autre eût signé ou fait parvenir au général-gouverneur des ordres ou des instructions propres à lui tracer cette impardonnable conduite, qui a sanctionné par ses funestes résultats des maux sans nombre comme sans mesure, dont nul ne saurait même prévoir le terme désormais, comme de tels ordres, de pareilles instructions étaient évidemment contraires aux lois et à la sûreté de l'État, son devoir le plus positif était d'en dénoncer les auteurs, et, quel que fût leur rang, de les faire immédiatement arrêter s'ils étaient sous sa main; en tout état de cause, de n'en tenir aucun compte, pas plus que si on lui eût ordonné de devenir lui-même incendiaire ou assassin.

Qu'il ait existé une conspiration contre le Gouvernement; que les conspirateurs aient eu pour complices la trahison des uns, la lâcheté des autres, la démence et l'aveuglement de tous, c'est sur quoi aujourd'hui chacun tombe d'accord. Mais que de conjectures sinistres le public n'a-t-il point dû former, s'il demeure prouvé que les trois généraux, chacun de leur côté, avaient donné à M. de Knyff, di-

(*a*) On sait, par exemple, qu'en Espagne, il arriva peu avant la révolution de l'Ile-de-Léon, qu'un commis des bureaux de la guerre ayant falsifié la signature d'un ministre, peu s'en fallut qu'une dislocation générale de l'armée n'eût lieu dans tout le royaume. Avis aux ministres de tous les pays!

Digitized by Google

recteur de police, l'assurance formelle et itérative, dès le 25 août au matin, qu'une force armée de deux cents hommes venait d'être par eux mise à sa disposition (*a*) pour agir sous ses ordres en cas d'événement : s'il demeure prouvé que M. Van Gobbelschroy, ministre des colonies, alors à Bruxelles, écrivit au général Bylandt, le jour même du 25, pour l'avertir de nouveau de ce qui se préparait et qui n'était d'ailleurs plus un mystère pour personne, si ce n'est pour l'autorité, seule *obstinée* à ne vouloir ni entendre ni voir ce qui était à la connaissance de tout le public ?... De plus, il paraît constant et prouvé, tellement le vertige de la sécurité s'était emparé de tout le monde, que M. Van der Fosse, gouverneur du Brabant-Méridional, peu de jours avant l'explosion, traita d'*alarmiste*, à un dîner, chez le ministre des colonies, un fonctionnaire public auquel pourtant pleine confiance était due au moins jusqu'à *preuve* contraire, et qui venait l'avertir, pour la dixième fois, de ce qui, notoirement et ouvertement, se préparait dans la ville de Bruxelles.

Dans une matière aussi grave que délicate, l'impartialité et la justice nous font surtout un devoir sacré d'éviter avec soin toute ambiguité.

(*a*) Dans la soirée du 3 août, lors de la fête du jardin botanique, que l'on avait déjà annoncée comme devant donner lieu à une émeute, le détachement de maréchaussée de service s'était retiré au bout d'une heure, au lieu de rester à son poste jusqu'à la fin de la fête. Il serait d'une haute importance de savoir qui avait donné à ce détachement l'ordre de quitter son poste, car cela pourrait conduire à la source des nombreuses trahisons qui ont précédé, accompagné et suivi les événemens dont il s'agit.

Digitized by Google

Bien que l'on puisse articuler plus ou moins de graves reproches à l'égard de presque tous les principaux fonctionnaires de Bruxelles sans distinction, nous croyons qu'il ne faut pourtant point hasarder légèrement l'accusation capitale de trahison dans l'acception légale et morale de ce mot.

Mais ceux qui pourront échapper à cette noire accusation, comment se laveront-ils, les uns du reproche de lâcheté insigne, d'autres d'une coupable négligence, et tous ensemble d'un manque absolu de zèle et même de sens commun? Et comment expliquer le silence que tous, d'accord, persistent à garder depuis quatre mois? Nul d'entr'eux ne peut ignorer que l'Europe entière les accuse hautement, les regarde comme responsables, sinon comme moralement complices, des maux sans nombre qui affligent la patrie, et des forfaits qui, depuis deux mois, la déshonorent: et malgré cela aucun d'eux n'a eu assez de cœur, assez d'honneur pour demander hautement une enquête, ni pour s'expliquer franchement par la voie de la presse et surtout par celle des journaux.

Que si nous devons mettre une gradation et établir des nuances dans les accusations et les reproches, nous ne devons point passer non plus sous silence, qu'après les chefs de la force armée, aucun fonctionnaire n'est plus intéressé que M. Van der Fosse à ce qu'une enquête ait lieu, car la voix publique accuse tout au moins M. Van der Fosse d'une négligence d'autant plus inexplicable en lui, que personne ne refuse à ce magistrat des connaissances et des lumières peu propres à rendre sa conduite excusable, une telle conduite ne paraissant susceptible de devenir exempte de

Digitized by Google

tout reproche, que s'il était permis de l'expliquer par une imbécillité notoire, et M. Van der Fosse n'a jamais passé pour imbécile. Au surplus, quoi qu'il en soit à son égard, il nous reste encore un mot à dire sur les généraux, car, quant à eux, aucune atténuation ne semble possible à personne.

Nous avons démontré, d'après le code, qu'en admettant même l'existence d'instructions ou d'ordres émanés, N'IMPORTE DE QUI, les chefs de la force armée n'en demeuraient pas moins accusés d'avoir méconnu tous les principes sacrés pour des militaires: la voix publique sera fondée à leur adresser des reproches terribles, aussi longtemps qu'ils n'auront provoqué et obtenu un jugement solennel sur l'ensemble de leur conduite.

Mais les plus graves conjectures ne demeureraient-elles point surabondamment justifiées, s'il était vrai, on ne saurait trop le répéter et nous le tenons de la meilleure source, que l'on eût donné l'assurance itérative au directeur de police, qu'il pouvait disposer de deux cents hommes, lorsque, dans le fait, il est constant, notoire et prouvé, que pas un seul soldat de la ligne, pas un seul maréchaussée ne se trouva à temps à ses ordres, ni prêt, ni disponible, lorsqu'il réquit, d'après la loi, dans la soirée du 25 août, le secours de la force armée, pour réprimer les premiers désordres.

Que deviennent alors ces prétendues instructions, ces ordres allégués dont on voudrait faire un rempart à ceux que tout accuse? S'ils avaient reçu l'ordre de refuser le concours de la force armée, ils n'en seraient que doublement répréhensibles, pour avoir promis leur appui au magistrat chargé de la police et qui devait y

Digitized by Google

compter, lorsque dans le fait ils auraient su d'avance ne pouvoir et ne devoir, par là, lui donner qu'une assurance trompeuse.

Nous le répétons : nul au monde n'avait le droit de donner ni d'ordres, ni de simples instructions, ouvertement attentatoires à la sûreté de l'État ; mais nous avons voulu ajouter cet argument à tant d'autres, pour laisser sans aucune excuse, sans la moindre atténuation possible, même aux yeux les moins clairvoyans et le plus fortement prévenus, une conduite odieuse et qui, ayant compromis à un si haut degré le salut de l'État et le repos de toute l'Europe, aurait dû en faire mettre les coupables en jugement, car, nous ne craignons point de le dire, une telle conduite n'a d'autre réparation possible que celle des tribunaux. C'est en effet par la plus odieuse négligence à comprimer le premier mouvement, que des hommes, que l'on peut appeler le fléau et l'opprobre de leur patrie, ont livré la moitié du royaume à un gouvernement de brigands, au gouvernement de Van de Weyer, de Potter, de Rogier, de Gendebien, et de quelques autres scélérats de leur espèce, qui ont établi partout le régime de la destruction, et qui lâchent, dans tous les sens, comme autant de bêtes féroces, des hordes d'assassins, promenant partout le pillage, l'incendie, la misère et la mort, à Bruxelles et dans ses faubourgs, à Gand, à Bruges, à Ostende, à Mons, à Anvers, à Louvain, en un mot, partout où la défection des troupes belges, la lâcheté ou la complicité des habitans leur a permis de pénétrer.

Digitized by Google

Revenons au récit des événemens, après quoi nous reprendrons les réflexions.

L'arrivée des Princes aux portes de Bruxelles avait jeté la consternation dans l'âme des meneurs, étonnés eux-mêmes de n'avoir point encore expié leur attentat sur l'échafaud. Ces gens-là n'avaient aucun moyen de résister; ni armes, ni munitions de guerre, ni vivres, ni argent, ni encore moins l'opinion publique en leur faveur. La moindre démonstration de vigueur suffisait pour les faire tous tomber à genoux, et ils se seraient encore estimés trop heureux si l'on eût commis la faute énorme de leur faire espérer la moindre grâce, car c'eût été déjà un acte déplorable de faiblesse.

Les traîtres sentant combien leur position était fausse et hasardée, eurent recours à l'astuce. Il n'est sorte d'intrigues que l'on ne mît en œuvre pour tromper les Princes, afin de les pousser dans une route de perdition.

Abissus abissum invocat. La première faute fut d'entrer en pourparlers avec des brigands, et même avec quiconque osait prononcer un mot de leur part ou en leur faveur. Le premier d'entr'eux ayant eu l'insolence de paraître dans la demeure des Princes, aurait dû être saisi et pendu sur place: puis le second, puis le troisième, le quatrième, le centième et ainsi de suite, jusqu'à ce que nul n'eût plus trouvé assez d'audace, pour oser seulement en approcher comme parlementaire des rebelles.

Pas du tout: au lieu d'agir avec vigueur et d'aller droit au but, on entama des négociations comme de

Digitized by Google

puissance à puissance avec le rebut de la société, avec des hommes tels que le bâtard Van de Weyer et ses amis. Ces pourparlers deviendront dans l'histoire, un scandale sans exemple, comme ils l'ont été pour la génération contemporaine.

Et tandis que l'on perdait un temps précieux à discuter aux portes de Bruxelles avec de pareils scélérats, les rebelles poussaient l'audace jusqu'à envoyer, auprès du Roi lui-même, des députations où figuraient des traîtres bien connus pour tels, notamment un Sécus (l'un des directeurs et ordonnateurs, ainsi que Vilain XIIII, des premiers pillages), et ces députations dont on aurait dû garder les membres en ôtage, étaient reçues chez le Roi sous la protection de ce ministre de trop funeste mémoire, qui, à tant d'autres titres de réprobation générale dont nous n'aurons que trop occasion de parler, a pu ajouter l'horrible éloge des brigands et des traîtres, éloge qu'il a subi, qu'il a accepté en silence, sans doute voulant reconnaître par là combien lui-même s'en trouvait digne.

Si, d'une part, tant de longanimité fournit une preuve de plus de l'inépuisable clémence de nos Princes, elle atteste, d'autre part, à la face de l'Europe, l'ineptie ou la noirceur de ceux qui les obsédaient de leurs funestes conseils.

De faute en faute, de piège en piège, d'absurdité en absurdité, la perfidie en vint au point de déterminer l'héritier du trône, un Prince d'Orange, à s'aventurer seul, dans Bruxelles, au milieu d'une population révoltée; exposé aux insultes d'une populace en

Digitized by Google

délire, d'une multitude de canaille, ivre de sang, de pillage et d'incendie, faisant flotter à ses yeux le drapeau des rebelles, n'interrompant le morne silence des sépulcres, silence commandé par Van de Weyer, d'Hoogvorst et de Ligne, que par les vociférations de la rage; exposé par dessus tout aux fureurs du premier assassin qui aurait voulu se désaltérer dans le sang du fils aîné de son Roi.

Et que l'on ne prenne pas ceci pour un tableau à effet, tracé de fantaisie (*a*). Les assassins ne manquèrent point dans cette effroyable journée : en matière de forfaits rien n'a manqué à la ville de Bruxelles. Les plus féroces brigands du Monténégro et des Calabres ne les ont point dépassés, et l'on pourra s'en convaincre amplement dans la suite de cet écrit.

Un jeune homme fort bien mis était placé à une croisée au milieu de plusieurs dames, au moment du passage du Prince. Tout à coup ce forcené se saisit d'un fusil qui se trouvait dans un coin de l'appartement, ajuste le Prince et lâche la détente: par bonheur l'arme rate: déjà l'assassin s'apprêtait à re-

(*a*) Quelques personnes ont paru croire que ce fut aussi un embellissement inventé pour l'effet que l'anecdote rapportée à la page 31 de notre première partie, au sujet de cette jeune dame qui trempa son mouchoir dans le sang, au pillage de la maison de M. de Knyff: le fait est de la plus exacte vérité, et nous pouvons ajouter, de plus, que, d'après les renseignemens ultérieurs qui nous sont parvenus, cette Euménide paraît avoir été la propre sœur du *philanthrope* Ducpétiaux, accompagnée de la sœur de Levae, lesquelles donnaient le bras à l'un des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*.

Digitized by Google

monter la batterie; mais les dames, que le bruit avait avertics, s'élancent sur lui et le désarment.

Le féroce Van de Weyer avait tout disposé pour attirer le Prince dans l'hôtel de ville, et tout y était prêt aussi pour empêcher l'auguste victime d'en sortir jamais. La Providence ne permit point que la ville de Bruxelles fût souillée du seul forfait qui n'ait point encore été commis dans ses murs.

En quittant la Grande-Place, le Prince se dirigea par la rue de la Violette, où l'on essaya de faire tomber son cheval en lançant (par bonheur une seconde trop tard) des balais entre ses jambes.

Dans la rue de Ruysbrouck, les gens de chez l'imprimeur-libraire Voglet jetèrent à l'envi, sur le passage du Prince, des chaises et des tables, dans le but évident de faire tomber son cheval: l'un d'eux tenait à la main un énorme coutelas: plus loin, un brigand de la garde communale croisa la bayonnette pour barrer le passage du Prince, lequel ne dut son salut qu'à un héroïque sangfroid et à la vitesse de son cheval.

Assurément le courage fabuleux d'Orphée descendant aux Enfers n'est pas à comparer à l'intrépidité que déploya en cette occasion le Prince d'Orange, se livrant seul au milieu d'une population entière de rebelles en armes, et d'assassins (*a*).

(*a*) Parmi les innombrables atrocités qui signalèrent cette horrible journée, il ne faut point passer sous silence que, dans plusieurs occasions, le Prince, entièrement séparé de la garde bourgeoise, qui aurait dû lui faire un rempart inexpugnable, se trouva entouré de toutes parts de la canaille en délire, livré évi-

Digitized by Google

Mais, si d'une part l'on ne peut se refuser à l'admiration qu'inspire une telle audace, quand d'autre part on considère cette fatale entrée du Prince d'Orange, seul, dans Bruxelles, et les suites funestes qu'elle a eues pour la patrie et qu'elle pourrait bien avoir pour toute l'Europe, on ne peut s'empêcher de former des vœux, pour que ceux qui osèrent prendre sur eux la terrible responsabilité d'un semblable conseil soient soumis à une enquête sévère, afin que les conseillers ineptes, mais du moins de bonne foi, soient, s'il y en a eu, séparés des conseillers perfides, animés de l'esprit prémédité de trahison.

Dans les déplorables pourparlers qui eurent lieu l'avant-veille de l'entrée, le jeune prince de Ligne, chambellan autrichien, connu seulement par sa conduite inconsidérée et par la réunion de toutes les qualités qui constituent un vrai garnement, le prince de Ligne, croyant braver l'autorité des Princes, d'après ce que les journaux ont publié et que M. de Ligne n'a jamais démenti, osa dire aux fils de notre Roi, qu'ils n'entreraient en armes dans Bruxelles qu'en passant sur son cadavre. Pour toute réponse, et comme l'a fort bien dit l'une des feuilles les plus énergiques de la Hollande (*Het Nederlandsche Verbond*), il fallait faire fusiller le jeune audacieux, et, par là, tout se serait terminé en un instant.

D'ailleurs, ce n'était point de cela qu'il s'agissait. Il était question d'entrer dans Bruxelles, d'y entrer de

demment à dessein, au péril le plus imminent, ce que chacun comprit bien être l'effet d'un calcul exécrable des meneurs et particulièrement du farouche Van de Weyer.

Digitized by Google

suite, d'y entrer en armes, de gré ou de force : dès-lors peu importait que le premier cadavre sur lequel il eût fallu marcher pour cela fût le cadavre du prince de Ligne, celui d'un chien ou d'un prélat. Et si l'on n'avait pu y entrer qu'en escaladant dix montagnes de cadavres, il fallait encore le faire tout de même, bayonnette en avant, car c'était le seul moyen d'en finir et de sauver le pays et peut-être l'Europe.

La bonté, la clémence, la miséricorde sont, assurément, de bien touchantes vertus, lorsqu'elles s'exercent sur l'égarement et sur l'erreur; mais quand on les prodigue à la perversité et à la félonie elles perdent leur effet: le crime, alors, les qualifie d'impuissance et de faiblesse, et y puise de nouvelles forces et une audace nouvelle. Alors, la miséricorde que l'on prodigue en faveur d'une poignée de scélérats couverts de crimes, devient funeste à tout un peuple que leurs forfaits plongent dans le deuil. Aussi, est-ce pour avoir épargné tout d'abord une douzaine de brigands, que tout un pays, peu après, est en proie à l'anarchie la plus affreuse, est inondé de sang et de larmes, et livré à la dévastation, à l'assassinat et à l'incendie, tant il est vrai de dire avec Montesquieu que »Tout, et jusqu'à la vertu, a besoin »de limites" (*a*).

Ce fut alors que l'esprit de vertige qui semble depuis être devenu contagieux, s'empara de tous les conseillers des deux Princes : et si plusieurs de ces conseillers doivent être considérés comme plus que suspects, il en est, pourtant, dont la fidélité ne saurait

(*a*) *Esprit des lois.*

Digitized by Google

guère être révoquée en doute, et qui, par un inconcevable aveuglement, n'en contribuèrent pas moins à faire adopter les résolutions les plus utiles à la cause de la trahison et au succès de l'entreprise des rebelles.

Chose incroyable, parmi tant d'autres plus incroyables les unes que les autres!

Les insignes de la royauté avaient été renversées depuis une semaine, et M. Van Gobbelschroy, ministre du Roi, et le comte de Mier, ambassadeur d'Autriche, et le chevalier d'Anduaga, plénipotentiaire d'Espagne, et le conseiller-d'Etat Van der Fosse, gouverneur de la province, n'avaient point encore quitté Bruxelles une semaine après que la ville s'était déclarée en pleine révolte! Que faisaient les uns dans Bruxelles, et qui représentaient donc les autres dans une ville où les armes du Roi étaient renversées, son autorité méconnue? Ce n'est pas ici qu'il convient de rechercher les motifs d'une inconvenance d'autant plus choquante qu'elle est devenue habituelle chez quelques uns des membres du corps diplomatique accrédités près de notre Monarque, ni de demander comment il se fait que, durant les années où le Roi réside à La Haye, plusieurs ambassadeurs puissent demeurer immobiles dans Bruxelles, comme s'ils étaient chargés d'y représenter leurs cours respectives auprès des édifices et des statues dont la ville est ornée. Il est juste toutefois d'ajouter que sir Charles Bagot, ambassadeur d'Angleterre, et M. le baron de Selby, ministre du Danemarck, se sont constamment fait remarquer parmi ceux des membres du corps diplomatique qui, comme le veulent les plus

Digitized by Google

hautes convenances, ont le plus régulièrement suivi notre Roi à La Haye, les années où Sa Majesté y fait sa résidence.

Quoi qu'il en soit au sujet du corps diplomatique, il paraît à peu près certain que, dévoués et traîtres, fidèles et perfides, imbéciles et hommes d'esprit, ou peut-être plutôt jusqu'alors réputés tels, chacun s'accorda ou à peu près, dans le funeste conseil qui détermina le Prince d'Orange à entrer seul dans Bruxelles, le mercredi 1er septembre.

C'est cette déplorable résolution qui a tout perdu: ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une misérable échauffourée, devant se terminer par le supplice d'une trentaine de meneurs, est devenu une rébellion colossale qui, n'importe comment elle se termine, menace de bouleverser tôt ou tard l'Europe entière.

En effet c'est l'entrée du Prince d'Orange dans Bruxelles, qui a amené tous ces délais et ces retards, dont les brigands seuls ont pu tirer parti au détriment de la royauté, ainsi que tout le monde l'avait prévu et l'avait prédit.

Il n'est sorte d'absurdités que n'aient débitées depuis, pour atténuer leur faute énorme, ceux qui avaient trompé ou conseillé le Prince dans cette occasion mémorable.

» On nous avait promis (disent les uns) d'arborer » la cocarde orange: il y a eu mal-entendu: on nous » a trompés (répètent d'autres sérieusement), on nous » a trahis: et mille niaiseries semblables.

Le beau prodige, en effet, que d'avoir été trompé par des perfides: comme il fallait être adroit pour ne pas s'attendre à être trahi par des traîtres! tels

Digitized by Google

par exemple, que Van de Weyer, Ducpétiaux et autres scélérats de leur trempe! Mais tous ces chefs de brigands ont trouvé constamment de zélés protecteurs, chez ces mêmes fonctionnaires qui auraient dû les livrer mille fois à la rigueur des lois, au lieu de les y soustraire en mainte occasion, comme ils l'ont fait (*a*) au grand scandale des vrais amis du Roi et de la morale publique.

D'autres encore ont cherché une excuse à leur funeste conseil, en alléguant le nombre trop peu considérable de troupes réunies, au 1er septembre, dans les environs de Bruxelles: « On y avait à peine, dit-on, deux mille hommes, la plupart Belges."

A cela nous répondrons:

1°. Que ces deux mille hommes, n'eût-on eu en effet que ce nombre sous la main, et eussent-ils tous été Belges, devaient suffire de reste pour rétablir dans Bruxelles l'autorité du Roi;

2°. Qu'à l'époque dont il s'agit, les soldats belges eux-mêmes se seraient battus et fort bien battus, jaloux d'effacer la tache imprimée à l'uniforme, par l'infâme inaction que leur avait imposée la conduite déplorable de leurs déplorables chefs, inaction dont il eût été injuste, alors, de faire peser l'opprobre sur tous les soldats belges indistinctement;

(*a*) Par exemple, et pour ne citer qu'un fait entre mille.

Lorsque le Monarque, justement indigné, destitua Van de Weyer de l'emploi de bibliothécaire des manuscrits dits de Bourgogne, ce fut une puissante protection qui fit obtenir à la démission de ce traître la qualification d'*honorable*, telle qu'on la lut avec surprise dans les journaux. Et lorsque chacun témoi-

Digitized by Google

3o. Que si réellement l'on n'avait que deux mille hommes réunis sous les murs de Bruxelles, et s'il en eût fallu davantage, ce que du reste nous n'admettons nullement, cela annoncerait un vice radical, pour ne point supposer pire que cela, dans la direction des mouvemens militaires : et pour s'en convaincre il suffit d'avoir quelques notions de la matière, et de jeter un coup d'œil sur la carte du Royaume. Comme ces objections ont paru peut-être conclúantes à ceux qui n'entendent rien aux mouvemens des troupes, et qu'il importe de mettre au grand jour les torts de ceux qui ont pris ces objections pour excuse, nous croyons devoir donner ici un certain développement à notre réfutation.

Des ordres expédiés de La Haye le samedi soir, et sans doute expédiés avec toute la célérité que demandait la circonstance, devaient, tout au plus tard, être parvenus le dimanche au soir à Maestricht, à Liège et à Mons, d'où, et le mouvement des troupes exécuté sur le champ, d'où devait résulter la réunion de celles-ci précisément dans la journée du mercredi, et la jonction sous les murs de Bruxelles, de tous les renforts demandés, même de ceux partis du point le plus éloigné. Dans les grands jours et par un temps magnifique, des soldats, pour peu qu'ils soient exercés, peuvent très-commodément se rendre de Liège et de Maestricht à Bruxelles en soixante heures,

gnait son étonnement de voir, malgré cela, Van de Weyer conservé dans l'emploi de bibliothécaire de la ville, le baron de Wellens, bourgmestre, affectait plus que jamais de le prendre sous sa protection. On sait qu'il avait voulu en faire son gendre.

Digitized by Google

sans nul besoin, pour cela, d'avoir fait partie de ce bataillon de l'île d'Elbe qui parcourut deux cent quarante lieues en moins de quinze jours de marche. Nous ne portons pas même ici en ligne de compte les moyens extraordinaires de transport, d'ailleurs connus et généralement pratiqués de nos jours, tels que celui de faire voyager des régimens entiers en poste.

Des troupes mises en mouvement avec la célérité convenable, pouvaient très-aisément arriver à Bruxelles en un jour et demi de Namur et de Mons, en un jour d'Anvers, en deux jours et un quart de Bréda, en un jour de Gand, et en quelques heures de Malines et de Termonde.

Nous n'avons voulu, du reste, que poser ici une hypothèse surabondante, et nullement admise, celle où l'on aurait eu besoin pour rentrer en possession de Bruxelles, d'un plus grand nombre de troupes.

Et ce besoin que d'ailleurs l'on ne saurait point admettre, en le supposant prouvé, qui empêchait donc que les conseillers de nos Princes, au lieu de tant *insister* pour les faire entrer dans Bruxelles (*a*), ne les engageassent d'attendre la réunion des renforts dans les environs de la ville? Ce qu'il fallait faire, dans l'intervalle, et sans la moindre perte de temps, c'était de s'assurer de toutes les routes, principalement de celles de Mons et de Liège, par où les rebelles annonçaient eux-mêmes hautement, dans toutes leurs

(*a*) Il paraît que quelques meneurs de Bruxelles auraient voulu que les deux Princes entrassent ensemble dans la ville, afin de les garder comme ôtages pour s'assurer d'une amnistie pleine et entière, tellement alors ils se sentaient près de l'échafaud.

Digitized by Google

feuilles, qu'il devait leur venir des renforts. Pour cela on avait dix fois plus de monde qu'il n'en fallait. De nulle part, alors, il n'arrivait aux rebelles que des secours peu efficaces et tout à la débandade; des hommes isolés, des voitures ou des charrettes pleines de gens sans aveu, couverts de vermine, tous mal armés, les uns de fusils, d'autres de pistolets, de sabres, de fourches, et même de simples bâtons. Bruxelles, alors, manquait de vivres, de poudre et encore plus de munitions; cela est tellement prouvé que, pour faire des balles, les rebelles avouaient eux-mêmes être réduits à fondre le plomb des gouttières.

Ainsi, admettant tous les argumens de ceux que nous combattons, quand même, par impossible, et nous venons de démontrer le contraire, à la date du 1er septembre, il aurait fallu quelques jours pour réunir autour de Bruxelles une armée formidable, dont encore une fois, nous ne comprenons nullement la nécessité, ce n'était point là un retard qui pût nuire le moins du monde au succès.

Nous dirons comment il était facile de réduire la ville, lorsque nous rendrons compte, plus loin, de l'expédition du Prince Frédéric. Pour le moment nous devons reprendre le fil des événemens politiques.

Les exigences des rebelles augmentèrent à mesure qu'on leur montrait de l'hésitation: on devait s'y attendre: cela était dans la nature des choses.

En effet, les deux premiers jours, chacun, en se rencontrant dans les rues, demandait avec surprise et anxieté, parlant des révoltés: *que veulent-ils donc? que demandent-ils?* et personne n'était en état de répondre à ces questions.

Digitized by Google

Les meneurs se tenaient dans la réserve de l'incertitude, poussant la canaille à continuer ses excès pour la compromettre.

Ce fut seulement le samedi matin, 28 août, que l'on fit circuler à profusion l'écrit dont la teneur suit, imprimé dans les ateliers du *Courrier des Pays-Bas*, et distribué par l'avocat Spinnael et par les autres rédacteurs de cette feuille, ainsi que par ceux du *Belge*.

» LE PEUPLE

» Autorisé par une proclamation de messieurs les bourgmestre et échevins de faire connaître ses vœux (*a*)

» DEMANDE

» 1°. L'exécution entière, franche et sincère de la Loi Fondamentale, sans restrictions, ni interprétations au profit du pouvoir, soit par arrêtés, circulaires ministérielles ou rescrits de cabinet;

» 2o. L'éloignement du ministère de l'infâme et odieux Van Maanen.

(*a*) En effet, la régence de Bruxelles, qui n'a su faire jamais que des sottises, et à laquelle on pouvait même adresser des remercîmens lorsqu'elle se bornait à ne rien faire de pire que des sottises; la régence, disons-nous, avait publié une proclamation qui était le comble de l'absurdité, si elle n'était toutefois le comble de la félonie. On y prenait l'engagement d'accorder au peuple tout ce qu'il demanderait ou de le lui obtenir de la part du Gouvernement. C'était donner beau jeu aux exigences de la populace et de ses nombreux coryphées.

Digitized by Google

» 3o. La suspension provisoire de l'abattage, jusqu'à la prochaine session des États-Généraux;

» 4o. Un nouveau système électoral, établi par une loi ou élection plus directe par le peuple;

» 5o. Le rétablissement du jury;

» 6o. Une loi nouvelle de l'organisation judiciaire;

» 7o. La responsabilité pénale des ministres, établie par une loi;

» 8o. Une loi qui fixe le siège de la Haute-Cour dans les provinces méridionales;

» 9o. La cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux;

» 10o. L'annulation de toutes les condamnations en matière politique;

» 11o. Qu'il soit distribué à tous ouvriers infortunés du pain, pour subvenir à leurs besoins, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs travaux.

» Les citoyens sont invités à faire circuler cet imprimé."

On vient de voir par l'intitulé même de cet écrit, dont l'avocat Spinnaels fut l'un des plus zélés propagateurs, que le peuple se déclarait avoir été *expressément autorisé* dans ses demandes par la régence.

Effectivement cet aréopage municipal, composé en grande partie de traîtres, et presqu'en totalité d'imbéciles (et à la tête de ces derniers le baron de Wellens, bourgmestre, doit être rangé de plein droit), n'avait eu rien de plus pressé que de haranguer la populace, dès le lendemain de l'explosion, non pas pour la sommer avec force de rentrer dans l'ordre,

(*)

Digitized by Google

mais bien pour la pousser de plus en plus, par d'absurdes questions, dans les voies de la révolte où cette populace n'était déjà que trop avant engagée.

Demander à la multitude ce qu'elle veut, ce qu'elle exige, c'est lui reconnaître le droit et la capacité de vouloir et d'exiger. C'est sanctionner d'avance toutes les extravagances que ses agitateurs lui mettront dans la bouche.

Du haut du balcon de l'hôtel de ville, d'où auraient dû partir de paternelles exhortations d'abord, puis d'énergiques sommations, on n'entendait que des encouragemens. C'était à qui aboierait le plus fort, à qui se ferait le plus remarquer par la canaille: aussi, la canaille fut censée répondre à l'appel, par l'écrit que nous venons de rapporter.

Il ne faut qu'un peu de bon sens et de bonne foi, pour se convaincre combien peu le peuple se soucie des matières spéculatives, qui forment le sujet de la plupart des demandes qu'on lui prêtait.

Quel est le pays de l'Europe, sans en excepter l'Angleterre elle-même, où le peuple soit assez éclairé pour s'inquiéter du jury, des lois sur la presse, du mode d'élections, de l'organisation judiciaire et du contre-seing des ministres? Il est clair comme le jour que le peuple n'entendait pas un mot à tout cela; que la seule question de l'abattage et des moyens de lui procurer du travail pouvait réellement l'occuper.

Cependant une remarque se présente à l'esprit, dès la première lecture de ces prétendues demandes populaires, c'est qu'elles sont toutes dans l'intérêt du parti jacobin, lequel déborda, pour un moment, dans le prin-

Digitized by Google

cipe, le parti prêtre, quoique celui-ci eût été, par son appui, l'auteur principal de la révolte. Pas un mot, dans toutes ces demandes, de la liberté d'enseignement, objet des vœux, des menées et des intrigues des prêtres en Belgique, depuis la fondation du royaume. Pas un mot, non plus, au sujet du concordat: les prêtres belges faisaient calomnier à la même époque notre Roi dans les feuilles étrangères, tandis que M. de La Coste, alors ministre de l'intérieur, imposait silence aux écrivains qui ne lui demandaient que des moyens matériels pour répondre aux calomniateurs que lui, ministre, prenait ainsi ouvertement, sous sa puissante protection (*a*).

Nous reprendrons, tout à l'heure, l'examen de ce que l'on appelait, fort plaisamment, les griefs de la nation, laquelle nation n'en savait pas un seul mot, et si l'on avait fait tant de fracas pour que la présence au ministère d'un seul homme, M. Van Maanen, fût comprise au nombre de ces prétendus griefs, il est aisé d'en expliquer le motif. M. Van Maanen était

(*a*) Nous avons vu, tenu en mains, une lettre signée *de la Coste*, dont nous pourrions citer textuellement les expressions, dans laquelle ce ministre, peu avant l'ouverture de la session extraordinaire, répondait aux observations et aux instances d'un professeur fort distingué que le Gouvernement ne devait point intervenir dans les débats qui allaient s'ouvrir. En d'autres termes, mille trompettes pouvaient le calomnier, le diffamer, le conspuer à la face du monde, et personne ne devait le justifier, le défendre!

Et un tel ministre a quitté le portefeuille, sans avoir été ni livré aux tribunaux ni enfermé dans un hospice d'aliénés!!

Digitized by Google

resté le seul ministre du Roi, qui, depuis la funeste retraite de M. Falck et de M. le baron Goubau, retraites d'où datent les malheurs du pays, eût constamment marché droit et ferme dans les voies de salut: plus ou moins, tous ses collègues avaient fléchi: les uns par douceur de caractère, d'autres par insouciance et par une bonasse myopie, d'autres encore par la plus déplorable faiblesse et à raison du détestable entourage que cette faiblesse était parvenue à leur créer, entourage qui avait résisté à des avertissemens sans nombre et à la clameur publique, excitée par une multitude de faits flagrans qui frappaient tous les yeux et qui consternaient tous les vrais amis de la patrie et du Monarque.

M. Van Maanen était devenu l'objet des vociférations les plus furibondes des meneurs du parti, par la seule raison qu'ils voyaient en lui un véritable *homme d'Etat*, et même ils ne pouvaient point s'empêcher, malgré eux, de lui rendre cette justice. Or l'Europe qui a vu, depuis un demi-siècle, surgir et tomber des ministres par légions, n'a peut-être pu offrir aux hommages de l'histoire une douzaine de noms réunissant toutes les conditions que suppose cette suprême qualification *d'homme d'Etat*.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire de cet illustre et intègre citoyen, c'est d'avoir concentré sur lui seul toutes les haines et les calomnies des pervers; c'est de les avoir supportées avec ce courage froid et imperturbable que peuvent seuls donner de hautes vertus, un patriotisme éclairé et un dévouement à toute épreuve; et le seul blâme dont ce ministre ait

Digitized by Google

été l'objet de la part des vrais amis du Monarque et du pays, c'est encore un grand acte de dévouement qui en fut la cause, nous voulons parler de sa retraite, qui laissa le conseil dans un état de viduité funeste, au moment même où il y avait le plus besoin de hautes capacités, de fermeté et d'énergie pour éclairer le Monarque dans des circonstances de crise et de péril. Le vocabulaire de la contumélie a été épuisé sur ce ministre, sans que la calomnie elle-même de ses plus mortels ennemis, ait osé articuler un fait, un seul fait, contre M. Van Maanen, de nature à porter atteinte, en lui, à la réputation de l'homme privé ou aux vertus du magistrat.

Pour faire briser ses vitres en 1828, pour faire incendier son hôtel en 1830, il a fallu *salarier* une horde de brigands et répandre parmi l'absurde populace que c'était lui qui faisait enchérir le pain. D'aussi exécrables menées n'avaient d'autre but que de tromper le Monarque, de lui faire croire à l'impopularité chimérique d'un ministre devenu l'objet des mesquines jalousies d'une fourmilière de médiocrités, et de la haine implacable de ceux qui n'avaient réussi ni à le tromper ni à le corrompre (*a*).

Sully, Malesherbes, Chatham, Pitt, Fox, Canning, furent de leur vivant, comme M. Van Maanen, le

(*a*) Un fait connu, mais qui ne saurait être trop divulgué, c'est que l'un des employés d'un ministère avait dépensé quatre vingts florins pour faire crier, *à bas Van Maanen*, au grand théâtre de Bruxelles, si le Roi y était allé, comme on s'y attendait, lors de la visite que Sa Majesté fit, dans le mois d'août, à l'exposition de l'industrie.

Digitized by Google

point de mire de la jalousie des sots et des attaques des méchans. Les méchans et les sots ont été oubliés, confondus; morts, dès leur vivant, leur nom s'est perdu dans la poussière, tandis que des autels et le burin de l'Histoire garantissent d'avance la vénération des siècles à la mémoire de ces grands citoyens.

Ainsi qu'on devait bien le penser, les mêmes intrigues employées avec le plus déplorable succès pour engager le Prince d'Orange d'entrer seul à Bruxelles, se renouvelèrent à l'infini pendant son séjour dans la ville, pour le circonvenir et le serrer de plus près, afin de l'empêcher de bien connaître le véritable état des choses.

On trouverait, au besoin, une preuve surabondante et de ces intrigues et de leur funeste succès, dans le choix des membres de la commission que le Prince fut conduit à nommer, et dans laquelle figurait l'inévitable Van de Weyer, intrigant astucieux, aussi farouche, aussi immoral que Ducpétiaux, l'un et l'autre élèves bien dignes de l'infâme De Potter.

Le Prince d'Orange ne devait plus sortir de Bruxelles; la crainte du Prince Frédéric, que l'on n'avait heureusement pu déterminer à accompagner son frère, et qui, resté en dehors à la tête de l'armée, aurait pu réduire la ville en cendres, sauva les jours de l'héritier du trône, car on mit en délibération si on devait l'égorger ou le garder en ôtage. Ce dernier parti avait été unanimement résolu parmi les meneurs, mais ils s'étaient flattés que le Prince d'Orange attendrait à Bruxelles les réponses du Roi son père, et c'est à ces deux circonstances qu'il dut d'avoir été soustrait aux coups des brigands.

Digitized by Google

Ce fut alors, pour la première fois, que l'on osa prononcer le mot de *séparation* mais seulement de *séparation administrative*, et toujours sous l'autorité de la dynastie des Nassau. Plus tard nous verrons les rebelles pousser l'audace jusqu'à proclamer la séparation complète, et la dissolution du royaume.

C'est de l'entrée du Prince d'Orange à Bruxelles, que prend date cette inexplicable série d'hésitations qui, durant trois semaines, étonnèrent l'Europe et contristèrent tous les amis de la monarchie.

De là date, pareillement, ce long et douloureux sacrifice auquel se vit condamné le Prince Frédéric sous les murs de Bruxelles; et dont la retraite de Tervueren ne fut pas le moins triste épisode. Les brigands y trouvèrent la certitude qu'ils pouvaient tout oser impunément, et au lieu de comprendre avec reconnaissance que l'on daignait épargner dans les combats ce sang parricide que le bourreau aurait dû seul désormais faire couler sur l'échafaud, leur criminelle audace, à dater de ce jour, ne connut plus de bornes.

Les conseils se succédaient soir et matin, et l'on perdait à délibérer un temps précieux dont les rebelles, revenus de leur stupeur, tiraient enfin parti pour s'organiser.

Tandis qu'on poussait l'aveuglement et l'abus de la bonté jusqu'à leur adresser des paroles de miséricorde, eux, de leur côté, propageaient partout la trahison et faisaient un appel à tous les forfaits, pour s'en créer autant d'auxiliaires dignes de leur abominable cause.

Digitized by Google

M. Van Maanen n'assistait plus aux délibérations du cabinet: l'intègre et courageuse fidélité de cet homme d'état avait fait place à la fatuité de son ennemi, ministre d'un jour, qui, s'imaginant avoir trouvé la science infuse dans le portefeuille qu'il avait eu à peine le temps d'ouvrir, semblable en cela à toutes les médiocrités de son espèce, ne doutait d'aucun succès, pourvu qu'il fît prévaloir ses conseils. Fasse le ciel, pour l'honneur de l'humanité, que ces conseils déplorables et funestes, n'aient été dictés que par la seule ignorance et rien de pire! car il est évident que si la trahison personnifiée s'était mêlée de donner des avis, elle n'aurait pu mieux s'y prendre qu'on ne l'a fait pour assurer le succès des rebelles, tandis qu'un peu de fermeté aurait suffi à les disperser comme une vile poussière.

Trompé par l'aveuglement des uns et par la félonie des autres, notre Monarque dut apprendre trop tard que le mot de séparation n'avait été mis en avant par les meneurs, que pour faire effet et à seule fin d'arracher des concessions, d'ailleurs inadmissibles, en faisant mine de les proposer par forme de transaction et en échange de cette même séparation, dont au fond personne ne voulait en Belgique (*a*), et que la Hollande seule désirait, quoique celle-ci eût toujours gardé le silence sur la réunion des provinces

(*a*) A l'arrivée des députés à La Haye, lors de la session extraordinaire ouverte le 13 septembre, l'un des organes les plus furibonds de l'opposition ayant appris que les Hollandais se montraient fort disposés à voter la *séparation* qu'il avait considérée *jusqu'alors* comme une chimère, s'écria dans une des

Digitized by Google

méridionales, réunion forcée qu'elle n'ambitionnait nullement, mais qu'elle avait subie par nécessité et dont elle avait accepté les conséquences par patriotisme, par attachement à la dynastie, et parceque la noble Hollande est toujours dévouée chaque fois que l'intérêt de la patrie l'exige.

Entouré, obsédé de toutes parts, soit par des traîtres, soit par des hommes en proie au vertige le plus complet, le prince, peu après son entrée dans Bruxelles, nomma, comme nous venons de le dire, une commission dont le choix seul indiquait suffisamment le genre de lumières et de conseils qu'il pouvait en attendre. Van de Weyer, cet intrigant qui a su se faufiler partout depuis la direction des incendies et des pillages du 25 août jusqu'aux assassinats commis depuis (*a*), et qui s'est caché lâchement

salles de la société du *Plein*, tout effrayé : — »Mais, mon Dieu, » pour nos provinces ce serait une ruine. Nos houillières seraient » perdues. Anvers deviendrait un désert : on verrait bientôt les » fabriques des Flandres abandonnées." —

(*a*) Ceci nous conduit à parler de l'assassinat du brave et malheureux major Gaillard.

Cet assassinat dont la barbarie dépasse ce que le cannibalisme a jamais offert de plus féroce, a été désavoué par ses propres instigateurs, par suite d'une tactique exécrable d'hypocrisie, dans le but de conserver, aux yeux de la populace, les apparences d'une justice dont on n'a pas seulement dans le fait conservé l'ombre. Si M. Gaillard, arrêté par ordre de De Neef et de quelques autres scélérats comme lui, n'eût pas été dévoué d'avance aux tortures des assassins, on l'aurait du moins retenu à Malines. Pas du tout: on l'envoya à Louvain, où l'exécrable Roussel, prévenu à temps avait mis en émoi ses sicaires, et leur avait fait donner le mot d'ordre, sauf à les admonester après pour la forme. C'est ainsi que Van de Weyer, Ducpé-

Digitized by Google

chaque fois qu'il s'agissait de combattre ; Van de Weyer, disons-nous, faisait partie de cette commission, et par-là c'est tout dire, d'un seul mot : le misérable, né de la prostitution, couvert de tous les crimes commis en Belgique depuis trois mois, fut admis à la table d'un Prince d'Orange, lui qui jamais n'aurait dû être admis seulement dans ses écuries !

C'est alors que le vœu insensé de la séparation remplaça le pétitionnement à tour de bras, pour le redressement de ce que l'on avait appelé jusque-là *les griefs de la nation.*

Les journaux publièrent alors une espèce de dialogue, vrai ou prétendu, entre le Prince d'Orange et ceux qui s'étaient mis à la tête des rebelles (*a*). Dans

tiaux et les leurs ont commandé les pillages de Bruxelles et des environs ; Pontécoulant et Culhat, ceux de Bruges ; Gendebien, ceux de Mons. C'est ainsi pareillement que la violation de la convention d'Anvers a été l'œuvre de ceux qui, postérieurement, ont essayé d'en rejeter la faute sur les Hollandais.

(*a*) Voici la version que publia sur ce dialogue le *Courrier des Pays-Bas*, dans son numéro du 5 septembre :

» Le Prince demanda à l'assemblée quels étaient ses vœux.

» Tous les assistans, par une acclamation unanime, demandèrent » la séparation de la Belgique et de la Hollande. M. Moyard parla » le premier, au nom de la garde bourgeoise, et demanda en outre » l'éloignement immédiat des troupes.

» *Le Prince :* Mais alors promettez-vous de rester fidèles à la » dynastie ?

» *L'assemblée* avec enthousiasme : *Nous le jurons !*

» *Le Prince.* Si les Français entraient en Belgique, vous join- » driez-vous à eux ?

» *L'assemblée :* Non ! non !

» *Le Prince :* Marcherez-vous avec moi pour notre défense ?

Digitized by Google

cette conversation pittoresque et animée, les chefs des brigands auraient prêté une espèce de serment conditionnel de défendre contre les Français, en cas d'attaque de leur part, l'indépendance du sol de la Belgique sous la dynastie des Nassau.

S'il était permis d'envisager sérieusement la demande improvisée de séparation, nous dirions que, dans tous les cas, la promesse, le serment de conserver la dynastie n'étaient qu'un leurre pour servir de transition soit à la domination étrangère, soit à la république, objet des vœux de tous les fripons, tels que les membres du prétendu gouvernement provisoire, qui l'exploiteraient à leur profit. Et c'est l'infâme Gendebien, beau-frère du TRAITRE DUVIVIER et gendre de l'ex-député Barthelemy, le plus verbeux d'entre toutes nos nullités parlementaires, de ce député que, par sa vanité, son intarissable babil et ses mesquines intrigues, on aurait pu surnommer la *femmelette législateur*; c'est Gendebien qui est allé sans pudeur à Paris, mendier à genoux cette domination étrangère, sans s'inquiéter du mépris de ceux-mêmes qu'il allait supplier en grâce d'asservir sa patrie!

» *L'assemblée:* Oui! oui! nous le ferons.

» *Le Prince:* Direz-vous avec moi: *Vive le Roi!*

» *L'assemblée:* Non pas avant que nos vœux ne soient écoutés, » mais vive le Prince! vive la liberté! vive la Belgique!"

Et on ne fit pas fusiller sur l'heure de pareils audacieux! Il n'est pas inutile d'ajouter du reste que le Moyard dont il est question, et qui a été l'un des plus furibonds assassins des troupes royales, lors de l'attaque de Bruxelles, jouit, à ce qu'on nous assure, d'une pension qu'il tient des bienfaits du Roi!

Digitized by Google

Et en vérité bien à plaindre est le Prince qui n pu ajouter foi un seul instant aux paroles d'honneur et aux sermens (a) d'une horde de scélérats ayant amené le règne affreux de l'anarchie par le parjure, en foulant aux pieds les devoirs de la reconnaissance et les lois les plus sacrées.

Toujours animé de ce courage froid qui est le propre des grandes âmes, le Prince poussa la confiance jusqu'à se promener seul à pied dans le Parc, et n'apprit finalement de quels périls il était entouré que par des voix fermes et courageuses qui l'avertirent de songer à son salut et de quitter au plus vite un répaire d'assassins, ivres de pillage et de sang, principalement du sang des rois.

Pendant le séjour que le Prince d'Orange fit dans Bruxelles, chacun en Hollande le croyait perdu, et il l'eût été immanquablement si son frère ne se fût très sagement tenu au dehors à la tête des troupes. Van de Weyer, Ducpétiaux, Gendebien, Claes, Levae et Nothombe insistaient pour que le Prince d'Orange fût arrêté et retenu en ôtage jusqu'à parfait accomplissement de la séparation, avec tout le cortége supplémentaire d'extravagances qu'il

(a) Dans une proclamation, signée le 3 septembre par une foule de rebelles, il est dit expressément:

» La garde bourgeoise s'engage SUR L'HONNEUR à ne pas souf-» frir de changement de dynastie et à protéger la ville et spé-» cialement les palais."

Cartouche, comme on sait, respectait religieusement sa parole d'honneur, et Cartouche était pourtant le chef d'une bande d'assassins! L'histoire placera les brigands de Bruxelles fort au dessous de Cartouche et de sa bande.

Digitized by Google

leur passerait encore par la tête d'exiger. Ces six forcenés avaient même proposé d'ameuter de nouveau la populace et de faire égorger le Prince afin de compromettre les masses, ce qui est le principe prêché sans cesse par de Potter, dont les six brigands nommés plus haut sont les bien dignes élèves. Leur but, en cela, était tout à la fois, de tremper leurs mains parricides dans le sang royal, et de pousser les habitans comme la populace, à faire cause commune et à combattre avec la fureur du désespoir et de la rage (*a*).

Le Prince d'Orange fut accueilli à La Haie par le peuple, avec les démonstrations d'une joie d'autant plus vive qu'elle succédait à la consternation la plus profonde (*b*).

(*a*) Potter a vivement reproché à ses complices d'avoir laissé sortir de Bruxelles le Prince d'Orange. *Je comptais sur vous pour le retenir*, dit-il à Van de Weyer, le plus sanguinaire des disciples du Socrate jacobin, et qui d'ailleurs n'a rien de commun avec Socrate, que les infâmes accointances avec ses disciples, dont on accusait ce philosophe.

Van de Weyer s'est *justifié* de n'avoir pas ajouté ce forfai à tant d'autres, en alléguant qu'il avait cédé à ceux d'un avis contraire au sien, *dans l'espoir, de faire d'une pierre deux coups* (ce sont ses propres expressions), comptant que le Prince Frédéric aurait été conduit à entrer, lui aussi, dans Bruxelles, lorsqu'il s'agirait de la conclusion des arrangemens alors proposés.

Et voilà quelle est la bande de brigands qui gouverne la moitié du royaume!!!

(*b*) C'est en parlant du séjour du Prince d'Orange dans Bruxelles, que le *Courrier des Pays-Bas* du 4 septembre osait s'exprimer dans les termes suivans :

» Le langage de l'héritier du trône, ses promenades au milieu

Digitized by Google

M. Van Maanen venait de donner sa démission, et cet acte de dévouement généreux est peut-être la seule faute dont les vrais amis de la patrie et du Monarque soient en droit d'accuser ce ministre.

Par la retraite de M. Van Maanen (*a*), le Roi se

» d'une population aussi amie de l'ordre que résolue à défendre » ses droits, les rapports qui doivent lui être parvenus de » tous les points des provinces méridionales, serviront, nous » aimons à le croire, à détruire bien des préventions. *On* » *saura maintenant que les Belges ne méritent pas les qua-* » *lifications de rebelles et de révolutionnaires*, mais aussi que » rien ne les forcera à abandonner leurs justes réclamations.

Oui, cela est vrai, la postérité ne vous trouvera pas même dignes des qualifications de révolutionnaires et de rebelles;

Elle vous citera comme un peuple de brigands, souillé de toutes les turpitudes, de tous les crimes, et principalement du plus noir de tous, l'ingratitude, dont le sage Pope a dit avec raison:

» He that's ungratefull has, no guilt but one,
» All other crimes may pass for virtue in him."

Ce qui signifie que celui qui se rend coupable d'ingratitude n'a qu'un seul crime, car tous ses autres forfaits peuvent passer pour autant de vertus, comparés à celui-là.

(*a*) Le dernier acte que signa M. Van Maanen, avant de quitter le portefeuille, fut un ordre prescrivant les mesures les plus sévères afin de garantir la personne du baron de Stassart de toute violence et même de la plus légère insulte, contre la juste exaspération du peuple hollandais. Et ce sont pourtant les amis, les complices de ce même Stassart, qui ont fait réduire en cendres l'hôtel de M. Van Maanen à Bruxelles, et qui, s'il s'y fût trouvé, auraient massacré inhumainement ce ministre sous les yeux du furibond Stassart qui doit la vie à la générosité de M. Van Maanen.

Digitized by Google

trouva privé des avis sages et courageux du seul homme qui ne se fût jamais fait d'illusion sur le véritable état des choses. Le cabinet fut livré aux conseils de la pusillanimité dans un moment suprême où il aurait fallu l'énergie d'un Maurice, d'un Charles XII ou d'un Napoléon.

La révolte faisait à Bruxelles des progrès rapides, et l'on perdait à La Haie des journées entières et des semaines à faire des honnêtetés à des rebelles, à recevoir leurs députations, qu'on aurait dû faire pendre (*a*) et à délibérer dans d'interminables conseils. Jamais l'aveuglement ne fut poussé à un tel excès.

(*a*) Le rapport des députés des rebelles de retour à Bruxelles, contient l'expression de leur propre étonnement de ce que l'on *n'avait point décliné le titre en vertu duquel ils s'étaient présentés.*

Dans ce rapport, on doit principalement remarquer le passage suivant :

» Après deux heures d'audience, nous avons quitté S. M., et nous » sommes allés chez le ministre de l'intérieur qui, devant se » rendre chez le Roi, nous a donné rendez-vous à huit heures » du soir.

» Les mêmes discussions se sont établies sur les divers objets » soumis par nous à S. M.; tout s'est fait avec une franchise et » un abandon qui nous ont donné les plus grandes espérances. » M. DE LACOSTE NOUS A PROUVÉ QU'IL A LE COEUR BELGE ET QU'IL EST » ANIMÉ DES MEILLEURES INTENTIONS. "

Et M. de La Coste a gardé le silence! Et M. de La Coste a été le premier candidat proposé à Anvers pour siéger dans le prétendu congrès national convoqué à Bruxelles par les chefs des brigands!!!

Cela n'est pas difficile à comprendre!

Les membres de cette commission, signataires du rapport dont

Digitized by Google

Tandis que tout prenait racine dans Bruxelles, tout était lâcheté et trahison dans l'armée belge et dans les différentes administrations.

Les troupes royales avaient évacué la ville sans coup férir. Personne ne s'était trouvé à son poste quand il aurait fallu y être : et au grand scandale de l'Europe, tout le monde y apparut de nouveau lorsqu'il aurait fallu que, par une protestation éloquente, chaque fonctionnaire civil et militaire quittât *sur le champ* une ville où les insignes du Roi avaient été renversés (*a*).

Loin de là, tout le monde rivalisa de félonie ou de lâcheté. Les exceptions furent si peu nombreuses, qu'autant elles honorent une élite impercepti-

il s'agit, étaient ceux dont les noms suivent, car ces noms sont bons à retenir :

Joseph D'Hoogvorst, Alexandre Gendebien, comte Felix de Mérode, baron Frédéric de Sécus fils, et Palmaert père.

(*a*) Et dans une ville où l'autorité du Roi était ouvertement méconnue, complétement renversée, pendant que l'héritier du trône se trouvait dans ses murs, l'infâme *Courrier des Pays-Bas* osait s'exprimer en ces termes :

» L'esprit de la population de Bruxelles est admirable dans ces » jours d'épreuve. Pendant qu'on négocie, la garde bourgeoise » reste armée, montrant un courage et une fermeté inébranlables. » Elle est prête à tout, et quels que soient les événemens qui » nous attendent, on peut être sûr qu'elle se trouvera toujours » au poste de l'honneur."

Le poste de *l'honneur* a été pour cette garde d'infâmes, la plus complète inaction pendant que l'on pillait, que l'on incendiait les amis fidèles du Roi et de la patrie.

Digitized by Google

ble d'individualités intègres et fidèles, autant elles demeurèrent impuissantes pour l'exemple et pour les bons résultats qui auraient pu s'ensuivre.

Un dilemme nous paraît de nature à être opposé à ces fidélités amphybies, qui ont osé se montrer à La Haie un mois après la rébellion.

Ou vous pouviez comprimer la révolte, ou vous ne le pouviez point. Si vous le pouviez, pourquoi ne l'avez-vous pas fait? car vous ne deviez le pouvoir que les premiers jours ou jamais. Ou vous ne le pouviez point, et alors qu'êtes-vous restés faire dans Bruxelles?

Quiconque a la moindre expérience des affaires comprendra facilement de combien se seraient accrus les embarras des chefs des brigands, si pas un seul de ceux qui mangeaient le pain du Roi ne se fût lâchement trouvé sous la main lorsqu'il fallait faire mouvoir, tant bien que mal, chacun des rouages séparés qui concourent à l'ensemble de cette lourde machine que l'on nomme administration publique.

Nous ne citerons qu'un exemple sur mille que l'on pourrait ajouter.

Quelqu'un qui avait lieu de craindre le pillage s'étant adressé au gouverneur du Brabant-Méridional, pour demander l'appui de son autorité, ce fonctionnaire fit répondre, *à la date du quinze septembre*, que son autorité n'était que nominale. Si donc, et cela n'est que trop vrai, son autorité n'était que nominale, que faisait depuis trois semaines un gouverneur pour le Roi, dans une ville gouvernée par Van de Weyer, et qui donc conseillait un conseiller

Digitized by Google

d'État dans une province livrée à la dévastation, à l'assassinat et à l'incendie?

Nous comprenons bien que chacun essaiera de balbutier des excuses, de trouver des prétextes; mais à tous ces prétextes et à ces excuses nous opposerons le dilemme. Ou vous pouviez opérer le bien, et, en ce cas, faites-en voir les résultats. Ou vous ne le pouviez point, et alors vous avez commis tous, depuis le premier jusqu'au dernier, une lâcheté insigne, une faute monstrueuse, en demeurant là où régnait la révolte, que vous avez, en quelque sorte, sanctionnée par le seul fait de votre présence.

Du moment où la lâcheté des trois généraux avait tout perdu, il ne restait qu'une seule ressource, et celle-là ne pouvait être employée avec succès qu'autant qu'elle l'aurait été sur-le-champ. Nous voulons parler de l'armement des citoyens honnêtes, si tant est qu'il s'en trouvât de tels dans la ville. La garde communale en très grande majorité était mauvaise, détestable: depuis ce pitoyable Germain, digne frère du secrétaire d'ambassade à Rome, complice du concordat de Celles, et bien digne par dessus tout de commander à un tel ramassis de canaille, jusqu'à son dernier tambour, tout dans cette garde communale de Bruxelles était gangrené, tout était pourri.

Le seul bien qu'aurait pu faire par sa présence un magistrat éminent, c'eût été d'armer l'élite de la population, du haut commerce, les fonctionnaires publics, les conseillers à la cour, les juges, les employés des administrations et le peu de braves gens que l'on aurait pu tirer des rangs de la garde com-

Digitized by Google

munale. Cet exemple aurait ranimé l'esprit des bons, réchauffé les tièdes, et consterné les pervers. On aurait dû déclarer sur-le-champ la ville en état de siège, arrêter tous les journalistes, les faire juger et fusiller sans désemparer, mettre en sûreté les fonds de la banque, les papiers de l'État, faire un appel aux braves, envoyer bien garrottés dans une forteresse de la Hollande deux ou trois officiers supérieurs, les commandans des pompiers et de la garde communale, aussi lâches, sans contredit, les uns que les autres; faire relever, sous peine de mort, les armes royales partout où on avait osé les abattre; livrer à une commission militaire et faire pendre, séance tenante, les Vilain XIIII, les Sécus, Robiano, Mérode, et quelques autres meneurs bien connus; prendre une trentaine d'otages dans le haut clergé, à commencer par l'archevêque de Malines, dans la haute noblesse, le haut commerce, et au sein même du corps municipal, et les envoyer à Gorcum ou dans toute autre forteresse du Nord: et alors, mais seulement alors, nous comprendrions ce que M. Van Gobbelschroy, ce que M. Van der Fosse pouvaient faire dans Bruxelles, le premier au bout d'une semaine, le second presqu'un mois après que la ville eut renversé l'autorité du Roi et ses insignes, et pendant que les meneurs organisaient ouvertement la révolte sous les yeux et à la barbe des fonctionnaires chargés de représenter le gouvernement du Roi.

Si dans les quarante-huit heures qui suivirent le renversement des insignes de la royauté dans Bruxelles, tout fonctionnaire public, tout employé quelconque, depuis le gouverneur jusqu'au commis, depuis le

Digitized by Google

procureur du Roi jusqu'à l'huissier, eût déserté la ville, emportant tout ce qu'il aurait pu de registres, papiers, fonds, documens, etc., etc., la confusion qui en serait résultée pour les rebelles les aurait mis dans l'impossibilité de se reconnaître et encore moins de s'organiser de long-temps. Loin de là; tout le monde, à très peu d'exceptions près, resta à son poste, et, en définitive, là où les rebelles ne trouvèrent point de complices par trahison ils trouvèrent des complices par lâcheté, par imbécillité, par apathie et par le plus dégoûtant égoïsme.

A Liége on fit pire encore qu'à Bruxelles. Là, on épargna aux brigands la peine de s'emparer de la ville: le gouverneur Sandberg (*a*), l'ami de l'évêque Van Bommel, l'ami des d'Oultremont, l'ami, en un mot, de tous les ennemis de son Roi, lesquels, à qui mieux mieux, le menaient tous par le bout du nez, se laissa persuader, comme un bénêt, de la leur livrer, en nommant une commission composée des Unionistes les plus prononcés.

Ainsi, en définitive, le roi de l'Europe le plus religieux observateur de la foi du serment, n'a trouvé dans la moitié de son royaume que des parjures; le roi le plus bienfaisant n'a trouvé que des ingrats; le roi le plus libéral n'a trouvé que d'infâmes calomniateurs qui l'ont accusé de despotisme et l'ont qualifié de tyran. Et tout cela à un tel excès,

(*a*) M. Sandberg poussait la bassesse jusqu'à aller à l'église des catholiques *en grand costume*, lui protestant; et, au temple réformé, simplement en frac: il cachait, ou s'abstenait de porter la décoration qu'il tenait des bontés du Roi. M. Sandberg ne voyait plus qu'à travers les lunettes de l'évêque Van Bommel.

Digitized by Google

que, lorsque son autorité aura été rétablie, réduit, *malheureusement*, à ne pouvoir pas faire pendre en masse tous ceux des anciens serviteurs qui ont mérité le gibet, il ne restera au Gouvernement de parti possible, pour son propre salut, que de destituer collectivement, sauf un nombre imperceptible d'exceptions, le personnel tout entier des employés, et à le recomposer tout à fait d'élémens nouveaux. Quoique n'ayant guère de choix pour cela que parmi des hommes pervertis, et une population putréfiée, il aura du moins l'avantage immense de ne pouvoir, en aucun cas, être plus mal servi, ni même aussi mal servi, qu'il l'a été dans les provinces méridionales, depuis la fondation du royaume.

Le délire fut poussé à un tel excès, que le corps municipal lui-même, dont le devoir de position était de se montrer le premier à donner bon exemple aux habitans de toutes les classes, n'eut pas honte de publier et de faire afficher dans tous les carrefours l'écrit que voici :

» Le conseil de régence de la ville de Bruxelles s'empresse de porter à la connaissance de ses concitoyens l'adresse qu'il vient d'envoyer à S. M. par courrier extraordinaire.

» ADRESSE

» *A S. M. le Roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand duc de Luxembourg, etc., etc., etc.*

» SIRE!

» Le conseil de régence de la ville de Bruxelles,

réuni en assemblée permanente, ayant reconnu les causes des mouvemens extraordinaires qui agitent cette ville et la Belgique, s'est convaincu qu'ils prennent leur source dans le vif désir de voir établir une séparation entre les provinces du Midi et celles du Nord.

» Il adhère complétement aux vœux des Belges qui viennent de vous être transmis, Sire, par S. A. R. monseigneur le Prince d'Orange.

» Il supplie V. M. de les exaucer et d'être intimement convaincue que le maintien de la dynastie des Nassau n'a cessé un instant d'être son vœu et celui de la généralité des habitans de cette résidence.

» Bruxelles, le 4 septembre 1830.

» *Les bourgmestre et échevins*, L. De Wellens.

» Par ordonnance: *le secrétaire*, P. Cuylen."

Aussi, peu de jours après cet acte de démence, les rebelles procédèrent à la formation d'un *comité de salut public*, et il fallait être aveugle ou complice pour ne pas voir où l'on voulait en venir par ce moyen. Singes avant tout, il faut le redire, et incapables d'être autre chose que cela, les rebelles adoptèrent en cette occasion, comme dans toutes les autres, une vieille dénomination du jacobinisme français: le choix du modèle fut digne en tout de la copie; et les noms horribles de Gendebien, de Van de Weyer, de Claes, de Spinnael, tous candidats à cette commission qui, sous prétexte d'une prétendue sûreté publique, n'a fait que détruire toute espèce de sûreté, en organisant

Digitized by Google

le pillage, l'assassinat et l'incendie, méritaient bien de succéder aux hommes de sang qui, sous une même dénomination, avaient, trente-sept ans plus tôt, couvert la France d'assassins, et l'avaient inondée de larmes et de sang.

Et telle était la lâcheté des fonctionnaires demeurés dans Bruxelles et notamment du corps municipal, qu'à peine la commission de brigandage, dite de sûreté publique, eut-elle été organisée, que le *Courrier des Pays-Bas*, évidemment pour se moquer d'une pareille magistrature et voulant sans doute ajouter la mystification à l'audace, s'exprimait ainsi, pas plus tard qu'à la date du 13 septembre :

» Il n'est point légal qu'une régence, qui a sa police, ses pompiers, sa garde communale et une » garnison, appelle la *bourgeoisie* aux armes, et se » mette elle-même avec tout ce qui en dépend et la » commune entière sous sa protection ; que l'on arbore » de nouvelles couleurs; que des éligibles soient convoqués, s'assemblent, délibèrent, fassent des adresses, députent; que des régences, sans y être provoquées par pétitions, exposent des griefs nationaux, » demandent la séparation de l'état en deux états; » que régence, police, force armée désertent leur » poste, au moment où la propriété et la sûreté des » habitans sont menacées; que le cours de la justice » soit et reste suspendu ; qu'on désarme, qu'on expulse une garnison ; qu'on barricade les rues ; qu'on » repousse les troupes de l'état ; qu'on organise une » force armée, etc., etc.

» Voulût-on faire le procès à tout cela! encore ne

Digitized by Google

» le pourrait-on maintenant ; encore faudrait-il at-
» tendre qu'on fût rentré dans l'état où l'on se
» trouvait au 26 août."

Mais il est temps de revenir à La Haie.

Les députés y arrivaient de toutes parts: les intrigues se succédaient nuit et jour. Les plus mortels ennemis notoires du Monarque et de sa dynastie ne désemparaient pas chez quelques-uns de nos ministres, et notamment chez M. Van Gobbelschroy, complètement dupe de leurs menées jusqu'au dernier instant, et encore plus chez M. de La Coste qui, au lieu du rôle de dupe de ces mêmes menées, semblait s'en être constitué l'âme, le régulateur et le chef. L'incapacité et la perfidie s'accordaient à tromper le Monarque et à entretenir son noble cœur dans une funeste sécurité. Des scélérats qui, sans la crainte du supplice, l'eussent poignardé de leur propre main, Lui et toute la famille royale, on les représentait au Roi comme *personnellement* attachés à sa personne et à son sceptre, et ne faisant de la révolte, édulcorée du titre parlementaire *d'opposition* (*a*), que pour mieux le servir et lui prouver leur dévouement. Tant et si loin étaient poussées, d'une part la félonie, de l'autre la démence!

Le péril était devenu à tel point imminent et la trahison tellement flagrante, qu'appuyés sur l'éternel

(*a*) Loin de nous la pensée de contester les avantages de la controverse résultant de l'examen consciencieux d'un point en discussion, dans le but d'arriver au bien. C'est là, généralement parlant, le caractère de ce qu'on nomme *opposition* en Angle-

Digitized by Google

principe que le salut de l'État est la loi suprême, des ministres courageux et patriotes auraient pris sur eux de ne pas laisser sortir de La Haie les députés des provinces méridionales les plus séditieux, tels que De Celles, Stassart, De Brouckère, Van Crombrugghe, Le Hon, Gerlache et quelques autres, et, au besoin, ils les auraient retenus comme ôtages et envoyés dans une forteresse, si non avant, du moins, à coup sûr, aussitôt après la clôture de la session extraordinaire des États-Généraux, que le Roi avait ouverte, en personne, le lundi 13 septembre, par un discours conçu en ces termes:

» NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

» Votre session extraordinaire, que j'ouvre aujourd'hui, a été rendue nécessaire par des circonstances déplorables et impérieuses.

» L'État, en paix avec tous les peuples de l'Europe, venait de voir la guerre heureusement terminée dans ses colonies. Il florissait dans un heureux repos, par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais d'alléger les charges du peuple et d'introduire successivement dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées. Tout-à-coup une émeute éclate à Bruxelles, et cet exemple

terre et aux Etats-Unis d'Amérique. Mais cela n'a rien de commun avec cet esprit de félonie qui a toujours guidé l'opposition de la plupart de nos députés belges.

Digitized by Google

est imité dans quelques autres localités: l'incendie et le pillage signalèrent ces désordres, trop affligeans pour mon cœur, la nation et l'humanité, pour que j'en offre à cette assemblée le triste tableau.

» En attendant le concours de Vos Nobles Puissances, dont la convocation a été ma première pensée, j'ai pris sans délai toutes les mesures qui dépendaient de moi, pour arrêter les progrès du mal, protéger les bons citoyens contre les malveillans et détourner du Royaume le fléau de la guerre civile.

» Remonter aux causes de ce qui s'est passé, en examiner avec Vos Nobles Puissances le véritable caractère, la tendance et les suites probables, est moins urgent dans l'intérêt de la patrie, que de chercher les moyens de rétablir l'ordre, la tranquillité et l'empire des lois, non seulement pour le moment, mais d'une manière assurée et durable.

» Mais au milieu du choc des opinions, l'exaltation des passions, des vues et des intérêts qui se croisent, c'est une tâche bien difficile, Nobles et Puissans Seigneurs, que de concilier mes vœux pour le bonheur de tous mes sujets, avec les devoirs que j'ai contractés envers tous et que j'ai consacrés par mes sermens.

» J'invoque donc toute votre sagesse, tout votre calme, toute votre fermeté, afin que, fort de l'assentiment des Représentans de la nation, je puisse prendre, de concert avec eux, les mesures que réclame le salut de la patrie.

» De plus d'une part s'est manifestée l'opinion que, pour atteindre ce but, il conviendrait de procéder à une révision de la Loi Fondamentale et même à une

Digitized by Google

séparation de provinces, que les traités et la constitution ont unies.

» Cette question néanmoins ne peut être résolue que dans les formes prescrites par cette même Loi Fondamentale, que nous avons solennellement juré d'observer.

» Elle sera l'objet principal des délibérations de Vos Nobles Puissances. Je désire que leur opinion se forme et soit manifestée, avec le calme et l'entière franchise, que réclame une question d'un ordre aussi élevé. De mon côté, animé, par dessus tout autre sentiment, du désir d'assurer le bonheur des Belges, que la Providence divine a confié à mes soins, je suis prêt à concourir avec cette assemblée aux mesures qui pourront y conduire.

» Cette réunion a en outre pour objet de vous faire connaître que les circonstances exigent impérieusement que la milice reste réunie au-delà du temps, pendant lequel, aux termes de la Loi Fondamentale, elle doit être exercée annuellement au maniement des armes.

» Les moyens de pourvoir aux dépenses, qui résulteront de cette mesure et de beaucoup d'autres, suites funestes des troubles, se trouveront pour le moment dans les crédits déjà ouverts; la régularisation en sera soumise à vos délibérations dans la prochaine session ordinaire.

» Nobles et Puissans Seigneurs, je compte sur votre fidélité et sur votre patriotisme.

» En butte avant ce jour aux tempêtes des révolutions, je n'oublierai pas plus le courage, l'attache-

Digitized by Google

ment et la fidélité, qui ont secoué le joug étranger, rétabli l'existence nationale, et mis le sceptre entre mes mains, que la valeur, qui, sur le champ de bataille, a affermi le trône et consolidé l'indépendance de la patrie.

» Entièrement disposé à satisfaire à des vœux raisonnables, je n'accorderai rien à l'esprit de faction et ne consentirai jamais à des mesures, qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation aux passions ou à la violence.

» Concilier, s'il se peut, tous les intérêts, tel est l'unique vœu de mon cœur.

Le Roi fut accueilli non seulement par le peuple de La Haie, mais encore par celui de tous les points de la Hollande qui venait d'y accourir dans une circonstance aussi solennelle, avec des démonstrations tellement vives de dévouement et d'amour qu'elles tenaient du délire. On voulut traîner le carrosse, mais le Roi s'y étant opposé on porta, pour ainsi dire, tout à la fois, la voiture et les chevaux.

Ces témoignages éclatans de l'affection de tout un peuple brave et fidèle, émurent le Monarque jusqu'aux larmes, et durent le dédommager en partie de la noire ingratitude par laquelle une population de lâches, de perfides et de traîtres a répondu à quinze années de bienfaits et d'une prospérité sans exemple.

Après que le Roi eut quitté la salle, le président annonça un message du Monarque et en fit donner lecture à l'assemblée des deux chambres qui se trouvaient réunies. Ce message était conçu en ces termes:

Digitized by Google

» NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS!

» Conformément à ce qui a été annoncé à VV. NN. PP. à l'occasion de l'ouverture de la présente session extraordinaire, et à tous les Belges, par Notre proclamation du 5 de ce mois, Nous désirons que VV. NN. PP. prennent sans retard en mûre et attentive délibération

1°. Si l'expérience a démontré la nécessité de modifier les institutions nationales:

2°. Si, dans ce cas, les relations établies par les traités et la Loi Fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume, devraient, pour l'accroissement du bien-être de la société, être changées dans leur forme ou leur nature.

Il nous sera agréable de recevoir, aussi promptement que la nature des choses le permet, la libre et sincère manifestation de l'opinion des représentans du peuple belge sur ces questions importantes, pour ensuite, d'après ce qui aura été déterminé, aviser avec LL. NN. PP. aux mesures qui pourraient devoir être prises pour satisfaire à leurs intentions.

» La Haie, 13 septembre 1830.

» GUILLAUME."

Nous examinerons plus tard ce qui a rapport à la seconde question, mais nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot, dès à présent, au sujet de la première.

Assurément aucune constitution ne demandait plus impérieusement que la Loi Fondamentale des Pays-Bas à être révisée: aucune autre destinée à régir un état

Digitized by Google

monarchique, n'avait fait une plus mauvaise ni une moindre part à l'autorité royale, à l'action du pouvoir exécutif.

Point de faculté de dissolution de la chambre élective accordée au Monarque : maximum fixé au nombre des membres de la chambre haute : convocation de droit et à jour fixe des sessions législatives annuelles ; traitement accordé aux députés (*a*) : tels nous paraissent, entre tant d'autres, les vices de la Loi Fondamentale dont la révision était devenue nécessaire : et si cette révision eût été proposée en 1825, lorsque le Roi et son gouvernement jouissaient, à juste titre, d'une popularité colossale dans toute l'Europe, certes c'eût été un grand acte de sagesse qui aurait probablement sauvé la patrie et épargné des secousses et des calamités sans nombre aux générations actuelles.

Mais poser une question d'une telle gravité au moment même d'une révolte, courir les chances d'une élection en nombre double, comme le veulent en cas pareil les articles 229 — 230 de la Loi

(*a*) Lorsque les fonctions de député sont rétribuées c'est moins le patriotisme que l'appât du salaire qui les fait rechercher, surtout chez un peuple aussi corrompu que le peuple belge. Quand l'époque du renouvellement approche, il n'est sorte de lâcheté devant laquelle on recule, dans l'espoir de se faire réélire. Tout le monde a pu entendre la plupart de nos députés des provinces méridionales, tenir en société un langage tout opposé à leurs discours parlementaires. Si les fonctions législatives eussent été gratuites, un tel scandale n'aurait point lieu. L'inconvénient est moins grave en Hollande, où le patriotisme a jeté de profondes racines : et c'est une faute bien grave que d'avoir donné une constitution commune à deux peuples qui n'ont, entr'eux, aucun point de ressemblance.

Digitized by Google

Fondamentale, c'était essayer d'éteindre un incendie avec de l'huile, c'était entreprendre de ramener la concorde en multipliant les élémens de discorde. Et l'on ne peut s'empêcher de déplorer la triste fatalité qui a voulu que la question de la révision de la Loi Fondamentale, question si opportune quand le Gouvernement était fort au dedans et gigantesque au dehors, fût mise sur le tapis au moment où, dans la moitié du royaume, la population se trouvait en pleine révolte, l'armée en défection, l'autorité du Roi renversée, et tout cela en présence d'un état politique européen pour le moins équivoque, évidemment précaire et susceptible d'être bouleversé à la moindre complication nouvelle qui viendrait s'unir à tant d'autres complications, ne s'accumulant déjà que trop, et se multipliant de jour en jour depuis quatre mois.

Ainsi que l'on pouvait bien s'y attendre, le discours du Roi ne fut point accueilli dans le Brabant-Méridional comme il aurait dû l'être. Le nommé Caroly, de Mons, fut le premier à le brûler publiquement dans Bruxelles: d'autres factieux y suivirent son exemple.

Le Monarque avait parlé le langage de la modération, et ce n'est point celui-là qu'était susceptible de goûter une horde de brigands livrés à l'exaltation et à la fureur des passions les plus aveugles et les plus abjectes: il s'était exprimé en père; des enfans parricides devaient repousser un tel langage.

Les amis de la patrie trouvèrent que l'essentiel du discours du trône consistait dans le paragraphe qui le termine et dans lequel le Monarque avait dit:

» Entièrement disposé à satisfaire à des vœux rai-

Digitized by Google

» sonnables, je n'accorderai rien à l'esprit de faction, » et ne consentirai jamais à des mesures qui sacri- » fieraient les intérêts et la prospérité de la nation, » aux passions ou à la violence."

Par la même raison, les rebelles et les traîtres ne pouvaient guère être satisfaits de ce qui seul rassurait les bons citoyens.

Voici en quels termes écrivait, au sujet de ce discours, un Unioniste, il est vrai, mais toutefois homme éclairé, et que nous croyons ennemi des excès et des crimes dont les meneurs n'ont cessé de se souiller depuis le commencement de la révolte :

» . . . . Le discours du Roi, reçu hier soir, a » été fort mal accueilli et a produit, politiquement » parlant, un très-mauvais effet . . . . Il ne fallait » pas traiter les Belges de factieux, si l'on a l'intention » de faire droit à leurs griefs : ou si on les envisage » simplement comme des factieux, au lieu de leur » envoyer des promesses longuement délayées, il fallait » leur tomber dessus avec force suffisante pour les » mettre à la raison. En un mot, veut-on user de douceur, » il faut le faire de bonne grâce, à peine d'en perdre le » mérite : veut-on sévir, que ce soit vite et bien, etc."

Et en effet, du moment où l'on faisait tant que d'appeler les choses par leur nom, dès qu'il était reconnu que les Bruxellois étaient des rebelles et leur insurrection une suite non interrompue de brigandages, c'était un bras de fer qu'on devait leur montrer, et, comme le dit fort bien l'auteur de la lettre, il fallait leur tomber dessus impitoyablement, avec des forces suffisantes pour les dompter et pour les mettre à la raison.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit à cet égard, l'audace des révoltés ne faisait que s'accroître en proportion de la longanimité du Monarque; et tandis que celui-ci avait appelé les députés autour du trône, les rebelles osaient envoyer vers eux, pour les sommer de quitter la Hollande.

Deux des derniers misérables tirés de la fange des ruisseaux de Bruxelles, Nicolaï et Vleminckx, chargés de cette mission, osèrent paraître à La Haie, où ils ne furent reçus que d'un petit nombre des plus notoirement pervers d'entre les députés du Midi: on cita, entre autres, de Brouckère, Barthelemy, Sécus, Stassart, comme leur ayant parlé clandestinement. Tout le monde demeura stupéfié, en voyant ces deux gredins venir impunément braver le Gouvernement sous ses yeux et dans sa propre résidence, et quitter librement une ville où on aurait dû les arrêter et les livrer immédiatement aux tribunaux.

La réponse des Etats-Généraux fut, à une très-grande majorité, affirmative sur les deux questions proposées par le Monarque dans son message du 13 septembre. Malgré cela, les bons esprits comprenaient bien que la difficulté demeurait la même, car elle était entièrement dans l'exécution.

D'une part l'affaire de la séparation dépendait beaucoup plus des convenances européennes que de simples arrangemens intérieurs: dès lors les complications pouvaient devenir sans nombre, et l'avenir semble devoir en fournir des preuves multipliées.

D'autre part chacun comprenait l'impossibilité d'une convocation en nombre double des États-Généraux, dans

Digitized by Google

un moment où la moitié du royaume était en pleine révolte.

Ainsi la réponse des législateurs se réduisait, en définitive, à une pure abstraction, à une reconnaissance de deux principes, l'un totalement inapplicable dans l'actualité des circonstances, et l'autre subordonné aux décisions des cabinets qui, en concourant à la fondation du royaume des Pays-Bas, avaient proclamé et garanti son existence comme l'une des hautes nécessités politiques de l'époque, pour le maintien de la balance européenne.

Nous reviendrons sur ceci lorsque nous aurons à examiner l'affaire de la séparation.

Mais avant d'aller plus loin, il convient de dire un mot des événemens de Louvain.

C'est à Louvain, ville d'Université, que la faction unioniste s'étudiait le plus, depuis long-temps, à pervertir l'esprit des étudians. Là s'imprimait la feuille la plus incendiaire peut-être qui ait jamais paru en aucun autre pays du continent de l'Europe. Là, sous les inspirations d'un forcené, l'avocat Van Meenen, un jeune insensé, digne élève d'un tel maître, Adolphe Roussel, devenu commissaire de district sous le gouvernement des brigands, prêchait ouvertement la sédition, en un langage digne des halles mais calculé pour faire impression sur les esprits. Là Van de Weyer et Claes, tous deux de Louvain, publiaient leurs pensées incendiaires avant de les reproduire dans le *Courrier des Pays-Bas*. Le déplorable épisode de Louvain ne saurait être, ici, passé sous silence.

Digitized by Google

ÉVÉNEMENS DE LOUVAIN.

Le jeudi 26 août, et avant que les événemens arrivés durant la nuit dans Bruxelles, pussent être connus à Louvain, si ce n'est des seuls initiés, on remarquait, dès le matin de fort bonne heure, une foule innombrable de bas peuple et d'enfans, réunis sur la grande place, où, sans le moindre doute, ils avaient reçu l'ordre de se rendre. Parmi eux circulaient les De Neef, Van Meenen, Roussel et d'Elhougne, répandant au milieu de cette populace les bruits les plus sinistres. Tout à coup, l'on vit accourir au grand galop, sur un cheval qu'il montait habituellement, l'un des plus mauvais sujets de la ville, nommé De Brouwer, et surnommé *Jean Bart*, faisant mine d'arriver en toute hâte de Bruxelles, mais qui, dans le fait, n'était qu'à peine sorti hors des portes de Louvain et y avait attendu le mot d'ordre, pour venir y répandre l'effroi. Après avoir annoncé hautement que la révolte avait éclaté non seulement dans Bruxelles, mais qu'une révolution s'opérait au moment même sur tous les points du Royaume, cet individu invita la populace à le suivre, et ce même goujat, connu seulement jusqu'alors par ses dettes et sa conduite crapuleuse, jeta à la foule une masse d'argent dont alors pour la première fois de sa vie étaient remplies ses poches, et qui consistait non seulement en pièces de cinq francs, mais même en pièces d'or de cinq et de dix florins. Guidée par lui et à sa voix, la populace se porta vers le temple des réformés, qu'elle qualifiait à grands cris d'*Eglise des*

Digitized by Google

Gueux, où lui, De Brouwer, prétendait que l'on avait déposé une grande quantité d'armes: après avoir enfoncé les portes du temple, l'on y trouva effectivement une vingtaine environ de vieux fusils rouillés, et tellement en mauvais état qu'on ne pouvait plus en faire aucun usage. Delà Brouwer conduisit cette foule dans la vaste cour de l'auberge tenue par le sieur Van Velthem; et après l'avoir enivrée et gorgée de bière et de liqueurs, il se transporta, toujours à la tête de la populace, frappant à coups redoublés de crosses de fusil dont elle était armée, les portes de la demeure de plusieurs paisibles citoyens, qui tous, rentrés chez eux (l'épouvante étant générale), avaient fermé portes et fenêtres (*a*). Après cela De Brouwer se transporta avec sa bande sur la grande place, où se tenaient continuellement les représentans du parti jacobin, que nous avons déjà nommés, et auxquels venaient de se joindre les chefs les plus furibonds du parti prêtre, savoir, les imprimeurs Van den Zande et Van Linthout, et le fils du maître d'école Anciaux.

Continuellement excité, le peuple lança des pierres contre la maison-de-ville, et même fit mine de vouloir en forcer l'entrée: cependant la garde des pompiers et quelques braves citoyens armés, en petit

(*a*) On voit que la même lâcheté se retrouve chez les *bons* habitans de Bruxelles comme chez ceux de Louvain. Au lieu de s'unir sur le champ, de s'armer pour réprimer les désordres, ces *braves gens* n'ont rien eu de plus pressé que de s'enfermer chez eux, laissant, par là, les brigands libres de commettre impunément tous les genres d'attentats.

Digitized by Google

nombre, qui s'y étaient joints, fermèrent les portes de l'hôtel; et la régence qui put y avoir accès par une porte dérobée, s'y rendit aussitôt, ainsi que le lieutenant-colonel Gaillard, commandant de la place, et M. Pascal d'Onyn, membre de la deuxième chambre des Etats-Généraux et commandant de la garde communale.

Le peu de citoyens armés, conduits par le capitaine de la garde communale et par un lieutenant, résolurent de mettre à la raison et de contenir par la force la populace qui, d'instans en instans, devenait plus menaçante: ces braves officiers, à la tête de quelques bourgeois, se portèrent sur la masse effrénée, et parvinrent, au péril de leur vie, à se saisir de son infâme chef De Brouwer, lequel fut aussitôt incarcéré. Cet acte de vigueur rétablit pour quelques instans la tranquillité: la populace se retira, et les meneurs continuèrent seuls à tenir ferme sur la grande place, et à semer, tant par paroles que par des écrits imprimés d'heure à heure dans les ateliers du *Journal de Louvain*, les bruits les plus absurdes et les plus alarmans.

La garde communale, dont quatre-vingts hommes au plus étaient armés, se réunit aux bourgeois, fournit une garde civique, sous le commandement de M. Pascal d'Onyn, et fit pendant près d'une semaine, jour et nuit, le service tout à la fois le plus actif et le plus pénible.

Les commandans d'Onyn et Gaillard se tinrent en permanence avec quelques membres de la régence à la maison-de-ville, et chacun s'accorda à faire les

Digitized by Google

plus grands éloges du zèle et du dévouement que l'infortuné Gaillard montra dans ces fâcheuses circonstances.

C'est ici que nous croyons devoir mentionner un fait remarquable, savoir que, par suite d'arrangemens pris avec la régence, le commandant Gaillard consentit à tenir la garnison, forte d'environ cinq à six cents hommes (les miliciens qui venaient de rentrer y compris), renfermée dans la caserne, située en quelque sorte au centre de Louvain et dans l'une de ses principales rues, celle dite de Tirlemont. Cette fatale détermination, connue bientôt dans toute la ville, semble avoir été l'une des principales causes des désastres qui eurent lieu; car il est hors de doute que seulement cent hommes de troupes de ligne eussent suffi non seulement pour réprimer mais encore, comme il arrive chaque fois que l'on fait bonne contenance, pour disperser entièrement les factieux. Ceux-ci puisèrent leur force dans cet acte de faiblesse et en devinrent de plus en plus audacieux. Du reste cela est arrivé à Louvain comme ailleurs.

Et, en effet, les meneurs déjà cités plus haut se rendirent alors à la maison-de-ville et *déclarèrent le Gouvernement déchu de fait* et par conséquent aussi la régence, qu'ils annoncèrent vouloir remplacer eux-mêmes: mais une voix unanime les repoussa et ce fut à cette occasion que des citoyens les plus distingués leur signifièrent, entr'autres à Van Meenen, d'abord à la maison-de-ville même, et ensuite à la Société, que l'on ne voulait point de brigands tels que ceux qui venaient s'offrir; qu'il était, lui Van Meenen, un

Digitized by Google

scélérat, un digne pendant de Robespierre, et on alla même jusqu'à le menacer de le fouler aux pieds, s'il ne quittait sur le champ la Société. — La rage dans le cœur Van Meenen s'éloigna immédiatement.

Mais lui et les siens n'en persistèrent pas moins dans leur odieux dessein, allant sans cesse le jour et la nuit, de Louvain à Bruxelles, de Bruxelles à Louvain, soulevant la populace, et mettant tout en œuvre pour semer la désunion et la discorde parmi les membres de la garde communale et les bourgeois qui avaient embrassé la bonne cause : ils y parvinrent aisément, à l'aide de quelques faux frères qui se trouvaient parmi ces derniers, entr'autres le nommé Massart-Meyer, imprimeur du *Journal de Louvain*, et le limonadier *Crabels*, dont la sœur, fille de cabaret, était la maîtresse, *entr'autres*, de Roussel (*a*).

Roussel, Van Meenen, De Neef et quelques autres brigands subalternes, comprirent alors que tous leurs efforts n'aboutiraient à rien, s'ils ne parvenaient à armer la populace et en même temps à répandre la terreur parmi les honnêtes gens qu'ils espéraient (dans ce dernier cas, et comme le résultat l'a prouvé) voir abandonner leur poste que les factieux brûlaient d'envahir.

(*a*) La prostitution a joué un grand rôle, rôle digne de la cause, dans la rébellion du Brabant-Méridional. Ce n'est pas encore le moment de tout dire, mais on peut, dès à présent, faire connaître à quel point d'immoralité profonde a pu descendre un Van Meenen, lorsqu'on saura qu'il fermait ostensiblement les yeux sur l'inconduite de sa fille, dont les bonnes grâces étaient le prix des fureurs d'un des Séides de la faction.

Digitized by Google

En conséquence ils allèrent de porte en porte répandre le bruit (consigné pareillement sur des chiffons de papier, qu'ils firent distribuer par milliers d'exemplaires), que le commandant Gaillard venait de recevoir une grande quantité de munitions, et qu'il avait l'intention de faire sortir dans la soirée les troupes de la caserne, pour désarmer la garde communale, mensonge qu'ils enjolivèrent de détails absurdes mais de nature à inspirer tout à la fois la défiance et à répandre l'effroi.

Il paraît effectivement que, peu de jours auparavant, le bataillon avait reçu sept mille cartouches, qui devaient servir pour l'exercice à feu des miliciens, lequel avait lieu régulièrement à cette époque de l'année.

Toutefois il semble démontré par le résultat que les meneurs ignoraient ce fait et qu'ils n'avaient répandu ces bruits que pour amener le commandant Gaillard à les démentir, afin d'être ainsi plus assurés que la populace se serait portée aveuglement sur la caserne, dans le but d'en expulser la garnison et de s'emparer de ses armes, pour, après, désarmer la garde communale, au risque de faire écharper le peuple qu'ils instiguaient par tous les moyens possibles à exercer cet acte de violence.

Les chefs étaient également parvenus à joindre à la populace de Louvain toute celle des communes environnantes, de manière que le nombre en était devenu considérable. Ceux qui tramaient et dirigeaient cette infâme machination, Van Meenen, De Neef et Roussel, parvinrent à la voir réalisée.

Digitized by Google

Effrayée de l'exaspération de la populace, à laquelle se joignait cette fois une grande partie de la garde bourgeoise, que l'on était enfin parvenu à tromper ou à séduire, la régence conjura le commandant Gaillard de proclamer publiquement la fausseté des allégations accréditées, et celui-ci eut la déplorable faiblesse d'y consentir.

La régence fit imprimer aussitôt la déclaration du commandant, garantie sur sa parole d'honneur, portant qu'il était faux que la garnison eût reçu des munitions, faux également que lui commandant eût reçu les ordres que l'on affirmait lui avoir été donnés.

Il est, pensons-nous, inutile de faire observer que tous les malheurs de Louvain, et en particulier ceux de l'infortuné commandant Gaillard, furent le résultat de cet acte de faiblesse, et que cet officier aurait dû, au contraire, confirmer le bruit de la réception des cartouches, et déclarer qu'il en aurait fait usage pour peu que l'on osât se porter à des excès, et que, seulement en cas contraire, la garnison aurait continué à se tenir paisiblement dans la caserne où elle était renfermée.

Un cri de joie féroce accueillit la malencontreuse déclaration: une fois assurés que les militaires étaient sans munitions, les chefs des factieux lâchèrent la horde de brigands qui attendaient le signal; le soir même, au moment où la nuit commençait à tomber: alors la populace, poussant d'effroyables hurlemens, se porta à l'attaque de la caserne, sous la conduite de De Neef et de Roussel.

Les commandans Gaillard, d'Onyn, et quelques bra-

Digitized by Google

ves bourgeois armés, mais en trop petit nombre, virent, de la maison-de-ville où ils se trouvaient alors, cette bande de forcénés se porter vers la caserne. Mais, par malheur, ils étaient trop faibles pour en réprimer les excès.

La canaille tenta (l'on croit même qu'elle y parvint) de faire sauter les portes de la caserne; et ce fut alors que le major Bâtard, commandant le bataillon, et non pas le commandant Gaillard, lequel se trouvait à la maison-de-ville, donna ordre de faire un feu de peloton, par suite duquel quatre à cinq factieux tout au plus furent tués.

En un clin d'œil la rue fut déserte, et si partout l'on eût su déployer de l'énergie (*a*) . . . . . La conclusion est facile à tirer.

Sur ces entrefaites le commandant Gaillard quitta la maison-de-ville et se rendit au Collège Philosophique par où il avait accès à la caserne: et, d'après l'affirmation positive d'un officier qui faisait alors partie de la garnison, les chefs délibérèrent entr'eux sur ce qu'il convenait de faire; mais voyant les mauvaises dispositions d'un grand nombre de miliciens, la plupart Wallons, ils résolurent de sortir avec la troupe par les bâtimens du collège précité, ce qui effectivement eut lieu de la part des commandans Gaillard et Bâtard, ainsi que des officiers, suivis d'environ deux

(*a*) Ceci peut servir à convaincre les plus obstinés et les plus incrédules que si l'on en eût fait autant à Bruxelles dès les premiers excès commis dans la soirée du 25 août, tout serait rentré dans l'ordre sur le champ, et alors ni Louvain ni aucune autre ville n'aurait osé bouger.

Digitized by Google

à trois cents hommes du bataillon : les autres jetèrent leurs fusils, quelques uns même leur uniforme, et s'enfuirent chacun de leur côté.

Aussitôt après la canaille s'empara de la caserne, des cartouches et des fusils, qu'on y avait laissés. Cette nuit fut une nuit d'effroi pour les citoyens de Louvain. Des membres de la garde communale restés fidèles jusqu'alors, voyant leurs efforts inutiles, regagnèrent également leurs demeures respectives.

La populace alors se porta à la prison, d'où elle fit sortir, entre autres malfaiteurs, son digne chef De Brouwer, et delà elle s'en fut chez le commandant Gaillard, signalé sans cesse à la fureur populaire; sa demeure fut envahie, dévastée, sa cave vidée; et les brigands, ivres de vin, altérés de vengeance, voulurent incendier la maison; ce ne fut qu'avec beaucoup d'efforts que l'on parvint à les en détourner.

La malheureuse dame Gaillard, qui se trouvait seule à la maison, fut témoin de ces scènes d'horreur, comme elle dut l'être plus tard de l'atroce assassinat dont fut victime son malheureux époux.

Voici comment se passa cet exécrable forfait. Qu'on nous pardonne d'intervertir les dates; mais puisque nous parlons de Louvain, c'est ici qu'il convient d'en placer le récit.

Le major Gaillard se trouvant à Anvers avait témoigné le désir de rentrer dans ses foyers. Pour cela, il lui fallait passer par la ville qu'il avait commandée, et déjà M. Gaillard savait que Roussel s'était

Digitized by Google

vanté *de lui faire passer un mauvais quart d'heure*, s'il se montrait jamais dans Louvain.

Le major Gaillard demanda à De Neef, qui alors se trouvait pareillement à Anvers le 25 ou le 26 d'octobre, une carte de sûreté ou sauf-conduit, pour pouvoir passer sans danger à Louvain, qu'il ne pouvait guère éviter afin de se rendre à Liége sa patrie. Ayant communiqué la menace de Roussel à De Neef, celui-ci le rassura complètement et lui donna aussitôt le sauf-conduit demandé.

Arrivé le 28 octobre avec sa femme à Malines, le commandant Gaillard vit une foule de mauvais sujets Louvanistes auxquels s'étaient joints d'autres brigands de Malines, apostés pour l'attendre au bureau de la diligence, et qui l'accompagnèrent, ou plutôt le poussèrent jusqu'à la barque. L'un de ces scélérats prit les devans à cheval, afin d'avertir Roussel et ses sicaires de la prochaine arrivée de la victime vouée d'avance au plus atroce assassinat.

Le trajet d'une ville à l'autre par la barque est de trois heures environ, et ce fut une première agonie de trois heures que l'on fit subir à Gaillard et à sa malheureuse épouse.

Les vociférations et les injures de tout genre ne leur furent point épargnées: de minute à minute on mettait sous les yeux de madame Gaillard la corde qui devait, lui disait-on avec une joie féroce, servir à pendre son mari. On faisait devant elle l'essai des nœuds: l'un de ces cannibales voulut la contraindre à faire à cette corde un nœud coulant de sa propre main.

Digitized by Google

A l'arrivée de la barque à Louvain, quelques citoyens compatissans enlevèrent au péril de leur vie madame Gaillard, et la conduisirent par des rues détournées dans la maison d'une personne généreuse, qu'il n'est point permis de nommer ici, de peur de l'exposer au couteau des brigands. D'autres citoyens estimables s'exposèrent à différentes reprises, mais envain, pour arracher le malheureux commandant des mains des assassins. Les détails du martyre sont connus; les journaux les ont livrés à l'exécration de l'Europe: mais on ne saurait trop leur donner la publicité qu'ils méritent, afin d'appeler sur leurs infâmes auteurs l'exécration de l'Europe et la juste vengeance des lois, lorsque celles-ci auront repris leur empire. Depuis le canal jusqu'à la grande place, le commandant Gaillard fut poussé à coups de bâton, de crosse et de torche (car c'était la nuit), par la foule de brigands que l'on avait ameutés contre lui. On lui brûla les yeux: on lui calcina le crâne, en faisant couler sur sa tête les matières résineuses dont se composent les torches, que l'on avait soin d'entretenir par ce moyen en combustion, de telle façon que sa tête était à moitié brûlée lorsque le malheureux, exténué, mourant, arriva à la grande place, traîné par ses assassins du moment où il avait cessé de pouvoir se traîner lui-même.

Là, après les plus cruelles mutilations, percé de coups de bayonnette, de couteau, de fourche et de tout ce dont cette horde de bêtes féroces avait pu se faire une arme, Gaillard fut pendu à l'arbre de la liberté que l'on avait planté sur la même place

Digitized by Google

quelques jours auparavant ; mais la branche ayant cassé, le cadavre tomba sur la tête même de l'un de ces monstres qui se plaisait à contempler sa malheureuse victime.

Alors Gaillard, entièrement dépouillé de ses vêtemens, fut traîné tout nu dans les principales rues de la ville, aux cris de cette bande de forcenés qui s'arrêtaient à tous les carrefours dansant autour du cadavre, à l'imitation des faraudelis que *Trestaillons* et ses complices dansaient en 1815, dans le midi de la France, autour des protestans qu'ils égorgeaient impunément en plein midi. La maîtresse de Roussel se fit remarquer parmi les Euménides qui figurèrent à cette scène d'horreur, digne en tout des peuplades cannibales. Cependant peu avant l'arrivée à Louvain du malheureux Gaillard, l'horrible Roussel avait quitté la ville où il s'empressa de rentrer, tout joyeux, un quart d'heure après que l'assassinat eut été consommé. Pour ajouter l'hypocrisie à la férocité, semblable au crocodile, Roussel fit mine de tomber en défaillance au récit qu'il se fit faire de ces horribles détails. Ce n'est pas tout: jouant jusqu'au bout son exécrable rôle, Roussel fit abattre l'arbre de liberté, que l'on planta de nouveau, et l'un de ses plus intimes amis, nommé J. DE SCHUYFFELEER, osa insérer dans le *Journal de Louvain*, feuille notoirement rédigée par Roussel, une sorte d'apologie de cet affreux événement, terminée par le passage que voici :

» On dit qu'on a brûlé les yeux et calciné le crâne » du capitaine Gaillard ; nous répondons à l'auteur de

Digitized by Google

» l'allégation qu'il *en a menti*. Nous savons qu'il n'y » a pas de politesse de notre part, mais nous n'avons » pas la mission de payer de politesse ni la calomnie » ni l'intrigue.

» On ajoute que des cinq cents hommes qui for- » maient notre garnison, il y en a un tiers qui ont » été chassés par la populace; nous répondrons encore » une fois au correspondant qu'il *en a menti*.

» On dit encore que le peuple a menacé de piller » les maisons de ceux qui oseraient s'opposer à ses » violences. Nous répondrons encore par le même » adage, savoir que le correspondant *en a menti*.

» Dire à quelqu'un qu'il *ment*, c'est l'insulter, nous » en sommes convaincus; or, on n'insulte personne » par écrit sans se nommer, c'est pourquoi j'ai l'hon- » neur d'avertir le correspondant que je suis et me » nomme

» J. De Schuyffeleer."

On conçoit facilement que dans un pays où l'on assassine ceux qui au nom de la liberté osent n'être pas de l'avis des MAÎTRES *du peuple souverain*, un tel défi devait rester sans réponse, puisque celui qui aurait eu l'imprudence de se nommer à l'ami de Rous- sel, aurait immanquablement payé son audace de sa vie, et tout cela au nom de la liberté.

Il est inutile d'ajouter que les assassins de Gail- lard, connus de tout le monde sont restés impunis, comme le sont les incendiaires, les meurtriers et les

Digitized by Google

pillards de Bruxelles, de Gand, de Bruges, de Mons, en un mot de tous les pays où les brigands ont remplacé le gouvernement du Roi.

Avant de reprendre le fil de notre narration, interrompue par le récit de cet horrible épisode, nous ne pouvons nous empêcher de relever un mot du *Belge* qui, en rendant compte de l'assassinat du major Gaillard, termine son article par cette étrange exclamation: *Les malheureux, ils ont souillé la plus belle page de notre histoire!*

Où sont-elles, misérables, les belles pages de votre histoire à vous? Le brigandage, la dévastation, l'incendie, l'assassinat, voilà les hauts faits par lesquels vous avez signalé votre infâme rébellion, la honte du siècle, l'opprobre de l'humanité, puisque vous avez payé d'innombrables bienfaits par une ingratitude sans exemple.

Peu après l'ouverture de la séance extraordinaire des États-Généraux, le Gouvernement prit enfin la résolution d'agir avec vigueur. Un article du *Staats-Courant*, journal officiel, annonça que le Roi voyant avec indignation que la révolte de Bruxelles n'était point encore apaisée, venait de donner des ordres pour faire rentrer les rebelles dans le devoir.

En effet, le 21 septembre, parut la pièce dont la teneur suit, et que nous croyons devoir consigner ici textuellement.

Digitized by Google

» PROCLAMATION.

» NOUS FRÉDÉRIC, PRINCE DES PAYS-BAS, aux habitans de Bruxelles.

» BRUXELLOIS,

» Le Roi, notre auguste père, s'occupe de concert avec les représentans de la nation, et de la seule manière qui soit compatible avec leurs sermens, d'examiner attentivement les vœux émis par vous.

Cependant l'ordre est sans cesse troublé dans vos murs ; tandis qu'avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges, vous veillez à la défense des propriétés publiques et particulières, un petit nombre de factieux cachés parmi vous excite la populace au pillage, le peuple à la révolte, l'armée au déshonneur: les intentions royales sont dénaturées, les autorités sans force, la liberté opprimée.

» Conformément aux ordres du Roi, nous venons apporter à cet état de choses, qui ruine votre cité et éloigne de plus en plus pour cette résidence royale la possibilité d'être le séjour du Monarque et de l'héritier du trône, le seul remède véritable et efficace, le rétablissement de l'ordre légal.

» Les légions nationales vont entrer dans vos murs au nom des lois et à la demande des meilleurs citoyens, pour les soulager tous d'un service pénible et leur prêter aide et protection.

» Ces officiers, ces soldats, unis sous le drapeau de l'honneur et de la patrie sont vos concitoyens, vos

Digitized by Google

amis, vos frères. Il ne vous apportent point de réaction ni de vengeance, mais l'ordre et le repos. Un généreux oubli s'étendra sur les fautes et les démarches irrégulières que les circonstances ont produites.

» Les auteurs principaux d'actes trop criminels pour espérer d'échapper à la sévérité des lois, des étrangers qui abusant de l'hospitalité sont venus organiser parmi vous le désordre, seront seuls et justement frappés; leur cause n'a rien de commun avec la vôtre.

» En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit en vertu des pouvoirs à nous confiés:

» ART. 1. Les troupes nationales rentreront dans Bruxelles.

» ART. 2. Tout obstacle à leur marche sera enlevé par les soins de l'autorité municipale, de la garde urbaine, de la commission de sûreté et de tous les bons habitans.

» ART. 3. Les postes de la garde urbaine seront successivement remis aux troupes nationales.

» Nous statuerons ultérieurement sur le mode de service de ladite garde.

» ART. 4. Les individus armés, étrangers à la ville, se retireront sans armes dans leurs foyers. Toute troupe armée appartenant à d'autres communes qui se rendrait à Bruxelles, sera invitée à se retirer et au besoin dissipée par la force publique.

» ART. 5. Les couleurs adoptées comme marques distinctives par une partie de la garde urbaine seront déposées.

» Nous nous réservons de déterminer les signes de ralliement qu'elle sera autorisée à porter.

Digitized by Google

» Art. 6. L'administration municipale, le comité de sûreté, le conseil et les chefs de la garde urbaine, veilleront à l'exécution des dispositions qui précèdent, en ce qui les concerne, ainsi qu'au maintien de l'ordre, jusqu'à ce que les troupes aient effectué leur entrée.

» Art. 7. Les membres de ces corps sont déclarés personnellement responsables, à dater de la notification des présentes, de toute résistance qui pourrait être apportée à la force publique, comme aussi de l'emploi illégal des *deniers publics* ou *municipaux*, *armes* et *munitions*.

» Art. 8. La garnison sera le plus tôt possible casernée ou campée de manière à ne point être à charge aux habitans; elle observera la plus exacte discipline.

» Toute résistance sera repoussée par la force des armes, et les individus coupables de cette résistance qui tomberont entre les mains de la force publique seront remis au juge compétent pour être poursuivis criminellement.

» Fait à notre quartier-général d'Anvers, le 21 septembre 1830.

» FRÉDÉRIC, *Prince des Pays-Bas.*"

Rien de plus positif, de plus clair, qu'une telle proclamation. Sa date, comme on vient de voir, est du 21 septembre. Il aurait fallu être le soir même aux portes de Bruxelles, et en force suffisante pour frapper les rebelles de stupeur; sommer la ville

Digitized by Google

à l'instant, ou faire pleuvoir sur elle un déluge d'obus et de bombes. Pas du tout : la même bonté de cœur, la même hésitation qui avait tout gâté depuis un mois, acheva de tout perdre dans cette circonstance décisive. On s'amusa à parlementer avec des scélérats dont il aurait fallu demander la tête comme première condition *sine quâ non* de la rançon de la ville ingrate. Dès lors ce qui devait arriver arriva.

Lorsque l'on a à faire à des brigands auxquels on ne peut guère envoyer de parlementaire pour les sommer, sans risquer de faire égorger ou retenir le brave militaire porteur de la sommation, on met cette sommation par écrit et l'on en charge le premier bourgeois que l'on peut se procurer dans un faubourg.

On somme la ville révoltée de remettre, comme ôtages, les individus que l'on désigne d'avance, par une liste écrite et signée, dans laquelle il est même prudent de comprendre quelques uns des chefs, cependant pas tous, afin de jeter, parmi eux, à la faveur d'une telle distinction, des germes d'une jalousie ou d'une dissension, dont il est toujours aisé, tôt ou tard, de tirer parti. On accorde une heure seulement, deux au plus, de temps, pour mieux frapper les esprits et pour laisser à l'ennemi le moins de loisir pour se reconnaître.

Le délai passé, s'il refuse on ne répond pas : on commence un feu soutenu d'obus, de bombes, de boulets rouges et de fusées incendiaires, on le pousse avec la dernière vigueur jusqu'à ce que l'ennemi se rende *sans aucune condition* et absolument *à discré-*

Digitized by Google

tion, ou bien jusqu'à ce que la ville ne soit plus qu'un amas de ruines, qu'un monceau de cendres et un vaste charnier. Sur mille attaques de cette nature, il n'y a pas dix exemples que les choses soient poussées à une telle extrémité : rarement elles vont plus loin qu'une vingtaine de maisons incendiées, et quelques quartiers endommagés.

Et à supposer même l'un de ces phénomènes dont vingt-cinq ans de guerres gigantesques n'ont offert que quatre exemples (Lugo, Lubeck, Saragosse et Moscow), encore valait-il cent fois mieux raser une ville ingrate et rebelle, foyer d'un brigandage exécrable, que de courber le front devant une poignée de misérables, avilir le trône et la nation, se laisser dépouiller sans combat, et sanctionner, par la plus scandaleuse impunité, un attentat de nature à produire dans toute l'Europe les plus déplorables résultats.

Que si les rebelles évitent la destruction en se soumettant, il ne faut néanmoins cesser la conflagration et le carnage que lorsqu'ils ont remis leurs chefs à l'armée ; et ceux-ci on les fait pendre à l'instant même. Cela n'empêche pas que l'on doive toujours exiger des ôtages, pour répondre de la sincérité de la soumission, jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre légal.

Voilà comment on investit les villes insurgées, et alors on les réduit presque toujours en peu d'instans et en épargnant des torrens de larmes et de sang à l'humanité.

Ce n'est pas la première fois que l'on a comparé le

Digitized by Google

corps social au corps humain. Soyez mordu au bout du doigt par un reptile vénimeux, si un habile chirurgien cautérise ou brûle à l'instant même la morsure, sans s'inquiéter de la souffrance passagère que vous devez en éprouver, le mal est coupé à sa racine, et alors la guérison est aussi prompte qu'assurée. Le moindre retard rendra nécessaire l'amputation de la main, un peu plus tard celle du bras: attendez davantage encore, la mort deviendra inévitable. Et tout cela parce que l'opérateur n'aura pas eu le courage de faire une simple brûlure!

C'est en vérité étonnant de voir à quel point l'histoire est inutile, et l'on serait tenté parfois de répéter cette question si connue de Louis XIV: — *A quoi sert de lire?* — En effet, la même faute que l'on vient de commettre à Bruxelles, les Autrichiens la commirent en 1789 en entrant dans Turnhout, où le général Schrœder fut pareillement assailli, par les fenêtres et les toits, d'une grêle de balles et de pierres, et contraint à la retraite.

Par contre et à côté de ce souvenir contemporain, on avait un exemple plus récent encore, qu'il eût été non moins aisé que sage de suivre, profitant ainsi de la double leçon du revers des uns et du succès des autres.

Au mois de mai 1809, à la suite des victoires de Ratisbonne et d'Eckmull, l'armée de Napoléon parut sous les murs de Vienne. C'était le général d'artillerie comte Andréossi, que l'empereur, d'ailleurs présent de sa personne, avait chargé de réduire la capitale de l'Autriche, où déjà ce général avait long-

Digitized by Google

temps résidé comme ambassadeur. Cette circonstance faisait espérer aux habitans de Vienne que le général français n'oserait point bombarder une ville où il avait dû former sans doute de nombreuses relations dont quelques unes même passaient pour fort intimes.

Il n'existe aucune parité possible à établir, entre une ville comme Bruxelles dominée par une poignée de factieux n'ayant pour bien dignes auxiliaires qu'une bande d'assassins et d'incendiaires, et la capitale de l'Autriche dont l'immense population était dévouée d'attachement à son souverain, et qui avait pour elle le bon droit, car, quel que soit le motif qui allume une guerre, il est toujours honorable pour un peuple de s'armer contre l'invasion étrangère. Et, en verité, il faut être Belge, pour avoir l'infamie d'appeler sans pudeur le démembrement de la patrie. D'ailleurs Vienne, en 1809, renfermait un matériel de guerre immense, tandis que Bruxelles, au mois de septembre dernier, n'avait ni armes, ni poudre, ni plomb: les brigands, comme nous venons de le dire, avaient été réduits à fondre les gouttières pour avoir des balles.

La première sommation du comte Andréossi obtint pour toute réponse que plutôt que de rendre Vienne aux Français une seconde fois (ils y étaient déjà entrés en novembre 1805), les habitans s'ensveliraient sous ses ruines. Ce sont de ces réponses banales que l'on donne d'abord toujours en cas pareil, en acquit de conscience, espèce de formulaire obligé pour tenir lieu de fidélité et de bravoure, alors même que sou-

Digitized by Google

vent, dans le fond, on ne demande pas mieux que de se rendre bien vite. Il est rare que l'on tienne parole une fois sur mille, et, après tout, quand cela arrive, tant mieux. Il n'en résulte que plus d'honneur pour les vainqueurs et pour les vaincus eux-mêmes. Dans mille siècles le nom de Rostopchin, sauvage et farouche, si l'on veut, mais beau de dévouement, de patriotisme, et resplendissant de gloire civique, demeurera l'objet d'une admiration méritée à côté des plus beaux noms de l'histoire, tandis que le nom de Mack, comme celui de Bourmont, de Foissac-Latour, de Duvivier, de Nypels, de Daine, de Goetals et d'autres chefs de leur trempe, sans en excepter ceux qui ont tout perdu à Bruxelles par leur ineptie et leur lâcheté, ne pourront se soustraire dans l'histoire à un long opprobre, qu'en tombant dans le gouffre d'un oubli éternel.

Le comte Andréossi, au lieu de faire entrer ses soldats dans Vienne où on aurait pu les écharper, commença par y lancer des obus et des bombes: dès que l'incendie se fut manifesté dans plusieurs quartiers de la ville, notamment à un magasin de fourrages, et voulant, autant que possible, ménager ses habitans, il renouvela sa sommation; mais ce fut encore vainement.

Alors, et comme pour montrer ce que pouvait son artillerie, le général Andréossi fit commencer un feu terrible, dont la continuation seulement pendant deux ou trois fois vingt-quatre heures, aurait suffi à effacer complètement de la carte de l'Europe la capitale de l'Autriche.

Soudain la jactance se calma comme par enchante-

Digitized by Google

ment, et ceux-là les premiers perdirent l'envie de s'ensevelir sous des ruines, qui en avaient le plus hautement manifesté l'*immuable* résolution. Ce fut à qui se dépêcherait le plus à implorer la cessation du feu. Le général français le fit cesser sur-le-champ; il annonça, en même temps, que le lendemain l'armée entrerait dans la ville à neuf heures du matin, et que si une seule pierre était lancée contre les troupes, il sortirait à l'instant de ses murs et la réduirait en cendres. En effet le lendemain matin l'armée française fit son entrée dans Vienne, artillerie en tête, mèche allumée, et pas un seul mot d'insulte ne fut proféré, pas un geste menaçant ne fut fait par ces mêmes habitans auxquels, la veille encore, on prêtait l'intention irrévocable de s'ensevelir sous les ruines de la capitale de l'Autriche.

Cela cependant aurait fort bien pu arriver à la fin, si au lieu de déployer tout d'abord une grande vigueur on se fût amusé à tirailler, à mitrailler contre des maisons ou à fusiller des hôtels.

Avec de telles manières, on aurait cru dans Vienne que les Français manquaient de force ou de courage, et cette seule idée aurait décuplé le courage et les forces de la garnison et des habitans, en même temps que l'effet contraire aurait été produit dans l'esprit des assaillans, car rien ne se monte ni ne se démoralise plus vite que l'enthousiasme et l'énergie du soldat.

Supposons que le comte Andréossi eût été assez malavisé pour tirer sa poudre aux moineaux comme on le fit à Bruxelles, ce qui aurait enhardi les assiégés

Digitized by Google

et découragé les assaillans, une boucherie épouvantable s'en serait suivie nécessairement, et par une miséricorde mal entendue et déplacée on aurait fini par répandre des flots de sang, de peur d'en verser d'abord quelques gouttes.

Tirer des coups de canon et ne faire de mal à personne, sont deux choses incompatibles : prétendre les concilier est une chimère, et l'expérience des siècles a prouvé que chaque fois qu'on l'entreprend il en résulte toujours l'effet contraire, principalement dans les révoltes, qu'il importe par-dessus tout, pour l'effet moral, de comprimer par un coup de tonnerre, pour que cela inspire en même temps l'étonnement et l'effroi.

Jamais une rébellion n'a pour elle la majorité active, alors même, ce qui est fort rare et ce qui n'était nullement en Belgique, qu'elle aurait une majorité d'intentions et de vœux. Partout, les prudens, les timides, les tièdes, les douteux, les incertains, les retardataires et ceux qui ont à perdre aux bouleversemens, forment l'immense majorité des populations.

D'où il suit que les rébellions commencent, règle générale, par des attroupemens de canaille, conduits par d'obscurs meneurs, que des chefs occultes ont poussés à se mettre en avant. Tombez à bras raccourci, sans miséricorde et sans la moindre hésitation sur le premier noyau, et tout sera fini en un clin d'œil : attendez, balancez, tâtillonnez un jour, une heure, une seule minute peut-être, et vous verrez doubler, tripler, centupler ce premier noyau.

Digitized by Google

Voilà pourquoi nous reviendrons encore à la charge, prêts à y revenir de nouveau, s'il est besoin, pour demander à grands cris la mise en jugement de tant de lâches, quels que soient leurs titres ou leurs grades, qui ont mis toute l'Europe à la veille d'une combustion, dont il n'est pas plus donné de prévoir les suites qu'il n'est aisé de lui assigner un terme.

C'est encore à eux que notre Roi est redevable d'être réduit à la dure alternative ou de perdre ou de reconquérir la moitié de son royaume: c'est à eux enfin que la ville d'Anvers doit un bombardement qu'elle a, il est vrai, mille et mille fois mérité, mais qui ne serait point devenu indispensable, si l'on avait su comprimer avec force le premier mouvement.

Il n'est sorte de calomnies atroces et audacieuses que les rebelles n'aient répandues, dans le but de rejeter sur notre Roi l'odieux des événemens de Bruxelles.

Le Prince Frédéric, à les entendre, ne commandait qu'une armée de pillards, d'incendiaires et d'assassins.

Il est temps que l'Europe sache la vérité, il faut qu'enfin cette vérité lui soit connue: nous allons la lui dire sommairement: la voici.

La proclamation du Prince Frédéric avait frappé de stupeur les chefs des rebelles, mais ils connaissaient le cœur des Nassau, leur inépuisable bonté, leur noble confiance: on leur opposa l'arme des lâches: celle-ci fut employée avec astuce, et malheureusement avec succès.

On mit tout en œuvre pour faire croire au Prince Frédéric et aux personnes qui l'entouraient, que l'en-

Digitized by Google

trée des troupes royales dans Bruxelles n'éprouverait que peu ou point de résistance, et qu'au surplus les bons citoyens, qui, ajoutait-on, les appelaient de tous leurs vœux, se seraient levés en leur défense, afin de combattre la horde de brigands que Van de Weyer tenait en réserve pour en imposer aux citoyens. En effet, dès le dimanche au soir 19 septembre, ce misérable avait engagé une bande d'environ huit cents hommes, pris dans la lie de la populace, à parcourir les rues de Bruxelles, poussant des hurlemens et des menaces horribles: et cette démonstration fut suivie, dès le lendemain, du désarmement des différens postes de la garde bourgeoise, presque tous composés de remplaçans, ce qui seul suffirait à attester la lâcheté insigne et l'absence de tout sentiment d'honneur et de civisme chez l'élite même des habitans, lesquels, partout ailleurs, se gardant bien de livrer leurs armes à des mercenaires et pour ainsi dire à des enfans, auraient eux-mêmes supporté le fardeau, pénible sans doute mais honorable, d'un service d'où pouvait dépendre, dans des circonstances aussi graves, non seulement le maintien du bon ordre, la sûreté des propriétés et des personnes, mais encore, et par dessus tout, le salut de la patrie.

La plupart des postes étaient gardés par des adolescens, que les brigands de Van de Weyer expulsèrent des corps de garde à coups de pieds.

La défection avait été organisée partout, avec une rare impudeur; à Mons, par exemple, le général Duvivier, comblé, lui et tous les siens, des bienfaits et des bontés du Roi, avait fait mine d'abord de tenir

Digitized by Google

ferme. Mais le général Duvivier ayant épousé la sœur du traître Gendebien, s'était allié, par ce mariage, au traître Barthelemy: brave sur un champ de bataille, ce général est bien le plus faible et le plus nul des hommes partout ailleurs. Mené par sa femme, intrigante de première classe, par son beau-frère, par Barthelemy; mené surtout par son aide-de-camp, homme vendu, de notoriété publique, au parti jacobin, comme l'a prouvé du reste l'avancement qu'il en a obtenu, le général Duvivier ne tarda pas à souiller, comme tant d'autres, ses nobles cicatrices d'une éternelle infamie; et après avoir livré la place importante de Mons, on le vit, peu après, solliciter lâchement et accepter les flétrissantes faveurs d'un gouvernement de brigands.

Les événemens de Mons vinrent compliquer ceux de Bruxelles, et à leur tour ceux-ci ne furent pas sans influence sur les événemens de Mons.

Ce fut encore un malheur que le soin de rétablir l'ordre légal dans Bruxelles eût été confié à un fils du Roi: les brigands, qui n'ont que trop connu jusqu'où peut aller la bonté du cœur des Nassau et qui en ont tant et si indignement abusé, les brigands comprirent parfaitement que la responsabilité de l'exécution, stricte et immuable chez un simple général, se trouvait en quelque sorte paralysée par cette latitude de clémence qui entrait si naturellement dans les attributions de ce même général, du moment où celui-ci était le propre fils du Monarque.

Tout autre chef ayant reçu l'ordre d'entrer dans Bruxelles, devait y entrer en effet ou périr, mais

Digitized by Google

aucune considération ne devait ni ne pouvait l'arrêter: si, pour l'exécution d'un tel ordre il fallait brûler la ville, s'il fallait en passer les habitans au fil de l'épée, la ville devait être incendiée, les habitans massacrés: un simple général ne pouvait qu'exécuter ses ordres à tout prix. Le fils du Monarque a seul pu dire: Si j'ai reculé comme général devant l'incendie d'une capitale et à l'idée d'en exterminer les habitans, c'est que je suis tout à la fois général et fils d'un Roi dont je connais le cœur, dont je partage les vertus, et qui, je le sais d'avance, à ma place aurait reculé comme moi.

C'est précisément ce qui arriva.

On avait fait croire au Prince que les bons habitans l'attendaient, et qu'il suffisait d'une démonstration vigoureuse pour contenir les brigands. On ne prit, d'après cela, que des mesures pour une simple démonstration. Mais les bons, si tant est qu'il y en eût, se conduisirent comme d'exécrables lâches, tandis que les rebelles seuls montrèrent de l'audace, assurés d'avance qu'on ne leur opposerait que de la faiblesse et une incurable bonté.

Delà vint que l'on parut devant Bruxelles sans mortiers et sans une seule pièce de gros calibre, et que l'on perdit quatre mortels jours en hésitations déplorables, entre la porte de Schaerbeek et le Parc, attendant toujours que les bons citoyens se montrassent. Quelques uns, en effet, non pas bons citoyens, mais moins mauvais que les autres, attendaient au Petit Sablon que l'armée royale avançât pour l'accueillir avec la cocarde orange au chapeau. Si dans

Digitized by Google

le moment décisif de l'attaque de la Place Royale ces prétendus bons citoyens eussent pris les brigands à revers, l'affaire eût été décidée en un instant.

Alors, comme toujours, les hésitations perdirent les affaires, parce qu'il n'est au monde que la vigueur qui les puisse rétablir.

Les brigands qui n'avaient rien à perdre, les meneurs qui voyaient le gibet en perspective, comprirent bien qu'il fallait tout risquer pour le tout; et tandis que le quartier-général du Prince ne désemplissait pas d'intrigans, d'espions et de traîtres, tous unanimes dans l'odieuse mission de le tromper (*a*), la canaille en armes redoublait d'ardeur, car ses chefs ne négligeaient aucun moyen pour la faire persister dans son aveuglement.

D'ici date le triomphe de la plus noire ingratitude

(*a*) Aucune surveillance n'avait été établie au quartier-général du Prince. Le service des grand' gardes et des vedettes avait été tellement négligé qu'on y arrivait de toutes parts inaperçu: par bonheur l'ennemi ne se composait que d'un ramassis de canaille, sans quoi, et si le Prince se fût trouvé en présence d'un ennemi connaissant la véritable guerre, rien n'aurait été plus facile que de surprendre, de cerner et d'enlever même peut-être le quartier-général.

Un nommé Le Clerc, commis-voyageur de la maison Bovet, natif de Jodogne, l'un des chefs des pillages du 25 août, et l'un des plus noirs coquins qui aient jamais battu le pavé de Bruxelles, le même qui prêchait publiquement le régicide, dès l'année dernière, fut fait prisonnier parmi les brigands: cet homme avait commis plus de crimes dix fois qu'il n'en fallait pour être pendu sur place. Il paya d'audace, prétendit être parlementaire et fut relâché sur parole. On n'apprit qu'une heure après quel était le scélérat qu'on venait de mettre ainsi en liberté.

Digitized by Google

dont peut-être le monde ait jamais vu d'exemple à aucune époque ancienne ou moderne.

D'ici datent pareillement des faits sans nombre de la plus horrible férocité.

Les brigands ont eu recours à la plus odieuse calomnie pour représenter les soldats hollandais du Prince Frédéric comme une bande d'assassins et de pillards, mais ils n'ont osé articuler aucun nom ni préciser aucun fait.

Nous n'imiterons pas leur exemple : la raison s'explique : ils n'ont su qu'emprunter la voix du mensonge, tandis que nous n'avons pris la plume que pour dire hautement la vérité. Loin d'imiter nos lâches ennemis, nous préciserons les faits, nous citerons les noms propres en toutes lettres ; SUUM CUIQUE.

Une foule de dames de tout âge et de différentes conditions, parées avec élégance, se tenaient à la porte des maisons, une bouteille de vin ou de bière à la main, sur le passage des soldats, et leur offraient de se rafraîchir, du ton le plus bienveillant. Le brave est toujours confiant : tandis que le pauvre soldat posait son fusil, tendait la main et portait le verre à la bouche, des assassins apostés derrière le volet d'une fenêtre ou la porte entr'ouverte, l'ajustaient à bout portant; et c'est ainsi, *horresco referens!* c'est ainsi qu'une foule de braves ont été tués ou estropiés de la main même qu'ils venaient de serrer comme une main amie!!!

La baronne Duval, connue jusque là dans Bruxelles par la dissolution de ses mœurs, n'eut ni paix ni trève qu'après avoir assassiné un grenadier de la garde,

Digitized by Google

sur lequel cette Euménide tira deux coups de feu de l'une des fenêtres de la Rue Royale donnant sur le Parc.

Le chirurgien Trumper, dirigeant l'attaque des brigands contre les troupes entrées par la rue de Flandres, tua de sa propre main l'un des officiers qui se trouvaient en tête : et voici par quelle horrible trahison il consomma ce lâche assassinat.

Trumper avait connu particulièrement cet officier : profitant de cette circonstance, le voilà qui s'avance droit à lui, agitant son chapeau, criant VIVAT de toutes ses forces, et lui tendant la main en signe d'amitié. L'officier reconnaît Trumper, et croit voir en lui un ami à la tête d'une troupe de bons citoyens : dans sa fatale méprise, l'officier qui tenait d'une main son sabre et de l'autre la bride, abandonne un instant celle-ci sur le cou de son cheval, pour serrer la main de Trumper. Aussitôt celui-ci s'en saisit avec force, tandis que de l'autre main il tire de son habit un pistolet, tue l'officier, l'entraîne en bas de son cheval, sur lequel il monte, et donne aussitôt à la populace le signal de l'attaque contre les troupes du Roi, que l'on avait laissées s'avancer jusqu'à près du Vieux Marché aux Grains, en leur faisant un accueil amical, afin de pouvoir les assaillir plus à l'aise et pendant un plus long trajet.

En effet, ces braves soldats qui s'étaient ainsi avancés dans la ville sans aucune défiance, durent essuyer, en rétrogradant, une mitraille d'assassins jusqu'à la porte de Flandres. Pierres, eau et huile bouillantes, tisons ardens, meubles, chaux-vive,

Digitized by Google

eau forte, tout pleuvait des fenêtres et des toits sur les troupes, tandis que, par les soupiraux des caves, on les fusillait, sans aucun danger, à bout portant. Jamais horde de brigands ne se signala, à aucune époque, par autant de lâcheté; car on frappait en traître, sans courir aucune des chances des combats: on était dix contre un: les soldats sans nulle défense possible, les assassins à l'abri de tout danger.

La plume se refuse au récit des horreurs qui, durant ces quatre journées, souillèrent le nom belge d'une éternelle infamie. Sans doute il est des exceptions, et nous ne passerons sous silence aucun des noms honorables dont la conduite, nous ne dirons point digne d'éloges, car, hélas! de ceux-là nous n'en connaissons guères, mais du moins exempte de blâme et surtout de crime, sera parvenue à notre connaissance. Ce qui est plus horrible encore à raconter, c'est que ceux-là se signalèrent le plus dans leur férocité contre les troupes du Roi, qui avaient été le plus comblés de ses nobles bienfaits. Le sang bouillonne dans les veines, le cœur étouffe d'indignation à l'aspect de tant d'ingratitude et d'une ingratitude si unanime. On rougit d'être homme, car les bêtes féroces elles-mêmes sont susceptibles de reconnaissance: l'histoire a conservé le trait de ce lion affamé qui, lancé dans l'arène, reconnut son bienfaiteur dans le gladiateur qu'il allait dévorer, et dont il lécha les mains, le prenant sous sa noble protection. Le chien qui se sent atteint d'hydrophobie, évite lui-même son maître pour ne point le mordre; mais l'homme, l'homme qui

Digitized by Google

dans son orgueil osa se comparer à la Divinité ; lui seul cherche avec prédilection la main du bienfaiteur, afin de la déchirer de préférence à toute autre!

Nous osons défier hautement les pages de l'histoire d'offrir à la vénération des siècles aucun nom d'homme ni de roi, ayant surpassé en bienfaisance et en vertus le Prince magnanime qui règne sur les Pays-Bas.

Nous ne connaissons pas davantage de roi ni d'homme qui en ait été payé d'une plus exécrable ingratitude. Désormais le nom seul de Belge, celui surtout de Bruxellois deviendra un outrage, dont l'honnête homme sera jaloux de se réhabiliter à la face des peuples policés. Cela est tellement vrai que nous pourrions citer des exemples pris dans les plus hautes sommités sociales comme dans les classes les plus modestes, d'hommes d'honneur nés Belges, qui se proposent de remplir les formalités légales nécessaires à pouvoir tout à la fois changer de nom et se faire naturaliser Hollandais, pour n'avoir plus rien de commun avec un pays qui a décerné l'ovation et l'apothéose à l'assassinat et à l'ingratitude.

Non, et l'histoire le dira, le Ciel n'accorda point à la terre d'âme plus pure, plus bienfaisante, plus généreuse que celle de GUILLAUME Ier (*a*); mais une fatale destinée l'appela à régner sur des Belges qui

(*a*) Dernièrement cet incomparable Monarque, en parlant de Bruxelles avec une personne de sa cour, déplorait, les larmes aux yeux, les souffrances et les maux sans nombre qu'auraient à éprouver les classes indigentes et les ouvriers durant l'hiver. C'était le lendemain du jour où il venait d'apprendre que le

Digitized by Google

auraient dû bien plutôt être courbés sous le sceptre d'un Néron ou d'un Miguel.

Le sieur Moyard avait obtenu une pension du Roi. La révolte éclate, et Moyard se montre l'un des plus furibonds partisans des rebelles!

Max. Delfosse avait obtenu des bienfaits du Roi une somme considérable pour soutenir sa fabrique d'eau forte qu'il avait à Vilvorde (*a*).

congrès prétendu national avait, dans son délire féroce, prononcé la déchéance des Nassau!

Quelques jours après un habitant du Brabant-Méridional s'étant présenté à l'audience du Monarque pour le remercier d'un bienfait récent, ne put s'empêcher de lui dire: » Il faut que » Votre Majesté ait une âme vraiment céleste pour oser encore » faire du bien aux hommes, qu'elle a tant de motifs pour avoir » plus en horreur que des bêtes féroces. — QUE VOULEZ-VOUS, répondit le Roi; S'IL Y EST QUELQUES UNS QUI ONT DES TORTS, CE N'EST PAS UNE RAISON POUR S'EN PRENDRE A TOUS LES AUTRES. JE TACHE D'AGIR EN CHRÉTIEN: MA RELIGION ORDONNE DE FAIRE AUX AUTRES CE QUE NOUS SERIONS BIEN AISES QU'ILS NOUS FISSENT."

Allez, brigands, vous ne méritiez pas un tel Roi: puissiez-vous tomber quelque jour sous la verge de fer d'un nouveau duc d'Albe, ou sous la hache d'un proconsul qui se délecte à faire couler tout à la fois et vos larmes et votre sang.

(*a*) Voici un trait, et même étranger à la politique, de la vie de ce Delfosse, qui fera voir de quels scélérats a eu besoin de se recruter la dégoûtante, l'infâme rébellion des Belges.

Ce Delfosse était fort lié avec un M. N * * *, riche marchand de vins de Bordeaux, fort connu dans les Pays-Bas. Delfosse, mal dans ses affaires, achète à son ami une partie d'environ vingt mille francs de vins, lui adressant lettres sur lettres pour qu'il lui en expédiât le connaissement courrier par courrier.

Ce misérable vend le vin sur connaissement, le lendemain même de sa réception; et, huit jours après, le négociant de Bordeaux reçoit une lettre de convocation de créanciers de ce

Digitized by Google

Delfosse, poursuivi et sur le point d'être incarcéré, se présente au Roi, et c'est à de nouveaux bienfaits du Monarque qu'il doit sa liberté et la continuation de ses affaires. La révolte éclate, et Delfosse fournit l'eau forte qui sert aux brigands à brûler les yeux aux soldats de son auguste bienfaiteur!

Un baron de Fellener, dépourvu de toutes ressources, serait mort de faim mille fois sans les bienfaits de la famille royale. La révolte éclate, et, pour montrer sa reconnaissance, le baron de Fellener se fait tuer en combattant contre les troupes du Roi qui l'avait soustrait à la misère et à la mort!

Le général Mellinet, qui n'avait jamais osé rentrer en France pas plus après qu'avant la chute de Charles X, de peur d'y finir ses jours aux galères comme bigame, était réduit principalement par son inconduite, à la dernière misère; et, plus d'une fois, sans d'augustes bienfaits il y aurait succombé. La révolte éclate, et le général Mellinet est des premiers à se mettre à la tête des brigands!

Le relieur Schavaye avait obtenu une somme considérable sur les fonds assignés à l'encouragement de l'industrie nationale, somme, soit dit en passant, dont la majeure partie avait été absorbée dans les orgies et la débauche. La révolte éclate, et Schavaye devient officier dans l'armée des brigands!

Le fameux Van der Smissen, anobli et créé baron

même Delfosse qu'il croyait son ami et qui aurait fini aux galères, comme banqueroutier frauduleux, sans l'homme généreux qu'il venait de voler si indignement, et qui s'intéressa le premier auprès des autres créanciers, pour obtenir à Delfosse terme et merci.

Digitized by Google

par le Roi, avait obtenu, pareillement, au delà de trente mille florins pour fonder une fabrique de vermicelle à l'instar des pâtes d'Italie. La révolte éclate, et le baron Van der Smissen se met à la tête des rebelles!

Kessels fait la plus sale des spéculations d'une carcasse de baleine, et en obtient une somme considérable des bienfaits du Roi. La révolte éclate, et aussitôt l'infâme Kessels se met à la tête de l'artillerie des brigands!

Le nommé Saint-Roch, fabricant de verreries, obtient deux subsides considérables sur les fonds de l'industrie, et, de plus, le Roi le fait chevalier du Lion-Belgique. La révolte éclate, et Saint-Roch, à la tête des Borains, accourt au secours des brigands!

L'infâme Weissenbruch, imprimeur du Roi, a passé quinze années à être presque annuellement secouru par son auguste bienfaiteur, sans quoi il serait mort de misère dans une prison ou à l'hôpital. La maison de Weissenbruch n'a cessé, un seul instant, d'être le foyer de toutes les cabales qui ont préparé la rébellion, et si Weissenbruch n'a pas personnellement pris les armes, c'est qu'il est notoirement aussi lâche, aussi poltron, qu'il est pervers, qu'il est ingrat.

L'entreprise des messageries Busso a obtenu du Roi des secours considérables. Les chefs de cette entreprise étaient liés avec les plus mortels ennemis du Monarque: la révolte à peine éclatée, tous ont jeté le masque à l'envi.

L'imprimeur Tencé, stellionataire et banqueroutier frauduleux, avait obtenu de la munificence royale

Digitized by Google

des secours à titre d'encouragement pour ses Classiques latins : plus tard, à la veille de faire faillite, Tencé implore un sursis que le Roi lui accorde. La révolte éclate, Tencé prend les armes pour les rebelles, et, chose inconcevable, fait prisonnier les armes à la main, ce misérable, au lieu d'être fusillé, est élargi !

Deux sœurs du nom de Poyard qui, au lieu de tricoter ou de coudre, s'avisent de faire des vers, la honte du Parnasse, n'ont échappé à la misère et à la mort, durant le rude hiver de 1830, que par les bienfaits inépuisables de la Reine. La révolte éclate, et ces deux Euménides, dont l'une était la bien digne maîtresse de l'escroc Culhat (*a*), et enceinte de ses œuvres, n'eurent rien de plus pressé que de travailler aux barricades, puis de jeter des pierres par les fenêtres sur les soldats du Roi !

Le fils du comte Van der Meeren, connu en Belgique par des dettes sans nombre, par une honteuse banqueroute, et par la vie la plus infâme, avait obtenu des bontés du Roi un emploi fort lucratif à la colonie de Surinam. Ce prototype des mauvais sujets se

(*a*) Le prétendu vicomte de Culhat avait quitté la France pour se soustraire à la cour d'assises. Réfugié en Belgique, ce fripon allait frapper à toutes les portes afin d'obtenir un emploi au journal LE NATIONAL, pour pouvoir, disait-il, *concourir à la défense de la plus juste des causes et du meilleur des Rois.* Dans ce but il avait écrit lettres sur lettres à l'un des rédacteurs du NATIONAL qui n'avait même pas voulu le recevoir une seule fois, ayant su à quoi s'en tenir sur le compte de cet individu, lequel avait fini par devenir *le Mercure* des deux sœurs Poyard et de quelques autres *vestales* de leur trempe. Et voilà les héros de la révolte belge !

Digitized by Google

travait à Bruxelles lorsque la révolte éclata, et ce même Van der Meeren fut l'un des premiers à prendre les armes contre son royal bienfaiteur !

Tout le monde en Belgique connaît le lithographe Jobard : cet homme qui, en fait d'intrigue, pourrait, à bien juste titre, être appelé, selon l'expression du Dante, *maestro di coler chè sanno* (*a*), Jobard, disons-nous, avait obtenu des bontés du Roi toute espèce d'encouragemens et des sommes considérables, afin d'alimenter et de pouvoir soutenir son principal établissement qu'il avait, en outre, été autorisé à appeler *Lithographie Royale*, sans parler de plusieurs autres entreprises industrielles, auxquelles lui Jobard participait, entr'autres le forement des puits artésiens, le traitement des bégues, etc., etc. (*b*).

Le bienfaiteur est connu : il est juste de faire connaître également la manière dont le bienfait a été récompensé.

On a beaucoup parlé, dans les journaux belges, dont les feuilles de Paris et de Londres n'ont pas rougi de reprodnire les infâmes calomnies, on a, disons-

(*a*) Maître de ceux-là même qui en savent le plus.

(*b*) Jobard s'était associé, pour ceci, à un nommé Malbouche, avec lequel il se brouilla plus tard, et qui lui fit un procès. L'un et l'autre se traitèrent publiquement de fripons, et tout porte à croire qu'en cela ils eurent également raison tous les deux. Mais, chose incroyable et qui prouve en outre jusqu'où peuvent aller l'impudence et le charlatanisme d'un homme qui ne connaît aucune pudeur, ce Jobard a chez lui une vieille parente qui bégaie d'une manière presque sans exemple, et chacun en entrant chez lui se demandait tout d'abord comment un aussi habile opérateur ne commençait point par ses proches à prouver son savoirfaire !

Digitized by Google

nous, beaucoup parlé de *fusées à la Congrève*, lancées par l'armée du Prince Frédéric sur la ville de Bruxelles, et là dessus il n'est sorte de qualification odieuse que l'on n'ait prodiguée non seulement au Prince mais au Roi lui-même.

Nous avons promis de dire la vérité: le fait est certain: des fusées incendiaires ont été lancées, en effet, sur la ville de Bruxelles, mais l'armée du Prince Frédéric n'en avait pas une seule. Voici comment les choses se passèrent à ce sujet.

Jobard s'était lié avec un *quidam* (on nous assure que c'était un Anglais), lequel prétendait avoir inventé des fusées incendiaires d'un effet bien plus destructeur encore que celles connues sous le nom de leur inventeur Congrève. Deux douzaines de ces fusées avaient été confectionnées dans le but de les présenter comme modèles au Gouvernement, d'en solliciter un brevet et d'obtenir de l'argent, lequel, selon toute apparence, serait entré principalement dans la poche de Jobard.

La révolte éclate: plus d'espoir d'obtenir des fonds du Roi; mais un esprit fertile en expédiens, tel que celui de Jobard, trouve facilement le moyen de tirer parti de ces mêmes fusées dans des vues d'intérêt personnel: jamais, peut-être, jamais l'atrocité dont l'homme est capable ne fut poussée à un plus haut degré de noirceur. Jobard, de concert avec Vilain XIIII et Van de Weyer, imagine de lancer sur la ville de Bruxelles les fusées qui sont en son pouvoir pour en rejeter tout l'odieux sur les troupes du Roi, son bienfaiteur: ainsi dit, ainsi fait. Et voilà quel est le

Digitized by Google

bras qui a lancé sur Bruxelles les projectiles destructeurs dont on a fait tant de vacarme dans toute l'Europe !

Dans cette infâme biographie d'ingratitude et d'opprobre, d'autres noms et en grand nombre devraient malheureusement trouver place (*a*), mais la plume tombe des mains et se refuse à une pareille monotonie de turpitudes et d'horreurs; aussi ne parlerons-nous point de cette populace de généraux souillés tout à la fois de trahison, de parjure, d'ingratitude, de désertion, de lâcheté, de félonie: et les noms à jamais infâmes de Duvivier, Nypels, Goetaels, Van der Burgt, Chasteller, Daine . . . . . , sont déjà affichés au pilori de l'histoire et couverts d'un opprobre éternel.

Toutefois surmontant le dégoût qu'a dû nous inspirer une telle nomenclature, nous la terminerons par dire un mot de ce général Daine d'exécrable mémoire, parcequ'animé d'une horrible émulation il semble avoir voulu éclipser tous les autres en ingratitude et en noirceur.

Daine avait été impliqué, comme cela est notoire, dans une accusation criminelle des plus graves, dont une main auguste pouvait seule lui épargner, comme elle daigna les lui épargner en effet, les terribles résultats.

L'inépuisable générosité du Monarque vint deux fois

(*a*) Le nommé PEETERS, bottier du Prince Frédéric, et qui doit aux fournitures de la cour tout son bien-être, criait dans Bruxelles qu'on n'en avait point fait assez et que l'on aurait dû y égorger tous les Hollandais et les partisans du Roi.

Digitized by Google

au secours du général Daine, et le mit en état de payer les dettes sans nombre dont il était obéré.

L'âme noire de Daine méditait de longue main la trahison, car, avant de lever le masque, Daine sollicita et obtint une forte gratification d'entrée en campagne et l'anticipation de son traitement de l'année : il visita attentivement les fortifications de Bréda à la suite d'un de nos Princes. . . . . on sait le reste : Daine qui avait été chargé par le général Debbetsch de faire entrer un convoi de vivres, destiné à la citadelle de Liège, le laissa enlever tout exprès sous ses yeux, afin d'avoir un prétexte pour s'emparer d'une somme de quinze mille florins en or, qui faisait partie du convoi, et il est bon d'ajouter que Daine eut soin, avant sa désertion, d'emprunter au général Debbetsch cinq cents florins avec intention évidente de ne les lui restituer jamais, ce qui constitue si non un vol, du moins une véritable escroquerie.

Un peuple qui compte un si grand nombre d'ingrats, et qui, en dépit des plus saintes notions de la morale éternelle, a dressé des autels à tant d'infâmes, mille et mille fois chacun dignes du gibet, ce peuple, disons-nous, doit être rangé au dessous des nations les plus abjectes; l'opprobre qui le couvre dépasse tous les genres d'opprobre; l'infamie dont il est souillé n'a point d'infamie qui lui soit comparable.

L'histoire ne fournit aucun autre exemple d'une lâcheté semblable à celle dont firent preuve unanimement, au jour de combat, les meneurs de la révolte.

Digitized by Google

Entre tant de lâches le plus lâche de tous, de Potter, attendit, pour entrer dans Bruxelles, que le combat eût cessé depuis deux jours: Van de Weyer était parti en toute hâte: Claes, Levae, Jottrand, Mascart, Spinael, Vilain XIIII, Robiano, s'étaient absentés ou cachés dans des caves, laissant à leurs dupes la double chance de périr les armes à la main ou d'aller à l'échafaud.

Le cœur saigne à tout homme qui en a, quand on songe combien peu il aurait fallu pour triompher d'une poignée de brigands, qui se battaient à la journée, et s'en allaient la nuit coucher chez eux tranquillement.

Le palais du Roi et celui du Prince Frédéric étaient occupés par les troupes; l'un et l'autre sont contigus, par le Borgendaal, à la partie de derrière de l'église de Caudenberg: on prétend même qu'il existe un corridor de communication; mais, corridor ou non, il fallait que le général qui commandait au Parc eût complètement perdu la tête, ou bien qu'il n'eût pas même vu de guerre à la comédie, pour n'avoir pas eu l'inspiration de s'emparer de la Place Royale, en tournant l'église de Caudenberg, et, à coup sûr, rien n'eût été plus facile: la canaille elle-même qui occupait la place, s'attendait à tout moment à voir paraître des troupes et du canon sous le pérystile de l'église: alors tout se serait terminé en un instant. Bruxelles n'avait en armes que les huit cents brigands de Van de Weyer, lequel, après les avoir lâchés le dimanche 19, s'était courageusement sauvé à toutes jambes: et à ces huit cents brigands, la plupart Borains, Louvanistes

Digitized by Google

ou Montois, s'étaient joints près de trois cents Bruxellois soudoyés par d'Hoogvorst, parmi lesquels figuraient les ouvriers du chapelier Jacot, ceux de l'imprimeur Wodon, guidés par ce misérable, qui avait été l'un des chefs du pillage dans la soirée du 25 août, et plusieurs ouvriers ou employés du nommé Cappelmans, fabricant de cristaux, autre ingrat qui avait aussi reçu des secours du Roi et s'était déclaré l'un des plus ardens ennemis de son royal bienfaiteur.

Les feuilles des rebelles n'ont reculé devant aucune calomnie quelque atroce ou absurde qu'elle fût, pour noircir l'armée hollandaise et le Prince qui en avait le commandement: sa proclamation même fut complètement dénaturée: les rédacteurs du *Belge* et du *Courrier des Pays-Bas* se hâtèrent à l'envi d'en donner des réimpressions infidèles, dans lesquelles on attribuait à ce Prince magnanime, qui a aimé mieux se retirer que de bombarder Bruxelles, comme il aurait dû le faire, la promesse à ses soldats du pillage de la ville infâme.

Les soldats hollandais ont été représentés à la face de l'Europe, comme une bande de pillards et d'assassins. Il est bien que l'Europe apprenne dans quels rangs se trouvaient les assassins et les pillards.

Les caves du Roi ont été pillées par le fondeur Pennequin, et, plus tard, par l'infâme Plaisant et par le fils Palmaert, compagnon de débauche de Van der Meeren.

M. Wahlen, imprimeur de la cour, avait été comblé des bienfaits du Roi, et il nous est doux de devoir lui rendre la justice de dire que, seul ou à peu près entre tous ceux à qui le Monarque a fait du bien,

Digitized by Google

M. Wahlen paraît avoir eu le courage, au milieu de tant d'ingrats, de se montrer reconnaissant: aussi en a-t-il été puni: sa maison fut pillée, on y mit même le feu: mais que M. Wahlen cherche les incendiaires et les pillards ailleurs que dans les rangs de nos braves soldats (*a*)!

Des cadavres de l'un comme de l'autre sexe furent trouvés horriblement mutilés dans les environs du Parc et du quartier de Schaerbeek: on en accusa, cela s'entend, les Hollandais. Eh bien! que l'Europe l'apprenne: ces atrocités furent l'œuvre de Trumper, de Vleminckx et d'un misérable carabin du nom de Bourson, fils d'un vil histrion, sifflé sur tous les tréteaux où il a paru: ces trois brigands, armés de couteaux, s'en allèrent durant deux jours parcourir la ville à la recherche de cadavres, dans les maisons même où il se trouvait des gens morts de maladie, à l'effet de les mutiler d'une manière hideuse, quelquefois même obscène, pour les exposer ensuite aux regards de la populace comme autant de victimes de la férocité hollandaise. Il est juste d'ajouter que l'idée de cette exécrable profanation est due à Levae du *Belge* et au *philanthrope* Ducpétiaux, lesquels, depuis, s'en sont disputé l'invention. Deux scélérats

(*a*) M. Weemaels, directeur de l'Imprimerie Normale, pareillement comblé des bienfaits du Roi, ayant agi dans ces circonstances comme le devait un homme d'honneur, en fut puni par la prison et par les plus odieuses avanies: on poussa la rage jusqu'à incarcérer madame Weemaels elle-même, ainsi que M. F. Basse, son beau-frère, d'origine suisse, l'un des directeurs de la Banque comme aussi l'un des industriels les plus honorables et les plus éclairés de Bruxelles.

Digitized by Google

de leur trempe sont bien dignes de s'être rencontrés ; sans plagiat, dans une pareille pensée.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nombre de blessés hollandais, assez malheureux pour être tombés vivans entre les mains des rebelles, eurent à souffrir les outrages les plus infâmes, les tortures les plus cruelles. La décence et l'horreur s'accordent également à nous interdire toute espèce de détails sur ces actes de cannibales (*a*).

(*a*) Voici une anecdote qui peint également la férocité des Bruxellois et la lâcheté de ceux qui avaient mille moyens de les mettre à la raison.

Un soldat était tombé malade pendant les premiers jours où les troupes du Roi campaient devant le Palais et le Parc : aussitôt un sergent est chargé de l'accompagner à l'hôpital, ce qu'il ne put effectuer qu'en essuyant les insultes d'une foule d'habitans : cette bande d infâmes poursuit également le sergent à son retour : finalement, arrivé devant le palais, et à trente pas du régiment, quarante ou cinquante Bruxellois entourent ce militaire, et au milieu des plus sanglans outrages le désarment sous les propres yeux d'un des généraux lequel défendit à la troupe de bouger, même pour protéger le sergent, qui courut ainsi le risque d'être massacré.

Dans toutes les occasions le caractère des Bruxellois s'est montré vil, abject, infâme au dernier degré. Le jour où le comte de Lobau, l'un des meilleurs généraux de l'Europe et l'un des plus beaux caractères dont la France ait à s'honorer, entra dans Bruxelles blessé et pris prisonnier sur le champ de Waterloo, un bourgeois de la ville eut la bassesse inouïe de lui cracher au visage. Si nous nous abstenons de nommer ce misérable, c'est parceque nous croyons qu'il a un homonyme et que nous serions désolés, faute d'une désignation exacte, de faire peser sur un homme d'honneur, l'odieux qui s'attache à une aussi révoltante lâcheté.

(*)

Digitized by Google

Une fois la retraite des troupes royales opérée et M. Van der Fosse, gouverneur, parti (*a*), tout prit un caractère bien autrement grave dans la révolte de Bruxelles: les meneurs, enhardis, firent tous leurs efforts pour en élargir la base et pour compromettre un plus grand nombre de notables, sachant bien que, dans les sottes mœurs de notre époque, plus le nombre des coupables est grand et moins un gouvernement régulier oserait les châtier: le privilège de frapper *en masse* n'est acquis qu'aux gouvernemens révolutionnaires. A eux les noyades, les mitraillades, l'horrible demande de *cent mille têtes* sont permises. Un Roi qui se déciderait à envoyer au gibet mille brigands, ou seulement cinquante, passerait pour un tyran, pour un monstre. Si cependant on avait eu le bon esprit de pendre depuis cinq ans un millier de Van de Weyer, de Van Meenen, de Potter, de Roussel et autres misérables de leur trempe, disséminés peut-être dans les différens états de l'Europe, l'Europe aujourd'hui ne serait pas à la veille d'une lutte générale qui coûtera la vie à un ou deux millions de braves gens; et quels que soient les efforts que l'on fasse pour conjurer ce grand orage, nous le regardons désormais comme inévitable, nous pensons même que plus on en

(*a*) Nous avons blâmé plus haut ce magistrat d'avoir pu rester un seul jour dans une ville où flottaient les couleurs des brigands. On nous a depuis assuré que M. Van der Fosse resta dans Bruxelles, parce qu'il avait reçu l'ordre d'y rester. En ce cas, nos reproches s'adressent au ministre de l'intérieur, M. De la Coste, ministre à tant de titres d'ailleurs de funeste mémoire, de qui naturellement ces ordres ont dû émaner.

Digitized by Google

reculera l'explosion, et plus cette explosion sera terrible. Le corps social est malade: on dirait que les nations européennes ont été mordues d'une tarentule politique; il leur faut des convulsions, des secousses : le repos, le calme renaîtront sans doute quelque jour, mais ce sera seulement de lassitude: un bain de sang est inévitable à ces populations en délire. Il n'entre pas dans notre plan d'examiner ici en quoi diffèrent les causes de ce malaise général, quels sont les états où les torts se trouvent du côté du pouvoir, quels sont ceux où ils se trouvent du côté des peuples: nous nous bornerons à proclamer hautement, sans crainte d'être démentis par l'histoire, que les Belges appartiennent dans le sens le plus étendu à cette dernière catégorie : et lorsque les passions seront refroidies la partie la plus saine, la plus éclairée comme la plus libérale de l'Europe, sera unanime à qualifier leur sotte, ignominieuse, atroce et absurde révolte, comme l'acte tout à la fois du brigandage le plus criminel et de la plus odieuse provocation contre un Roi qui, depuis Marc-Aurèle, n'a pas eu son égal dans l'histoire ancienne pas plus que dans l'histoire moderne d'aucune nation civilisée.

Du reste, les Belges ont été, de temps immémorial, un peuple *ingouvernable* : c'est ainsi que les qualifia un diplomate non moins distingué par ses lumières que par les plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur, qui, se trouvant au congrès de Vienne, déplorait le triste cadeau que la politique de l'Europe s'accordait à faire au roi Guillaume.

La *Gazette de France* contenait, au commencement

Digitized by Google

de septembre dernier, une espèce de récapitulation sommaire des nombreuses insurrections des Belges. En plaçant ce résumé sous les yeux de nos lecteurs, nous ne craignons point d'être démentis par quiconque possède les plus légères notions historiques, lorsque nous avançons que pas un de ces nombreux soulèvemens n'a été ni moins motivé ni plus immoral et plus odieux que celui dont les Belges viennent d'offrir le scandale à l'Europe, tandis que celle-ci portait envie à leur bonheur.

Voici l'article de la *Gazette de France:*

» On ne citerait pas dans l'Europe entière une contrée qui ait été le théâtre de plus de révolutions que la partie de l'ancienne Gaule dite Belgique. Nous ne récapitulerons ici les principaux traits de son histoire qu'à dater du moyen âge.

« Ce fut en 1106 que Godefroi, comte de Louvain, ayant reçu de l'empereur Henri V l'investiture du duché de la Basse-Lorraine, prit, pour la première fois, le titre de duc de Brabant; et c'est de cette époque que ce pays commença à être regardé comme un état particulier.

» En 1218, Henri II, l'un des successeurs de Godefroi, accorda par son testament la liberté à tous les cultivateurs du Brabant, jusqu'alors réputés serfs selon la loi de l'empire germanique. Il les affranchit du droit de main morte, et ordonna qu'à l'exemple des habitans des villes ils ne pourraient être jugés que par leurs propres magistrats. Ce testament du duc Henri II a été constamment invoqué dans tous les soulèvemens qui eurent lieu sous ses successeurs.

Digitized by Google

» Ces commotions populaires furent quelquefois si violentes que nos rois se virent forcés d'intervenir. C'est ainsi que Philippe-le-Bel gagna, en 1304, sur les Flamands ou Brabançons, la bataille de Mons en Puelle: Philippe de Valois, en 1328, celle de Cassel; et Charles IX, en 1382, celle de Rosebeek. Mais déjà, à cette dernière époque, les rois de France étaient investis de la suzeraineté du Brabant, faible dédommagement de la cession impolitique faite, en 1363, par le roi Jean à Philippe-le-Hardi, son quatrième fils. Jean était incontestablement l'héritier de Philippe de Rouvre, dernier duc de la première maison de Bourgogne.

» Par une imprudence que ses enfans payèrent bien cher, dit le président Hénault, le roi Jean, au lieu de conserver un domaine si important, le donna à l'un de ses fils, à titre d'apanage, réversible à la couronne *faute d'hoirs mâles*. Il advint de cet arrangement qu'un prince français devint la tige de cette seconde maison de Bourgogne, si fatale à la France dans les longues guerres qu'elle eut à soutenir contre l'Angleterre.

» Charles-le-Téméraire étant mort, en 1477, sans laisser d'hoirs mâles, ses états devaient revenir à la couronne de France; mais ils passèrent dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, fille de Charles, avec l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Henri III. Charles-Quint, issu de cette branche, réunit les Pays-Bas à la monarchie espagnole. Ce fut sous le règne de Philippe II, son fils, qu'éclatèrent les troubles qui, après plus de quatre-vingts

Digitized by Google

ans de la lutte la plus opiniâtre (a), amenèrent l'indépendance absolue de la partie septentrionale des Pays-Bas.

» La partie méridionale, proprement dite le Brabant, et aujourd'hui plus communément la Belgique, demeura sous la domination de l'Autriche, de la branche espagnole d'abord, et ensuite de la branche allemande.

» Louis XIV conquit plusieurs fois le Brabant et la Flandre. Louis XV, dont les armées étaient commandées par le célèbre maréchal de Saxe, en avait fait la conquête entière et commençait même à pénétrer en Hollande par Berg-op-Zoom et Maestricht, lorsque, par une condescendance plus généreuse que politique, il rendit ces provinces à l'Autriche, en 1748, date du traité d'Aix-la-Chapelle.

(a) *La Gazette de France*, organe avoué de l'ultramontanisme le plus prononcé, se garde bien d'ajouter ici que cette *lutte opiniâtre* fut à la fois la plus juste comme la plus glorieuse pour le peuple hollandais, que la férocité espagnole opprimait de la manière la plus intolérable, s'arrogeant le droit de lui imposer, à force de supplices, une croyance religieuse également repoussée par la conscience et la raison publiques.

L'histoire des temps modernes n'offre rien de plus sublime que cette lutte auguste, ni de plus grands noms que les noms de GUILLAUME et de MAURICE. Ceux qui ont osé entreprendre de comparer les hauts faits de cette grandiose époque avec la dégoûtante et fétide rébellion qui a éclaté au mois d'août dans nos provinces méridionales, ont fait également preuve d'une ignorance profonde et de la mauvaise foi la plus insigne. On l'a déjà dit, mais on ne saurait trop le répéter: Il y a aussi loin du TACITURNE à Van de Weyer et à De Potter, que de Socrate et d'Aristide à Cartouche et à Mandrin.

Digitized by Google

» La Belgique resta soumise à l'Autriche sous le régne de l'impératrice Marie Thérèse ; mais elle se révolta, en 1789, contre son fils Joseph II: le frère et le successeur de ce prince, Léopold II, moins par la force des armes que par l'influence de quelques concessions, parvint à rétablir son autorité dans ces provinces; mais bientôt elles furent conquises par les armées françaises. Elles firent partie de la république et de l'empire depuis 1794 jusqu'en 1814, c'est à dire pendant l'espace de vingt ans.

» Un publiciste allemand prétend avoir trouvé dans les annales de la Belgique trois changemens de domination et six révolutions intérieures par siécle."

Pendant que la révolte faisait de rapides progrès dans Bruxelles et successivement dans les autres provinces méridionales du royaume, l'infâme De Potter, banni par une déplorable faiblesse de nos tribunaux qui, pour l'honneur de la justice et le repos du pays, auraient dû l'envoyer au gibet, s'agitait dans Paris, où la révolution de juillet lui avait ouvert un refuge, et s'efforçait, de toute l'impétuosité de ses poumons, de souffler la tempête qu'il avait, lui et les siens, suscitée depuis longtemps par ses écrits incendiaires.

Ce fut *La Tribune des Départemens*, organe habituel du plus fougueux jacobinisme, qui ouvrit ses colonnes aux libelles incendiaires de De Potter, et, nous ne saurions le passer sous silence, chacun se demandait comment l'ambassadeur du Roi des Pays-Bas, accrédité à la cour de France, pouvait tolérer un tel scandale, au lieu de poursuivre vigoureusement en justice le misérable qui, en violation des saintes lois

Digitized by Google

de l'hospitalité, et sur la terre même qui lui donnait asile, excitait ouvertement ses compatriotes à renverser le gouvernement de sa patrie (*a*).

Il n'existe aucune société civilisée sur la superficie du globe qui puisse se maintenir six mois en laissant un libre cours aux débordemens de la licence (*b*), que De Potter et *la Tribune* appellent liberté.

(*a*) L'étonnement fut bien plus grand encore lorsque l'on vit le même ambassadeur des Pays-Bas, laisser passer inaperçue l'insigne audace du *Journal de Paris*, commençant, dans son numéro du 12 octobre, un article de la dernière inconvenance par cette expression inconcevable et que nous rapportons mot à mot: L'EX-ROI DES PAYS-BAS: détrônant ainsi, et en pleine paix, autant qu'il était en son pouvoir, un roi ami de la France et allié aux plus puissans monarques de l'Europe.

(*b*) Une lettre publiée dans *La Tribune des Départemens*, du 8 septembre, contient des aveux d'autant plus précieux à recueillir que la source n'en est point suspecte.

On y lit entr'autres que » *Des gens comme il faut* DIRIGEAIENT *l'effervescence populaire . . . . . les incendiaires se battaient bravement contre la troupe de ligne, mais* LA BOURGEOISIE LES AIDAIT ÉVIDEMMENT: . . . . *Le peuple a connu sa force et en a profité, non pour faire une révolution comme l'avaient* ESPÉRÉ *ceux qui* L'AVAIENT MIS EN MOUVEMENT, *mais pour faire ses* PROPRES AFFAIRES; *et il s'est avisé de brûler des fabriques, de briser des mécaniques, etc.*"

Il n'y a que le *peuple* de Cartouche et de Mandrin qui puisse regarder comme ses *propres affaires* l'incendie et la dévastation.

Il résulte de ce passage, textuellement extrait de la correspondance de *la Tribune* que, comme d'ailleurs chacun le sait, les meneurs seuls voulaient une révolution, mais nullement le peuple; car cette lourde, grosse, sale, dégoûtante, fétide machine qu'on nomme peuple est partout la même; et quels que soient les crimes qu'il commet, ce n'est jamais à lui qu'il faut s'en prendre.

Digitized by Google

Potter qui est aussi lâche qu'il est pervers, se garda bien de rentrer en Belgique aussi long-temps qu'il y avait des dangers à courir. Ses dignes amis, Van de Weyer le premier, s'étaient sauvés de Bruxelles à toutes jambes, dès qu'il avait été question de combattre.

Potter, considéré en lui-même, est l'un des hommes les plus nuls qui aient jamais figuré, à aucune époque de l'histoire, dans un complot ou une révolte quelconque.

Si, dès ses premières insolences publiées dans le *Courrier des Pays-Bas*, on lui eût appliqué dans un lieu public deux vigoureux soufflets avec menace d'une leçon plus solide en cas de récidive, De Potter aurait demandé pardon à genoux comme un enfant et se serait bien gardé de revenir à la charge. Mais il se sentait appuyé, protégé, soutenu: on le cajolait, on le ménageait, et l'homme que l'on aurait dû écraser comme un serpent, au grand scandale des bons citoyens dînait chez le ministre de l'intérieur, qui en recevait le lendemain, comme pour remercîment, des insultes grossières dans le *Courrier*, feuille vouée à De Potter et à la clique des ennemis du Monarque.

Si De Potter a escamoté une sorte de célébrité qui, du reste, comme on l'avait bien prévu, est allée se noyer dans la lie des ruisseaux de Bruxelles, c'est qu'on a voulu la lui bâtir par force, car aucun homme ne manquait, plus complètement que lui, de toutes les conditions réquises pour former, nous ne dirons pas un homme célèbre, mais même un homme

Digitized by Google

fameux, encore moins un chef de mouvement populaire.

Un grand conspirateur doit avoir de l'audace, Potter n'a que de l'insolence: il doit être brave, intrépide, Potter est lâche et au dernier degré pusillanime: il doit avoir les mœurs austères, Potter, non content de la plus fangeuse immoralité, en a fait le plus scandaleux, le plus révoltant étalage: il doit être généreux, aucun homme ne poussa plus loin que De Potter la sordidité et l'avarice.

Loin qu'il y eût en lui l'âme d'un Tell, d'un Washington, d'un Kosciusko, on y aurait à peine trouvé l'étoffe d'un Cartouche, car celui-ci du moins était brave et généreux. Du reste, De Potter s'est chargé lui-même d'en fournir la preuve par la manière dont il a fini. Si cet homme a fait du bruit pendant six mois, c'est qu'on a voulu, pour ainsi dire par force, le tirer de la nullité qui était son véritable élément. Il aurait fallu, lors de sa première condamnation en 1828, le traiter comme on traite tous les autres condamnés, cent fois moins pervers que lui: l'éloigner de Bruxelles, l'envoyer dans une maison de correction, au *Rasp-Huis*, par exemple, ou ailleurs, et alors, au bout de huit jours, personne ne se serait plus souvenu ni occupé de lui: ses complices auraient vu dans cela un avertissement pour eux-mêmes, et se seraient empressés de rentrer dans les bornes, si non du devoir du moins de la prudence. Bien au contraire, De Potter obtint tout ce qu'il voulut, et l'obtint même sans le demander: toutes les avances lui furent prodiguées

Digitized by Google

d'une manière qui soulevait le cœur d'indignation et de dégoût.

Pour témoigner sa reconnaissance, De Potter continua de plus belle à insulter, du fond de sa prison, non seulement le Gouvernement, mais la personne même du Roi: ce scandale inouï se serait prolongé jusqu'à l'expiration de sa peine, si un hasard n'eût fait découvrir la trame criminelle qui donna lieu à sa seconde condamnation. Le ministère public avait, à bien juste titre, conclu contre De Potter et ses complices à la peine capitale: alors on en poussa les hurlemens de la rage, et si la cour de Bruxelles avait su conserver à la justice sa dignité et à la loi son action, la peine capitale aurait pu effectivement et même aurait dû être appliquée.

Les hommes faibles et ignorans qui alors criaient le plus contre M. l'avocat général De Sprayt, ont pu, depuis, regretter bien amèrement que ce magistrat, non moins courageux qu'intègre, n'ait pu obtenir qu'un grand exemple fût fait, car tout annonce qu'il aurait suffi à préserver la patrie et peut-être l'Europe entière, des évènemens désastreux qui se sont succédé depuis la révolte des Brabançons.

Mais le vertige était général, et ceux-là même qui depuis ont maudit mille et mille fois De Potter et les siens, criaient, il y a six mois, que le bannissement de ce factieux n'était qu'un assassinat judiciaire. Cela vient en grande partie de la profonde ignorance, jointe à une vanité sans mesure, dont se compose en général le caractère belge.

Digitized by Google

Autrefois on étudiait beaucoup, on étudiait toute sa vie pour arriver à apprendre quelque chose: QUE SAIS-JE? s'écriait l'illustre Montaigne, après un demi siècle de travaux assidus, de méditations profondes. De nos jours chacun sait tout sans avoir rien étudié ni rien appris; et, pour ne parler que de Bruxelles, les deux ou trois cents vauriens qui, à peine échappés de l'école, passent leur journée entière à flaner dans les cafés de la place de la Monnaie, sont de force à constituer, à organiser, à gouverner l'Europe entière en faisant une partie de domino ou de billard.

Au lieu d'apprendre un métier à la fois utile et lucratif, au lieu de devenir forgerons, cordonniers ou tailleurs, dès que les jeunes gens en Belgique ont appris, tant bien que mal, à lire et à écrire, on les voit tout à coup devenir avocats ou médecins ou chirurgiens: de là cette légion de médecins et de chirurgiens de la force d'un Bourson ou d'un Vléminckx; d'avocats du calibre de Roussel (*a*), de Levae, de Claes, de Mascart, de Jottrand, et d'autres misérables de leur espèce, se jetant sans cesse entre les jambes des braves gens et les empêchant

(*a*) Nous apprenons au moment de terminer cet écrit que ce jeune furieux, l'assassin de Gaillard, qu'on avait plaisamment surnommé *Cadet Roussel*, vient d'être nommé professeur de philosophie à l'université de Louvain. Voilà qui est bien propre à inspirer une grande confiance aux parens qui envoient leurs enfans suivre les cours universitaires à Louvain!

Digitized by Google

par les plus ignobles intrigues de faire paisiblement leur chemin (*a*).

Nous prions le lecteur de nous pardonner cette digression consacrée à un homme désormais enterré tout vif dans la fange.

De Potter attendit bravement que le péril fût passé pour venir à Bruxelles, où il fit son entrée le lendemain de la retraite des troupes du Roi: toute la bande des brigands était sur pied: la populace traîna la voiture de Démophile, le Marat belge (*b*), que peut-être un jour elle traînera tout vivant dans les égoûts comme le fut le cadavre de son digne modèle par cette même canaille parisienne qui, peu auparavant, lui avait décerné les honneurs du Panthéon.

(*a*) Par exemple et entre mille: si De Potter n'avait pas eu du crédit au ministère de l'intérieur, une foule de ces reptiles qu'il protégeait ne seraient point arrivés aux emplois, en sautant à pieds joints sur d'anciens et laborieux employés. Tielemans, au lieu de devenir d'emblée référendaire et espion des ennemis de son Roi, aurait balayé le four de son père à la rue Haute, et peut-être aurait-il mieux réussi à pétrir le levain qu'à faire des plans de gouvernement. On sait que c'est cet insensé qui a proposé sérieusement aux Belges de passer tour à tour, par forme *d'essai*, de la monarchie à la république et *vice versa:* et au lieu d'envoyer un pareil *homme d'état* à l'hôpital des fous, on l'a nommé ministre de l'intérieur: un tel gredin on l'appelle *Excellence;* il fait faire antichambre à de braves gens qu'il reçoit avec une morgue inconnue jusqu'ici dans les Pays-Bas!

(*b*) On se rappelle que Marat s'intitulait *l'Ami du peuple.* Il fallait être un De Potter pour accepter de gaîté de cœur l'héritage le plus infâme de l'histoire moderne. Seulement, De Potter, connu sous tous les rapports par ses *goûts grecs*, traduisit le sobriquet de Marat et s'intitula *Démophile*.

Digitized by Google

C'est à dater de la retraite de l'armée royale que la révolte de Bruxelles prit, graduellement, le caractère d'une révolution. Aussitôt fut formé un prétendu gouvernement provisoire, où figurent des noms tout surpris de se trouver ensemble : les coryphées de l'athéisme et du parti jacobin, tels que Gendebien, De Potter, Van de Weyer, Rogier, et le représentant de l'aristocratie et du parti ultramontain, le fameux comte de Mérode (*a*), prince de Rubempré.

Il est clair comme le jour que lors de la formation de l'Union entre deux partis inconciliables, celui de l'aristocratie et du clergé et celui de l'ochlocratie

(*a*) Ce que l'on ne sait peut-être pas assez, c'est que le comte de Mérode est neveu du fameux marquis de La Fayette, récemment encore roi des gardes nationales en France, et qui porte hautement dans Paris des toasts incendiaires au succès des révolutions dans toute l'Europe.

M. De Mérode, qui avait rêvé un instant qu'on le nommerait roi des Belges, fit publier en novembre dernier sa généalogie dans les journaux de Bruxelles. On se moqua de lui, comme de raison, là et ailleurs: voilà tout ce qu'il en obtint.

Cependant nous signalerons une omission que l'on remarque dans cette singulière généalogie, et c'est dans l'intérêt des prétentions augustes de l'illustre aspirant lui-même, car rien ne nous paraît plus propre à lui concilier les suffrages de la populace que de remplir cette lacune.

La grand' mère de sa majesté manquée. était tout uniment une blanchisseuse: on l'appelait alors assez communément en Belgique, *la princesse Catherine;* d'autres, et pour cause, *la princesse Catau*, ou *Catin:* ainsi l'on voit que si d'une part le comte De Mérode peut se présenter à la candidature nobiliaire comme l'héritier des princes De Rubempré, par les quartiers de son aïeule il a, plus que personne, des titres incontestables pour devenir le roi de la canaille.

Digitized by Google

et de l'athéisme, chacun des deux eut l'arrière-pensée de prendre l'autre pour dupe. Il est également évident que le jour où l'Union croira n'avoir plus à craindre le retour de l'ordre de choses qui faisait le bonheur de la nation et qu'elle travaillait depuis deux ans à renverser, les deux partis se déclareront mutuellement une guerre à mort, et ce sera encore le pauvre peuple qui subira les douloureuses conséquences de la lutte, quel que soit celui de ces deux partis qui obtienne sur l'autre la victoire.

Dès le début, et pour le malheur de l'humanité, ce fut le parti jacobin qui déborda ses adversaires. Cependant ce parti, qui n'a ni richesses, ni considération, ni crédit, ne saurait (et en Belgique encore moins qu'ailleurs) se maintenir, si ce n'est à l'aide des mêmes moyens de terreur qui l'ont soutenu au commencement, c'est-à-dire les assassinats, les incendies et le pillage.

Mais comme un tel état de choses mène tout droit à la dissolution des sociétés humaines, et comme il est peu probable que pour les beaux yeux d'un Van de Weyer, d'un De Potter ou de sa concubine, les peuples de la Belgique soient disposés à rentrer dans l'état de nature, à se nourrir de la chair crue des bêtes fauves, ou à se couvrir de leur peau puante et ensanglantée, il faudra bien qu'un jour l'ordre se rétablisse d'une manière quelconque dans ce pays malheureux.

Or, du moment où le règne de l'anarchie et du désordre y aura cessé, celui du parti jacobin se trouvera nécessairement anéanti; et si l'autorité légitime

Digitized by Google

pouvait ne pas y être rétablie, ce sera nécessairement la fraction ultramontaine et nobiliaire de l'Union qui s'emparera du pouvoir; car les prêtres dominent les esprits en Belgique, et les nobles, quoique moins riches que les industriels, le sont toutefois beaucoup plus que les jacobins, ces derniers ne possédant que leurs ridicules, leur nullité, et leurs forfaits.

De deux maux le moindre, assurément, serait celui qui du moins remettrait le pouvoir aux mains de ceux qui n'ont pas, comme les jacobins, juré une guerre à mort à tout ordre social. Certes nous ne serons jamais les apologistes de la théocratie ni du pouvoir oligarchique, mais la forme de gouvernement qui régit les états de l'Église, celle même qui pesa tant de siècles sur les peuples de Gênes et de Vénise, nous paraîtraient encore préférables à cette hideuse puissance retrempée dans le sang et dans la boue, qui, au nom de la liberté, porte l'incendie et le meurtre chez quiconque ose ne point applaudir à la domination des brigands et au triomphe du crime.

Sous ce rapport, si quelque jour les Robiano et les Mérode faisaient pendre en place publique, à Bruxelles, les chefs infâmes du parti jacobin, dussent-ils les envoyer au gibet non parceque ce sont des scélérats mais sous prétexte que ce sont des impies, nous ne pourrions disconvenir que le parti dont nous ne serons jamais ni les apologistes ni les partisans, n'eût rendu, par un tel acte de justice, un éclatant hommage à la morale publique et un service éminent à la société tout entière.

Digitized by Google

Chose étrange! le prétendu gouvernement provisoire qui s'était constitué tout seul, sans l'ombre de quelque chose qui puisse ressembler tant soit peu à un mandat, s'imagina qu'il avait le pouvoir de créer un corps électoral, et celui-ci osa procéder à son tour à la nomination d'un soi-disant congrès national. Et il est vraiment inconcevable qu'il se soit trouvé près de deux cents insensés, assez présomptueux pour se croire les représentans légitimes de la nation, et assez ignorans pour en accepter les fonctions et pour ne pas concevoir que leur élection était atteinte de la plus complète nullité, parce qu'elle émanait d'une prétendue puissance électorale n'ayant d'autre origine qu'un gouvernement enfanté par la rébellion, le parjure, la trahison et le brigandage.

Ce prétendu gouvernement provisoire et bientôt le congrès national ne se trouvèrent plus à la hauteur des meneurs du parti démagogique. De Potter qui prétendait faire dominer sa nullité sur ses collègues eux-mêmes, finit par se brouiller graduellement avec eux tous : de là naquit le club démagogique de Bruxelles.

Jamais les horreurs de 1793 et les saturnales de la terreur n'avaient rien vomi d'aussi ignoble, d'aussi dégoûtant que cette ridicule cohue se réunissant au théâtre du Parc. Il suffira de dire qu'on y avait choisi pour président un nommé Joly, jeune imbécile à peine sorti de l'adolescence, et ancien ouvrier du plus décrié des journaux belges, *l'Impartial*, plat louangeur du Gouvernement tant que celui-ci avait été le plus fort, dans l'espoir qu'il jetterait quelques os à ronger aux roquets, prétendus publicistes, qui en étaient les rédacteurs.

Un épisode remarquable dans la révolte belge, et qui

Digitized by Google

semble pourtant avoir passé pour ainsi dire inaperçu en Europe, c'est le nombre considérable de Français, principalement accourus de Paris au su et au vu de tout le monde, du gouvernement de la France lui-même, tandis que ce gouvernement entretenait des relations, au moins diplomatiquement parlant, de bon voisinage avec le Roi des Pays-Bas.

Cette situation amphybie, trop peu hostile si les deux royaumes sont en guerre, trop peu amicale s'ils sont en paix, aurait suffi à donner à l'Europe la mesure de la déloyauté d'un gouvernement, si déjà l'on ne savait à quel point les dépositaires apparens du pouvoir chez nos voisins sont dominés par le parti jacobin qui semble avoir juré de bouleverser de fond en comble les deux hémisphères.

S'il pouvait en être autrement, concevrait-on qu'un vicomte de Pontécoulant, sortant de la prison de Sainte-Pélagie pour des dettes que l'on pourrait assimiler à d'infâmes escroqueries, mais qui n'en est pas moins l'héritier d'une pairie, fût allé en Belgique se mettre à la tête d'une légion de brigands, recrutés de tous les coupe-jarrets, les filous, les repris de justice des deux pays, se donnant à lui-même le grade de colonel, pour combattre l'autorité légitime d'un Roi allié de son propre souverain, et pour aller, la torche et le fer à la main, attaquer et renverser cette même autorité à Gand, à Bruges, et dans d'autres villes des deux Flandres, où elle serait encore reconnue sans la horde de brigands désignée sous le nom de *légion de Pontécoulant ?*

Concevrait-on qu'un tel misérable n'eût été non seulement désavoué dans le *Moniteur* et officiellement

Digitized by Google

sommé de rentrer en France, mais encore déclaré, conformément aux lois civiles et criminelles en vigueur, déchu d'une part de la qualité de citoyen français, et de l'autre livré aux tribunaux, jugé et au moins condamné par contumace, pour avoir exposé la France à une guerre étrangère (a)?

Concevrait-on qu'un général Valazé, envoyé pour complimenter le Roi Guillaume par le Roi Louis-Philippe à son avènement au trône des Français, demeurât, à son retour de La Haie près d'un mois dans la ville de Bruxelles, pendant que celle-ci était en état de rébellion ouverte contre le Monarque même auprès de qui lui général venait d'être accrédité?

Concevrait-on, sans cela, nous voulons dire, sans admettre qu'il existe en France un gouvernement occulte qui pousse, tantôt, et qui tantôt contrarie le gouvernement ostensible, qui quelquefois le paralyse dans son action, ou d'autres fois lui imprime malgré lui une violence qui n'est point dans son caractère et encore moins dans son intérêt, concevrait-on, disons-nous, d'aussi nombreuses, d'aussi étranges contradictions; et, pour n'en plus citer qu'une seule, quelle autre explication que celle-là pourrait-on donner au départ clandestin de ce ministre plénipotentiaire de France, M. Bertin de Vaux, envoyé auprès du Roi des Pays-Bas, et qui s'en retourne chez lui incognito, pour ne nous instruire que par la voie des journaux de Paris qu'il ne retournera plus à son poste à La Haie.

(a) Voyez les articles 17, 21 du code civil, et 76, 84 du code pénal.

Digitized by Google

Encore une fois, en nous supposant en guerre avec la France cela n'est point assez : mais, alors, où en est la déclaration, où en est le manifeste hostile? Que si l'on nous suppose en paix avec nos voisins c'en était trop, beaucoup trop de leur part, et il eût été grandement temps qu'on mît un terme à un état de choses qui n'appartenait pas plus à la loyauté d'une situation franchement hostile, qu'à la loyauté d'une alliance noble et sincère.

Cependant l'époque approchait de la session ordinaire des Etats-Généraux, et, chose incroyable, le ministre de l'Intérieur, M. De la Coste, poussait l'aveuglement, pour ne rien dire de pire, jusqu'à faire tous ses efforts, afin de déterminer le Roi à ouvrir les discussions législatives dans la ville d'Anvers, au moment même où la révolte était sur le point d'éclater là comme ailleurs dans toutes les provinces méridionales du royaume.

Un incident changea la face des affaires et ne contribua pas faiblement à la composition d'un nouveau ministère de nerf, de patriotisme et de lumières.

Plusieurs belges, la plupart députés, s'avisèrent, d'après les conseils ou sous la protection du duc d'Ursel, ministre d'état, de M. Van Gobbelschroy alors ministre du Waterstaat, des Colonies et de l'Industrie nationale, et de M. De la Coste, ministre de l'Intérieur, de signer une adresse au Roi pour supplier S. M. d'envoyer le Prince d'Orange à Anvers en qualité de gouverneur général des provinces méridionales, muni de pouvoirs très étendus, ayant son ministère et son conseil d'état séparés. Les signataires de l'adresse

Digitized by Google

présentaient cette mesure comme *dernière planche de salut* (*a*), seule propre à conserver la Belgique à la dynastie des Nassau.

Discutée en conseil, cette mesure qui devait trouver naturellement dans son sein, pour appuis, ceux même qui déjà l'avaient en dehors conseillée ou préparée, tout au moins approuvée, y aurait obtenu un assentiment unanime, si elle n'eût trouvé, nous assure-t-on, une vive opposition dans l'honorable M. Van Pallandt à qui *l'interim* de la Justice avait été confié depuis la déplorable retraite de M. Van Maanen.

Si, au lieu d'envoyer l'héritier du trône traiter avec des brigands, on eût promptement concentré les troupes du Prince Frédéric aux environs de Vilvorde ou de Malines, seulement le peu de temps nécessaire à faire venir d'Anvers ou de Bréda un parc de gros calibre, et que l'on eût inopinément investi Bruxelles et fait pleuvoir sur la ville infâme une grêle d'obus et de bombes, tout pouvait encore se réparer, mais pour cela il n'aurait point fallu perdre un seul instant en pourparlers inutiles.

La mission toute pacifique du Prince d'Orange produisit le résultat prévu par tout le monde, si nous en exceptons les aveugles, volontaires ou non, qui l'avaient proposée et chaudement appuyée dans les conseils. Le Monarque, en cette occasion comme en tant d'autres, fut

(*a*) Expression littérale, assure-t-on, de la supplique.

Si nous ne craignions point de commettre une indiscrétion, nous pourrions consigner ici des détails qui honorent extrêmement M. le prince de Gavre, dont la conduite de fidélité, de dévouement et d'honneur, a tiré un nouveau lustre des événemens déplorables dont nous avons entrepris d'esquisser le récit.

Digitized by Google

indignement trompé, surtout par son ministre de l'Intérieur, qui n'a rien omis pour persuader au Roi que la séparation était demandée, désirée ardemment, même à Anvers et dans les deux Flandres, où il est notoire que l'immense majorité se serait hautement prononcée contre, si elle n'eût été sous le couteau des brigands dont se composaient les bandes de Pontécoulant, de Mellinet et de Culhat.

Le temps que l'on faisait perdre au Gouvernement du Roi en négociations humiliantes pour la majesté du trône et, de plus, évidemment inutiles, était autant de gagné pour les rebelles. La révolte, déjà préparée d'avance, éclata presque simultanément partout, dès que l'on apprit que les troupes royales venaient d'évacuer Bruxelles : aussi, en moins de huit jours, les rebelles se trouvèrent en possession d'un matériel d'artillerie immense, ainsi que de magasins considérables d'armes et de munitions de toute espèce. Heureusement l'ennemi n'avait qu'une armée de canaille dans toute la force du terme, composée d'un vrai ramas de bandits ne visant qu'au pillage. Sans cela, et si parmi eux il se fût trouvé un seul chef hardi, homme de tête, connaissant de quel prix moral inestimable est le temps, en toutes choses, principalement à la guerre, rien n'eût été plus aisé aux rebelles que d'envahir le territoire de la Hollande, pris au dépourvu et laissé sans défense par suite des nombreuses défections qui se succédaient journellement dans l'armée royale, partout où elle comptait des Belges dans ses rangs.

Sans doute la brave et fidèle population des provinces du Nord aurait puni l'audace des brigands ; mais comme ceux-ci étaient avides de butin et non de gloire, ils au-

Digitized by Google

raient pu faire beaucoup de mal aux villages et aux villes frontières, et y porter le fer et le feu, pour répondre à l'appel féroce par lequel débuta De Potter en souillant de sa présence le sol de la patrie, où, cinq mois auparavant, une justice beaucoup trop miséricordieuse lui avait interdit de se montrer pendant dix ans.

Nous passerons sous silence les détails relatifs à la mission du Prince d'Orange, et à la manière dont elle fut conduite et terminée. Si nous n'en parlons point, c'est parce que nous ne pourrions raconter que ce qui est connu de toute l'Europe. C'est encore par la raison que cet épisode politique a donné lieu à des jugemens si opposés, qu'il serait peut-être difficile de tenir un juste milieu entre les exagérations extrêmes de l'éloge et du blâme.

» La critique est aisée et l'art est difficile."

La conduite tenue à Anvers par l'héritier du trône, aurait été jugée tout autrement si elle eût obtenu le succès que sans doute le Prince s'en promettait. Ce sont là de ces entreprises qui changent de nom, selon qu'elles réussissent ou qu'elles échouent. Si le Prince se trompa, son erreur fut encore de celles familières aux NASSAU, erreurs qui puisent leur source et trouvent leur excuse dans la magnanimité qui leur est propre, et dont il est, aux perfides, toujours plus ou moins facile de se jouer.

Cette mission eut du moins l'avantage, beaucoup trop tardif, il est vrai, de retremper le ministère; car le duc d'Ursel, MM. Van Gobbelschroy et De la Coste ayant accompagné le Prince d'Orange à Anvers, M. Van Maanen reprit le portefeuille de la Justice, M. le conseiller-d'État

Digitized by Google

Van Doorn, qui avait déployé à Gand tant de fermeté et de sagesse comme gouverneur de la Flandre-Orientale, fut chargé du ministère de l'Intérieur, et M. Clifford de celui du Waterstaat, de l'Industrie nationale et des Colonies.

Après la retraite de Bruxelles, le gouvernement du Roi se détermina finalement à prendre quelques mesures de rigueur contre les provinces rebelles, entr'autres, les arrêtés relatifs à la fermeture de l'Escaut, à l'importation des houilles étrangères, qui frappait surtout les mines du Hainaut et du pays de Liége ; à l'importation des grains, et celui qui, plus tard, défendit toute communication quelconque avec les provinces insurgées, et ultérieurement l'arrêté qui congédia les employés belges, en conservant la moitié du traitement à ceux qui préféreraient de rester. Peut-être aurait-il été plus prudent de les congédier tous par une mesure générale, sauf ensuite à faire des exceptions *personnelles* en faveur du petit nombre de Belges réellement fidèles. Car, en leur laissant une sorte d'option, le Gouvernement s'est exposé à conserver précisément les espions et les traîtres, que les rebelles auraient indemnisés de la moitié de leur traitement, pour conserver leurs abominables services, tandis que d'honnêtes serviteurs sont exposés à mourir de faim, soit en partant soit en demeurant en Hollande.

On s'étonna généralement de n'avoir point vu paraître des premiers, un arrêté déclarant nuls et non avenus tous paiemens de taxes et contributions faits en d'autres caisses que celles des receveurs royaux, et pareillement nuls dans leurs effets tous actes publics, soit judiciaires soit

Digitized by Google

même de l'état civil, passés devant les cours et tribunaux intrus, tous arrêts rendus au nom d'une autorité quelconque autre que celle du Roi.

A ceux qui objecteraient que cette nullité est sous-entendue de plein droit, nous répondrons que l'on ne saurait trop multiplier, en cas pareil, les moyens de division dans le camp ennemi. Le nombre de ceux qui connaissent les lois de leur pays forme partout une imperceptible minorité, même les lois rendues pour ainsi dire la veille : et encore souvent on en oublie presque aussitôt la plupart des dispositions. C'était le cas, ou jamais, de rappeler à la mémoire des uns, d'apprendre aux autres, qu'en payant, en contractant sous l'empire de la rébellion, l'on s'exposait à contracter des mariages, des engagemens illégitimes, à n'avoir que des concubines et des bâtards, à payer quelque jour une seconde fois les impôts ; et même cette dernière considération aurait été plus puissante que toutes les autres, car le vieil adage *ami jusqu'à la bourse* est tout aussi vrai en politique qu'il l'est dans la vie privée.

Quoi qu'il en soit à cet égard, les tentatives conciliatrices du Prince d'Orange demeurèrent sans aucun résultat : la terreur exercée par une poignée de scélérats comprimait aisément une population de lâches, et quoique chacun désirât le retour de l'autorité royale, tout le monde tremblait devant la torche des incendiaires et le poignard des assassins. Sans cette crainte, et si l'on avait pu obtenir le libre vote individuel des citoyens, il y aurait eu un million de voix pour et à peine peut-être dix mille voix contre le retour du sceptre des Nassau.

Le dernier acte du Prince à Anvers fut cette proclamation si connue du 16 octobre, qu'aucun ministre n'osa con-

Digitized by Google

tresigner, et qui décida le Roi à mettre fin à une mission de laquelle il devenait de la dernière évidence qu'on ne devait plus attendre aucun résultat satisfaisant.

Cette proclamation ne fut connue à La Haie que le 18 octobre au matin, peu d'heures avant la séance d'ouverture des Etats-Généraux, pour la session ordinaire de 1830, que le Roi fit en personne, accompagné du Prince Frédéric arrivé la nuit même à La Haie, et où le Monarque, d'une voix émue, prononça le discours dont la teneur suit :

« NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

» Le zèle qui a caractérisé vos délibérations pendant la dernière session extraordinaire des Etats-Généraux, la sagesse, la prudence et l'amour de la patrie, dont vous avez donné de nouvelles preuves en cette occasion, n'ont pas été suivis d'un résultat qui remplit mes espérances: j'avais lieu d'attendre, surtout après l'accord parfait qui s'était manifesté entre le Souverain et les représentans de la nation, qu'un examen immédiat et constitutionnel des vœux et des plaintes élevés aurait exercé toute l'influence morale nécessaire, pour rétablir partout, en attendant, le repos et l'ordre. Mon attente a été trompée d'une manière déplorable. Jusque là, l'obéissance aux lois et la conservation des formes légales avaient toujours été mises en avant par ceux même qui favorisaient principalement ces vœux et ces plaintes. Plus tard cette marche réfléchie n'a plus répondu aux passions impétueuses des meneurs d'une multitude aveugle et excitée; ils allumèrent une rébellion violente, et les efforts de l'armée de l'état, pour

Digitized by Google

seconder l'espoir des bien intentionnés, ont été insuffisans pour dompter la révolte.

» Déjà, avant leur arrivée à Bruxelles, les forces militaires, destinées à la protection des habitans, avaient été assaillies, quoique précédées d'une assurance solennelle d'indulgence et de paix; dans cette ville elles éprouvèrent la résistance la plus meurtrière.

» Depuis lors, la défection armée contre le Gouvernement légal s'est étendue de plus en plus dans les provinces méridionales, et ses progrès ont été si rapides et si effrayans, que, pour la défense des provinces fidèles du Nord et la sécurité de leur commerce, j'ai pris les mesures nécessaires concernant les forces de terre et de mer, déclaré mobile une partie des gardes communales, préparé l'emploi de la levée en masse, et fait un appel à l'armement volontaire des habitans de ces contrées.

» L'enthousiasme avec lequel on répond à cet appel, et les nouvelles marques d'attachement à ma maison, que j'ai recueillies dans cette occasion ont apporté quelque adoucissement aux peines dont mon cœur est affligé, par la pensée qu'une poignée de rebelles a pu parvenir à détacher une population aussi favorisée et aussi intéressante, d'un gouvernement sous lequel elle avait atteint un degré de prospérité et de richesse qui lui était inconnu jusqu'alors, et joui, tant dans ses droits publics et particuliers que dans ses libertés politique, civile et religieuse, de la plus large protection.

» L'attente que la plus grande partie de cette population devait, après mûre réflexion, souhaiter le retour de ces bienfaits, m'a porté à la résolution d'investir mon fils bien aimé, le Prince d'Orange, du gouvernement temporaire

Digitized by Google

des parties des provinces méridionales qui étaient restées fidèles, et de lui confier le soin de faire rentrer, autant que possible, dans l'ordre légal, par des moyens de persuasion, les provinces révoltées.

» J'ai de cette manière, par une séparation administrative, préparé, autant qu'il dépendait de moi, le développement de l'opinion manifestée par les Etats-Généraux dans leur dernière session extraordinaire ; et par là je me suis mis à même de porter plus exclusivement mes soins sur les provinces septentrionales, et d'employer leurs forces et leurs ressources uniquement dans leur intérêt ; en même temps, j'ai donné à tous mes sujets et à l'Europe entière la preuve que rien n'a été négligé pour ramener les esprits égarés.

» Fort du sentiment intime d'avoir rempli le serment solennel que j'ai prêté sur la Loi Fondamentale, et d'avoir travaillé sans relâche à coopérer de tout mon pouvoir à la prospérité du peuple des Pays-Bas, j'attends avec calme le résultat de ces mesures, et l'issue des délibérations sérieuses auxquelles les événemens qui se passent dans les provinces méridionales donnent lieu, en ce moment, de la part de mes alliés, garans de l'existence de ce royaume.

» En général, l'armée, par sa bravoure et sa modération, a rempli dignement mon attente ; cependant je dois déplorer amèrement qu'en dernier lieu une si grande partie des troupes, séduite par des opinions erronées ou des promesses trompeuses, se soit laissée entraîner au point de trahir ses sermens, d'oublier ses devoirs, et d'abandonner ses drapeaux.

» Les circonstances, si différentes de l'état de paix, dans

Digitized by Google

lesquelles se trouve le Royaume, m'ont obligé d'ouvrir votre session actuelle à La Haie ; il m'est agréable de pouvoir vous communiquer, à cette occasion, que je continue à recevoir des puissances étrangères l'assurance de la part sincère qu'elles prennent aux maux qui affligent notre patrie, et de leurs sentimens d'amitié.

» Il ne m'est pas moins agréable de pouvoir informer Vos Nobles Puissances que le courage et la persévérance de l'armée ont mis fin à la guerre qui désolait l'île de Java, et que, d'après les derniers rapports, la tranquillité désirée régnait dans les autres parties de nos possessions d'outre-mer.

» Les pluies continuelles ont nui en général à la récolte ; j'ai pris toutes les précautions, qui étaient en mon pouvoir, pour assurer pendant l'hiver, qui s'approche, les besoins des pauvres et des classes peu aisées.

» La situation intérieure du Royaume forme pour le moment un obstacle insurmontable à l'évaluation fondée des recettes et des dépenses pour l'année prochaine. En conséquence, il m'a paru opportun, quant à présent, d'assurer, autant que possible, la continuation de ce qui existe. Un projet de loi, tendant à cette fin, et en vertu duquel tous les changemens qui devaient avoir lieu, dans les recettes ordinaires, resteront sans exécution, sera incessamment présenté à Vos Nobles Puissances.

» Par suite de la déclaration faite lors de l'ouverture de votre dernière session extraordinaire, j'ai pris une mesure propre à pourvoir provisoirement aux besoins

Digitized by Google

pressans du trésor ; le patriotisme des citoyens me fait espérer qu'elle aura un plein succès. Cependant cette mesure devra être régularisée par des dispositions législatives, qui seront mises sous les yeux de Vos Nobles Puissances, dans le courant de leur session actuelle.

» Quelles que puissent être les difficultés du moment, il est de toute nécessité de satisfaire aux engagemens pris relativement à l'amortissement de la dette d'État, et je me propose en conséquence de présenter à Votre Assemblée un projet relatif à l'achat et au remboursement de la dette publique.

» Des moyens énergiques de répression et de punition sont nécessaires pour prévenir les actions et les menées que des malintentionnés pourraient se permettre afin d'agiter les esprits, et, s'il était possible, d'étendre la révolte jusque dans les provinces et les cantons restés fidèles ; j'invoquerai à cet effet la coopération de Vos Nobles Puissances. En attendant, j'ai été obligé par l'urgence du moment de prendre à cet égard des dispositions préparatoires et d'ordonner des mesures de précaution et de surveillance, à l'égard des étrangers et des voyageurs.

» Pour satisfaire au juste désir manifesté en plusieurs occasions par Vos Nobles Puissances, j'avais fixé au premier février de l'année prochaine l'époque de l'introduction de la législation nationale et des institutions judiciaires. La révolte, qui a éclaté dans les provinces méridionales, empêche, en ce moment, de réaliser ce désir pour l'époque fixée ; et par suite l'établissement préalable de la haute cour ne pourra pas non plus s'effectuer.

Digitized by Google

» Nobles et Puissans Seigneurs, le cours rapide des événemens, par lesquels, depuis quelques semaines, ce Royaume est ébranlé, peut influer sur plusieurs autres de nos institutions ; l'issue de ces événemens ne se prévoit pas encore, et les nouvelles tout à fait inattendues, reçues aujourd'hui d'Anvers, donnent encore une preuve des progrès journaliers d'une séparation réelle entre les deux grandes divisions du Royaume.

» Cependant j'attends cette issue avec confiance, CAR MA CONSCIENCE EST TRANQUILLE ; je puis toujours compter sur votre concours, sur celui des fidèles provinces du Nord, ainsi que sur l'appui de mes alliés, qui maintiendront le système politique de l'Europe, et je me trouve encore à la tête d'un peuple, dont le sens religieux offre la meilleure garantie de la protection tutélaire du Tout-Puissant."

Le discours noble et touchant qu'on vient de lire, fit verser des larmes à tous les assistans : le Roi avait pu dire en toute sûreté MA CONSCIENCE EST TRANQUILLE, et, pour la première fois, peut-être, depuis son avènement au trône, ce prince vertueux n'était entouré que d'amis dévoués, de sujets fidèles, car il ne l'était que de Hollandais. Leurs larmes étaient celles de l'effusion mais non pas du découragement, car, à dater surtout de ce jour mémorable, il n'est point de Hollandais qui n'ait juré de périr à la voix du père de la patrie, pour la défense de son sol et de ses lois. Les effets, depuis, ont de beaucoup dépassé les protestations : la levée en masse s'est opérée dans toutes les provinces de la vieille Hollande avec une spontanéité d'enthousiasme qui rappelle les plus

Digitized by Google

beaux jours de la patrie, et lui présage le retour de son antique splendeur (*a*).

Les trois ministres qui avaient suivi le Prince d'Orange à Anvers, se décidèrent finalement à donner leur démission, ou reçurent peut-être, ce que nous ignorons complètement, le conseil ou l'ordre de la donner.

Un seul d'entre eux, M. Van Gobbelschroy, termina du moins, comme un homme loyal et d'honneur, sa carrière politique, et revint à La Haie rendre compte au Roi de son administration et de sa conduite.

A Dieu ne plaise que nous nous rendions ici les apologistes des actes d'un ministre qui, selon nous, pendant une administration de cinq années, a préparé par la plus déplorable faiblesse les maux sans nombre qui sont venus tout d'un coup fondre sur la patrie et menacer l'Europe entière d'un bouleversement sans exemple. Mais les torts de M. Van Gobbelschroy ont toujours été, à nos yeux, ceux d'un homme qui se trompait et non pas ceux d'un traître. Sa bonté excessive, sa déplorable facilité de caractère, qualités qui, dans le commerce de la vie privée, peuvent devenir souvent fort agréables, mais qui toujours ne sont que trop funestes chez l'homme public, ont perpétuellement rendu M. van Gobbelschroy le jouet et la dupe d'une multitude d'intrigans et de perfides de bas aloi comme d'une classe plus élevée : et, une fois que les ennemis du Gouvernement eurent connu le faible de ce ministre, c'est lui principalement qu'ils s'attachèrent à

(*a*) Les dons patriotiques pleuvent depuis lors, de toutes parts; les femmes surtout se distinguent par leur patriotisme: lorsqu'il s'agit de nobles actions, on est sûr de rencontrer leur sexe en première ligne.

Digitized by Google

circonvenir, c'est lui qui devint le point de mire de toutes leurs menées, depuis les déplorables négociations du Concordat jusqu'à l'organisation de la garde communale et à la suppression du Collège Philosophique; en un mot depuis le commencement jusqu'à la fin de cette série de concessions funestes, et à partir du premier pas de cette marche rétrograde devant les factions, marche à laquelle le noble message du onze décembre fit espérer aux amis du Monarque de voir enfin mettre un terme. Il faut aussi tout dire : le département de l'intérieur sous M. Van Gobbelschroy avait fini par cumuler de si nombreuses attributions que c'était, en dernier lieu, bien moins un ministère proprement dit qu'une sorte de vice-royauté, dépassant outre mesure les forces d'un seul homme.

Mais sans nous faire la moindre illusion sur les fautes de ce ministre, nous n'avons jamais cessé de le considérer comme un homme intègre et un sujet fidèle, personnellement dévoué, attaché de cœur et d'affection à son souverain. Toujours est-il que du moins il a fini sa carrière politique comme un galant homme devait la finir.

Mais nous ne saurions pas, à beaucoup près, en dire autant des deux autres ministres, et surtout de M. De la Coste: ni lui ni le duc d'Ursel n'ont daigné reparaître à La Haie : l'un en quittant Anvers s'en alla à l'étranger, en France assure-t-on, tandis que M. De la Coste, comme pour prouver à quel point il avait en effet *mérité* les éloges des brigands, est resté tranquille parmi eux, et a même figuré, peu après, en tête des candidats de la ville d'Anvers, pour les députés au

Digitized by Google

prétendu congrès national convoqué par De Potter et ses complices, ou plutôt ses valets, à Bruxelles.

L'inconvenance d'une telle conduite indigna tout le monde, mais elle ne surprit personne. Dans le court espace d'environ neuf mois d'administration, M. De la Coste avait donné sa mesure au royaume comme à l'Europe, et si l'Europe levait les épaules de pitié à la vue d'un tel ministre, les bons citoyens en gémissaient, car chacun prédisait tout haut que cet homme funeste achèverait l'œuvre de destruction et de ruine, si habilement commencée par son dévancier depuis cinq ans (*a*).

Nous avons dit plus haut que si la prétendue armée des rebelles eût été animée d'un tout autre esprit que

(*a*) Il faut ajouter à tout cela que M. De la Coste avait eu le talent de se faire détester par les formes autant que par le fonds. C'est le seul ministre, depuis la fondation du royaume, qui se soit donné des airs de pacha, inconnus jusqu'à lui, envers ceux qui allaient à ses audiences. Le Roi, les Princes, tous les ministres, reçoivent le dernier inconnu avec une affabilité des plus aimables, le sourire de la bienveillance sur les lèvres. On fut fort surpris de voir surgir tout à coup ce ministre d'un jour, se donnant des tons de morgue inusités auparavant, et cela envers des hommes qui étaient autant que lui. Tielemans en fait autant à Bruxelles : et dans ce même salon, sur ce même fauteuil, où M. Van Gobbelschroy, accessible à toute heure, pour tout le monde, recevait chacun avec la dernière cordialité, un garçon boulanger de la rue Haute, qui, à la faveur de ses bienfaits, a pris sa place sous le gouvernement des brigands, affecte de faire faire antichambre à de braves gens et de leur parler par dessus les épaules ! Ce gredin deviendra peut-être, quelque jour, le collègue de M. De la Coste, de cet ex-*ministre qui a le cœur belge par excellence*. Soit ; mais Dieu préserve la Hollande d'avoir plus jamais des ministres de son espèce!

Digitized by Google

celui du pillage et du meurtre, profitant de la dislocation où se trouvèrent, vers la moitié d'octobre, les armées royales par suite des nombreuses défections des Belges, elle aurait pu tenter, non sans quelques chances de succès, une pointe sur la Hollande. En effet, avec la canaille de Bruxelles et de Liège on recrutait la canaille de Mons, puis celle de Namur, puis de Gand, de Bruges, puis celle d'Anvers : le noyau se grossissait comme la boule de neige en roulant : il était difficile de prévoir où cela finirait, si ce torrent trouvait partout les digues renversées et aucun obstacle à ses nouveaux débordemens.

Au milieu de tant de lâches et de perfides, un homme se trouva, finalement ; et, nous ne balançons pas un instant à le dire, cet homme a épargné à la Hollande sa patrie les plus grandes calamités.

Nos lecteurs ont déjà compris qu'il s'agit ici du lieutenant général baron Chassé, que les soldats sous ses ordres avaient surnommé, dans la guerre d'Espagne, le *colonel Bayonnette*, comme d'autres avaient donné le nom de *colonel Mitraille* au brave baron Gros, général de la vieille garde du *Petit Caporal*, surnom, comme on sait, que les soldats français, dans l'attachement d'idolatrie qu'ils lui portaient, avaient donné à l'empereur Napoléon.

La population de la ville d'Anvers a toujours été détestable et hostile au plus haut degré envers le Roi qui a comblé cette importante cité de bienfaits sans nombre, d'où naquirent, en peu d'années, son opulence et sa splendeur, qui s'élevaient aux dépens de la fidèle Amsterdam. Et, il faut le dire, le gouverneur qui lui

Digitized by Google

était échu en partage, ne paraissait guère propre à y ramener l'opinion, à y reformer l'esprit public.

Le germe corrupteur n'était pas à Anvers le même qu'à Bruxelles. Ici c'est l'esprit jacobin qui l'emportait: là l'esprit de cagotisme. On citerait par douzaines, à Anvers, des notables, négocians ou autres, poussant l'hypocrisie jusqu'à dîner le vendredi chez le traiteur pour y faire gras en cabinet particulier, vivant d'ailleurs, quoique mariés, avec des filles, ou ayant, comme si de rien n'était, une ou plusieurs banqueroutes sur la conscience.

à Bruxelles le germe principal de la gangrène politique se trouvait dans la noblesse et dans le jeune barreau qui est détestable: aussi, dès le principe, la rébellion y avait-elle été appelée une *mutinerie de stagiaires.*

A cela près la bonne bourgeoisie n'y était guère enthousiaste des changemens survenus. Mais ce que l'on appelle l'élite des habitans s'est montrée, dans Bruxelles, d'une lâcheté sans exemple, car elle n'a su combattre ni pour repousser ce qui lui déplaisait, ni pour défendre ce qu'elle voulait. Qu'elle subisse donc son triste sort: qu'elle gémisse, qu'elle souffre, nous ne la plaindrons pas: ses maux sont mérités!

A Anvers le vice principal se trouvait, au contraire, dans les notabilités: sans elles le peuple, la populace même, s'y seraient tenus tranquilles, se souvenant de l'état déplorable où était la ville avant la réunion à la Hollande des anciennes provinces belgiques.

Depuis plusieurs semaines, nombre des principaux habitans d'Anvers étaient convenus de livrer la ville aux bandes armées des brigands, aussitôt que celles-ci pour-

Digitized by Google

raient en approcher. Et même différens complots, dans ce but, avaient été déjoués par une police active et zélée, laquelle aurait peut-être pu retarder l'explosion; et peut-être encore conjurer entièrement l'orage, si la ville d'Anvers avait eu un tout autre gouverneur, un homme aussi ferme, par exemple, et aussi dévoué, que M. Van Doorn, lequel aurait vraisemblablement réussi à conserver Gand au Roi, s'il avait plu à l'administration de la guerre d'en approvisionner convenablement et à temps la citadelle de vivres (*a*).

En effet, après plusieurs combats successifs de peu d'importance, les brigands de Mellinet parvinrent jusqu'aux faubourgs dans la journée du 24 octobre.

Les troupes du Roi auraient été plus qu'en force suffisante pour repousser toute agression, si la population fût demeurée fidèle, ou du moins neutre et

(*a*) Il est vrai que l'infâme défection des Belges, qui formaient la majeure partie de la garnison de Gand, entra pour beaucoup dans la décision que les autorités militaires durent prendre d'abandonner la ville; mais il est vrai de dire également que la citadelle manquait totalement de vivres, ce qui nous paraît attester une négligence impardonnable.

A propos des événemens de Gand nous placerons ici une anecdote relative au fameux Van Crombrugghe, bourgmestre de la ville et député aux Etats-Généraux. Cet exécrable traître, si prodigue de protestations de fidélité, quitta La Haie clandestinement et en toute hâte afin de ne céder à personne l'insigne honneur de devenir le *sujet* de Van de Weyer et de De Potter. Le jour même où l'autorité du Roi fut renversée à Gand, le sieur Van Crombrugghe eut soin d'aller toucher chez le payeur du trésor royal son traitement de membre des Etats-Généraux : et, *une heure après*, il signa la soumission de la ville au prétendu gouvernement provisoire des brigands!!! Tel est le misérable que la faction s'efforçait de porter au ministère!

Digitized by Google

inoffensive. Loin de là, une irruption soudaine d'habitans, complices des rebelles, se rua tout à coup sur le corps de garde qui défendait l'entrée, força la porte, et donna accès dans la ville aux bandes de scélérats qu'on avait envoyés de Bruxelles.

En même temps l'on vit avec un sentiment d'horreur tout à la fois et de surprise, non pas des hommes en guenilles, mais des jeunes gens en grand nombre, fort bien mis, appartenant aux premières familles du commerce, de la bourgeoisie et de la noblesse, qui auraient dû être tous également intéressés au maintien du bon ordre, armés de fusils ou de pistolets, faire feu sur les soldats hollandais, et les assassiner à bout portant dans les rues. Ces braves gens, dès lors, se virent contraints de chercher leur salut dans la retraite.

On a beaucoup blâmé dans les journaux de l'Europe, échos trop complaisans des feuilles incendiaires de nos rebelles, la conduite que tint en cette circonstance le général Chassé : nous croyons pareillement, quant à nous, que des reproches ont pu, en effet, être adressés à ce général. Toutefois il convient d'expliquer en quoi sa conduite nous parut susceptible de blâme.

A la suite d'une suspension d'armes aussitôt violée par les brigands de Mellinet que conclue, suspension que le général Chassé n'avait accordée contre tous les intérêts de sa position, que pour soustraire la ville d'Anvers à une destruction inévitable, il fallut bien que cet officier général se résignât, pour son propre salut, à donner une correction paternelle à l'infâme population, digne mille fois qu'on la fît périr sous les ruines ou dans les

Digitized by Google

flammes, pour prix de la trahison et des assassinats dont elle venait de se souiller.

On a fait grand bruit à Paris comme à Londres, du bombardement d'Anvers : si l'on en excepte l'incendie d'une partie de l'entrepôt, c'est à peine s'il y a eu, dans toute la ville, deux cents maisons endommagées ou abattues, la plupart, l'une dans l'autre, valant à peine mille florins.

Si nous osions blâmer le général Chassé, ce ne serait pas d'avoir commencé le feu: ce serait de l'avoir fait cesser, avant que la ville n'eût été entièrement évacuée par les brigands à qui une lâche trahison en avait ouvert les portes.

Ce n'est pas tout: le général Chassé avait, ce nous semble, en son pouvoir, dans cette circonstance unique, le moyen d'étouffer la révolte, de lui porter un coup mortel, ou tout au moins de lui dicter des lois impérieuses et formelles.

Quant à exiger l'évacuation d'Anvers et le rétablissement de l'autorité royale, le moyen était aisé, ce nous semble. Il suffisait de dire aux notables de la ville :

»C'est vous ou les vôtres, qui avez fait ouvrir les »portes aux brigands: eh bien! c'est à vous et aux »vôtres à les en expulser : pour cela arrangez-vous : »faites comme vous l'entendez. S'il faut de l'argent, »donnez de l'argent; s'il faut de l'or, donnez de l'or; »s'il faut du sang, donnez du sang : payez de votre »bourse la rançon de vos perfides lâchetés, ou bien »encore sachez la conquérir l'épée à la main : le moyen »ne m'importe et ne saurait me regarder. Je vous »accorde, pour cela, trois heures de temps et pas une

Digitized by Google

»minute au delà (*a*), et si au bout de ces trois heures »il se trouve encore dans la ville un seul homme en »armes des bandes rebelles, je vous déclare que je fais »recommencer le feu, et que ce feu ne cessera que »lorsqu'il ne restera plus pierre sur pierre de votre opu»lente cité d'Anvers: allez; comptez les instans: dans »trois heures mes artilleurs seront à leurs pièces."

Il est hors de doute, selon nous, que si le général Chassé s'y fût pris de la sorte, et si, le cas échéant, au bout de trois heures, il eût tenu parole, à supposer, ce que nous n'admettons nullement, que durant ces trois heures le haut commerce de la ville n'eût trouvé les moyens de persuader les brigands de s'en aller, la première demi-heure de reprise du bombardement aurait suffi de reste à décider la question, car, plutôt que d'être brûlés, les Anversois auraient payé leur rançon ou auraient pris le parti de se battre: mais les choses n'en seraient même pas venues à une telle extrémité. Pour quiconque connaît le mobile des actions d'un Mellinet, d'un Niellon ou d'autres va-nu-pieds de leur calibre, il ne saurait être douteux un seul instant que la ville d'Anvers n'en eût été évacuée et même évacuée à bon marché. Cent mille florins, plus ou moins, à partager entre les chefs, du vin et un Guillaume par tête aux *héros* subalternes, et la volte-face ne se serait pas même fait attendre trois heures. Car,

(*a*) Il fallait surtout ne pas laisser le temps matériel d'expédier à Bruxelles et d'en avoir des réponses; car le gouvernement de De Potter aurait laissé réduire en cendres la moitié du royaume plutôt que de consentir au rétablissement de l'ordre légal.

Digitized by Google

de tous ces gredins, pas un n'était personnellement ni moralement intéressé dans la querelle.

C'est précisément à cause de cela qu'un homme hardi aurait pu du moins tenter, et tenter, ce nous semble, avec de nombreuses chances de succès, un coup peut-être sans exemple dans l'histoire, un coup propre à répandre le plus brillant éclat sur son auteur.

Nous ne voyons pas pourquoi, l'or d'une main et la foudre de l'autre, on n'aurait point tenté de faire, de plus, servir les rebelles eux mêmes à étouffer la rébellion. Ce qui eût été peut-être impraticable dans Bruxelles, sous l'influence des chefs de la révolte, offrait de nombreuses probabilités de succès en dehors du cercle de leur action. Tout homme qui a étudié les révolutions doit savoir qu'on ne peut les combattre que par des moyens révolutionnaires. Il faut laisser l'action des lois ordinaires pour les temps ordinaires. Ceci est un fait, et quiconque entreprendrait de le combattre ne mériterait pas même l'honneur d'une réponse. Il ressemblerait à cet imbécile de général Aberson, lequel, dans la soirée du 25 août, au lieu de les sabrer comme il aurait dû le faire, perdait son temps à discuter, à la manière de Don Diégo du Compère Mathieu, avec les bandes de brigands qui pillaient et brûlaient sous son nez et à sa barbe dans différens quartiers de Bruxelles (*a*).

(*a*) « Savez-vous, MES ENFANS, leur disait-il, que ce que vous » faites là est contraire aux lois? que ce n'est pas bien du tout; que » vous vous exposez..... » Pendant que le général s'amusait à braire de la sorte, la canaille qui l'entourait s'avisa de lui enlever l'épée qu'il avait au côté: pour peu que la farce se fût prolongée rien n'empêchait qu'on ne lui prît son cheval, lui glissant en place, comme à

Digitized by Google

Nous ne voyons pas ce qui aurait empêché le général Chassé de dire ou de faire dire à Mellinet, à Niellon et aux autres histrions qui, comme eux, s'étaient constitués d'eux-mêmes les paladins de Van de Weyer et de De Potter.

»Messieurs ou Citoyens, tout comme il vous plaira, »il y a quelques jours que nul de vous n'avait ni un »sou dans l'escarcelle, ni de culottes pour couvrir son »derrière. Alors, le roi Guillaume était pour vous tous, »non pas un monstre, mais un dieu; non pas un despote »ni un tyran, mais le meilleur des Rois, chaque fois »surtout que vous tentiez d'obtenir de sa munificence »quelques charités, ou qu'à la faveur d'un dévouement »et d'un amour d'emprunt à sa personne, à son sceptre, »vous espériez arracher des secours de ceux qui lui »sont réellement attachés de cœur et d'ame, et dévoués. »D'autres que vous, des misérables dont la vanité avait »été déçue, ont bouleversé l'ordre de choses établi, et »vous vous êtes jetés dans la bagarre, parceque n'ayant »ni sou ni maille, et par conséquent rien à perdre, »toute bagarre vous offre des chances de gagner, ou, »pour appeler les choses par leur nom, des chances de

Sancho Pança, un chevalet entre les jambes. Ce fut bien pire quand le général s'aperçut qu'il n'avait plus d'épée à la ceinture. « Oh! » pour le coup, dit-il, pour le coup, MES ENFANS, c'est trop fort! » Rendez-moi mon épée: mon épée, vous dis-je, je ne puis vivre » sans mon épée. »

» Rends-la-lui, s'écria l'un des brigands; tu le vois bien, cette » épée-là ne nous fera aucun mal. » Et l'épée fut restituée au misérable qui n'eut pas assez de cœur pour se la passer au travers du corps, de sa propre main, plutôt que de la devoir à l'insultante ironie, aux mépris et à la commisération des brigands!

Digitized by Google

»voler. Mais vous savez mieux que personne, par l'ex-»périence que vous tous en avez déjà faite en maintes »autres circonstances, comme le dit un vieux proverbe, »que *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*, et »qu'il est rare, en définitive, que l'on finisse par s'en-»richir à ce métier; sans porter en ligne de compte le »petit désagrément de se faire casser la tête sans gloire, »ou de se faire pendre sans savoir trop pourquoi. Sup-»posons que votre enjeu vous rapporte dix ou vingt »mille florins, ce n'est pas encore là une fortune. Votre »gouvernement provisoire vous fera les plus belles pro-»messes du monde, pourvu qu'il ne soit jamais question »de les tenir. Et comment les tiendrait-il? puisqu'il n'a »pas le sou. Et, après tout, quelle garantie avez-vous »de n'être pas victimes de sa jalousie, de sa noire ingra-»titude, et traités comme l'a été en dernier lieu Van »Halen (*a*), votre collègue ou complice.

«Quand vous aurez bien réfléchi, vous conviendrez »qu'en dernière analyse les sottes questions qu'une poi-»gnée de brouillons a très sottement appelées les *griefs* »*de la nation*, ne vous importent guère, ni à la nation

(*a*) On se rappelle que le colonel Van Halen fut arrêté, incarcéré, mis *au secret*, par ceux même qui avaient tant crié contre la mise au secret de Tielemans et de De Potter; qu'on s'empara de ses lettres par ordre de ceux qui, peu auparavant, jetaient feu et flamme contre M. Van Maanen et contre M. De Spruyt, parce qu'on avait saisi la correspondance des traîtres: et, en définitive, Van Halen qui est un coquin, mais qui dans cette circonstance était innocent de ce dont on l'avait accusé, ne dut d'aussi infâmes traitemens qu'à la jalousie que son influence et sa popularité d'un jour avaient inspirée à Van de Weyer, à Mellinet, à De Potter et au baron d'Hoogvorst.

Digitized by Google

»non plus. Vous conviendrez, vous Mellinet surtout, »que De Potter vous aurait laissé crever de faim toute »sa vie plutôt que de vous donner ni seulement prêter »un écu ; que Tielemans ne vous a pas mal fustigé dans »ses lettres que tout le monde a lues (*a*). Vous convien»drez que ces gens-là se servent de vous comme d'un »remplaçant fort commode, qui veut bien se battre à »leur place, car jamais de semblables gredins n'auront »rien à démêler avec les boulets et la mitraille : mais »quand le péril sera passé, ils vous enverront paître »tous tant que vous êtes, ou ne vous paieront qu'en »monnaie de singe, les prêtres en *Orémus*, les jacobins »en accolades fraternelles (*b*) et en discours patriotiques, »et tout cela ne remplit guère le ventre.

»Je vous propose, moi général Chassé, un million de »florins en beaux écus comptans, dont le partage sera »fait entre vous, chefs de bandes, de la manière qui »pourra vous être agréable.

»Quant à vos soldats, on leur paiera trois florins par »jour à chacun pendant un mois, à la seule condition »qu'eux et vous alliez sur le champ à Bruxelles, faire »pendre le soi-disant gouvernement provisoire ainsi que »ses complices, et rétablir les couleurs et l'autorité du »roi légitime."

De deux choses l'une : ou bien l'expérience des hommes

(*a*) Voir, au *Procès De Potter*, les lettres de Tielemans.

(*b*) On sait que De Potter embrassa publiquement Van Halen à une parade : huit jours après ce baiser de Judas, il le fit jeter dans un cachot, à Mons, sous le poids d'une accusation capitale, l'exposant, de plus, à être mis en pièces par la populace en délire ; et c'est sur quoi De Potter avait compté.

Digitized by Google

et des choses, puisée dans les traditions historiques anciennes et modernes et surtout dans les quarante années de révolutions qui viennent de s'écouler, fondée principalement sur la connaissance personnelle des individus dont il s'agit, se serait, cette seule et unique fois, trouvée en défaut; ou bien Mellinet et les siens n'auraient pas demandé mieux que de conclure le marché; et les grands capitalistes d'Anvers se seraient à coup sûr estimés trop heureux de faire les fonds de ce marché puisqu'il les aurait débarrassés, tout à la fois, d'une horde de pillards, et délivrés du péril de voir la ville bombardée par les batteries de la citadelle ou saccagée par les sans culottes Gallo-Belges, et, en tout état de cause, ruinée par sa séparation d'avec la Hollande.

Subsidiairement, et à supposer que la contre révolution ne se fût point opérée de la sorte, le général Chassé pouvait toujours dicter la loi, exiger que les bandes des rebelles évacuassent Anvers immédiatement; que l'on s'abstînt de toute hostilité contre Maestricht, Venloo, Bois-le-Duc, Termonde, Breda, sous peine de voir la ville réduite en cendres par le feu combiné de la citadelle et des frégates.

Voilà, à notre avis, le seul reproche que l'on pût essayer d'adresser au général Chassé, à l'occasion du bombardement d'Anvers.

Mais, prétendre qu'après avoir été le témoin d'une odieuse trahison et du lâche assassinat commis, sous ses propres yeux, des soldats du Roi dans les rues de la ville, le baron Chassé dût encore se résigner à souffrir humblement l'insulte et la menace de la part d'une

Digitized by Google

horde de brigands, et dût laisser impunie la violation d'une suspension d'hostilités qu'il n'avait consentie que pour préserver Anvers d'une ruine totale ; prodiguer à ce vieux guerrier les qualifications les plus odieuses ainsi que n'ont cessé de le faire à l'envi durant tout un mois les feuilles de Paris et de Londres, trompettes banales des gazettes des rebelles, c'est dépasser outre mesure tout ce que l'esprit de parti a entrepris de soutenir, à aucune époque, de plus paradoxal, de plus impudemment injuste et en même temps de plus absurde.

En d'autres termes, ces inconcevables prétentions, réduites à leur expression la plus simple, peuvent se traduire à peu près de la manière suivante :

» Si vous êtes populace, ou chef de cette populace, » tout doit vous être permis, TOUT sans aucune excep- » tion : vous pouvez voler, piller, incendier, assassi- » ner, méconnaître le bienfait, trahir le bienfaiteur, » parjurer vos sermens, déserter vos drapeaux, vendre » l'indépendance de la patrie : tous ces forfaits abomi- » nables deviennent autant d'actes d'héroïsme, dès qu'ils » sont l'ouvrage de ce qu'on se plaît, de nos jours, à » appeler *le peuple souverain*, dût, au bout du comp- » te, ce beau souverain, se réduire à cinq ou six » cents bandits, ivres, déguenillés, sans feu ni lieu, » escrocs, filous, repris de justice, étrangers pêle- » mêle et nationaux, il n'importe, imposant leur loi » souveraine, loi de sang et de boue, à une population » lâche ou abrutie de plusieurs millions d'individus » trompés, passifs, ou imbéciles.

» Mais la position se présente tout autrement, si

Digitized by Google

» vous êtes roi. Alors les choses changent d'aspect,
» et les mots de valeur. Si vous avez sur vous et contre
» vous le péché originel de la royauté ; si vous avez
» commis le crime horrible de ceindre un diadème,
» vous n'êtes plus, par cela même, qu'une espèce de
» bête fauve à la merci de ce peuple souverain qui seul
» est légitime. Que vous ayez ou non été fidèle à vos
» sermens, doux, bon, affable, miséricordieux, juste,
» magnanime, c'est tout comme : dès que vous êtes roi, ce
» mot horrible dit tout : il suffit pour vous d'avoir ce mal-
» heur, pour que l'on puisse impunément vous accabler
» d'avanies, de vexations, d'injustices, d'outrages, de
» calomnies, sans que vous ayez le moindre mot à dire
» ni l'ombre de droit de vous en plaindre, sous peine de
» passer pour un abominable tyran. Si on vous dé-
» pouille de la moitié de vos états, tant pis pour
» vous, et vous devez encore remercier la clémence du
» peuple souverain qui veut bien vous en laisser l'autre
» moitié, chaque fois, s'entend, qu'il n'est pas en son
» pouvoir de s'en emparer. Si vous essayez de rentrer
» en possession de votre bien, par la voie des négocia-
» tions, on vous accusera de perfidie : si, par la force
» des armes, alors vous serez un assassin, un incendiaire,
» un *père parricide se délectant à faire mitrailler ses*
» *enfans* (*a*) : enfin si l'on attaque proditoirement vos
» généraux en dépit d'une suspension d'armes, il leur
» sera même interdit l'exercice de ce droit naturel, sa-
» cré, imprescriptible, de la défense de soi ; droit
» dont pourtant la nature a accordé l'instinct aux ani-
» maux les plus doux comme aux bêtes les plus féroces,

(*a*) Expressions du *Journal de Louvain.*

Digitized by Google

» tout aussi bien qu'à l'homme lui-même ; de telle sorte
» que l'exercice de ce droit que le *peuple souverain*
» trouvera bien certainement tout naturel et légitime
» chez un hyppopotame ou un serpent-à-sonnettes, sera
» mis au rang des attentats les plus atroces, du moment
» où celui qui entreprend d'en essayer l'exercice est un
» homme, si cet homme est assis sur le trône."

D'où il suit que, de l'instant où l'on a affaire à sa majesté en guenilles *le peuple souverain*, l'on a cent fois plus d'avantages à être un crocodile qu'un roi.

Cela est à la lettre, et nous défions qui que ce soit de prouver le contraire. Aussi avons-nous vu, en dernier lieu, la chambre des Pairs de France, constituée en cour judiciaire, donner une preuve éclatante de cet abus révoltant de la force et du bon droit. Contre les lois, et contradictoirement à la loi invoquée par son propre arrêt, elle a pourtant osé condamner à la prison perpétuelle, peine qui, soit dit par parenthèse, n'existe même point dans le code pénal français, et cela sous prétexte, ce qui est de toute fausseté, que la déportation n'est point applicable (*a*), quatre ex-ministres de Charles X, lesquels ministres, en aucun cas, n'étaient ni ne pouvaient être responsables, qu'à la condition *sine quâ non* du maintien de l'inviolabilité royale, à qui la responsabilité ministérielle est donnée comme garantie. Pas du tout, le *peuple souverain* n'y

(*a*) Que sont donc devenus la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, le Sénégal, les établissemens français dans l'Inde, et l'île de Corse elle-même, puisque l'article 17 du code pénal dit que *la déportation consiste à être transporté hors du territoire* CONTINENTAL *de la France ?*

Digitized by Google

regarde pas de si près : le principe *non bis in idem* n'est, pour lui, qu'une pitoyable vieillerie. Un grand attentat est commis contre ses libertés constitutionnelles : que fait le peuple souverain ? Cet étrange souverain commence par mettre à la porte le roi coupable et, par dessus le marché, la dynastie tout entière ; à ce prix, et c'était là le moins, ses ministres devaient en être quittes, ou bien, pour se montrer conséquent, l'arrêt qui les a frappés aurait dû, en même temps, rappeler la dynastie expulsée (*a*). Ni l'un ni l'autre n'a eu lieu : cependant on n'en pourrait faire plus à Constantinople, car, là du moins, lorsque la populace dépose un sultan, ses ministres se tirent d'affaire fort souvent par un simple exil.

Les *Démophiles* de tous les pays crient bien fort contre le régime du *bon plaisir* des rois, et assurément nous n'avons pas la moindre intention de nous constituer les défenseurs de l'arbitraire, souvent dangereux et toujours détesté : seulement nous nous permettrons de faire remarquer, avec tout le respect profond que l'on doit sans doute à l'auguste souveraineté, tant soit peu, n'en déplaise aux amateurs, crasseuse et fétide, des bouchers, des vidangeurs et des poissardes, que leur *bon plaisir* est mille fois plus cruel, plus arbitraire, plus féroce et redoutable, que le bon plaisir des tyrans de l'Afrique ou des sultans de l'Asie.

Cet imposant aréopage qui, de toute sa hauteur et vu de loin, apparaît, aux regards du vulgaire, entouré

(*a*) Nous soutenons ici les *principes*, sans nous inquiéter nullement des personnes.

Digitized by Google

d'une auréole de vénération et à travers le prestige de tous les respects, la chambre des Pairs de France, deux fois sacrifiant à la peur, et à peine cela à quinze années d'intervalle, a offert à l'étonnement de l'Europe stupéfaite et contristée, le douloureux spectacle de deux assassinats judiciaires, une première fois le 7 décembre 1815, en frappant d'un arrêt de mort, de peur, alors, de déplaire aux implacables émigrés, l'illustre guerrier d'Elchingen et de Mojaïsck, que pourtant garantissait de toute atteinte une capitulation solennelle ratifiée par Louis XVIII lui-même; la seconde fois en décembre 1830, en frappant, de peur de la populace des faubourgs et du parti sanguinaire des jacobins, les ministres déchus du monarque détrôné, d'un arrêt illégal qui, à lui seul, réunit plus d'irrégularités qu'aucun autre d'entre tant d'arrêts iniques dont les fastes judiciaires aient conservé le souvenir.

La rébellion des Belges a été suivie de conséquences d'une si haute gravité qu'elles sont devenues réellement incalculables, et lorsque nous avons pris la plume, croyant n'avoir qu'à esquisser rapidement le tableau d'événemens fugitifs, nous étions loin de nous attendre que les grandes puissances s'accorderaient comme à dessein, par leurs pusillanimes tâtonnemens et par la plus ignoble condescendance envers une poignée de misérables, à faire tout ce qu'il était possible au monde pour que cette première étincelle, sortie de la fange, parvînt, en moins de quatre mois, à couvrir de torches incendiaires les quatre coins de l'Europe. Ce qui est arrivé était pourtant facile à prévoir et n'a

Digitized by Google

même pas manqué d'être prévu. Par malheur les hommes d'Etat, les régulateurs suprêmes des destinées des peuples, sont les seuls à n'avoir vu que trop tard ce que des hommes obscurs prédisaient déjà depuis long-temps. A cet égard, voici une anecdote dont nous pourrions, au besoin, établir l'exactitude par des preuves.

Quelqu'un qui a acquis une longue expérience des révolutions, en parlant, dans les premiers jours du mois d'août dernier, des événemens de Paris, vit dès lors ce qui ne s'est que trop réalisé. » *Les Français, dit-il,* » *sont dans leur droit, mais les jacobins gâteront la ré-* » *volution de juillet, comme ils gâtèrent celle de* 1789, » *et leur exemple produira de funestes résultats dans* » *toute l'Europe, si les cabinets respectifs n'y portent un* » *remède prompt et efficace.*"

Les événemens, comme on voit, n'ont que trop justifié la prédiction. Tous les gouvernemens de l'Europe auraient dû simultanément s'assurer du repos public dans leurs états respectifs, en prenant des ôtages partout où ils auraient pu le croire compromis: une pareille mesure n'eût été nulle part plus urgente qu'en Belgique, et un tel acte de vigueur aurait épargné à l'Europe les secousses de l'Allemagne, de la Pologne, de la Suisse, qui toutes n'ont été que la conséquence inévitable du scandale de l'impunité accordée aux brigands belges.

Les gouvernemens européens n'ont compris que trop tard de quelle importance il était pour eux tous, à commencer par la France elle-même, d'étouffer tout d'abord la révolte belge, eût-on dû impitoyablement la noyer dans le sang: ils n'ont bien apprécié la gravité

Digitized by Google

de leur position respective, que lorsque les troubles de l'Allemagne, de la Suisse, des Pyrénées, et surtout la fermentation de l'Irlande et le soulèvement de la Pologne, répondant de toute part à l'appel des Belges, sont venus simultanément paralyser les forces et, qui pis est, *l'énergie* de tous les cabinets. L'Autriche seule a été exempte, jusqu'ici, de bouleversemens et de secousses, et si elle doit à son tour avoir part à la contagion qui semble destinée à envahir le monde, pour satisfaire aux passions de la marmaille des écoles mutinée, toujours aura-t-elle la gloire et le mérite d'en avoir été atteinte la dernière, grâces à cette prévoyante fermeté qu'elle a su déployer et soutenir dans ses états, et que trop longtemps l'on a taxée de barbarie, mais dont aujourd'hui l'on a pu apprécier toute la sagesse.

C'est sans doute, il faut l'espérer, pour l'honneur de l'humanité, c'est pour avoir le temps de se reconnaître et en attendant de pouvoir reconstituer leurs forces matérielles, que les représentans des cinq grandes puissances, réunis à Londres en congrès, ont offert au monde stupéfait, la monstruosité d'une série de négociations conduites sur une ligne de parfaite égalité, d'une part, avec les ambassadeurs d'un roi dépossédé de la moitié de ses états par la trahison et par la révolte; d'autre part, avec les envoyés des rebelles, reçus, comme si de rien n'était, sur le pied de puissance constituée, admis chez les Wellington, les Aberdeen, les Gray, qui auraient dû les faire pendre à *Tyburn*, au nom de la morale universelle et dans l'intérêt du repos du monde entier, repos que par leur crapuleuse rébellion

Digitized by Google

ils ont compromis durant peut-être tout un siècle. Et en effet qui oserait prédire ce qui arrivera si l'Irlande, si l'Inde et le Canada (*a*) se détachent violemment de l'Angleterre, la Pologne de la Russie, l'Italie de l'Autriche, la Savoie du Piémont, les provinces rhénanes de la Prusse (*b*); si l'anarchie, inévitable en cas pareil, s'empare à la fois de chacun de ces états, comme encore de la Suisse, de la Norwège, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, et tout cela, parce que l'on aura sanctionné, par une scandaleuse reconnaissance, l'infâme et ridicule rébellion des Belges? Un tel dénouement disloquerait tout d'un coup, non seulement le système politique mais jusqu'à l'organisation sociale de l'Europe entière: et, si un pareil bouleversement arrive (et peut-être sommes-nous destinés à en

(*a*) On a vu en dernier lieu dans les journaux que les écoliers, car de nos jours le monde entier est menacé de tomber sous la férule de l'adolescence, avaient tenté un mouvement insurrectionnel au Canada.

(*b*) Nous sommes assurément bien éloignés de vouloir placer sur une même ligne les Polonais et les Suisses, par exemple, avec les Italiens et les Belges, les deux peuples de l'Europe le moins dignes (et ils l'ont assez prouvé l'un et l'autre) de former, dans leur état actuel, un pays indépendant, dont la première condition est l'esprit de nationalité qui leur manque à tous les deux à un même degré. Mais, abstraction faite de la position où se trouvent les différentes nations de l'Europe, nous dirons hautement que lorsque l'organisation sociale est menacée d'une gangrène universelle, tout honnête homme, tout ami de l'ordre doit, sous peine de crime de lèse humanité, se rallier au pouvoir, quels que puissent être les torts dont on ait droit, n'importe où, de l'accuser.

Digitized by Google

être tous les témoins et les victimes), il ne restera plus d'autre moyen peut-être que le knout de la Moscovie ou le cimetère de l'Orient, pour rétablir l'ordre et le repos, première condition *sine qué non* de toute existence sociale. Alors, pour ne point retomber dans l'état de nature, il faudra rentrer dans la barbarie, il faudra, qui plus est, non seulement la subir comme une dure nécessité, mais l'accepter comme un refuge, peut-être même comme un bienfait (*a*). Et tout cela pour qu'un bâtard de Louvain et un gredin de la rue Haute, (*b*) deviennent ministres et se fassent appeler *Excellence!*

L'examen, même sommaire, de la situation inouïe où les cinq grandes puissances viennent de se placer par la déclaration du 20 décembre, qui reconnaît l'indépendance future de la Belgique, cet examen, disons-

(*a*) Vous qui pourriez prendre tout ceci pour une exagération, lisez l'histoire, ou seulement recueillez vos souvenirs contemporains. Sans remonter à Sobieski sauvant l'Europe sous les murs de Vienne, en 1699, du joug des musulmans, souvenez-vous que de nos jours les cosaques du Don, les hordes nomades du Kamtschatka, ont campé sur les rives de l'Eridan et de l'Adige, ont deux fois bivouaqué sur les places de Paris. De tout temps l'on a vu les peuples barbares se ruer sur les nations civilisées, le Nord envahir le Midi. Il est dans la nature des choses que ceux qui sont mal chez eux, saisissent toutes les occasions pour s'emparer des pays où l'on est mieux, et cela se verra toujours.

(*b*) Personne n'ignore en Belgique que Van de Weyer est le bâtard d'un Anglais de qui la mère est l'entretenue, et que Tielemans est le fils d'un boulanger misérable de la rue Haute, quartier habité par la dernière populace de Bruxelles. Voilà, avec d'autres du même calibre, quels seront les grands dignitaires du futur état indépendant!

Digitized by Google

nous, sort du cadre dans lequel nous avons dû nous restreindre.

Si un tel examen, qui se rattache à une multitude de questions politiques, militaires, commerciales et financières de la plus haute importance, dont chacune à elle seule peut, dans sa solution, ébranler les deux hémisphères, si, disons-nous, un tel examen pouvait entrer dans les bornes de cet écrit, nous établirions :

1° Que quels que fussent les arrangemens ultérieurs à prendre à l'égard des provinces rebelles de la Belgique, il fallait, AVANT TOUT, et de pleine justice, si le mot de justice conserve encore un sens positif dans le langage des hommes, il fallait que ces provinces rentrassent sous l'obéissance du roi des Pays-Bas; qu'elles y rentrassent par une soumission *complète*, sans conditions ni concessions d'aucune espèce; qu'elles y fussent contraintes par la volonté unanime et par le concours de toutes les puissances de l'Europe, et assujetties à une dictature plus ou moins temporaire, mais suprême et absolue, puisque la Loi Fondamentale y a été déchirée, et que le pacte y a été rompu, nullement par le Monarque, comme cela est arrivé en France, mais par le peuple, tandis que pas la moindre provocation ni la plus légère infraction de la part du Prince n'autorisaient ce peuple à la rébellion, rébellion dont rien au monde ne pouvait seulement atténuer tant soit peu la gravité;

2° Que, depuis surtout l'ouverture du prétendu congrès national, cette soumission n'a cessé de devenir de jour en jour plus facile par la force même des choses, car à moins d'une puissante coopération étran-

Digitized by Google

gère, la Belgique seule ne saurait se maintenir encore longtemps, privée comme elle l'est de toute considération au dehors, et au dedans de toute espèce de force matérielle ni morale, sa dégoûtante rébellion n'ayant jamais eu d'autre force que ce qu'il a plu à la faiblesse des puissances de lui prêter ;

3° Que le principe de *non intervention*, tel qu'il est proclamé et soutenu par le jacobinisme en délire, est un principe immoral, absurde, spoliateur, éminemment subversif de toute société humaine ; et que, si les factions poussent la France à le prendre sous sa protection armée, la nation française se verra elle-même entraînée dans le gouffre qu'elle aura ouvert chez les autres nations ; elle se rendra responsable des calamités qui désoleront l'humanité, en même temps qu'elle mettra en péril, avec ses plus chers intérêts, ce trône civique, fondé naguère chez elle comme une garantie de liberté, et que toute l'Europe avait d'abord salué ou accepté, dans l'espoir de trouver en lui un gage de stabilité pour les autres trônes et de repos pour les nations.

Si, un peu plus tôt ou un peu plus tard, la France s'aventurait dans une guerre aussi injuste et aussi immorale, elle s'attirerait, et bien légitimement, il faut le dire, une coalition européenne : sans doute elle la repousserait au premier choc, mais à la longue la France est, moins qu'on ne le pense généralement, en mesure de résister à la lutte prolongée d'une coalition formidable. Ce serait pour elle-même, à la fin, le tour de ce *déchaînement des tempêtes* dont parlait M. Canning, dans son mémorable discours du 12 décembre 1826 ;

Digitized by Google

4° En ce qui touche l'accomplissement de la reconnaissance des Belges comme peuple indépendant, nous démontrerions que les conditions imposées par le protocole du 20 décembre à cette reconnaissance, sont inexécutables, et, de plus, moralement, matériellement et politiquement impossibles, car le protocole même veut qu'elles puissent se concilier avec ce qui leur est, par sa nature, évidemment contradictoire et diamétralement opposé. Les subtilités de la diplomatie auront beau se reproduire sous toutes les formes, se multiplier à l'infini, pour peu que l'on veuille s'en tenir strictement aux termes du protocole, et qu'en définitive l'on arrive à une solution quelconque *autre que la soumission complète et absolue* à leur souverain légitime des provinces rebelles, on ne fera jamais qu'un misérable replâtrage, que nous verrons tomber en poussière, aussitôt qu'une seule amorce sera brûlée, n'importe où, dans un coin quelconque de l'Europe.

Jusqu'ici les Belges ont offert aux huées du monde entier le bien triste spectacle d'un peuple mendiant chapeau-bas, s'en allant frapper de porte en porte pour demander, comme on demande l'aumône, à toutes les familles régnantes ou princières de l'Europe, de vouloir en grâce leur accorder un roi, et partout, comme on devait s'y attendre, n'essuyer que des refus humilians et dédaigneux. Et, en effet, qu'on nous dise où est l'homme d'honneur qui voudrait s'exposer à être justement appelé par ses contemporains et dans l'histoire LE ROI DES BRIGANDS? Et où est l'honnête homme, peu importe prince ou pâtre, qui oserait de gaîté de cœur, au prix

Digitized by Google

d'une spoliation infâme, d'un vol manifeste, devenir roi, et roi d'un tel peuple, en acceptant le bien d'autrui, un sceptre, une couronne décernés, de la sorte, par des mains souillées de sang et de fange, par des mains qui ont éclairé le meurtre et le pillage par l'incendie, par des hommes, en un mot, qui ont transformé l'incendie, le pillage et le meurtre, en vertus civiques et en titres privilégiés d'espèce nouvelle, pour arriver aux emplois et aux dignités, pour obtenir des récompenses (*a*) !

Tels sont pourtant les hommes avec lesquels ont pu traiter d'égal à égal les représentans des plus puissans monarques de l'Europe, les hommes qui se sont assis à la table d'un Talleyrand, d'un d'Aberdeen; qui ont *échangé des notes* avec le ministre des affaires étrangères à

(*a*) Le prétendu gouvernement provisoire est assailli, à Bruxelles, comme on peut le penser, de pétitions tendant à obtenir des places au préjudice des titulaires nommés par le Roi. Or, tandis que l'on appuie, partout ailleurs, des demandes de ce genre de preuves de moralité, à Bruxelles on se fait gloire et mérite d'avoir été dans la nuit du 25 août, le premier à mettre le feu chez M. Van Maanen, à piller chez le directeur de police ou ailleurs. Et, chose incroyable, telle est l'impudeur des hommes qui gouvernent aujourd'hui la Belgique, que les pétitions qui s'appuient sur des titres de cette nature, sont apostillées et renvoyées immédiatement aux prétendus *ministères*, pour y être accueillies *de préférence à toutes les autres*. Ceci est à la lettre, et si nous ne craignions point de compromettre des personnes éminemment respectables qui peuvent avoir des propriétés ou des parens en Belgique, quoiqu'elles-mêmes se soient réfugiées en Hollande, nous nommerions ces personnes, qui ont vu, CE QUI S'APPELLE VU, nombre de pétitions appuyées sur de pareils titres et revêtues des apostilles dont nous venons de parler.

Digitized by Google

Paris, avec le congrès européen à Londres, assurant de *leur considération* (la considération, juste ciel! d'un Rogier, d'un Gendebien, d'un Van de Weyer!!!) les représentans des rois d'Angleterre, de France et de Prusse, ceux des empereurs d'Autriche et de Russie. Et voilà où mène un premier acte de faiblesse; lorsque l'on a affaire à des misérables n'ayant rien à perdre au monde, ni sous le rapport de la fortune ni sous celui de la réputation, bien moins encore de la pudeur.

Quant à l'Autriche, à la Prusse, à la Russie, les principes qui animent ces cabinets ne sauraient être douteux: nous devons déplorer la cruelle nécessité qui s'est plue à les acculer à la plus fausse des positions, d'où il est permis d'espérer que chacune de ces puissances se hâtera de sortir avec honneur le plus tôt qu'elle le pourra.

C'est l'Angleterre, et encore plus la France, qui nous semblent en péril, et en péril imminent, de devenir, l'une et l'autre, victimes des principes subversifs qu'elles viennent de prendre sous leur protection solidaire. La France, surtout, dont le gouvernement date d'hier, a plus besoin de conserver la paix que ne semblent le penser ces hommes turbulens qui débordent son cabinet, qui molestent un roi honnête homme, qui le poussent, qui l'entraînent malgré lui: elle en a même un besoin impérieux, afin de rétablir le bon ordre, de coordonner ses lois, d'affermir ses nouvelles institutions, de rétablir son industrie menacée de mort, son crédit fortement ébranlé (*a*). Le

(*a*) D'après des relevés publiés dans les journaux libéraux eux-mêmes, la France a perdu en 1830, sur ses fonds publics seule-

Digitized by Google

drapeau français connaît, il est vrai, le chemin de presque toutes les capitales de l'Europe, mais aussi, l'Europe poussée à bout, a deux fois, en moins d'un an, prouvé à la France qu'à leur tour ses armées combinées savaient trouver le chemin de Paris.

Vainqueurs ou vaincus que seraient d'abord les Français, si une guerre de leur part pouvait être provoquée ou rendue inévitable pour une cause aussi infâme, ce serait jouer trop gros jeu de la part de ceux qui tiennent en mains les destinées de leur patrie, que d'exposer trente deux millions d'hommes à recommencer une quatrième fois les chances de Jemmapes, de Leipsick et de Waterloo, car le dénouement de ce terrible drame pourrait fort bien finir par être tout autre qu'il ne le fut dans la bonne fortune à Fleurus et à Austerlitz, ou même dans la fortune adverse à Montmartre et au Mont-Saint-Jean.

Supposons qu'à la première irruption, et sans l'ombre de doute le premier conflit serait terrible, une grande partie des peuples de l'Europe se fasse l'auxiliaire du drapeau de Jemmapes et de Valmy; admettons, par impossible, que simultanément atteints d'un vertige mille fois plus redoutable et meurtrier que le *cholera-morbus* lui-même, tous ces peuples renversent leurs gouvernemens respectifs; imaginons encore que ces peuples entonnent en chorus, le même jour, à un même signal, de Cadix à Varsovie, et de Palerme à Dublin, le *Ça ira*, la *Marseillaise*, voire même la *Brabançonne*, ce paroxisme de délire une fois calmé,

ment, la somme énorme d'un milliard et demi de francs. (Voyez entr'autres le *Messager des Chambres* du 25 janvier 1831.)

Digitized by Google

et après que l'on se sera *fraternellement* mitraillé, lanterné, noyé, fusillé, décapité, égorgé, de part et d'autre pendant un demi-siècle, pour arriver ainsi au *bonheur commun* de Babeuf, de Marat et de sa grotesque doublure Démophile, après même que l'on se sera déchiré en lambeaux comme des bêtes féroces, ou, si l'on veut, dévoré les uns les autres à la manière des cannibales, soit horreur, soit lassitude, il faudra bien finir par une trêve, par une paix, et, pour faire la paix, avant tout, il faut s'entendre.

De deux choses l'une: ou bien de cette épouvantable catastrophe renaîtra l'état de nature du premier âge, et nous doutons fort qu'un pareil résultat convienne beaucoup à ceux qui, avec le plus de force, poussent maintenant à la roue pour nous précipiter dans l'abîme. Alors plus de fabriques d'une part, plus de consommateurs de l'autre. Celui qui, aiguillonné par la faim, aura tué une bête fauve, se nourrira de sa chair palpitante, se couvrira de sa peau ensanglantée. Le coton de l'Inde cessera de traverser l'Océan, les ateliers de Manchester, les magasins de Londres disparaîtront à leur tour, car le *bonheur commun* aura anéanti le luxe et renvoyé les consommateurs aux forêts vivre avec les loups.

Ou bien cette lutte de fureur et de rage se terminera par des traités, et, en ce cas, au premier mot des négociateurs, reparaîtront les difficultés primitives, c'est à dire les questions d'intérêts respectifs: alors chacun se retrouvera à son point de départ, plus le découragement commun et la misère générale, la lassitude et la défiance contre toute espèce d'améliora-

Digitized by Google

tions, de liberté et de progrès, l'horreur des plus utiles innovations: et les maux contre lesquels on s'était partout révolté quand on n'en était, dans le fait, affligé nulle part, ne viendront que trop fondre à l'envi sur la triste humanité: ceux qui n'étaient point satisfaits de toutes les garanties judiciaires désirables, n'auront plus d'autre juge suprême, on ne saurait trop le répéter, que le knout ou le lacet: ceux qui osaient accuser un pouvoir paternel de violenter leur conscience, le glaive leur imposera peut-être un jour l'idolâtrie des Tartares ou le culte des musulmans. Alors vraiment pèsera sur les nations ce

Boréal scettro, inésorabil, duro (a),

qui partout prendra la place d'un gouvernement équitable: pour avoir écouté la voix insensée, les promesses fallacieuses des perfides qui l'égarent, le peuple deviendra misérable, abruti, serf peut-être, pour avoir poursuivi une liberté sans bornes, incompatible avec l'état actuel de civilisation sociale: enfin, pour avoir voulu se soustraire, tout d'un coup, à d'inévitables imperfections, il se trouvera courbé sous un joug impérieux, réduit à pleurer en silence des maux trop réels, insupportables, et à dévorer jusqu'à ses larmes, de peur d'éveiller par l'expression d'une douleur légitime les soupçons d'un maître ombrageux, farouche, inexorable.

Précisément parce que la rébellion des Belges n'a été provoquée par aucun grief *réel*, encore moins par des actes d'oppression et de tyrannie de la part du Monarque pas plus que de ses ministres, la sanction défini-

(a) Alfieri.

Digitized by Google

tive que pourraient donner les puissances de l'Europe à un ordre de choses, né à la lueur des incendies, appuyé sur la spoliation, le brigandage, l'ingratitude et le parjure, établirait un précédent qui ne manquerait pas de leur devenir tour à tour funeste, plus spécialement encore à la France et à l'Angleterre, menacées à tout instant de circonstances analogues.

La Belgique avait un bon roi : toutes les perversités et les démences se sont coalisées pour renverser son pouvoir.

Les Français ont aussi un bon roi : mais les Français croient-ils donc ne compter parmi eux aucun insensé ni aucun pervers ? Lequel d'entr'eux osera révoquer en doute l'existence, dans sa patrie, d'une multitude de partis, les légitimistes, entr'autres, les républicains, les napoléonistes, tous combinant leurs efforts pour arriver à leur but, et pourtant tous placés dans l'impossibilité de l'atteindre, à moins de renverser l'ordre de choses nouvellement établi, et dont la consolidation serait tant à désirer pour le bonheur de l'Europe comme de la France elle-même. Par là nous entendons faire des vœux pour l'affermissement de la maison d'Orléans sur le trône, comme gage tout à la fois d'ordre, de paix et de liberté, mais nullement des vœux pour appeler sur la France la prolongation ou le retour de ces scènes dégoûtantes, par lesquelles prélude toujours la populace pour arriver aux plus grands crimes, ni de ces mutineries d'écoliers, de ces hurlemens barbares d'un prétendu peuple souverain, mêlant des cris féroces de sang et de vengeance, jusqu'au sein des fêtes qu'il ose appeler civiques et nationales, parce

Digitized by Google

que partout où les masses en délire sont ameutées, il leur faut s'abreuver, s'enivrer, indistinctement, soit de vin, soit de sang; il leur faut offrir d'horribles holocaustes à l'idole du jour, sauf, à son tour, à la renverser, à l'égorger le lendemain.

Nous en convenons, la France unanime est pour ainsi dire invincible, mais cette unanimité, chez elle, nous ne la voyons nulle part.

Que ceux qui ne peuvent comprimer d'honorables regrets d'avoir dû faire momentanément ce qu'ils appellent à tort *une halte dans la boue*, prennent donc garde de ne pas réduire tous les peuples de l'Europe à faire ensemble une horrible *halte dans le sang*, car le sang est plus liquide encore, l'on peut s'y noyer plus facilement: qu'ils prennent donc garde surtout de n'y point noyer cette dynastie nouvelle, brillante tout à la fois de souvenirs et d'espérances; ce serait, de leur part assumer de gaîté de cœur une responsabilité immense par son étendue, terrible par ses résultats; ce serait se préparer de trop cuisans, de trop tardifs regrets, peut-être même d'inexorables remords.

Cela n'arrivera pas, direz-vous: hommes imprudens, en êtes-vous sûrs? qui vous garantit le contraire?

Nous combattrons pour défendre l'élu du peuple, *nous combattrons*, direz-vous encore, *depuis le tombeau de nos pères jusqu'au berceau de nos enfans.*

Eh oui, vraiment; mais avez-vous donc oublié que cette même promesse si touchante, si magnanime, avait été déjà faite à *l'élu du peuple*, si jamais il en fut, par l'illustre Lacépède, au nom du sénat conservateur qu'il présidait avec tant d'éclat, qu'il honorait par de

Digitized by Google

si nobles vertus (*a*): avez-vous donc oublié que trois mois plus tard ce sénat de parjures et de lâches votait la déchéance de *l'élu du peuple*, que pourtant chacun d'eux avait juré de défendre en combattant *depuis le tombeau de ses pères jusqu'au berceau de ses enfans!* et avez-vous donc oublié que ce même Lacépède qui, au milieu de l'émotion générale, venait de prononcer cette sublime harangue, lui aussi, osa voter la déchéance? Napoléon eut le malheur de compter sur les promesses de l'entraînement: on sait ce qu'il lui en coûta. Puisse Louis Philippe, mieux avisé que l'auguste victime de Sainte-Hélène, être moins confiant dans l'avenir, et se montrer satisfait d'un présent qui ferait encore l'envie des plus puissans monarques de la terre!

Pour être moins flagrans en apparence, les périls auxquels l'Angleterre s'expose en sanctionnant la félonie et l'ingratitude des Belges, ne sont ni moins graves pour sa situation intérieure ni moins menaçans pour elle au dehors. Que répondra l'Angleterre à l'Irlande, demandant le rappel de l'union qui pourtant n'avait pas été pour elle tout à fait dépourvue d'avantages, lorsqu'elle reconnaît et qu'elle protège la séparation de la Belgique, quand l'union pour les Belges n'avait été qu'une source non interrompue de prospérité et de richesses? L'Angleterre accueille les prétendus griefs d'un peuple turbulent et ingouvernable, dont pas un n'a le moindre fondement. Que répondra, qu'osera répondre cette puissance égoïste et vénale aux malédictions légitimes des Parganiotes, indignement sacri-

(*a*) Discours du président du sénat à l'empereur Napoléon, décembre 1813.

Digitized by Google

fés par la perfidie du cabinet de Saint-James aux vengeances ottomanes? que répondra-t-elle au cri d'indépendance qui, tôt ou tard, s'élèvera, menaçant de l'une à l'autre extrémité de l'immense presqu'île de l'Inde? Ce sera bien autre chose que les griefs des Belges, quand cinquante millions d'Indiens, armés des ossemens de leurs pères inhumainement sacrifiés à l'avarice anglaise, reprocheront à leurs barbares oppresseurs d'avoir affamé le Bengale, d'y avoir accaparé, détruit tout commerce, d'y avoir encouragé, récompensé la trahison, l'espionnage, l'ingratitude et le parjure, d'avoir immolé à la plus révoltante cupidité l'infortuné Tipoo-Saïb et ceux qui noblement lui étaient restés fidèles dans l'infortune; d'avoir, et un mot, exercé des actes de spoliation et de rapine, n'admettant d'autre parallèle possible que les atrocités commises par les Espagnols à la conquête du Nouveau-Monde. Que pourrait opposer l'Angleterre au cri spontané d'indépendance qui s'élèverait du sein d'un grand peuple depuis plus de trente ans opprimé par elle, spolié, vexé, outragé de mille manières, et qui, à l'appui des plus légitimes prétentions, présenterait aux regards d'Albion, comme une tête de Méduse, le protocole qui consacre en principe l'indépendance d'un peuple qui, depuis des siècles jusqu'à nos jours, n'a cessé de s'en montrer constamment indigne?

Belges, ne vous en déplaise, il se passera encore longtemps avant que vous soyez dignes de l'indépendance et mûrs pour la liberté. Et, quoique placés au centre de l'Europe, vous n'en êtes pas moins la honte des peuples policés. Vous ne ressemblez pas plus aux

Digitized by Google

Belges dont parle César, que les Italiens des triomphes ne ressemblent aux Italiens des processions. Si vous osiez en douter vous n'avez, pour vous en convaincre, qu'à jeter un regard autour de vous. Partout vous reconnaîtrez les pas gigantesques qu'ont faits les peuples dont vous êtes environnés, dans les voies des améliorations morales et des progrès matériels de toute espèce. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, et cette noble Hollande dont le contact ne vous a tant offusqués que parce que la comparaison vous humilie, voyez quels progrès ces pays ont faits depuis deux siècles et demi. Et vous, depuis lors, qu'avez-vous donc fait? Durant ces deux siècles et demi, vous êtes restés stationnaires. Peuple de bêtes de somme, incapable d'autre chose que de tendre le cou au joug que les convenances européennes exigent qu'on vous impose, constamment prêt à mordre la main qui vous protège et à baiser la verge qui vous frappe, lâche envers vos tyrans, rebelle envers vos bienfaiteurs, n'ayant su emprunter que toujours les vices de vos maîtres et jamais pas une de leurs vertus; vos masses ont conservé les traditions superstitieuses des *pillos* (*a*) de l'Espagne, sans avoir rien de la fidélité castillane. Votre noblesse possède toute la morgue des barons de l'Allemagne, sans en avoir ni le patriotisme ni l'instruction. Votre génération nouvelle s'évertue à singer la pétulance parisienne et ne parvient à en saisir que le ridicule, sans même, en définitive, avoir de ce ridicule ni l'enjouement, ni l'amabilité, ni l'esprit que l'on y trouve. De telle sorte qu'à proprement parler, le caractère

(*a*) Mot espagnol qui signifie la canaille.

Digitized by Google

belge se compose d'une vraie caricature sociale, sorte de type, unique dans l'espèce, et que personnifierait à merveille un perroquet enragé portant besicles, à instinct proditoire d'ingratitude, toujours prêt à mordre la main qui le nourrit, juché gravement sur une marotte, et un poignard en sautoir, babillant sans cesse et, dans son monotone et intarissable caquet, passant à tort et à travers, sans transition, de l'atroce au ridicule, et, en définitive, ne sachant employer que les mots ignobles d'un baragouin composé de catalan, de tudesque et de welche.

Belges, cela est triste, il est vrai, et surtout pour un peuple comme vous si bouffi de prétention; mais pourtant, mot à mot, cela est ainsi.

Si ce tableau ignominieux de leur caractère national leur paraît entaché d'exagération ou d'injustice, que les Belges compulsent leurs propres annales; qu'ils prennent pour point de départ le grand siècle de Guillaume le Taciturne: depuis lors, et durant la longue période de deux cent cinquante années, nous les voyons toujours les mêmes, tels qu'ils se sont montrés de nos jours, humbles et soumis envers le tyran qui les opprime, ingrats et traîtres envers la main bienfaisante qui les protège; parlant sans cesse de liberté et se montrant de plus en plus indignes d'indépendance, sans laquelle toute liberté est impossible. Dans la lutte immortelle entre Philippe, alors maître du monde, et la Hollande, nous voyons celle-ci parvenir, par les efforts du plus sublime héroïsme, à briser un joug ignominieux et à prendre rang parmi les puissances de l'Europe; les Belges au contraire demeurent asservis

Digitized by Google

à leurs tyrans. Après avoir passé alternativement de la domination de l'Espagne, de l'Autriche et de la France, nous voyons encore ces mêmes Belges de nos jours disposés d'avance à courber le front devant le vainqueur quel qu'il puisse être, non moins indignes, non moins incapables, de s'associer au mouvement généreux des Hollandais, pour recouvrer une patrie, que de voler au secours du grand homme qui osait soutenir une lutte héroïque contre l'Europe en armes, seul à la tête d'une poignée de héros.

Aussi les mépris et les affronts, pour lesquels on serait presque tenté de croire que les Belges ont été créés tout exprès, la diplomatie de l'Europe ne les leur a point épargnés.

Elle a pu descendre, il est vrai, pour éviter une conflagration générale, jusqu'à admettre en sa présence cette grotesque caricature d'ambassadeurs, diplomates improvisés, quelques-uns même quittant à peine leur bavolet, à chacun desquels peuvent s'appliquer admirablement ces mots spirituels d'Addison : *He visited several countries as a public minister, in which he had formerly wandered like a gipsy* (*a*).

Vous serez reconnus peuple indépendant, vous a dit la conférence de Londres, mais à la condition (et cette condition qui renferme à elle seule une multitude de conditions subsidiaires est de rigueur avant tout) ; vous serez reconnus indépendans, à la condition que rien ne soit changé au *statu quo* actuel ni aux stipulations des

(*a*) Revêtu d'un caractère public, il a visité plusieurs pays, dans lesquels on l'avait vu précédemment vagabonder comme un vil histrion.

Digitized by Google

traités; pourvu encore que les intérêts, la sécurité des puissances et l'équilibre de l'Europe n'en reçoivent aucune atteinte.

Ce n'est pas tout : vous serez indépendans, vous dit l'Europe; mais il vous est défendu de vous constituer en république, attendu que votre pays ne serait alors autre chose qu'une espèce de kaléidoscope politique aux innombrables combinaisons de crime et de folie, propre seulement à bouleverser, à ensanglanter la terre et à finir, à la longue, par envoyer aux Petites-Maisons l'Europe entière.

Vous serez indépendans, mais il vous est défendu, pareillement, d'élire un roi indigène, car la morale publique et la majesté du trône ne permettent point qu'on vous laisse jouer une parodie par trop burlesque, par trop dégoûtante de la royauté, telle que le serait sans aucun doute celle qui sortirait de l'auge ignoble que vous auriez transformée en urne d'élection, les monarques de l'Europe n'étant nullement disposés à admettre dans leur auguste association, le premier va-nu-pieds venu, qu'il pourrait vous passer par la tête de transformer en roi.

Vous deviendrez indépendans, à condition que votre roi ne soit pas plus le duc de Reichstadt que le duc de Leuchtenberg.

Vous serez indépendans, mais la France refuse de vous incorporer, comme elle vous refuse un roi de la dynastie d'Orléans.

Vous serez indépendans, mais vous ne devez pas espérer que l'Angleterre vous accorde un prince de la maison de Brunswick, pas plus que vous n'obtiendrez pour roi un Saxe-Cobourg. Celui d'ailleurs qui a re-

Digitized by Google

fusé le trône d'Athènes, qui n'a point voulu régner sur les descendans d'Alcibiade, de Lycurgue, de Léonidas et de Solon, ne descendra jamais jusqu'à devenir le roi des Belges.

Vous serez indépendans, mais ne vous flattez point que ni la famille des czars, ni l'illustre maison de Brandebourg, ni l'antique race de Hapsbourg, consentent jamais à voir régner un des leurs sur un peuple tel que vous.

Voilà les nombreuses hypothèses d'exclusion que les potentats de l'Europe vous imposent, à vous nation belge, dont à ce prix, mais à ce prix seulement, les plénipotentiaires réunis à Londres, veulent bien admettre l'hypothèse de votre *future* indépendance, à condition encore, et après toutes celles qui précèdent, qu'elle puisse se » combiner avec *les stipulations des* » *traités*, avec les *intérêts et la sécurité des autres puis-* » *sances*, et avec la *conservation de l'équilibre* euro- » péen" (*a*). Encore, outre cela, ne vous disent-ils autre chose, si ce n'est que » *La conférence s'occu-* » *pera*, à cet égard, de *discuter* et de *concerter* les nou- » veaux *arrangemens* les plus propres à y parvenir."

Lisez cela, vous négociateurs imberbes, qui n'avez quitté l'école où on vous voyait hier encore, que pour faire une école sans exemple, lisez et voyez si l'aréopage européen s'est ou non diverti à vos dépens.

Et vous que la chose concerne, lisez attentivement, et, si cela vous est possible, calculez donc les incalculables obstacles que ces conditions si concises et

(*a*) Expressions textuelles du protocole de Londres, en date du 20 décembre 1830.

Digitized by Google

pourtant si claires, formelles et positives, doivent nécessairement rencontrer dans l'exécution. Voyez les mille rouages de l'immense machine politique de toute l'Europe, remis en mouvement d'un seul coup, et jugez vous-mêmes des résistances que ne peuvent manquer de lui opposer d'aussi nombreux frottemens (*a*).

Belges, si après cela il se trouve encore dans toute l'Europe un prince assez à plaindre, pour fixer votre choix, se respectant d'ailleurs assez peu lui-même pour vouloir d'une couronne traînée de la sorte dans les ruisseaux durant deux mois, partout offerte humblement et partout repoussée avec horreur et avec mépris; si, dans les familles augustes l'on compte un seul individu ayant assez peu d'honneur, pour se rendre complice d'une spoliation infâme et pour vouloir d'un trône d'où vingt factions l'auraient bientôt expulsé, s'il en a l'audace et l'impudeur que ce prince se montre, qu'il jette un regard sur ce trône, puis qu'il y monte, s'il en a le courage. Cette fois du moins l'insolent blasphême de Roussel (*b*) se trouvera susceptible d'application, car pour celui qui consentirait à subir la royauté au prix de tant d'outrages, de honte et de remords, le trône en effet ne serait plus qu'un pilori.

Allez, qui que vous puissiez être, prince infortuné, à qui tant de déboires auraient été réservés, allez ceindre un diadême qu'il vous faudra peut-être remplacer tour à tour par le capuchon et le bonnet rouge, mais en montant les premières marches d'un trône si

(*a*) C'est ce que certain journal appelait assez plaisamment, le 23 janvier, des *frictions salutaires!!*

(*b*) *Journal de Louvain.*

Digitized by Google

chancelant, souvenez-vous combien la Roche-Tarpéienne est près du Capitole ; souvenez-vous des assassins du Taciturne et de Henri IV ; ayez les yeux fixés sur *White-hall*, et sur la place de la Révolution ; n'oubliez jamais la catastrophe qui termina les jours de Charles Ier et ceux de Louis XVI....

Non, il ne serait ni équitable, ni nécessaire en soi, ni même prudent pour l'Europe de détacher *complètement* la Belgique du royaume dont elle a fait partie depuis quinze ans. Et il est en vérité sans aucun autre exemple dans les fastes de l'histoire qu'un roi honnête homme, détrôné à moitié par des sujets rebelles, dont il fut le père affectueux, dépouillé par ces enfans ingrats et parricides, demandant l'appui de ses amis, de ceux même qui, de leur propre main, avaient élevé et garanti le trône où ils l'avaient placé, voie se tourner contre lui ceux de qui, sans la plus légère ombre de doute, il avait tout droit d'attendre *aide*, *secours* et *appui* (*a*), aux termes formels et positifs des traités.

S'il était possible de voir réellement consommer un aussi monstrueux attentat, et que la Belgique dût être en effet arrachée au sceptre de GUILLAUME, de toutes les combinaisons proposées jusqu'ici, celle dont on avait parlé dès la fin d'octobre paraîtrait peut-être préférable.

(*a*) » ..... Les trois monarques contractans (c'est à dire les » empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse) se » donneront réciproquement *dans toutes les occasions et dans tous* » *les cas*, aide, secours et appui."

(Article 1er du traité signé à Paris le 14-26 septembre 1815 entre les trois monarques précités.)

Digitized by Google

Cette combinaison consisterait à partager la Belgique; à donner à la Prusse Liège, une partie du Namurois et le Brabant méridional, la ville de Bruxelles y compris; à la France le Hainaut et l'autre moitié du Namurois; à l'Angleterre les deux Flandres et Anvers, en échange du Hanovre que l'on aurait cédé, en compensation, au roi des Pays-Bas, lequel alors aurait pris le titre de roi de Hollande et de Hanovre : enfin, selon la version qui avait circulé à ce sujet, l'Autriche et la Russie auraient reçu des indemnités pécuniaires de chacune des trois puissances copartageantes.

Quoi qu'il en arrive, non, mille fois non, les Belges ne sont pas faits et ne le seront encore de longtemps, ni pour être libres, ni encore moins pour devenir indépendans. Aucun peuple de l'Europe, si l'on excepte tout au plus les Italiens, ne révère, n'apprécie, ne comprend moins que le Belge, le mot sacré de PATRIE. Plutôt que de partager la nationalité, sa gloire et ses bienfaits avec un peuple dont l'origine est commune à la leur, nationalité qui, dans le court espace d'à peine quinze ans, avait répandu chez les Belges tous les genres de prospérité agricole, commerciale et industrielle jusqu'alors inconnues dans leur pays, on les a vus avec moins de surprise que de dégoût, mendier des maîtres étrangers, et n'obtenir pas même l'asservissement de leur patrie, ni les chaînes qu'ils ont eu l'infamie d'aller partout implorer à genoux.

Mais la Providence est juste. Ce peuple naguère si heureux, aujourd'hui meurt de faim, et l'Europe s'aperçoit déjà, à commencer par la France elle-même, que la *glorieuse révolution* des Belges n'est autre chose qu'une

Digitized by Google

parodie infâme, et une longue scène de démence, de turpitudes et de forfaits.

Peuple indigne ! vous avez renversé un ordre de choses qui faisait l'envie des nations de l'Europe, et qui fera l'admiration de l'histoire.

C'est à la lueur des incendies, à l'aide de la terreur inspirée à quatre millions de lâches par cinq cents bandits, que vous avez constitué un pouvoir destructeur qui a tout renversé, tout démoli, avant de savoir s'il aurait de quoi reconstruire.

Un pouvoir sans autre origine que celle du crime ne pouvait transmettre aucun droit : aussi vos prétendus électeurs et vos élus sont également dépourvus de mandat et de mission : tous vos actes sont atteints d'avance d'un vice originaire, le plus grand des vices, LA NULLITÉ.

Et c'est une telle assemblée de forcenés, soi-disant congrès national, frappée tout à la fois de mort civile (*a*) et politique à sa naissance, c'est ce congrès lui-même qui, dans le paroxisme de la plus monstrueuse ingratitude, a osé pourtant prononcer à perpétuité la déchéance des Nassau !

LA DÉCHÉANCE DES NASSAU !!! Ces mots de malédiction et de ruine pour les Belges, devraient être gravés en caractères de feu, comme la menace du festin

(*a*) Tous les misérables qui le composent se trouvent en état flagrant de haute trahison, passibles, par conséquent, de la peine capitale, laquelle entraîne nécessairement les effets de la *mort civile*. Aussi se sont-ils empressés d'abolir cette peine, ce qui pourrait passer pour une sanglante épigramme.

Digitized by Google

de Balthasar, sur les murs mêmes du repaire où ils ont pu être proférés.

Oui, la Providence est juste; si, d'une part, elle a permis l'accomplissement du forfait, elle a voulu, de l'autre, en faire sortir un châtiment non moins terrible qu'exemplaire.

Hommes abominables et pervers! votre tour arrivera, gardez-vous d'en douter.

Vous avez renversé, avec le trône protecteur de tous, une multitude, de notabilités l'ornement de la patrie.

Vous avez anéanti toute justice, vos juges tremblent devant vos sicaires, et n'osent pas plus acquitter l'innocent qui vous déplaît, que frapper du glaive des lois le coupable que protègent vos incendiaires et vos pillards (*a*).

Vous avez brisé sous le couteau des assassins les plus doux liens sociaux. Dans combien de familles n'avez-vous point anéanti la première des béatitudes domestiques, le bonheur du foyer?

Des épouses éplorées vous demandent compte du sang de leurs époux: des citoyens plongés dans la douleur vous redemandent la compagne qui embellissait leur vie; des mères vous montrent avec effroi les ossemens de leurs fils: des orphelins sans asile et sans pain ne trouvent plus que des ruines et des cendres, là où naguère encore s'élevait paisible leur toit paternel. Que d'existences n'avez-vous point détruites, ou empoisonnées sans retour!

Des centaines de milliers de bras se lèvent menaçans

(*a*) Un fratricide bien avéré, bien connu et même avoué, a été récemment acquitté en Belgique. UN FRATRICIDE!!

Digitized by Google

sur vos têtes, ils vous imputent, à bon droit, la cruelle inaction où vos forfaits les ont réduits; ils vous reprochent, d'une voix terrible, la misère de leurs familles, la faim, l'horrible faim qui déchire les entrailles de leurs enfans; ils vous rendent responsables des forfaits dont, par vous seuls et pour vous, ils ont pu se souiller.

Nous n'appelons les représailles sur personne, quelque méritées qu'elles puissent être: mais nous ne pourrions que voir la vengeance du Ciel, le DIGITUS DEI et ses terribles anathèmes, si, quelque jour, livrée au désespoir, la populace venait à immoler à son aveugle fureur, à sa légitime indignation, ce congrès d'infâmes; si le scélérat qui appelait sur d'honnêtes et paisibles citoyens l'*anathème de l'impopularité* AVEC TOUTES SES SUITES, tombait lui-même tôt ou tard victime des suites de la haine de ce peuple qu'il a trompé avec tant de perfidie et de lâcheté; si ceux qui ont poussé les masses au pillage et à l'incendie venaient à être, à leur tour, incendiés et pillés; si enfin les brigands qui ont fait souffrir à Gaillard les tortures les plus atroces et l'ont pendu à leur exécrable gibet de liberté, étaient eux-mêmes accrochés à un gibet, soit en vertu de la vindicte légale, soit encore par une explosion vengeresse de cette même populace qu'ils avaient enivrée de leurs propres fureurs.

Quelque terribles que doivent être, tôt ou tard, les réactions, nous ne plaindrons aucun des grands coupables qui en tomberaient la victime.

Quelque grandes que soient les calamités et les misères qui accablent déjà la Belgique, et qui ne peuvent que s'aggraver, n'importe le maître qui leur com-

Digitized by Google

mande ou la forme de gouvernement qui les régisse: les amis de la morale publique et de la justice distributive n'y verront qu'une expiation méritée; ils garderont leur commisération pour le véritable malheur, car ce serait profaner la pitié que d'en avoir pour des Belges.

Désormais l'agriculture est perdue sans retour dans ces contrées jadis si florissantes. Les mines, les exportations, les usines, les manufactures, les ateliers y ont reçu le coup de la mort: il n'est donné à aucune puissance humaine, d'ici pour le moins à un quart de siècle, de leur rendre la vie. Loin de nous en attrister, nous applaudirons à un pareil résultat. Il est beau, il est moral, il est éminemment exemplaire que la vertu reçoive sa récompense et le crime son châtiment. S'il pouvait n'en être point ainsi, le mot de justice, sur la terre, ne serait plus qu'un mot vide de sens.

La coupable Anvers qui prospérait aux dépens d'Amsterdam rentrera dans sa nullité, et la cité fidèle retrouvera bientôt son antique splendeur.

L'infâme Bruxelles deviendra ville de province, ou ne sera plus que la capitale ridicule d'un état éphémère plus ridicule encore.

Le Hainaut et le Namurois, Liége et Verviers, perdront en peu de temps leurs exportations. Les Flandres verront tomber, une à une, leurs superbes manufactures (*a*). La détresse générale fera place à l'ai-

(*a*) Passant ici sous silence des détails d'exécution déplacés dans cet écrit, nous nous bornerons à affirmer que, sans nul besoin de la participation du Gouvernement ni du moindre concours de

Digitized by Google

sance, à la prospérité publique : tant mieux. Nous n'aurons de pitié pour aucune de ces provinces, pour les Flandres elles-mêmes, puisqu'elles ont eu la lâcheté de subir le joug d'une poignée de misérables, joug que pourtant elles détestent, et qu'un souffle seul eût suffi, depuis longtemps, à secouer.

Si quatre millions d'individus sont coupables ou complices, qu'ils portent la peine de leur crime ou de leur complicité.

Si ce ne sont que des lâches, quatre millions de lâches assemblés sont de trop sur la terre, dans un siècle qui a vu tant de prodiges d'une valeur héroïque.

Que si les crimes et les folies des Belges finissent par allumer en Europe une conflagration générale, ce qui, du reste, un peu plus tôt ou un peu plus tard, nous paraît inévitable, leur pays, avant tout, en deviendra le théâtre; alors les adolescens qui y dictent la loi apprendront trop tard de quels terribles fléaux la guerre est escortée; la Belgique tombera, tour-à-tour, au pouvoir du vainqueur; et, vainqueurs comme vaincus, tous y promèneront à l'envi le carnage, l'incendie, la dévastation, la misère, la contagion, le désespoir et la mort.

la puissance législative, et par la seule action d'un certain nombre de riches capitalistes, il est possible, selon nous, et même facile, en très-peu d'années, et quel que soit le sort futur réservé aux Belges, d'anéantir complètement leur prospérité industrielle et d'en faire tourner la ruine, entièrement à l'avantage des Hollandais. Le plan que nous avons conçu à cet égard nous semble infaillible, et nous sommes loin, du reste, de vouloir en faire un secret à ceux qui nous paraîtraient réunir la volonté aux moyens de le mettre à exécution.

Digitized by Google

A la vue de tant de maux les amis de la justice sur la terre s'inclineront avec respect devant la justice éternelle. Ils garderont leurs larmes pour les victimes, et, détournant la tête, ils refuseront toute pitié aux provocateurs, aux incendiaires, aux assassins et à leurs complices.

Après avoir rapidement esquissé les faits, nous allons nous livrer à l'examen des causes qui leur ont donné naissance, et à la recherche du remède qui nous semble encore pratiquable.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La véritable origine des troubles qui désolent l'Europe depuis quelques mois, et notamment la Belgique, remonte à la mauvaise organisation donnée à l'Europe après la chute de l'empereur Napoléon. Pour plus de clarté, nous allons maintenant procéder par chapitres séparés.

VICES DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE.

Toutes les calamités qui affligent l'Europe aujourd'hui, trouvent leur origine et leur explication dans l'énormité des fautes commises par le congrès de Vienne.

Notre but n'est nullement de nous engager dans une discussion interminable, peut-être même insoluble, sur la préférence qu'il convient d'accorder à telle forme de gouvernement sur telle autre. On a écrit là-

Digitized by Google

dessus, depuis Platon jusqu'à nos jours, des milliers de volumes: on en écrira, Dieu sait combien de milliers encore, sans que l'on en soit guère plus avancé de part ni d'autre. L'homme d'état, l'homme habitué à réfléchir, finiront par conclure qu'il y aurait à peu près tout autant d'extravagance à vouloir appliquer à la Pensylvanie ou à l'Angleterre les lois qui régissent l'Espagne ou l'Autriche, que si l'on prétendait assujettir les poissons et les oiseaux à une loi commune.

L'Europe avait renversé Napoléon: elle aurait agi avec beaucoup plus de prudence et de sagesse, si, profitant des victoires qu'elle venait de remporter sur ses armées, elle eût placé ce grand homme à la tête du mouvement irrésistible déjà imprimé au siècle par des événemens accomplis, car lui seul possédait un bras assez puissant pour préserver les trônes des excès populaires, et pour soustraire les peuples aux dangers de l'oppression.

Le mal était fait: on l'aggrava en y cherchant un remède.

Le congrès de Vienne voulut faire du pouvoir parce qu'il en fallait et qu'il en faut partout où se trouvent des hommes unis en société. Il voulut aussi faire de la liberté, ou du moins en avoir l'air, parce que l'on en avait promis à tort et à travers à tous les peuples. Il se trouva que le congrès de Vienne, au bout du compte, n'avait fait que de la liberté de mauvaise grâce et du pouvoir de mauvais aloi. Or, il arriva partout que l'un et l'autre se trouvèrent en conflit, parce que ni l'un ni l'autre n'avaient été placés sur leur terrain, parce que ni l'un ni l'autre n'avaient été organisés de manière à se protéger mutuellement. La

Digitized by Google

défiance réciproque fut le premier résultat de cette conception hermaphrodite.

On voulut récrépir la légitimité, sans songer qu'on l'avait traquée pendant vingt ans d'asile en asile; qu'on l'avait expulsée de Vérone et de Mittau dans l'intérêt d'une légitimité toute contraire, que l'on avait pourtant reconnue, cajolée, flagornée aussi long-temps qu'on l'avait vue assise sur le char resplendissant de la victoire.

C'était accorder beaucoup trop, si on voulait reconstruire l'ancien régime; ce n'était point assez, si l'on voulait faire franchement du neuf, c'est-à-dire, de la monarchie constitutionnelle.

Il fallait, au surplus, faire tout l'un ou tout l'autre. Les progrès des lumières ne permettaient point que l'on essayât de refouler brusquement le siècle: c'eût été une entreprise insensée. Les prêtres ont compris cela beaucoup mieux que les diplomates: aussi, les voyons-nous concentrer partout leurs efforts vers un but unique, celui de dominer l'instruction de la jeunesse: laissez-les façonner deux ou trois générations à leur guise, et le siècle aura bientôt reculé jusqu'aux *auto-da-fé*, et à la suprématie du pape sur les rois de la terre.

Nous ne balançons pas à le dire: quelque périlleuse, inopportune, hasardée, imprudente, injuste, inutile, ardue et peu sensée que pût être l'entreprise de refaire partout du pouvoir absolu, il y aurait eu encore peut-être plus de chances de succès, que dans cette conception mesquine qui enveloppa les deux tiers de l'Europe dans un immense mensonge, mit en honneur le parjure des rois envers les peuples et des peuples

envers les rois, et les plaça presque tous dans un état permanent de suspicion réciproque.

Le congrès de Vienne fit connaître ses traités, mais il oublia de publier le seul indispensable, celui qui aurait appris aux rois à gouverner un peuple, et aux peuples à obéir à un roi, placés mutuellement dans une aussi fausse position : dans tout état où les gouvernans et les gouvernés ont lieu de se méfier les uns des autres, les révolutions deviennent inévitables.

Ce n'est point de la sorte qu'agissaient autrefois les Romains. Leur politique aurait produit des résultats aussi durables que le monde, s'ils ne s'en fussent point eux-mêmes écartés (1).

Ce qui embarrassait le plus le congrès de Vienne, c'était la France. Il voulait y rétablir les Bourbons, et il n'osait point l'entreprendre, sans promettre à la nation la jouissance de ses libertés.

Ou il ne fallait plus de légitimité, ou il ne fallait point de liberté. Mais à la manière dont on essaya d'une part de tranquilliser le peuple, tout en poussant de l'autre les Bourbons sur le trône, chacun vit bien qu'on ne faisait que du *provisoire*, et les cent jours auraient dû ouvrir bien des yeux ; mais il existe sur la terre des yeux destinés à ne s'ouvrir jamais, ou à ne s'ouvrir que trop tard : on croirait que ce sont ceux de la taupe : pas du tout, ce sont les yeux de l'homme. Le don de savoir les ouvrir à temps est accordé à bien peu de monde sur la terre.

Waterloo brisa définitivement le trône impérial,

(1) C'est ce que Montesquieu développé admirablement dans sa *Grandeur et Décadence des Romains*.

Digitized by Google

mais il n'effaça ni les événemens gigantesques de l'empire, ni les souvenirs ineffaçables qui avaient amené cette nouvelle conflagration.

On persista à ne voir dans tout cela qu'une bataille gagnée, un *usurpateur* relégué sur un rocher et un *légitime* restauré sur le trône.

Aussi les choses rentraient-elles, en apparence, tant bien que mal, dans l'état où les avait trouvées le prodigieux débarquement du 1er mars, plus, toutefois, l'arrogance des uns, l'oppression des autres, et la haine mortelle et réciproque des deux partis.

Alexandre parut avoir compris combien un pareil état de choses était précaire, à quelles secousses, à quels maux, tôt ou tard, il exposait l'Europe. Ce monarque vit bien que l'on avait bâti sur le sable: la droiture de son esprit et celle de sa conscience s'accordaient à lui dire, que parce que l'on s'était trompé une première fois, ce n'était pas une raison pour que l'on fût dans l'obligation de se tromper une seconde, au point de devoir persister dans une erreur propre, tôt ou tard, à rallumer une guerre à mort dans les quatre parties du monde.

Personne n'ignore que la première idée qu'eut l'empereur de Russie après la journée de Waterloo, fut de placer sur le trône de France le Prince d'Orange, son beau-frère.

Si un tel projet se fût réalisé en 1815, la France serait aujourd'hui la plus formidable puissance du monde.

Mais cela ne faisait pas du tout le compte de l'Angleterre: car l'Angleterre n'avait fait ou suscité à la France vingt années de guerre à mort, que précisé-

Digitized by Google

ment pour l'empêcher d'arriver à ce haut résultat de puissance et de splendeur où voulait la conduire Napoléon. A cela près, il n'est aucun cabinet plus *élastique* que le cabinet de Saint-James, et même il n'en est aucun qui doive se montrer plus accommodant que lui en point de *légitimité*: mais ce mot de légitimité fut mis en avant par l'Angleterre comme motif ostensible d'opposition, parce qu'elle ne se souciait nullement de dire son véritable secret à toute l'Europe, qui devint sa dupe, tant le vertige, alors, était généralement répandu.

Si l'Angleterre soutint, à cette époque, *unguibus et rostro* la restauration des Bourbons, ce fut bien moins parce qu'ils étaient légitimes, que parce qu'ils étaient complètement nuls. La nullité notoire de ces princes était la plus solide des garanties du maintien d'une longue paix dont toute l'Europe avait besoin, et principalement l'Angleterre.

Cette puissance n'ignorait point combien les Bourbons auraient à faire avec leurs capucins et leurs marquis: elle comprenait à merveille que l'empire de l'Océan ne lui serait point disputé aussi long-temps que son antique rivale serait aux prises avec les prétentions de sa noblesse vermoulue et de son clergé turbulent et sans crédit, l'un et l'autre en horreur à la nation.

La seconde restauration des Bourbons fut donc résolue, principalement sous l'adroite influence de l'Angleterre, et en dépit des sages pressentimens de l'empereur Alexandre.

Cet acte, qui lui-même fut une grande faute, ne manqua point d'être suivi d'une multitude de fautes énormes.

Digitized by Google

Il aurait fallu imposer au trône des conditions de garantie du maintien de sermens déjà violés une première fois, et en même temps imposer à la nation des conditions de garantie pour le maintien du trône, car l'un n'était pas moins que l'autre indispensable à la consolidation de cette paix générale, pour la conservation de laquelle on a vu les vieilles légitimités de l'Europe passer, pour ainsi dire, huit années en chaise de poste, sautant, de congrès en congrès, de Vienne à Carlsbad, à Troppau, à Laybach, à Vérone, en un mot partout où on espérait pouvoir trouver quelques moyens de radouber, tout au moins de calfater, tant bien que mal, ce navire faisant eau de toutes parts, que l'on avait si imprudemment lancé au milieu des écueils et livré à la merci des tempêtes.

Placer en contact immédiat des peuples libres et des peuples courbés sous le pouvoir absolu, et cela après avoir promis aux uns comme aux autres indépendance et liberté, deux choses fort distinctes entr'elles, et que l'on a trop souvent confondues, ce qui a produit les plus grands maux; constituer la France sous des formes représentatives et en apparence libérales, avec une dynastie surannée, bigote, ennemie par incapacité, par préjugé et par ses récentes réminiscences, de toute espèce de liberté, et ne la subissant à contre cœur que par forme de transition; laisser dans cette fausse position un peuple fort, riche, homogène, compacte, plein d'ardeur et de vie, confondant ses souvenirs avec ses espérances, à côté de royaumes nouvellement formés d'élémens hétérogènes, tels, par exemple et entre tant d'autres, que les Pays-Bas et la Sardaigne;

Digitized by Google

le premier, où, par une bien rare exception, la liberté avait pour elle la dynastie et contre elle une forte moitié de la nation; le second, avec un pouvoir absolu à formes grotesques et mesquines, état bizarre formé de deux peuples naturellement haineux et turbulens, depuis des siècles ennemis jurés l'un de l'autre, comme le sont, en un mot, les Piémontais et les Génois; enlever à la France toutes ses conquêtes, et cependant, par un contresens inexplicable, lui conserver assez de force et de puissance pour lui donner à tout instant la tentation de les reprendre; mettre de la sorte les peuples perpétuellement aux prises avec leurs rois et aussi perpétuellement les rois aux prises avec les peuples: établir ici la liberté des cultes, là souffrir une odieuse intolérance, laisser les juifs en Allemagne courbés sous une sorte d'ilotisme qui soulève d'indignation toute ame honnête, et permettre que l'on brûle ailleurs des hommes tout vifs pour crime de prétendue lèse-majesté divine (1); permettre encore que, par delà les Pyrénées, des moines farouches fassent périr dans les cachots et les ergastules, ou disloquer dans d'horribles tortures les francs-maçons, tandis que les plus grands monarques de l'Europe sont notoirement francs-maçons eux-mêmes; séparer matériellement par de simples fossés de frontière tel état où la liberté à peu près illimitée de la presse est constitutionnellement garantie, de tel

(1) Cette incroyable atrocité, digne des siècles de barbarie, s'est passée, en 1819, en Savoie, où l'on brûla vif en place publique un postillon qui avait dérobé quelques brimborions appendus au cou d'une poupée que, dans ce pays-là et dans d'autres encore, l'on appelle une Madone.

Digitized by Google

autre où règne une censure rigoureuse: voilà, entre tant de chefs-d'œuvre de même nature, ce que fit le congrès de Vienne de déplorable mémoire. Il s'imagina, de la sorte, avoir fermé pour des siècles le temple de Janus, tandis qu'il n'avait fait en réalité que poser mesquinement à tous les coins de l'Europe de misérables pierres d'attente, sans même, en définitive, prendre les précautions nécessaires pour s'assurer que des mains perfides ou malhabiles ne vinssent à tout instant les ébranler.

A peine la seconde restauration se fut-elle glissée en France à peu près inaperçue, au bruit du canon de Waterloo, que l'Europe y toléra ou peut-être même y encouragea les plus lâches réactions, tandis qu'elle y conservait pourtant l'apparence des formes constitutionnelles garantissant l'oubli et appelant les Français à l'union.

On a vu assurément bien des alliances monstrueuses, et surtout de nos jours; mais depuis que le monde existe, nous ne pensons point que l'on ait vu nulle part encore les victimes fraterniser avec leurs bourreaux et cela, probablement, ne se verra jamais.

Si l'on voulait une de ces grandes proscriptions à la manière de Marius et de Sylla, il ne fallait plus nulle part de constitutions ni de chartes, du moins jusqu'à la complète extermination du parti voué aux gémonies. En ce cas, il ne fallait pas qu'un seul pouce de terrein se trouvât sur le continent de l'Europe, où un proscrit quelconque pût espérer d'avoir asile.

Certes, et surtout dans nos mœurs actuelles, c'eût été une exécrable monstruosité que de souffrir en au-

Digitized by Google

cun pays civilisé, un système de persécution organisé de la sorte, sur une échelle aussi vaste. Que l'on ne s'y trompe donc pas : nous repoussons une pareille pensée avec toute l'horreur qu'elle inspire, mais, comme en politique tout doit être *positif*, nous soutenons qu'une semblable atrocité aurait eu du moins son côté conséquent, si on voulait étouffer le parti vaincu. La première qualité d'un homme d'état c'est de vouloir ; comme la première condition d'un homme sensé c'est de savoir lui-même ce qu'il veut. Or, le congrès de Vienne autorise l'histoire à dire de lui hautement qu'il agissait sans plan arrêté, sans trop savoir ce qu'il voulait, ni pourquoi il le voulait, puisqu'il manifestait une volonté, tandis qu'il hérissait d'obstacles la route même qu'il semblait s'être tracée et qu'il annonçait avoir la volonté de suivre.

Quand les mots jurent avec les choses, rien ne marche que de travers: aussi, depuis quinze ans, la politique de l'Europe a constamment vécu au jour le jour, ne battant que d'une aile. On a pu y voir, tour à tour, du Metternich, du Nesselrode, du Castlereagh, du Canning, et même du Villèle, mais jamais l'ombre d'ensemble d'un système coordonné.

A quelques toises de distance on laissait fort tranquillement s'élever des capucinières et des clubs, la superstition et l'impiété, l'égalité et les privilèges : apparemment on avait cru par-là établir des contrepoids, propres à maintenir partout l'équilibre désiré: il s'est trouvé qu'en dernière analyse on n'avait réussi qu'à placer l'Europe sur une immense bascule. La première cheville qui a cassé, a fait dégringoler l'écha-

Digitized by Google

faudage. Les congrès auront beau s'évertuer à l'étançonner, ils ne parviendront tout au plus qu'à le tenir encore en l'air un peu de temps, et chaque traité, chaque nouvel étançon, ne servira qu'à lui donner une secousse nouvelle : mais tous les congrès du monde n'aboutiront qu'à reculer de quelques mois, tout au plus de quelques années, le moment décisif. Il faut que tout pouvoir social soit renversé de fond en comble, pour se reconstituer après des siècles de carnage sur des montagnes de cadavres, ou bien il faut que l'esprit révolutionnaire soit à jamais étouffé. D'une façon ou de l'autre, l'état politique de l'Europe est à refaire en entier. Qu'on le fasse *pouvoir*, ou qu'on le fasse *anarchie*, c'est une question : ce qui n'en est pas une, c'est que le *statu quo* n'est désormais plus tenable à peu près nulle part, ni pour personne.

De ce mélange bizarre de liberté mensongère et de pouvoir mal assis, s'échappèrent d'augustes mais d'ignobles mensonges, que, par respect pour la morale publique et pour le bon exemple des peuples, les arbitres de l'Europe n'auraient point dû souffrir, pas plus que pour l'honneur des trônes et pour le repos des nations.

Les parjures de Paris, de Madrid et d'Andujar exercèrent une influence incalculable sur les destinées de l'Europe, car ils y jetèrent les semences de haines éternelles, implacables, entre les deux élémens constitutifs du corps social, les monarques et les nations, en d'autres termes, entre les gouvernés et les gouvernans.

Tandis que l'on avait, de la sorte, mis en présence une liberté écrite et des princes qui l'effaçaient, des dynasties en horreur aux peuples et des peuples en

Digitized by Google

horreur aux dynasties, ce qui plaçait au centre tout à la fois et aux extrémités de l'Europe de nombreux foyers d'embrasemens partiels, devant tôt ou tard former un embrasement immense, la plupart des états se trouvaient nécessairement atteints de la lèpre des comparaisons.

Ce qui semblait insupportable, par exemple, au peuple français, aurait été reçu avec des transports de gratitude et d'allégresse chez des peuples voisins, courbés réellement sous un ordre de choses par trop odieux, par trop absurde, et que l'état social de l'époque rendait doublement intolérable. Tandis que Montrouge et le faubourg Saint-Germain soupiraient après l'absolutisme intolérant du Piémont et de l'Espagne, en Espagne et en Piémont, les classes éclairées regardaient la charte de Louis XVIII comme le beau idéal du bonheur social : on conçoit en effet que, vue de loin et, surtout, jugée par comparaison, elle dût leur paraître beaucoup plus séduisante qu'aux Français, lesquels d'ailleurs, et dès le jour même où elle parut, s'étaient méfiés de sa rédaction, et encore plus du rédacteur, et qui, après tout, avaient eu raison de se défier de l'un comme de l'autre.

On ne tarda pas, en Europe, à s'apercevoir que les sermens de Paris étaient comme ceux de Reims, tous évidemment de la même famille, et prêtés à la façon de Dom Miguel.

Cependant, un royaume de nouvelle création fixait en Europe tous les regards, et servait de type aux plus brillans parallèles. On a déjà compris que nous voulons parler du royaume des Pays-Bas.

Digitized by Google

Ici, par une étrange anomalie, la liberté était largement comprise du monarque, et fort mal et fort peu, si même ce n'est pas du tout, des deux tiers de la nation.

Ce fut encore une erreur des puissances qui avaient constitué le royaume, que d'exiger une *union intime* (1) entre deux peuples plaqués, pour ainsi dire, tout d'un coup l'un contre l'autre, et dont le premier jouissait depuis des siècles d'une liberté qu'il avait conquise au prix de son sang, d'une constance héroïque, ainsi que des plus nobles sacrifices, et que par cela même il savait chérir et comprendre dans les limites de l'ordre, condition essentielle, premier besoin des sociétés; tandis que l'autre peuple non moins turbulent que lâche n'avait connu depuis des siècles que l'ignominie de porter des fers étrangers, sans avoir ni cette résignation de la sagesse qui sait se soumettre à une dure nécessité, ni l'énergie qu'il aurait fallu pour les secouer avec courage et avec fierté.

Le gouvernement des Pays-Bas avait été beaucoup mieux et plus vite jugé et compris au dehors qu'au dedans (2).

A Rome on comprenait à merveille qu'un gouvernement constitutionnel, qui veut de bonne foi la liberté et qui répand l'instruction parmi les classes populaires, sapait jusqu'aux fondemens le règne de l'hypo-

(1) Expressions textuelles de l'art. 1er du traité du 21 juillet 1814.

(2) Nous ne parlons pas ici de la Hollande, qui n'avait pas besoin de la révolution française pour atteindre ce haut degré d'instruction et de patriotisme, nécessaire au maintien de l'ordre, associé à la jouissance des libertés politique et religieuse.

Digitized by Google

crisie, et Rome avait de bonnes raisons pour voir un pareil avenir avec effroi; aussi prit-elle ses mesures en conséquence. La matière première, en Belgique, était toute à ses ordres. Un clergé ignorant et fanatique, pouvant disposer d'une population tout aussi fanatique et aussi ignorante que lui, fut mis en campagne, et il n'avait même pas fallu le stimuler, puisque dès l'aurore de la régénération belge, ce même clergé s'était spontanément déchaîné contre l'autorité d'un roi non catholique, ainsi que contre les dispositions d'une Loi Fondamentale sanctionnant la liberté des cultes. La noblesse belge avait associé ses fureurs aux fureurs du sacerdoce, parce que l'égalité des droits consacrée par les codes et maintenue par la nouvelle constitution, contrariait ses prétentions de privilèges qu'elle espérait ressaisir sous un prince autrichien; aussi, dès 1814, s'était-elle empressée de présenter ses plus vives instances au général autrichien baron de Vincent, pour obtenir que la Belgique rentrât sous le sceptre de l'Autriche.

D'autre part, les rois qui avaient dû subir malgré eux le régime constitutionnel, et qui en méditaient la ruine et ceux qui étaient parvenus à s'en préserver, voyaient également de mauvais œil un nouveau royaume, placé au centre de l'Europe, et sur lequel tous les regards de celle-ci étaient fixés, un royaume où le monarque ayant compris la liberté, et cru à la reconnaissance parmi les hommes, travaillait avec une noble probité et une constance infatigable à développer et à affermir toutes les libertés qu'il avait jurées en promulguant la Loi Fondamentale, loi dont il avait

Digitized by Google

lui-même voulu faire une condition *sine quâ non* de sa royauté, rejetant au loin toute idée de pouvoir absolu, dont il lui eût été facile, plus qu'à aucun autre monarque, de se saisir en rentrant dans ses états.

De leur côté, les Bourbons étaient loin de voir de bon œil un voisinage aussi importun, et qui les exposait journellement aux plus humilians parallèles.

Les jésuites s'étant emparés successivement du pouvoir en France, et surtout de l'instruction de la jeunesse, une importune comparaison qu'offrait perpétuellement aux yeux de la France la sage administration du gouvernement des Pays-Bas, devenait pour eux un sujet perpétuel d'inquiétudes, car les amis de la liberté en immense majorité chez la nation française ne manquaient aucune occasion de montrer comme un modèle à suivre par l'administration de leur pays, ce qui se passait en Belgique. Aussi, dès le commencement de la restauration, le parti prêtre de la France n'avait rien négligé pour susciter et entretenir la discorde dans la partie méridionale du nouveau royaume des Pays-Bas. Quand il s'agit d'appeler le désordre dans un pays où le catholicisme n'est pas dominant, on est toujours sûr d'avance de pouvoir compter sur la coopération du clergé apostolique. De nombreuses cabales furent ourdies dans le confessionnal, afin d'organiser la désobéissance aux actes du Gouvernement, et, qui pis est encore, cette redoutable force d'inertie qui oppose au pouvoir des résistances d'autant plus invincibles, qu'elles échappent partout à l'action coërcitive des lois, même dans les pays courbés sous la puissance la plus absolue.

Digitized by Google

Les choses furent poussées tellement loin que, sans un acte de vigueur déployé à temps par le Gouvernement qui fit attacher au carcan en effigie le contumace prince de Broglie, évêque de Gand, il est plus que probable que la rébellion qui a éclaté en 1830 dans les provinces méridionales du royaume, aurait eu lieu dès l'époque dont nous venons de parler.

Cela aurait suffi à sauver le royaume, si le gouvernement des Pays-Bas se fût tenu ferme et solide sur le terrein où il venait de se placer dans cette mémorable occasion. Les prêtres se le tinrent pour dit, et demeurèrent tranquilles pendant leurs premiers momens de stupéfaction. Mais ils furent bientôt remis de leur frayeur, dès qu'ils s'aperçurent qu'il s'était plutôt agi d'une boutade, que du commencement d'un système stable d'énergie de la part du Gouvernement.

Pendant que les prêtres de la France et de la Belgique se donnaient la main dans le commun intérêt de cette suprême domination, à laquelle le sacerdoce aspire depuis tant de siècles, d'autres germes de discorde étaient continuellement échangés entre les deux pays. Une infernale habileté sut mettre à profit jusqu'aux vertus royales, pour les faire tourner au profit de la félonie et de la sédition.

Les Bourbons, à peine de retour, avaient signé des ordonnances de proscription qui ne furent pas la moindre tache dont ils souillèrent leur seconde restauration. L'on alla jusqu'à profaner le langage auguste de la miséricorde, au point de qualifier de loi d'amnistie une loi infâme d'exil et de spoliation, rendue en opposition formelle aux sermens, à la charte et aux traités.

Digitized by Google

Des pygmées s'avisèrent de trancher du Marius et du Sylla, comme s'ils avaient eu la moindre des qualités de ces grands proscripteurs. N'ayant réussi qu'à accroître la haine sans même en définitive inspirer la crainte, il en résulta pour les Bourbons que leurs actes devinrent tout au moins aussi ridicules qu'odieux, et c'était la plus déplorable de toutes les combinaisons, car, la tyrannie qui ne sait même pas se faire craindre perd jusqu'au mérite de la clémence que le public qualifie de faiblesse, et alors elle n'inspire plus ni attachement ni gratitude, et n'obtient en retour que mépris.

Ainsi, les puissances qui, en 1814, avaient manipulé la nouvelle Europe d'après des vues rétrécies et au gré de passions mesquines, devaient s'attendre, après y avoir semé partout mille germes de fermentation et de discorde, à voir naître, tôt ou tard, l'explosion, qu'elles avaient elles-mêmes préparée.

Là où des institutions libérales étaient indispensables pour le maintien du nouvel ordre de choses, on avait imposé une dynastie hypocrite, déconsidérée, beaucoup trop faible pour refaire du pouvoir absolu, et beaucoup trop arriérée pour se mettre au niveau du siècle et pour marcher de pair avec lui.

Aux peuples chez lesquels la liberté n'était comprise que de nom et l'indépendance pas du tout, par exemple les Italiens, on avait rendu l'ancien morcellement déplorable, en criant à tue tête, aux quatre coins de l'Italie, indépendance et liberté.

A l'autre extrémité de l'Europe, on avait commis une faute opposée, mais toujours de nature à entre-

Digitized by Google

tenir des germes analogues de sédition et d'anarchie. Nous voulons parler de la Pologne.

Le partage de la Pologne fut, sans doute, un crime odieux de la politique du siècle dernier. A cet égard, il n'y aura jamais qu'une voix sur la terre, aussi long-temps que les notions du juste et de l'injuste auront un sens positif parmi les hommes. Car, s'il est vrai de dire que la forme *élective* qui régissait la Pologne était de nature à compromettre à tout instant le repos de l'Europe, l'Europe pouvait fort bien exiger que la Pologne adoptât un système de stabilité plus en harmonie avec les progrès du siècle, sans s'arroger pour cela un droit de spoliation également repoussé par la morale universelle et par l'intérêt bien entendu des autres états eux-mêmes, dont la sûreté sera toujours subordonnée à l'existence d'une barrière formidable propre à les garantir des envahissemens du Nord.

Aussi est-elle un des plus beaux titres de gloire qui, avec tant d'autres, aient honoré la mémoire de l'immortelle Marie-Thérèse; la résistance que cette illustre princesse opposa long-temps au partage de la Pologne, partage, il est juste de le dire, dont elle dut, dans le seul intérêt impérieux de ses états, plutôt subir sa part qu'elle ne consentit à l'accepter.

Mais, après avoir rendu hommage à ce qui était juste et vrai il y a cinquante ans, et revenant au *positif*, qui, en dernière analyse, est le seul fondement possible des sociétés humaines, l'on est forcé de convenir que s'il n'y avait pas une prescription en

Digitized by Google

politique comme en toutes choses, et si l'on rendait chaque génération responsable sans cesse des crimes et des usurpations des générations qui l'ont précédée, il n'existerait pas, dans le monde entier, depuis la Chine jusqu'au Mexique, une seule dynastie ni un seul empire que l'on ne pût renverser et bouleverser de fond en comble en allant fouiller dans ses annales.

La question de la Pologne est donc du nombre de celles que les constructeurs de la nouvelle Europe ont dû envisager sous son véritable aspect, c'est-à-dire dans l'état où ils la trouvaient en 1814, et non telle qu'on devait la voir vingt ans plus tôt.

Ainsi, en raisonnant d'après le *positif*, qui, on le répète, est seul vrai en matière de gouvernement, à moins toutefois de ne faire des romans politiques, il fallait rendre à la Pologne toute son ancienne nationalité, ou l'effacer entièrement.

On ne fit ni l'un ni l'autre: ce fut une erreur grave, qui devait tôt ou tard porter ses fruits.

Laisser subsister de nom un royaume de Pologne, formé du tiers environ de la véritable Pologne, telle que nous l'avons tous vue indépendante et guerrière, à peine y a-t-il de cela un demi siècle; conserver à ce royaume, mutilé de la sorte, une armée polonaise, l'entourer de tous les souvenirs, pour ainsi dire vivans, de sa récente splendeur, c'était vouloir perpétuer les haines et les sentimens de vengeance, c'était vouloir les transmettre de génération en génération jusqu'à la consommation des siècles.

Quand la politique connaît ou sanctionne une grande injustice, ou quand elle en accepte la suc-

Digitized by Google

cession, comme elle est censée avoir agi pour le plus grand bien de tous, il faut du moins qu'elle en fasse disparaître ou qu'elle en affaiblisse le côté odieux, en offrant au monde le côté raisonnable qu'il est possible de lui trouver. Ce que l'histoire pardonne le moins à la mémoire des arbitres du monde, ce n'est point encore toujours ce qui est inique, c'est, sans contredit, ce qui est absurde.

Or, il était absurde de raccourcir des deux tiers un royaume, comme les démons que Milton veut faire entrer dans le *Pandémonium*, et de se flatter en même temps que ce qu'on en conservait ne perpétuerait point dans l'âme de chaque Polonais le désir de contribuer à rendre un jour à sa patrie ce qu'elle avait perdu.

Nous ne saurions envisager ici la question de la Pologne ni sous le rapport de la moralité du partage, ni sous celui de sa restauration. Nous ne voulons la traiter que sous le rapport du sens commun, et nous soutenons qu'il n'y a pas eu de bon sens à laisser subsister d'une ancienne injustice, précisément ce qu'il fallait pour en perpétuer le souvenir.

On aurait dû la consommer en entier et effacer alors jusqu'au nom de Pologne, en ce cas, n'avoir pas un seul régiment polonais, et disséminer soigneusement toutes les recrues dans les corps russes : ou bien on aurait dû relever tout-à-fait le royaume des Jagellan et des Sobieski, même sous le sceptre d'un prince étranger. A condition de voir renaître leur ancien royaume, il est probable que les Polonais ne se seraient pas montrés intraitables sur ce point. Que si cela ne pouvait avoir lieu d'aucune manière,

Digitized by Google

alors il fallait effacer entièrement jusqu'au nom de Pologne, car, après tout, les souvenirs historiques ne se composent d'autre chose que de noms.

A la longue tout s'affaiblit dans les réminiscences des nations, tout s'oublie. Les Polonais, dans la suite des siècles, seraient devenus Russes ou Autrichiens, comme cela est arrivé à tous les peuples conquis ou dénaturés. Prenons exemple des Romains. Ne trouvez-vous point que les descendans des vainqueurs d'Annibal et de vingt peuples puissans, font une belle figure aujourd'hui sur la terre ? Jadis ils montaient au Capitole en triomphe : vous les voyez, maintenant, monter la *santa-scala* à genoux !

» Colei chè l'universo ebbe in mancipio,
» Or salmeggia, e una mitra è il suo cimiero" (1).

En résumé, si le congrès de Vienne voulait faire des nations indépendantes, il fallait qu'il s'y prît autrement qu'il ne le fit, et s'il voulait faire du pouvoir absolu et des partages, il fallait en adopter fortement le principe et le suivre jusque dans ses dernières conséquences. N'ayant voulu, ou n'ayant su faire ni l'un ni l'autre, il a gâté les affaires de tout le monde et n'a bâti que sur le sable. On en voit les preuves aujourd'hui.

Il en est de même à l'égard de l'Italie. Ceux qui ne jugent ce pays que d'après ce qu'ils en ont lu dans Dupaty ou dans lady Morgan, ou bien ceux qui croient le connaître parce qu'ils y sont allés baiser les pantoufles du pape à Rome ou le sang de San Gen-

(1) Monti.

Digitized by Google

mare à Naples, sont loin de se douter que l'Italie est peut-être l'une des contrées les plus arriérées de l'Europe en fait d'esprit national : l'on ne pourrait guère lui donner d'autre pendant que la Belgique.

Les Italiens se plaignent que, depuis quinze ans, on leur donne des coups de bâton. C'est possible, et il est dur de le dire ; mais, en admettant le fait, il est juste d'ajouter qu'ils ne sont guère propres qu'à cela.

Il existe en Europe, rien de plus vrai, sous un ciel admirable, un beau pays,

» Chè Appennin parte, il mar circonda el' Alpi ,"

pays que l'on continue d'appeler Italie, mais qui est bien loin de ressembler à ce qu'il fut jadis sous les maîtres du monde.

On a bientôt fait de dire et de répéter à tort et à travers : Rendez la liberté aux Italiens. Il faut, avant tout, voir si la chose est possible. Ceux qui se bercèrent, il y a trente-six ans, d'une pareille illusion, se sacrifièrent corps et biens, versèrent leur sang, prodiguèrent leur fortune en pure perte. Les Monteleone, les Borghèse, les Melzi, les Strongoli (1) et d'autres encore, en ont offert le déplorable exemple. Avant de songer à rendre un peuple indépendant et libre, il faut savoir s'il est mûr pour le devenir, pour jouir en paix des avantages d'un pareil ordre de choses, sans compromettre d'ailleurs le repos des autres peuples.

(1) Le jeune prince de Strongoli et son frère furent pendus dans l'horrible réaction de 1799. Le duc de Monteleone sacrifia des millions de ducats, et ne parvint qu'à se ruiner.

Digitized by Google

Or, bien certainement les Italiens sont encore à quelques siècles en arrière de cette élévation morale qu'il faut qu'une nation ait atteint, avant de pouvoir être livrée à elle-même sans inconvéniens, ni pour sa propre tranquillité ni pour le repos des états limitrophes.

Il ne faut pas juger d'un pays de seize à dix-huit millions d'habitans, par la population de quelques unes de ses villes principales.

Assurément, si l'Italie offrait partout la culture d'esprit qu'on trouve à Venise, le courage qui anime les Piémontais, le patriotisme des Génois, en un mot les bonnes qualités du reste assez clair-semées, qui se font remarquer seulement chez les sommités sociales dans certaines localités, rien ne serait ni plus raisonnable ni plus juste que de soutenir les droits des Italiens à devenir une nation.

Mais ces peuples, si on les abandonnait à eux-mêmes, passeraient des siècles à s'entr'égorger, d'abord et avant tout, pour se disputer le choix d'une capitale; ensuite pour savoir s'ils auraient ou s'ils n'auraient point un pape à Rome; si ce pape serait souverain temporel, ou si on l'obligerait à rentrer dans les limites du successeur de St. Pierre et du serviteur des serviteurs; s'ils admettraient la liberté des cultes, ou bien si on aurait le droit de traquer les juifs comme des loups, sauf à prendre leur argent quand *la patrie*, ou quand la *madone*, ce qui revient à peu près au même dans ce pays-là, *daigneraient* leur en demander.

Allez, vous, diplomates à congrès, et vous, publicistes à *utopies*, allez faire avec de pareils hommes quel-

que chose qui puisse tant soit peu ressembler à une nation.

Allez donner tout d'un saut la liberté de la presse et une tribune à seize millions de forcenés, ayant du soufre dans les veines et des brouillards dans la tête, se détestant les uns les autres à dix lieues de distance: allez parler d'industrie à d'imbéciles fainéans, qui préfèrent cent fois voir bouillir tous les ans le sang de saint Janvier, plutôt que de gagner par leur travail de quoi faire bouillir la marmite dans leur chaumière.

Dans l'état actuel des esprits et des lumières en Italie, la livrer à elle-même ce serait y allumer une effroyable incendie, qui embraserait l'Europe.

L'unique moyen d'amener ce beau pays à redevenir, quelque jour, nation indépendante, c'est de l'unir sous une seule et même domination, car c'est là, quoi qu'on en dise, le premier pas pour élever à la nationalité un peuple qui en a perdu jusqu'au souvenir.

Unité de lois, unité de système d'instruction publique, unité d'action administrative; avec cela, autorité paternelle mais forte, en même temps, mais terrible, partout où se manifesteraient des symptômes de révolte, tel est l'unique moyen de transition lente et progressive, qui, dans deux siècles d'ici, pour le moins, puisse opérer cette fusion que l'on doit considérer comme le préliminaire indispensable à tout établissement d'indépendance nationale en Italie. Aussi long-temps que vingt, que cent provinces, ne seront animées que d'une espèce de patriotisme de terroir, si l'on peut s'exprimer ainsi, dont la manifestation consisterait à égor-

Digitized by Google

ger son voisin pour la plus grande gloire de la patrie ou de la Vierge, il ne pourra exister dans la péninsule italienne qu'anarchie ou pouvoir, mais liberté associée à l'ordre public jamais, mais nation indépendante jamais, mais formes constitutionnelles jamais, et mille fois jamais.

Cette digression n'était peut-être pas inutile pour arriver à l'application des mêmes principes, à propos du royaume des Pays-Bas.

C'est bon pour la toute-puissance de dire *fiat lux*, sans crainte de se tromper. Mais quand les hommes s'avisent d'emprunter le langage de la divinité, ils s'exposent à répandre les plus épaisses ténèbres, là où ils avaient eu la prétention de verser des flots de lumière.

Les puissances alliées, en exigeant que l'union de la Hollande et de la Belgique fût *intime*, et que ces deux peuples fussent soumis à une législation commune et à une même loi fondamentale, ne firent qu'un véritable roman politique. Elles commirent la même erreur que commettrait quiconque aurait la prétention d'appliquer, en qualité et en quantité, les mêmes alimens, à un adolescent valétudinaire et à un homme robuste et bien portant. Il y aurait nécessairement vice par excès ou par défaut; ou bien on ferait périr l'un d'indigestion, ou ce serait l'autre qui tomberait en marasme.

Les Hollandais étaient nation indépendante depuis des siècles, et en pleine possession de toutes les libertés dont un peuple sage peut raisonnablement ambitionner la jouissance: ils avaient acheté ces bienfaits

Digitized by Google

inappréciables de la civilisation assez chèrement, pour savoir comment les conserver.

Les Belges, au contraire, avaient passé, de main en main, sous le joug de tous les maîtres que leur avait imposés la victoire. D'esprit national il ne leur en était resté pas même l'ombre; et quant à la liberté, elle consiste, pour eux, à piller, à incendier, à assassiner, par forme de *réfutation*, ceux dont on ne partage pas l'opinion.

Plus on y réfléchit, et moins on peut s'expliquer comment l'idée d'établir, d'un coup de baguette, une *union intime* entre deux peuples pareils, et de les soumettre aux mêmes lois d'emblée, ait pu s'arrêter sérieusement dans des cervelles diplomatiques: et l'on ne peut vraiment s'empêcher de déplorer le sort du genre humain, lorsqu'on songe que ses destinées peuvent être subordonnées aux rêves d'hommes puissans, capables de lui imposer sous le nom de *traités* de semblables extravagances. Si un de ces rêve-creux qu'on nomme aujourd'hui à si bon marché *publicistes*, s'avisait d'écrire un traité de politique dans le but de proposer quelque chose d'approchant, ce qui pourrait lui arriver de plus heureux, ce serait d'être enfermé à l'hôpital des fous. Voyez, cependant, comme tout est heur et malheur en ce bas monde: il s'est trouvé des hommes graves, vulgairement appelés *diplomates*, qui au lieu de *proposer* une telle chimère, l'ont imposée à un roi, leur propre élu, et l'ont consignée dans des *traités:* ceux-là, au lieu d'être envoyés aux petites-maisons, on leur a donné, chapeau bas, de l'excellence, du monseigneur et du *mylord*.

Digitized by Google

Pour que l'union pût devenir *intime* un jour, il fallait (et l'on en avait plein droit), il fallait commencer par incorporer la Belgique à la Hollande, *à titre de conquête*, et déclarer qu'elle entrerait en jouissance des droits constitutionnels établis dans le nord du royaume, au bout, par exemple, de quarante ans, sauf au Roi la faculté de leur accorder l'exercice de quelques uns seulement de ces droits, graduellement, au bout de vingt ans. On aurait même pu y introduire la liberté de la presse avec certaines restrictions, et en étendre l'usage à mesure que les bienfaits d'un excellent système d'instruction publique auraient pu se répandre dans toutes les classes de la société.

Mais jeter au moule un système de gouvernement qui suppose chez les gouvernés beaucoup de sagesse et de lumières, et prétendre appliquer un tel système à un peuple connu par son ignorance et par son esprit turbulent, placé de plus en contact avec un voisin tel que la France, c'était, n'en déplaise à tous les diplomates du monde, agir au hasard, comme qui dirait des aveugles abattant des noix.

Cependant, les ignobles et mesquines persécutions suscitées en France aux vieux compagnons de gloire de Napoléon, l'exil dont, en dépit des sermens, on y avait frappé les votans en masse et un certain nombre de Français, la plupart militaires, sacrifiés à de lâches vengeances personnelles, avaient fait affluer en Belgique l'élite des proscrits, brûlans de souvenirs récens et de pensées de vengeance.

L'hospitalité qui est dans la Loi Fondamentale, et surtout dans le cœur magnanime du Roi, ne permettait

Digitized by Google

pas que ces nobles débris d'un auguste naufrage fussent repoussés du seul port assuré, ouvert alors à l'infortune sur toute la superficie de l'Europe continentale.

Cette circonstance, si éminemment honorable pour le monarque des Pays-Bas, ne contribua pourtant pas faiblement à développer dans les provinces du Hainaut et du Brabant-Méridional, principalement à Bruxelles, cet esprit de sédition si prompt à s'emparer de la jeunesse, surtout lorsqu'elle est aussi présomptueuse et aussi profondément ignorante et abandonnée à elle-même, que l'est en général la jeunesse belge.

Certaines imprudences isolées donnèrent lieu à quelques poursuites, d'où les agitateurs, qui avaient leurs appuis dans la seconde chambre des Etats-Généraux, et leur écho dans les gazettes, tirèrent parti pour faire du scandale: cela, en argot révolutionnaire, s'appelait *faire de l'opposition*. Le Gouvernement prit complètement le change dans toutes ces affaires, comme il n'a pas cessé de le prendre depuis lors, en maintes autres occasions. Au lieu de voir que le mal, considéré sous le rapport des personnes, était sans importance, mais qu'il résidait tout entier dans l'essence des choses, on perdit le temps à rechercher si la présence de tel ou tel individu dans le royaume, était ou non dangeureuse à la sûreté de l'état. De là naquirent quelques mesures de police, mitigées d'ailleurs par une douceur extrême, dont on prit texte pour crier à la tyrannie, car déjà c'était un parti arrêté de trouver mauvais, *per fas et nefas*, tout ce qu'avait fait, tout ce que faisait et tout ce que pourrait faire encore le Gouvernement; les prêtres ne voulant pas d'un roi non

Digitized by Google

catholique, les Belges d'un roi hollandais, et les jacobins ne voulant point de roi du tout, ce parti de sang et d'anarchie ayant la royauté en horreur, quelles que puissent être les vertus personnelles d'un monarque quelconque.

En présence de pareils souvenirs nous ne concevons pas en vérité sur quoi M. le baron Verstolk van Soelen a pu se fonder, quand il est venu dire, ces jours-ci, aux Etats-Généraux (1):

» Il y a seulement deux ans et demi qu'un sentiment hostile commença à se manifester contre le Gouvernement."

Il est évident que son excellence n'a voulu prendre pour point de départ que la date de l'Union formée entre les jacobins et les prêtres, et qu'elle a daigné leur faire grâce, principalement à ces derniers, des menées subversives qu'ils n'avaient jusqu'alors employées qu'isolément, chacun des deux partis dans des vues tout opposées.

Le fait est que le gouvernement du Roi rencontra opposition à sa marche et résistance à ses actes, dès la fondation même du royaume. A la vérité, elle ne se manifesta d'abord que parmi le clergé et la noblesse, car le parti libéral se serait rallié assez volontiers au pouvoir, en haine surtout des prêtres, si la haute administration avait eu le soin de surveiller et de diriger avec plus d'ensemble tous les ressorts de l'état. Mais, par une fatalité déplorable, ce qu'un ministre avait fait, son successeur, quelquefois même son collègue, s'empressait de le défaire. La machine

(1) Séance du 20 janvier 1831.

Digitized by Google

du gouvernement ne marchait plus que par saccades, tantôt avançant, tantôt reculant, et il se trouvait qu'en définitive, c'était toujours le parti des factieux qui avait gagné le terrein que perdait le pouvoir dans les oscillations d'une marche perpétuellement incertaine et vacillante.

Nous supplions M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien se souvenir du vacarme que l'on fit en 1818, dans la Chambre comme dans les journaux, lors de l'expulsion de quelques étrangers turbulens, qui, dans les circonstances graves où se trouvait alors l'Europe, avaient choisi la Belgique pour y appuyer le levier à l'aide duquel ils s'essayaient déjà à soulever toute l'Europe. S'ils y échouèrent alors, et s'ils y ont réussi douze ans plus tard, c'est que le Gouvernement sut déployer à leur première tentative, une fermeté qu'il eut le malheur d'abandonner par la suite: on n'a vu que trop quels en ont été les résultats.

S'il est un axiome qui ne puisse paraître susceptible à aucun homme de bonne foi de la moindre controverse, c'est assurément que tout état est maître des conditions auxquelles il lui plaît et il lui convient d'accorder, chez lui, l'hospitalité aux étrangers.

Cependant l'on poussa à plusieurs reprises l'impudence et le délire jusqu'à contester au Gouvernement le droit d'expulsion.

Déraisonnant à perte de vue à propos de l'article IV de la Loi Fondamentale, on fit plus encore: on alla jusqu'à contester au Gouvernement, en vertu de ce même article, le droit de refuser l'admission des étrangers.

Digitized by Google

En supposant même que la rédaction de l'article IV laissât quelque chose à désirer, toujours resterait-il pour quiconque n'a pas abjuré jusqu'à l'ombre de la bonne foi et du bon sens, que si la Loi Fondamentale des Pays-Bas, seule entre toutes les constitutions de l'Europe, accorde aux étrangers les mêmes garanties sociales qu'aux régnicoles, cela s'entend, AUSSI LONG-TEMPS QU'ILS HABITENT LE ROYAUME. Vouloir conclure des dispositions pleines d'humanité de la constitution de l'état, que du moment où un étranger, fût-ce un assassin, un incendiaire, un parricide, a touché le sol des Pays-Bas, le Gouvernement soit tenu de l'admettre et ne puisse plus l'expulser; qu'il n'ait même pas le droit de lui assigner pour asile telle ville, telle province, à l'exclusion de telle autre, c'est pousser la démence, l'impudeur et la mauvaise foi aussi loin qu'elles peuvent aller (1).

C'est là, pourtant, mot à mot, la doctrine absurde que le parti des agitateurs s'essaya une première fois à soutenir en 1818, et qui, dix ans plus tard, fut repro-

(1) En voici, d'ailleurs, et surabondamment, une preuve irrécusable.

D'après l'article 5 du nouveau code civil pour le royaume des Pays-Bas (Liv. I, tit. 1.), adopté postérieurement à la Loi Fondamentale, les étrangers ne sont assimilés aux régnicoles que dans les deux cas suivans :

1° Lorsqu'ils auront obtenu du Roi l'autorisation de fixer leur domicile dans le royaume et qu'ils auront fait conster de cette autorisation auprès de l'autorité communale;

2° Lorsqu'ils se seront fixés dans le royaume, et quoique n'ayant pas obtenu l'autorisation du Roi, mais après y avoir demeuré pendant six années consécutives, ils auront déclaré à l'autorité communale vouloir se fixer définitivement dans les Pays-Bas.

Or, lors de l'adoption de ces dispositions, il n'a passé par la tête à personne de dire qu'elles portassent la moindre atteinte à l'article IV de la Loi Fondamentale.

Digitized by Google

duite à l'occasion de Bellet et Jador, dont l'affaire servit comme de levée de boucliers à ce déchaînement de tempêtes qui, dans l'espace de vingt-deux mois, a fini par arracher au Monarque la moitié de son royaume.

Si le Gouvernement avait voulu couper le mal à sa racine, il aurait dû prendre une mesure générale, et lui faire donner au besoin la sanction législative que nul, alors, n'aurait songé à lui refuser, consistant à déclarer qu'aucun asile ne serait accordé dans les provinces méridionales du royaume pendant une vingtaine d'années pour le moins.

De cette manière les droits du malheur auraient été conciliés avec le maintien de l'ordre et avec la sûreté de l'état, car les menées des agitateurs n'auraient trouvé aucun accès chez une population de patriotisme éprouvé tel que celui qui anime les fidèles citoyens de la Hollande.

On sait, du reste, que les vraies notabilités de la proscription reçurent l'hospitalité sans en méconnaître les devoirs : et bien certainement ce ne furent ni les Merlin, ni les Berlier, ni les Syeiès, ou autres noms semblables, qui répondirent au bienfait par l'ingratitude.

Mais, les uns sous le prétexte de la politique, d'autres sous celui du commerce, une nuée d'étrangers, la plupart Français, étaient venus se fixer dans l'espace de peu d'années en Belgique, notamment à Bruxelles : plusieurs se mêlèrent d'écrire. Mécontens, comme on le pense bien, du gouvernement français, leurs écrits se ressentaient de l'exaspération dont ils étaient animés.

Ceci produisit un double résultat.

D'une part, on jeta, par là, dans les journaux belges, les premiers germes d'une opposition *systématique*, déjà

Digitized by Google

fondée en France, où elle n'avait cessé d'être justifiée par les provocations de ce long parjure, commencé à la première restauration, et qui semble durer encore, s'il est vrai, comme l'annoncent les journaux, que le vicomte de Châteaubriand vienne d'être nommé précepteur du duc de Bordeaux; ce qui aurait été fort sage il y a quatre ans, mais qui n'en imposera plus à personne aujourd'hui.

D'autre part, le cabinet des Tuileries, qui ne comprenait pas plus les vertus hospitalières que les libertés constitutionnelles, prit, ou fit semblant de prendre, ce qui se passait en Belgique, sous le point de vue d'une espèce de provocation ou d'hostilité.

Et comme il est une idée fixe, en France, commune à tous les partis, napoléoniste, royaliste, jésuite, jacobin, peu importe, laquelle consiste à croire un peu, et surtout à en faire beaucoup semblant, et à répéter à satiété que la Belgique a été créée tout exprès pour appartenir à la France, il s'ensuivit que tous les partis s'accordèrent à y envoyer des intrigans payés pour y semer la discorde, et Dieu sait s'il est un seul de ces misérables qui n'ait pas amplement gagné son infâme salaire.

Celui-ci disait aux sots, partout en majorité, et en Belgique bien plus qu'ailleurs: » Vous avez un » roi protestant: comment pouvez-vous vivre heureux? » il vous faut devenir Français: vous aurez les jésui- » tes, les couvens, des nonnettes et des capucins; » puis renaîtront les majorats; les cadets entreront » dans les ordres; les filles se feront religieuses; les » aînés auront tout et les autres n'auront rien:" et

Digitized by Google

tout cela au nom de ce juste qui a dit: *Il n'y aura, parmi vous, ni premier ni dernier.* . . . . . .

Venaient les libéraux, disant à leur tour, à d'autres imbéciles, régénérateurs de l'Europe sur la porte d'un café ou d'une taverne:

» Malheureux Belges! comment pouvez-vous vivre » sans contre-seing des ministres et sans jury? Chez » nous tout cela existe: il est vrai que, dans les Pays-» Bas, on n'a pas entendu parler d'un seul assassinat » judiciaire, tandis qu'en France on les compterait par » milliers (1); que notre contre-seing n'empêche pas » nos ministres de tout oser, tandis que les vôtres n'o-» sent pas même se défendre. C'est égal, vous êtes » nos frères, et les Belges ne seront heureux que » lorsqu'ils appartiendront de nouveau à la France."

Puis venaient les regrets de Waterloo, puis des larmes aux vaincus, des imprécations aux vainqueurs, les lieux communs rabâchés cent fois contre les Hollandais, et, chose remarquable que l'on ne saurait passer sous silence, il est arrivé que, plus d'une fois, *les mêmes individus*, ce fait a été constaté, parlaient contre les Hollandais en Belgique, et contre les Belges en Hollande: preuve irrécusable qu'il y avait des ambassadeurs de discorde, ayant mission d'alimenter et de fomenter *le feu sacré*, car c'est ainsi que l'on appelait en Belgique le

(1) Le nombre de ceux qui ont été postérieurement déclarés tels par révision, dans le court espace de douze années, de 1818 à 1830, suffirait à lui seul pour déshonorer la justice à tout jamais. Plus de huit cents braves gens, la plupart officiers couverts de blessures, ont été envoyés aux galères en France, dans l'espace de dix ans, sous les plus infâmes dénominations!!!

Digitized by Google

soin d'attiser les haines, de les perpétuer entre les deux peuples, dont l'union avait été imaginée par les congrès de l'Europe, dans le but d'établir une barrière entre la France et les puissances du Nord.

Ces diplomates marrons et nomades avaient en Belgique plusieurs points de réunion connus de tout le monde. L'un de ces cloaques d'intrigues était établi au château de la duchesse de Brancas, à Fontaine-l'Evêque, où, entr'autres, le baron de Bourienne, député, venait, dans l'intervalle des sessions législatives, chercher un asile contre les huissiers français, chargés de le traquer partout, au nom de ses innombrables créanciers.

C'est dans ce château qu'un jour l'on poussa les choses, en 1826, jusqu'à boire à la santé du *futur préfet des Deux-Nèthes ou de l'Escaut*, faisant allusion à M. Belloc, alors secrétaire de la légation de France aux Pays-Bas, lequel, disait-on, étudiait assidûment la langue hollandaise, et même le dialecte flamand, afin d'être en état d'occuper un haut emploi, lorsque la Belgique serait *rendue* à la France, comme si elle lui avait appartenu de temps immémorial et de plein droit, par testament d'Adam ou de Noé.

Cependant la haine mortelle que s'étaient jurée mutuellement les libéraux et les prêtres, contribuait à maintenir un certain équilibre dans l'état. L'extrême modération du Gouvernement à l'égard des uns et des autres était loin d'obtenir en retour cette gratitude qu'il eût été, à tant de titres, en droit d'en attendre. Chacun des deux partis se serait voué à

Digitized by Google

son service assez facilement à la condition de voir écraser le parti contraire (1).

Insensiblement le ministère se trouva engagé dans un guêpier avec la cour de Rome, à propos des négociations pour le concordat.

A cet effet, le nonce Nasali avait été accrédité dans les Pays-Bas ; mais, et peut-être contre son attente, il y avait trouvé à qui parler. Les affaires du culte catholique étaient alors confiées au baron Goubau, ministre éclairé autant que ferme, et en pleine possession des matières ecclésiastiques qu'il avait étudiées pendant de longues années et à la bonne école. D'ailleurs, il s'agissait de négocier une affaire qui intéressait le royaume: c'est dans le royaume qu'elle devait être discutée. C'était là ce que, tout naturellement, le bon sens et le bon droit indiquaient. Mais, en même temps, ce n'était pas du tout ce qui pouvait convenir à la cour la plus adroite et la plus insidieuse du monde. M. Nasali partit sans que l'on eût rien terminé.

On ne sait en vérité quel mauvais génie poussait le Gouvernement à attacher une si grande importance à la conclusion d'un concordat avec Rome. D'autres états ont bien pu s'en passer, et ne s'en sont pas

(1) Si le Gouvernement eût été moins loyal, il aurait pu facilement gagner le parti jacobin composé de canaille, et s'en servir pour effrayer et pour contenir les prêtres, sauf à tomber plus tard sur les jacobins, s'ils eussent voulu se montrer par trop arrogans. La prudence voulait qu'on en finît avec les deux partis, successivement, et en les employant, au besoin, l'un contre l'autre; mais on ne fit qu'entasser gaucheries sur gaucheries; aussi les deux partis en profitèrent pour renverser le Gouvernement.

Digitized by Google

plus mal trouvés pour cela : témoin la Prusse, dont l'histoire citera un jour le gouvernement comme un modèle, tout à la fois, de prévoyance, de circonspection et de sagesse.

Dites à la cour de Rome : *Je me porte à merveille, tout en me passant de vos marchandises :* et aussitôt vous aurez tout le sacré collège à vos pieds. Laissez apercevoir que vous avez quelque envie de traiter avec elle, alors elle saura tenir sa dragée tellement haute, qu'il vous en coûtera cher pour en tâter.

C'est sous le ministère de M. le baron Goubau, que le gouvernement des Pays-Bas avait fondé l'une des plus belles institutions du siècle : on comprend déjà qu'il s'agit du COLLÈGE PHILOSOPHIQUE.

Cette conception d'une haute sagesse et d'une prévoyance lointaine, avait obtenu l'approbation et les respects de toutes les notabilités intellectuelles de l'Europe. Toutefois, il faut le dire, on se trompa peut-être dans le choix du titre, comme les hommes éclairés de l'Espagne se trompèrent en appelant *Constitution*, chez un peuple aussi peu avancé en civilisation que l'est le peuple espagnol, ce qu'il aurait probablement bien accueilli, si on l'eût appelé *La Règle :* ces gens-là auraient cru, alors, et peut-être les moines eux-mêmes, qu'on allait gouverner l'Espagne sur le même pied qu'un couvent. C'est le propre de la canaille, et la canaille c'est à peu près le genre humain, de juger des choses par les noms qu'elles portent. Mais il appartient aux esprits supérieurs de faire passer ce qui est utile au fond, à la faveur de ce qui porte un nom ou des formes agré-

Digitized by Google

ables. Il est bien difficile que l'on parvienne à jeter à l'eau, impunément, les poulets sacrés d'un peuple, et chaque peuple a les siens. Cela n'a guère réussi qu'à un seul homme, et cet homme était César : encore, voyez de quelle manière il a fini.

La dénomination de *Collège* PHILOSOPHIQUE eut l'inconvénient d'attirer un trop grand nombre d'applaudissemens d'un côté, pour ne pas avoir éveillé la soupçonneuse attention du côté opposé.

Dès que Rome se fut bien assurée qu'il s'agissait de donner au catholicisme des prêtres instruits, éclairés, et qui plus est tolérans, toutes les légions d'Ignace et d'Escobar furent déchaînées contre le monarque des Pays-Bas. C'est surtout de là que date la guerre à mort jurée à ce sage couronné et à son Gouvernement, par la gent à rabat.

Cependant l'instruction publique faisait, dans le royaume, des progres rapides ; l'industrie en faisait de gigantesques ; les écoles et les ateliers se multipliaient de jour en jour, par les soins assidus et la protection éclairée que leur accordait le Monarque. Le péril devenait imminent pour ces hommes qui ne vivent que d'un mensonge de quinze siècles et qui, sous prétexte du repos des âmes, ont trouvé le secret de bouleverser vingt fois la terre entière. En effet, donnez au peuple de l'instruction et du travail, et il saura bientôt se passer de ce qui lui semble aujourd'hui indispensable. Plus il se trouve dans un état de manufactures et d'usines, et moins le casuel de l'immense boutique du Vatican obtiendra de débit. Des lévites éclairés auront eux-mêmes de la répugnance

Digitized by Google

à faire métier et marchandise des objets de leur vénération, et, à la longue, ils finiront par devenir citoyens dans leur patrie respective, au lieu d'être perpétuellement considérés et de se considérer eux-mêmes, partout, comme étrangers. Rome veut bien tolérer que les sommités du sacerdoce possèdent une haute instruction et des lumières, car il faut nécessairement que celui-ci en sache toujours assez pour pouvoir tromper habilement les cabinets et surtout le vulgaire. Mais éclairer les peuples, éclairer le bas clergé lui-même! jamais Rome ne le souffrira, et malheur mille fois à quiconque osera l'entreprendre! Sans sortir de l'époque contemporaine, il suffit de rappeler les empereurs Léopold, Joseph et Napoléon, qui, tous trois, l'avaient tenté avant le roi Guillaume.

La loi fondamentale des Pays-Bas avait garanti la liberté de la presse, et l'article 227 qui s'y rapporte, est peut-être celui dont la rédaction laisse le moins à désirer, car en expliquant clairement sa pensée, le législateur a donné sa définition et ses motifs. Non seulement on y trouve la garantie de cette liberté, mais on y apprend en outre pourquoi et dans quel but elle est accordée; il est impossible de s'y méprendre de bonne foi (1). Cependant, on n'a

(1) » Art. 227. La presse étant le moyen le plus propre à répandre les lumières, chacun peut s'en servir pour communiquer ses pensées sans avoir besoin d'une permission préalable. Néanmoins tout auteur, imprimeur, éditeur ou distributeur est responsable des écrits qui blesseraient les droits, soit de la société, soit d'un individu."

Digitized by Google

qu'à lire les journaux de l'opposition, notamment depuis 1828, pour se convaincre de l'abus scandaleux que l'on a fait quotidiennement de la presse en Belgique (1).

Nul doute que la liberté de la presse ne soit l'un des principaux moyens d'accélérer les progrès de la civilisation ; mais aussi ses abus produisent des maux incalculables. Il faut, d'abord et avant tout, en proportionner l'étendue à l'état des lumières du peuple appelé à en jouir.

En second lieu, il est indispensable, même chez le peuple le plus éclairé, d'accompagner l'exercice de la liberté de la presse d'une loi forte, propre à contenir les agitateurs, lesquels ne commettent jamais involontairement le crime de sédition, quoiqu'ils aient la lâcheté de soutenir leur prétendue bonne foi, lorsqu'il leur arrive de paraître devant des juges.

Ces gens-là savent, à merveille, qu'ils travaillent au renversement de l'ordre établi. Si vous pouvez en douter, lisez les discours des membres les plus influens du congrès prétendu national, vous y verrez que ces mêmes misérables qui venaient protester dans

(1) M. Moke fils aîné, ci-devant éditeur d'un journal qui s'imprimait à Bruxelles (*le National*), feuille qui défendait avec énergie les principes de la conservation de l'ordre social, eut l'heureuse idée, dans le but de montrer en un cadre resserré les excès des journaux périodiques, d'en faire un extrait qui parut à deux reprises, en janvier et en mars 1830, sous le titre d'*État de la presse périodique dans les Pays-Bas*. Cet excellent résumé devrait être consulté de tous les hommes d'état de l'Europe : il est devenu rare ; on devrait le réimprimer et le traduire dans toutes les langues vivantes.

Digitized by Google

l'enceinte même des Etats-Généraux de leur dévoûment au Roi, de leur amour pour la dynastie, de leur attachement aux institutions du royaume, non seulement ont voté la déchéance des Nassau, mais qu'ils ont eu l'impudeur inouïe de se vanter, à la face de l'Europe entière, d'avoir travaillé, par leur opposition, à saper et à renverser le trône de la maison d'Orange (1).

En troisième lieu, partout où le Gouvernement accorde aux citoyens la liberté de la presse, notamment de la presse périodique, il faut qu'il ait soin de s'en servir lui-même pour se défendre contre les attaques, pour se justifier des accusations dont il peut devenir l'objet de la part, soit d'une opposition consciencieuse, soit, encore plus, d'une hostilité de haine et de mauvaise foi.

Or, de ces trois précautions, que nous appellerons des conditions *sine quâ non* de l'existence, sans danger, de la liberté de la presse, le Gouvernement n'en prit aucune.

D'une part, et l'expérience l'a prouvé, la liberté de la presse, telle qu'on l'avait accordée aux Belges, dépassait de beaucoup, dans son étendue, l'état des lumières chez toutes les classes de la nation.

D'autre part, loin d'être escortée d'une *loi forte*, telle que la veulent tous les publicistes et notamment M. de Châteaubriand (2), qui va jusqu'à demander contre les excès de la licence, non seulement la *ruine, l'exil et l'infamie*, mais en certains cas la peine de MORT

(1) Entr'autres M. de Gerlache est de ce nombre.

(2) *Monarchie selon la Charte.*

Digitized by Google

elle-même, on avait voté une loi répressive déjà beaucoup trop faible, et l'on vint, au plus fort de la bagarre, proposer la trop funeste loi rendue le 16 mai 1829, loi d'impunité dans toute la force du terme, et contre laquelle, il est triste d'avoir à le redire, une seule voix, une voix unique, celle de M. le baron Goubau, s'éleva au sein de la première Chambre des Etats-Généraux.

Quinze mois après cette loi de vertige, le Gouvernement avait été renversé dans toutes les provinces méridionales du royaume.

Encore eût-on conçu, jusqu'à un certain point, l'absence de lois fortement répressives et une telle étendue de liberté hors de proportion avec l'état arriéré des lumières chez les Belges, si, du moins, le Gouvernement avait usé lui-même, pour se défendre, du droit dont tout le monde abusait contre lui journellement, pour dénigrer ses actes, pour calomnier ses intentions.

Supposez un homme ayant les pieds et les mains garrottés, la bouche bâillonnée, étendu à terre, sans même de vêtemens propres à le garantir, quoique faiblement, des agressions dont on s'accorderait, de toutes parts, à l'accabler: supposez encore que cet homme, fût-il d'ailleurs doué d'une vigueur athlétique, soit assailli, et, en même temps, par une légion de pygmées occupés sans cesse à le piquer de coups d'épingles: si vous considérez chaque piqûre séparément, à coup sûr cet homme, à proportions herculéennes, aura raison de la mépriser; mais à la longue, la perpétuelle irritation, résultant d'un nombre si prodigieux de piqûres, finira par lui occasio-

Digitized by Google

ner une fièvre des plus violentes, l'inflammation s'emparera des viscères, et ce corps, à structure gigantesque, finira pourtant par succomber dans d'horribles convulsions, tandis qu'il aurait pu, facilement, écraser tout d'abord, sous ses pieds, les misérables pygmées qui, confians dans le mépris de leur trop généreux adversaire, avaient osé lui porter les premiers coups.

Telle est, exactement, la position dans laquelle le Gouvernement s'était placé à l'égard de ses ennemis, et il a persisté à s'y tenir depuis la fondation du royaume jusqu'à sa dislocation.

La *Gazette des Pays-Bas*, feuille officielle, était elle-même livrée à la rédaction d'hommes notoirement vendus aux ennemis de l'état. L'un deux, fonctionnaire destitué, y avait été employé, à peine avait-il quitté le *Belge*, journal furibond de la faction, où il avait conservé les rapports les plus intimes. Un autre, Français de naissance, et pédant de profession, y avait été placé à la recommandation de De Potter et de Van de Weyer (autre rédacteur), avec lesquels il tournait en dérision le Gouvernement, se moquant de ce qu'il avait écrit la veille et de ce qu'il allait écrire encore le lendemain en sa défense. Aussi, la manière dont le journal officiel était écrit, semblait calculée tout exprès, pour donner perpétuellement gain de cause aux ennemis de l'état.

On conviendra que lorsqu'un gouvernement est servi de la sorte, sa chute devient une conséquence inévitable de ses propres actes.

Et lorsque des hommes expérimentés appelaient l'at-

Digitized by Google

tention du pouvoir sur les journaux, et insistaient sur la nécessité d'un système de journalisme à l'intérieur, coordonné avec l'étranger, un ministre du Roi répondait: » *Le Gouvernement ne doit se défendre que par ses* » *actes.*" Quand le vertige est poussé à un tel point, il faut nécessairement que, tous les liens étant relâchés ou rompus, l'état tombe en dissolution à la première secousse qu'il éprouve. Car du moment où les plus hauts fonctionnaires eux-mêmes ont, à ce point, les yeux fermés à l'évidence, il ne reste plus qu'à répéter avec Montesquieu: » Quand il s'agit de prou- » ver des choses si claires, on est sûr de ne pas con- » vaincre" (1).

Non content de laisser le champ libre à l'attaque quotidienne, même à la diffamation et à la calomnie, et de ne jamais user du droit légitime de la défense, le Gouvernement, trahi par l'impéritie de tous ceux qui ne le trompaient point de dessein prémédité, avait livré, presque partout, l'instruction publique à ses plus mortels ennemis, ou à des hommes nuls, indifférens, pusillanimes, de telle sorte que ceux d'entre les professeurs qui n'étaient point de véritables empoisonneurs publics demeuraient pourtant spectateurs impassibles des plus odieuses manœuvres, tendant à désaffectionner et à pervertir la grande majorité de la jeunesse. A cet égard, et pour ne parler que de Bruxelles, où résidait le foyer principal de la corruption, il suffira de rappeler que Lesbroussart, que Van de Weyer, que Baron figuraient au nombre des professeurs, tous amis, tous créatures de De Potter (et nous pourrions en nom-

(1) Esprit des lois.

Digitized by Google

mer d'autres de même calibre); et que l'inspecteur-général des universités était le sieur Walter, Liégeois, jacobin renforcé, l'ami né de tous les ennemis de son Roi, n'ayant rien tant à cœur comme de tourner publiquement en dérision tous les actes du Gouvernement, de calomnier la Hollande, et de couvrir de sa protection tous ceux dont, à sa place, un fonctionnaire fidèle à son serment aurait dû avoir mille et mille fois provoqué la destitution (1).

Confiée à de tels hommes, on peut bien s'imaginer ce que devenait la jeunesse des universités et des lycées; aussi en a-t-on vu les résultats à Bruxelles, à Louvain, à Liège et partout.

Le personnel des administrations publiques était généralement composé d'élémens semblables. Pendant deux ans, l'une des recommandations les plus efficaces pour obtenir des emplois ou des grâces du Gouvernement était, sans contredit, la recommandation de De Potter. C'est encore lui qui avait poussé ce misérable Tielemans, ce serpent réchauffé; c'est lui qui en avait fait un référendaire, attaché précisément au ministère où l'infidélité peut avoir, plus que partout ailleurs, des suites irréparables.

A la faveur d'un système de *laisser aller*, dont le monde entier n'avait pas encore vu d'exemple, la trahison s'était si bien insinuée partout, que le Roi n'avait peut-être pas un seul ministre, un seul fonctionnaire

(1) Le fils de ce même Walter, l'un des plus mauvais garnemens de Bruxelles, figura au nombre des chauds partisans de ces hauts faits, si connus, qui signalèrent la *nuit glorieuse* du 25 au 26 août.

Digitized by Google

éminent, en état de lui garantir ni la pleine et entière exécution des actes les plus importans, ni le secret des communications les plus délicates.

Il n'est pas jusqu'au cabinet particulier du Roi où ne se fût glissé un de ces reptiles, Jules de Wellens, l'ami intime de Van de Weyer, lequel n'a eu rien de plus pressé que de lui donner un emploi fort lucratif, dans ce même comité diplomatique, salué, dès sa naissance, d'un concert de sifflets de toute l'Europe, sans en excepter la Belgique elle-même.

L'affaire du concordat avait trouvé la plupart des administrations publiques en proie à ce système déjà fort avancé de défection et de félonie.

Cependant un homme habile était aux cultes; il pouvait être l'ancre de salut, et sauver le vaisseau de l'état battu par les tempêtes, et même il ne restait que cette seule espérance aux amis du Monarque: l'intrigue se reproduisit, se multiplia sous tant de formes, s'agita de tant de manières, qu'elle parvint à ses fins; le câble fut coupé, l'ancre de salut abandonnée, le baron Goubau quitta les cultes, et le comte de Celles devint ambassadeur des Pays-Bas à Rome.

Un homme qui n'avait été connu jusqu'alors que par la plus profonde immoralité, même d'une espèce ignoble et crapuleuse (1), par une absence totale d'instruction; un homme dont le nom avait été l'objet de l'exécration la mieux méritée dans la première ville

(1) Le procès de De Potter a donné l'explication de l'infâme sobriquet de *Philo-asperge:* la décence nous empêche d'en rappeler ici l'étymologie.

Digitized by Google

du royaume (1), fut tout d'un coup mis en présence de la plus astucieuse diplomatie de la terre, et envoyé à Rome, négocier le nouveau concordat.

A l'œuvre, dit-on, l'on connaît l'ouvrier: mais ceux qui connaissaient l'ouvrier, pressentaient ce que serait l'œuvre sortie de ses mains.

On en a vu l'expérience.

Qui pourrait croire que cet insensé, loin de recueillir précieusement les anciennes traditions (et comment aurait-il pu en recueillir, lui qui ne connaissait que les traditions des mauvais lieux), se mit à crier, en arrivant à Rome, qu'ayant à traiter des intérêts d'un nouveau royaume, il fallait *faire du nouveau*, et s'écarter des routes suivies jusqu'à lui, par tous ceux qui avaient eu à négocier avec les Argus du Vatican.

On n'est pas sourd à Rome: ces paroles inconsidérées y furent entendues, et précieusement recueillies: surtout, elles y furent comprises. On sut aussitôt à quoi s'en tenir sur la portée de cet étrange négociateur: il voulait *du nouveau*, on lui en donna: pour le servir à souhait, on lui lâcha *monsignor* Capaccini, l'un des prélats les plus déliés de la cour de Rome. Notre maîtte diplomatique osa jouer aux échecs les plus chers intérêts de sa patrie, avec l'adroit Philidor qu'il y avait en présence. Celui-ci s'amusa de lui, enleva une à une ses pièces principales, le fit échec et mat, lui rit au nez et l'envoya paître. Le comte de Celles revint tout bouffi, tout fier dans les Pays-

(1) On sait que le comte de Celles avait été préfet à Amsterdam sous le gouvernement français.

Digitized by Google

Bas, offrir aux regards stupéfaits de l'Europe le beau chef-d'œuvre qu'il venait de conclure.

Catholique, le Roi aurait pu déchirer cet acte de déception, faire pendre celui qui l'avait conclu, ou, par grâce spéciale, l'envoyer à l'hôpital des fous.

Mais, professant une autre croyance religieuse, le Monarque se trouva dans une alternative des plus scabreuses.

Placé entre le refus de ratification, d'une part, refus que l'on aurait immanquablement qualifié de perfidie, et, d'autre part, la consommation d'un grand sacrifice, n'écoutant d'ailleurs que sa loyauté, et se flattant peut-être qu'un témoignage pareil de la droiture de ses intentions désarmerait la haine de ses plus mortels ennemis, le Monarque ratifia.

Un seul moyen restait peut-être encore, pour tirer le Gouvernement d'embarras, c'était de présenter le concordat aux Etats-Généraux, sous la forme d'une proposition, pour être converti en loi de l'état.

Assurément, la représentation nationale se trouvait déjà bien gangrenée, l'immense majorité des députés du Midi était détestable. Mais le Nord y voyait clair: le patriotisme et les lumières des députés hollandais s'accordaient également à repousser une convention aussi funeste. La première Chambre, d'ailleurs, offrait une majorité saine et compacte. Outre cela l'union du parti prêtre avec le parti jacobin, n'était point encore formée; la seconde Chambre comptait dans son sein à peu près autant de membres de l'un comme de l'autre parti. Ces derniers, mécontens du concordat, l'auraient vraisemblablement repoussé. Et, après

Digitized by Google

tout, comme c'était la seule chance de sortir avec honneur du guet-apens où le comte de Celles avait engagé son pays, il nous semble que l'essai aurait été sans inconvénient, puisque le pis aller n'aurait jamais pu donner de résultat plus funeste que celui qui se trouva consommé par le fait de la ratification, sans le concours des Etats-Généraux.

Malgré la droiture et la bonne volonté du Gouvernement, des embarras sans nombre ne tardèrent pas à survenir dans l'exécution, ainsi que l'avaient prévu ceux qui connaissent la cour de Rome.

La ratification était donnée, le mal dès lors n'admettait plus de remède.

Quelques retards inévitables, occasionés par les nouveaux embarras, firent éclater des murmures, calculés par les malveillans, dans le but de susciter un mécontentement factice; car, après tout, le fond de la question intéressait fort peu de monde. La masse de la nation prospérait et n'avait jamais été plus heureuse. Son sort était devenu un objet d'admiration et d'envie pour tous les peuples de l'Europe. Il ne lui manquait que d'être assez éclairée, pour comprendre qu'elle pouvait fort bien se passer de concordat et de beaucoup d'autres choses encore.

Tandis que les prêtres jetaient feu et flammes, dans un sens, les libéraux poussaient des cris non moins aigus dans un sens contraire. La conclusion du concordat leur servait de texte pour répandre d'innombrables calomnies.

Ils accusaient le Gouvernement d'avoir sacrifié la liberté religieuse aux prêtres, à condition, qu'à leur

Digitized by Google

tour, les prêtres l'aideraient plus tard à sacrifier la liberté civile et à écraser les libéraux.

C'est précisément pour n'avoir voulu écraser personne, pas même une poignée d'insectes vénéneux, que le Gouvernement a fini lui-même par succomber. Dans le fait, ses ennemis n'ont jamais possédé d'autre force que celle qu'ils ont puisée dans la longanimité sans exemple de celui qui pouvait les foudroyer d'un seul regard.

L'excessive bonté du pouvoir produisit, dans cette circonstance, un double résultat également déplorable.

Elle encouragea ses ennemis et découragea ses amis, notamment les fonctionnaires publics. En effet, plus tard on vit un conseiller d'état aller faire amende honorable au nom de la justice, et désavouer, en quelque sorte, à la face des Etats-Généraux la première condamnation de De Potter. On crut, par là, calmer l'effervescence. Loin de là, on ne fit que rendre les ennemis plus audacieux, et blesser, indisposer l'ordre judiciaire, lequel, sans l'affront public qu'il venait d'essuyer, aurait déployé une tout autre énergie avant que le mal ne fût avancé au point de n'admettre plus d'autre remède que la mitraille.

Personne n'ignore que De Potter, chassé de Rome à cause de la conduite infâme qu'il y avait tenue, remuait ciel et terre pour persuader le gouvernement du Roi de l'envoyer à Rome négocier le concordat. Comme on n'aurait pu, en aucun cas, revêtir d'un haut caractère diplomatique un jongleur de son espèce, il postulait humblement du moins l'emploi de secrétaire d'ambassade. De là les louanges qu'il avait

Digitized by Google

données des premiers au Roi et au Gouvernement, et la cour assidue qu'il faisait au ministre de l'intérieur, lequel, depuis la retraite de M. Goubau, réunissait à ses attributions celles du ministère des cultes supprimé.

Il faut convenir que c'eût été un étrange moyen d'aplanir les difficultés, et de négocier sur un pied de bonne harmonie réciproque avec la cour de Rome, que de mettre ses prélats en présence d'un homme infâme, expulsé par sa police elle-même; de la ravaler jusqu'à l'humiliation de traiter d'objets relatifs au culte catholique, avec l'auteur des obscénités impies qui remplissent les écrits de De Potter, notamment la *Vie de Ricci*, et *l'Epitre à Saint-Pierre*, où, non content de conspuer à chaque page le catholicisme, et d'insulter la cour de Rome et l'Eglise, De Potter tourne, à tout moment, en dérision les dogmes fondamentaux du christianisme, et n'épargne pas davantage la Divinité elle-même.

Quoique rien ne dût étonner de la part d'un De Potter, l'on a pourtant de la peine à concevoir que la vanité déçue puisse jeter un homme dans d'aussi coupables aberrations. Rien cependant n'est plus vrai; et du moment où De Potter acquit la certitude qu'on ne l'emploierait pas, et surtout qu'il n'irait point à Rome, levant audacieusement le masque, il se déclara, tout-à-coup, l'ennemi implacable du Gouvernement dont il avait, deux ans auparavant, prôné la sagesse, admiré la justice et flagorné les ministres (1), sans cesser toute-

(1) Il est constant que lorsqu'il s'attendait à voir ses ouvrages poursuivis dans l'intérêt de la morale publique et du respect dû

Digitized by Google

fois d'affecter, en public, une attitude hostile, pour se donner des airs d'indépendance et surtout de ne vouloir rien tenir de ce même Gouvernement, qu'il ne cessait toutefois de presser de ses quotidiennes obsessions.

Personne, alors, ne put comprendre pour quel motif le Gouvernement ne prit point le parti de faire publier le recueil des pièces officielles émanées, de part et d'autre, lors des négociations qui avaient eu lieu entre lui et la cour de Rome à l'occasion du concordat (1). S'il savait

au culte professé par l'immense majorité des Belges, De Potter se présenta très-humblement à l'audience de ce même M. van Maanen, pour implorer respectueusement de ce ministre qu'il appelait alors *monseigneur* à chaque seconde, et dont il a fait, depuis, brûler l'hôtel par les brigands de son bord. Il est certain que le projet d'incendier le ministère de la justice, comme *manifestation de l'indignation nationale*, remonte à 1828, lors de la première condamnation de De Potter, et appartient à celui-ci, à Van de Weyer et à Tielemans. Sans la crainte de livrer au couteau des assassins des personnes qui en connaissent les détails, il nous serait facile d'ajouter ici des explications péremptoires à ce sujet.

(1) Voici une anecdote sur laquelle un jour nous serons peut-être en état de donner quelques détails assez curieux. Une collection au grand complet des documens relatifs aux négociations qui ont eu lieu entre la cour des Pays-Bas, et celle de Rome, est tombée à Bruxelles, à la fin du mois d'août ou dans les premiers jours de septembre dernier, entre les mains d'un libéral ennemi de l'Union, et fort mécontent de la tournure qu'a prise la *glorieuse révolution* pour le parti libéral, complétement débordé par les apostoliques et par la noblesse.

Nous savons que ce dépôt est destiné, par celui qui le possède, à être livré à l'impression. On parle entr'autres d'une correspondance *confidentielle* des plus curieuses entre M. Capaccini, le comte de Celles et une sainte dame qui se trouvait en tiers dans tout cela, à peu près comme entre le péché et l'absolution. On

Digitized by Google

tout ce qu'il vient de gagner de force morale dans l'opinion par l'effet de la récente publicité donnée aux notes diplomatiques échangées avec le congrès de Londres, à propos de la rébellion belge, le Gouvernement n'aurait pas négligé d'en faire autant au sujet des négociations avec le Saint-Siége. Et quoiqu'il soit bien tard maintenant, si quelqu'un, à Bruxelles, mû par le dépit ou par toute autre cause, livre au grand jour les perfidies et les détours employés par la cour du Vatican envers le gouvernement des Pays-Bas, celui-ci pourra lui en savoir gré, quel que soit au fond le mobile qui ait déterminé une semblable publication.

Les choses s'étaient tenues de la sorte jusqu'en 1828, sur une espèce de bascule, car les prêtres et les libéraux se détestant du plus profond de leur âme, et tout en faisant la guerre au pouvoir, neutralisaient tour à tour les coups que chacun lui portait isolément.

Mais telle était la perversité des deux côtés, que leur haine parricide, haine que les uns nourrissaient contre le Roi, et les autres contre la royauté, prévalut sur la haine qu'ils se portaient mutuellement: aussi après de nombreuses hésitations, l'Union monstrueuse fut à la fin résolue. De Potter revendiqua pour lui seul l'honneur de cette pensée: d'autres l'attribuèrent au comte Vilain XIIII. Quoi qu'il en soit à cet égard, elle était également digne de ces deux scélérats, car les maux

assure que parmi les documens qui font partie de ce précieux dépôt, se trouve une mémoire adressé au Roi en 1825 ou en 1826 par le directeur-général des cultes, mémoire dont la cour de Rome avait payé une copie mille piastres, à un espion qu'elle s'était menagé parmi les employés de l'ambassade, avant de s'apercevoir qu'elle l'aurait eue à bien meilleur marché de l'ambassadeur lui-même.

Digitized by Google

qui désolent leur patrie et ceux dont, selon toute apparence, l'Europe entière est menacée, reconnaissent une commune origine.

Quelqu'un qui souvent se trouvait en position d'être bien informé, accourut en toute hâte, à La Haie, en 1828, pour faire connaître de vive voix au Gouvernement ce qui se passait en Belgique, n'osant point confier à des écrits, susceptibles de circuler dans certains bureaux ministériels, envahis déjà par la trahison, des communications d'une semblable importance.

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il est des affections évidemment incurables. Le danger n'était pas moins grave qu'imminent: un remède efficace, énergique, aurait dû lui être opposé sans perdre un instant. Pas du tout: le pouvoir, persistant dans son inertie, se tint les bras croisés jusqu'à la session législative, où, dès le premier jour, la faction unioniste déploya ses forces avec une insolente ostentation, en fit étalage, frédonna d'avance ses chants de victoire et s'attacha surtout à faire sentir au Gouvernement à quel point il était débordé. Tout le monde peut se souvenir que le journal de De Potter osa publier, deux jours avant l'ouverture des Etats-Généraux, le discours que, selon la faction, le Roi aurait DU y prononcer, et l'on n'a pas oublié l'arrogante diatribe que De Brouckère vint *improviser* dans l'enceinte législative au commencement de décembre, après qu'elle avait été lue, revue, commentée, corrigée, augmentée et finalement approuvée, dans deux conciliabules successifs, tenus entre les chefs fondateurs de l'Union, dans une maison fort connue de la rue de la Montagne, et

Digitized by Google

où assistaient, entr'autres, le chanoine Van Crombrugghe, Ducpétiaux, Van de Weyer, Vilain XIIII et le banqueroutier français Campan (1). Deux longues lettres de De Potter y furent lues et analysées avec soin : et même la diatribe que De Brouckère prononça peu après aux Etats-Généraux ne fut autre chose qu'une longue paraphrase des deux homélies du révérend néophite Démophile.

Avec une Loi Fondamentale qui, plaçant toutes les garanties du côté du principe démocratique aux dépens du pouvoir exécutif, a privé celui-ci du droit de dissolution de la chambre élective, le Gouvernement n'avait guère, pour son salut, que deux partis à prendre, en présence d'un péril aussi grave et aussi flagrant. Il fallait nécessairement en venir à un coup d'état, ou décreter la clôture de la session dans le plus court délai : cette clôture pouvait être prononcée au bout de trois semaines, sans blesser en rien la constitution du royaume. L'emploi de ce moyen aurait probablement suffi, car, il faut le dire, la canaille que le Gouvernement avait en présence, ne valait pas la peine et ne méritait même pas l'honneur d'un coup d'état. Encore une fois, ces gens-là n'ont jamais eu d'autre force que celle que leur a constamment prêtée la déplorable faiblesse du pouvoir. Une clôture brusque et inattendue de la session législa-

(1) Cet intrigant, chassé, depuis, de la Librairie Parisienne, dont il avait la gestion, se faufilait déjà partout. La réunion dont il s'agit ici, se composait en tout de dix individus. Nous nous abstenons de nommer ceux sur la présence desquels nous n'avons pas une certitude pleine et entière.

Digitized by Google

tive, le départ de De Potter de Bruxelles immédiatement après sa condamnation, la destitution d'une cinquantaine de fonctionnaires dont la présence aux emplois était devenue un véritable scandale, le rappel des régimens suisses et du régiment de Nassau si imprudemment licenciés, une refonte complète dans les régences, généralement hostiles et composées d'hommes d'une nullité devenue proverbiale (1), voilà qui aurait pu suffire à mettre la naissante Union en désarroi.

Et puisque l'on s'était placé dans la plus fausse des positions, n'ayant de choix qu'entre deux maux, nous pensons qu'il fallait gagner de préférence le parti prêtre, puisque l'on opérait sur des masses abruties, fanatiques, imbéciles, courbées depuis longtemps sous l'influence du clergé. Au surplus, le jugement que nous portons des Belges de nos jours est le même que celui qu'en ont porté depuis fort longtemps les hommes éclairés de tous les pays.

Voici, mot pour mot, ce qu'un homme d'esprit, l'abbé Dulaurens, pensait de ce peuple, il y a un demi siècle. On dirait qu'il l'a écrit d'hier.

» ..... Les Brabançons en général, ainsi que les » Flamands, leurs voisins, sont le peuple le plus sot, le » plus vain, le plus superstitieux de toute l'Europe. Pen» dant que l'on voit s'élever de temps en temps chez » les autres nations, même en Espagne, quelque gé» nie sublime, soit dans la littérature, les arts ou la

(1) On avait fini par dire — *bête comme un bourgmestre* — pour exprimer le superlatif de la niaiserie et du ridicule, dans les provinces méridionales du royaume.

Digitized by Google

» philosophie, ces animaux belgiques croupissaient encore dans une léthargie, dans une indolence qui fait » honte à l'humanité: les prétendus beaux-esprits qui se » trouvent parmi eux ne sont que de pitoyables bavards » que le plus petit philosophe crotté, qui court les rues » de Paris, mettrait à *quia*. Si le hasard vient à y » produire quelque plante, qui promette quelque bon » fruit, la superstition l'étouffe aussitôt; les prêtres » et les moines y étant trop nombreux et trop consi» dérés." Et, en parlant de l'*Universitas alma Lovaniensis*, il ajoute: » Au lieu de donner à ses élè» ves des principes qui puissent élever leur esprit au » moins jusqu'au sens commun, elle n'est qu'un cloa» que d'ineptie et d'absurdités, un réceptacle de mil» le subtilités scolastiques et ridicules, où un jeune » homme, qui aurait les moindres dispositions en y » arrivant, se pervertit le jugement sans ressource, » et devient incapable du moindre raisonnement." Quant à Anvers, le même écrivain affirme que » Tout » ce qui y respire ne mérite pas d'être vu; que ce » qui peut seul y intéresser un galant homme, ce » sont les peintures exquises que l'on y voit des Rubens, » des Van Dyck, des Jordaens; de ces peintres ad» mirables qui, après avoir illustré leur siècle et leur » patrie, ont fait place à un tas de misérables barbouil» leurs, à des rapetasseurs de vieilles croûtes, à d'in» dignes charlatans, qui trompent impunément le trop » crédule étranger, en lui vendant de mauvaises co» pies, ou quelque enseigne à bierre, pour des ta» bleaux originaux."

Au surplus, ce qui était urgent par dessus tout,

Digitized by Google

c'était d'écraser, à tout prix et sans aucun délai, le parti jacobin, de manière à en finir avec lui une bonne fois pour toutes, et à telles enseignes, que les chefs de cet effroyable parti de destruction et de sang, n'osassent même plus jamais lever les yeux pas seulement pour regarder le soleil. Tant que cette peste n'aura été radicalement détruite en Europe, les véritables libertés publiques seront tout aussi compromises que l'ordre social lui-même.

Dans l'état actuel des choses, le sort du genre humain tout entier dépend peut-être du concours ferme, constant, unanime, des deux puissans empereurs d'Autriche et de Russie. Leur volonté et leurs forces combinées ont, seules, et ce n'est pas de trop, la puissance de reconstituer l'Europe sur les bases d'une liberté raisonnable qui n'aille pas au delà de ce qui peut se concilier avec le maintien de la société, et qui ne demeure pas non plus trop en deçà; car ce serait encore du provisoire, pour aboutir à de nouvelles révolutions. Sans cela, on en viendra à des guerres d'extermination interminables; et alors, entraînés tous par un torrent de sang et de larmes, nous reculerons précipitamment vers les temps de la plus effroyable barbarie.

Il est cruel, bien cruel, d'avoir à le dire, mais au point où des hommes furibonds ont poussé l'Europe, aujourd'hui, la civilisation et la liberté elle-même ont besoin peut-être de l'action du bras ferme et passif des Cosaques et des Pandours.

La mémoire de Napoléon sera finalement vengée! Ceux qui l'ont inconsidérément accusé de despotisme,

Digitized by Google

parce qu'ils ne le comprenaient point, s'apercevront à la fin que sa marche tendait à fonder la liberté par le pouvoir; ils reconnaîtront trop tard que la liberté est un bien qui se donne aux hommes, mais que jamais les hommes ne sauraient prendre d'eux-mêmes, sans tomber dans un gouffre de calamités et de désordres, plus insupportables mille fois que l'action elle-même d'un pouvoir absolu.

Revenant à notre sujet, nous nous bornerons à rappeler que le Gouvernement, égaré par des conseillers ineptes, prit le parti de se livrer pieds et poings liés à ses plus mortels ennemis, et de s'y livrer tout juste au moment où l'Union par eux formée tout récemment, et qui seule avait fait leur force, pouvait encore se dissoudre en frappant un coup de tonnerre instantané, avant qu'elle eût pris consistance.

On peut dire que cette marche *funèbre*, dans laquelle s'engagea dès lors le pouvoir, fut ouverte par l'amende honorable que le conseiller d'Etat Raoul vint faire à la Chambre lorsqu'il plaça l'épée de la justice aux pieds des factions, et qu'elle fut fermée par l'adoption de la loi du 16 mai 1829 qui lui assura l'impunité.

Aussitôt après commença en effet cette grêle épouvantable d'invectives, d'outrages, d'imprécations et de calomnies contre tous les pouvoirs de l'Etat, fonctionnaires, magistrats, législateurs, ministres, et contre la personne sacrée du Roi, sans ménager davantage la royauté elle-même.

Cette tempête poursuivit le pouvoir sans relâche jusqu'à la session suivante, ouverte à La Haye le 19

Digitized by Google

octobre 1829, et redoubla de fureur à l'approche de la question importante sur le budjet décennal.

Le Gouvernement eut, alors, un beau moment de fermeté: le noble Message du 11 décembre parut. Hélas! ce fut le chant du cygne.

Quiconque était digne en Europe d'apprécier ce qui est loyal et magnanime admira la franchise du Monarque des Pays-Bas, exprimant sa pensée sans détours, manifestant ses intentions AVANT le vote du budjet décennal.

Le budjet des voies et moyens fut voté, au grand désappointement des furibonds du parti.

Nous croyons que, tout considéré, son adoption fut un malheur, car le rejet aurait immanquablement obligé le Gouvernement à des actes de vigueur, en dehors d'une constitution ébranlée et qui n'avait déjà plus de vigueur que pour garantir les factieux.

C'eût été le cas ou jamais, selon la belle pensée de Montesquieu, de jeter un voile sur la liberté, comme l'on voile quelquefois la statue des dieux (1).

Qui aurait pu le prévoir? Trois semaines après le Message du 11 décembre, M. De la Coste fut nommé au ministère de l'intérieur.

Avec lui entrèrent dans le cabinet l'impéritie, la fatalité et tous les maux qui leur servent de cortège: les faits ne l'ont que trop démontré.

A partir de ce jour funeste la ruine de l'état devint inévitable. Un seul événement devait suffire à déterminer l'explosion, et ce n'était même plus que de l'explosion que pouvait naître désormais un remède efficace à des maux si compliqués. Il est hors de doute que sans l'in-

(1) Esp. des lois.

Digitized by Google

signe lâcheté des commandans supérieurs de Bruxelles, lorsque cette explosion eut lieu, on pouvait en prendre texte pour rétablir le Gouvernement sur une base forte et large; et, à coup sûr, quelques coups de plat de sabre eussent *amplement* suffi dans la soirée du 25 août, et puisqu'on n'avait même pas pris la peine d'en essayer, le lendemain, le surlendemain encore, il y avait dans la ville force suffisante, dix fois plus qu'il n'en fallait pour comprimer la sédition, et pour faire un exemple terrible de ceux qui s'en étaient ouvertement déclarés les directeurs ou les chefs. Rien de tout cela ne fut même pas tenté: l'Europe sait le reste. Et désormais, le plus pur sang de l'Europe devra peut-être couler à grands flots, encore ne sera-ce qu'avec des chances incertaines de succès, pour tenter de rétablir l'ordre social, ébranlé partout jusqu'aux entrailles de la terre.

Nous avons dit plus haut que le Gouvernement avait été averti en 1828 de l'union contractée entre les jacobins et les prêtres.

Un hasard voulut (1), que dans les premiers jours de janvier 1830, le Gouvernement fût encore averti de se méfier de Tielemans, du fils de Wellens et de quelques autres misérables de leur espèce, tous employés, et que nous ne croyons pas devoir nommer indistinctement, du moins dans le moment actuel.

Si la trahison ne se fût point trouvée déjà si fortement enracinée dans les branches principales de l'administration et que l'on eût agi avec simultanéité; si, à la même heure et au même instant, une des-

(1) Les avertissemens primitifs vinrent d'une femme.

Digitized by Google

cente de police inattendue eût été faite à La Haye, à Liège, à Bruxelles, à Gand et ailleurs, il n'est pas permis de douter que le Gouvernement ne se fût trouvé, dès les premiers jours de 1830, en possession de preuves nombreuses et irrécusables, contre les meneurs occultes d'un vaste complot, dont les papiers saisis un mois plus tard chez Tielemans et De Potter, firent bien connaître l'existence, sans toutefois avoir permis de frapper les principaux coupables.

Il en eût été encore temps : sans recourir à aucune mesure extra-légale, le code autorisait le renvoi des accusés, pour cause de suspicion légitime, devant une cour autre que celle de Bruxelles, où la magistrature était déjà frappée de terreur.

Tielemans, De Potter et Bartels auraient pu être jugés à La Haye. On avait plus de matière qu'il n'en fallait, pour envelopper dans les mêmes poursuites Van de Weyer, Levae, Roussel, et quelques autres scélérats leurs pareils, co-rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, du *Catholique*, du *Journal de Louvain* et de quelques feuilles encore, non moins connues, de Namur et de Liège.

En faisant tomber sur l'échafaud une douzaine ou deux de têtes infâmes, la magistrature intègre et consciencieuse de la Hollande, armée du glaive auguste de la justice, et appuyée sur le texte précis de la loi, pouvait encore sauver l'Europe.

Assurément la révolution française, qui a accéléré l'explosion de la révolte belge, aurait eu lieu tout de même; mais ses résultats se seraient bornés à

Digitized by Google

la France, et là, il est juste de le dire, dans son principe, l'Europe n'avait ni le droit ni le motif de s'en mêler.

La chute, l'expulsion et la déchéance des Bourbons ont été la suite inévitable et méritée d'un trop long parjure, d'une perpétuelle déception. Leurs malheurs, on peut le dire, ont été leur propre ouvrage: ils ont eu, à la fin, ce qu'ils n'avaient cessé depuis quinze ans de mériter, ce que depuis quinze ans ils semblaient vouloir par force arracher à l'indignation, au mépris, au dégoût du peuple français. L'anathême qui a frappé les Bourbons, qui les a renversés du trône de France, est encore plus légitime, s'il se peut, que ne le fut celui qui renversa les Stuarts du trône d'Angleterre.

Ce ne sont pas les ordonnances de juillet qui ont brisé le sceptre de Charles X. Elles n'ont fait que déterminer le débordement d'une mesure, que les Bourbons avaient déjà comblée depuis long-temps.

Napoléon avait osé bien davantage, non seulement au 18 brumaire, mais encore en renvoyant le Tribunat. Si son pouvoir n'en reçut aucune atteinte, c'est parce que ces actes de la plus haute dictature, guidés par une haute sagesse et dans le véritable intérêt de l'état, avaient reçu l'assentiment de la nation.

Si, dans un moment de péril non provoqué de leur part, et pour sauver le trône, pour maintenir la dynastie, les Bourbons, étant populaires en France et en possession des respects de l'Europe éclairée, eussent rendu les ordonnances de juillet 1830, cela n'aurait produit que des couplets dans Paris, parce

Digitized by Google

que les Parisiens se passeront plutôt cent fois de pain que de chansons. Mais le trône, alors, n'aurait point échappé à la famille des Bourbons. Leur chute tient à une cause aussi ancienne que leur première rentrée, parce que, dès cette époque même, ces princes, dont nous devons respecter hautement l'infortune, mais à l'égard desquels nous ne voulons pas non plus altérer la vérité ni démentir notre conscience, ont usé leur sceptre, et que leur dynastie décrépite a perdu cette sève de vie, sans laquelle tout meurt dans la nature, tout sans exception, les plantes comme les hommes, les dynasties comme les nations. C'est une loi de la création : l'histoire en offre d'innombrables exemples.

Tel est, à notre avis, l'exposé rapide de cet ensemble de causes, qui ont produit le malaise général et la fermentation dont tant d'états sont tourmentés depuis long-temps, et plus particulièrement la Belgique; d'où est née cette explosion soudaine qui, en moins de quatre mois, a éclaté à peu près simultanément aux extrémités les plus opposées de l'Europe.

Avant de terminer un écrit dont l'étendue a de beaucoup dépassé les bornes dans lesquelles, en prenant la plume, nous avions pensé pouvoir nous renfermer, et qui a dû grossir avec les événemens, il nous reste à parler de ces prétendus GRIEFS dont on a tant fait de bruit en Europe, et à dire un mot de la diplomatie, réunie en conférence à Londres, et de ses étranges protocoles.

Digitized by Google

DES GRIEFS.

Depuis que l'Europe entière sait que la *glorieuse révolution belge* n'est autre chose qu'un brigandage infâme, les GRIEFS sont jugés.

Nous nous bornerons à les passer rapidement et consciencieusement en revue.

A la vérité, chacun imaginait des griefs à sa guise et on avait fini par les subdiviser à l'infini. Ainsi, par exemple, un carabin d'hôpital nommé Vlemincks, prétendu docteur en chirurgie, et à qui un galant homme n'aurait pas voulu confier la patte de son chat, imaginant un GRIEF de nouvelle espèce, s'était mis à aboyer dans tous les journaux, et accusait avec un sérieux imperturbable le Gouvernement d'être la cause de l'ophtalmie des soldats, comme s'il pouvait exister dans le monde entier un seul gouvernement, pas plus libéral qu'absolu, dont le bon plaisir pût vouloir, en aucun cas, une armée composée de soldats aveugles.

Si la cécité volontaire pouvait, au surplus, con-

Digitized by Google

venir à un gouvernement quelconque, ce serait, à coup sûr, à ce ramassis de furibonds qui pèsent aujourd'hui sur le peuple belge. Congrès prétendu national, gouvernement provisoire, ministres, diplomates, tous ces gens-là ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre. Et jamais réunion d'hommes, sur la terre, ne mérita plus rigoureusement que les maîtres actuels du peuple souverain belge, l'application de cette sentence de vérité, que le savant Mably proclamait déjà dès le siècle passé: » Des aveugles ont conduit des aveu» gles; les passions, les caprices, les préjugés, l'i» gnorance, sont les législateurs du monde" (1).

L'explication du vrai motif qui faisait pousser à Vlémincks tant de vociférations furibondes, peut servir d'introduction à l'histoire des griefs. Ce misérable voulait un emploi, semblable en cela au chien affamé qui aboie, s'agite et crie jusqu'à ce qu'on lui ait jeté, pour se débarrasser de ses cris, un os à ronger. Une imprudence commise antérieurement par le Gouvernement lui avait mis, en un clin d'œil, sur les bras tous les roquets des provinces méridionales du royaume.

L'insipide mais pervers Vilain XIIII, incapable de gouverner chez lui sa propre basse-cour, voulait être gouverneur : il aboyait dans l'espoir d'obtenir une province.

Le Hon voulait, aussi, un poste éminent; il aboyait dans l'espoir que l'on achèterait son silence.

Meulenaer voulait être nommé procureur-général; il aboyait pour le devenir.

(1) Traité de la législation.

Digitized by Google

Barthélémy voulait, à tout prix, devenir conseiller d'Etat, et comme il était du même bois dont on avait déjà fait tant d'autres bûches, il aboyait, soufflait, suait tout à la fois, dans l'espoir de se faire ouvrir la porte; aussi nul n'avait plus que lui perfectionné l'art de mordre et de lécher tour à tour la même main, de prendre, à deux secondes de distance, les airs insolens d'un pacha et l'attitude d'un plat valet.

De Brouckère voulait aussi avoir son os à ronger, et comme il aspirait à une part meilleure, il s'efforçait d'abdyer plus fort que les autres, afin qu'on le prît pour un dogue redoutable.

Aussi, un jour, au sortir d'un festin de *hauts et puissans seigneurs* (1) de son bord, auquel même assistaient certaines excellences, De Brouckère, animé par la conversation et apparemment aussi échauffé par le vin, ce qui passe pour lui arriver assez souvent, laissa échapper tout le secret de l'opposition (*in vino veritas*). »On sait, dit-il, quel chemin il faut prendre pour arriver aux dignités. MM. d'Otrange et »Reyphins nous l'ont assez montré, aussi nous proposons-»nous de le suivre, comme ils l'ont fait, jusqu'au bout."

On se rappelle qu'en effet M. d'Otrange et M. Reyphins avaient figuré, long-temps, dans la Chambre élective, aux premiers rangs de l'opposition, et qu'ils avaient été, l'un après l'autre, appelés tous deux au conseil d'Etat.

Ce double exemple avait suffi: il n'est pas de va-

(1) On sait que c'est ainsi que s'intitulent les Etats-Généraux dans leurs rapports officiels.

Digitized by Google

nu-pieds ni de morveux, tels que Claes, Levae et Roussel qui ne se fussent mis dans la tête de débuter par devenir au moins professeurs d'université ou commissaires de district.

La chose était devenue tellement claire qu'elle frappa le Gouvernement lui-même. Quelle que fût sa bonne envie de reculer et de fléchir, il lui fallut bien comprendre en cette circonstance qu'il n'en aurait pas fallu davantage qu'une demi-douzaine d'emplois jetés, de la sorte, aux aboyeurs, pour que toutes les provinces méridionales du royaume comptassent autant de *publicistes* d'opposition qu'elles comptaient d'habitans. Du moment où l'on aurait compris qu'il suffisait d'insulter le Gouvernement pour obtenir ses faveurs, personne ne se le serait laissé dire deux fois.

Comme il y avait impossibilité de contenter tous ceux qui s'étaient mis, de la sorte, à crier par spéculation, voyant que des voix isolées ne suffisaient point, on imagina le *pétitionnement à tour de bras:* de là naquirent LES GRIEFS.

Pour rendre la phrase plus sonore, on les appelait, assez plaisamment, LES GRIEFS DE LA NATION.

Cette pauvre nation toute stupide, abrutie, méchante qu'elle est, ne se doutait cependant pas d'être si malheureuse et si opprimée. Elle n'apprit à connaître l'horreur de sa situation que par des pétitions toutes faites, énumérant ses griefs, que l'on présentait partout à la signature des valets d'écurie, des vachères, des savetiers, des filles d'auberge, des marmitons, des enfans de chœur et autres pétitionnaires de même importance.

Digitized by Google

Voici, du reste, en quoi consistait cet étrange salmigondis, connu sous le nom collectif de GRIEFS DE LA NATION :

1°. L'impôt sur la mouture et l'abattage.

2°. L'inégale répartition des emplois.

3°. L'obligation pour le Brabant, les Flandres et Anvers, d'employer la langue hollandaise.

4°. Les arrêtés de 1815.

5°, 6°, 7°. La législation sur la presse. — Le jury. — M. Van Maanen.

8°. L'absence du contre-seing ministériel.

9°. Le million de l'industrie.

10°, 11°. Enseignement. — Clergé catholique.

En dernier lieu on avait converti en grief supplémentaire, la fixation du siége de la Haute-Cour en Hollande.

Le Gouvernement, en effet, n'aurait pu rien faire de plus raisonnable, que de placer la Haute-Cour dans les provinces méridionales, et notamment à Bruxelles, où le barreau a déployé tant de sagesse, et prouvé d'une manière si éclatante, sa fidélité et son respect pour la sainteté du serment.

Un ministre qui, n'étant pas aveugle et par conséquent ne pouvant point ignorer l'état de démoralisation et de profonde ignorance de la grande majorité du barreau dans les provinces méridionales du royaume, aurait osé proposer au Roi d'y fixer la résidence du premier corps judiciaire de l'Etat, de l'asservir

Digitized by Google

à la plus déplorable influence, au contact le plus immonde, aurait, pour le coup, mérité, et mérité mille fois, d'être accusé comme traître ou enfermé comme insensé.

Laissant de côté ce grief posthume, nous allons passer rapidement en revue les griefs en titre.

1°. MOUTURE ET ABATTAGE.

Nous n'avons nullement l'intention de prendre la défense de cet impôt. Le Gouvernement l'avait proposé aux Etats-Généraux: admettons qu'il se fût trompé; toujours est-il vrai que les deux corps législatifs de l'État, en l'adoptant, avaient partagé son erreur, et que dès lors il était souverainement injuste d'en faire un grief contre le Gouvernement seul. Si celui-ci s'était trompé, il se trouvait, en cela, dans la même situation où se trouvent tous les individus comme tous les gouvernemens du monde, *Errare humanum est.* En proposant, lui-même, aux Etats-Généraux, après quelques années d'essai, de supprimer l'impôt dont on avait voulu faire un *grief*, le Gouvernement avait prouvé sa bonne foi. S'il fallait s'insurger dans chaque pays où il existe des impôts qui déplaisent, plus ou moins, à certaines classes de la nation, il n'est pas dans le monde entier de gouvernement qui ne fût sujet à se voir renverser dès le lendemain de son installation.

Au surplus, ce qui laisserait la question tout au moins douteuse, c'est que plusieurs communes conservèrent le droit sur la mouture comme taxe munici-

Digitized by Google

pale, après que la perception en avait disparu du budjet de l'État.

2°. INÉGALE RÉPARTITION DES EMPLOIS.

En abondant le plus, à cet égard, dans le sens des criailleries rabâchées sur les préférences accordées aux Hollandais, les Belges auraient d'eux-mêmes effacé complètement ce grief prétendu. Les preuves révoltantes et multipliées qu'ils ont données d'ingratitude et de félonie, n'auraient que trop justifié le Gouvernement de leur avoir préféré les Hollandais.

Mais les Belges seraient demeurés fidèles à leurs sermens, que le reproche n'en demeurerait pas moins injuste et mal fondé sous deux rapports.

Premièrement, quand on a un emploi à conférer, il faut donner, avant tout, la préférence à celui qui réunit, d'ailleurs à égalité de droits, le plus d'aptitude et de capacité pour le remplir.

Or, les Belges n'ont qu'à demander à l'Europe entière de quel côté, à son avis, se trouve généralement le plus de capacité et d'aptitude, chez eux ou en Hollande. Et même, à égale capacité, il est constant et notoire que le Belge est tellement fainéant par caractère et le Hollandais tellement laborieux, que celui-ci fera en un jour plus de besogne que l'autre en une semaine. Cela doit entrer pour beaucoup en ligne de considération, et ceux qui ont tant crié qu'il fallait faire des économies, devraient songer qu'un bon travailleur est infiniment moins coû-

Digitized by Google

teux que dix musards se levant à huit et même à neuf heures du matin, et passant leur temps à tailler des plumes, à lire les gazettes et *à donner audience* à des filles dans leurs bureaux.

Mais il existait une autre considération décisive en faveur des Hollandais, et celle-ci aurait disparu avec le temps.

La Hollande, avant d'être réunie à la France, formait une nation indépendante: elle avait, par conséquent, ses propres employés. La Belgique se trouvait dans une position tout opposée. Les Français n'étaient parvenus à y faire marcher les administrations publiques, autrement qu'en y appelant une foule d'étrangers, et ceci, soit dit en passant, atteste assez l'incapacité des Belges, dont la France n'avait jamais pu faire autre chose que des soldats indisciplinés et pillards (1).

Lors de la réunion des deux pays, il se trouva que la Hollande possédait une foule d'employés rentrés dans leurs foyers, et que la France avait placés dans les autres départemens de l'empire, et surtout pour la partie financière.

Pour les beaux yeux des Belges, qui se trouvaient, au contraire, dans une situation tout opposée, il aurait donc fallu laisser sans pain tous ces vieux servi-

(1) Témoin le 112e régiment d'infanterie de ligne, composé des plus insignes voleurs de l'armée, à commencer par son propre colonel *Olivier*, que Napoléon destitua en présence de toute la garnison, à Alexandrie, et qui fut fort heureux d'éviter, grâces aux charmes de sa chaste épouse, une mise en jugement qui l'aurait envoyé pendant quatorze ans aux galères.

Digitized by Google

teurs, ces braves gens, la plupart pères de famille, ou bien les jeter à l'eau, une corde au cou, comme des chiens enragés, et donner d'emblée des emplois publics à des hommes sans antécédens et sans aucune capacité, et livrer ainsi les administrations publiques à une irruption soudaine de misérables, aussi affamés et non moins destructeurs que les sauterelles de l'Egypte.

A de telles extravagances il n'est point de réponse possible. Si le Gouvernement a un reproche à se faire, en ce genre, c'est de n'avoir déjà employé que trop de Belges, et l'expérience a dû le lui prouver. Ces gens-là auraient dû être traités en peuple conquis, dressés, façonnés peu à peu, et placés d'abord avec beaucoup de circonspection dans des emplois peu importans. On leur a, imprudemment, ouvert toutes les portes: ils se sont précipités en foule dans l'édifice: après s'être assurés des issues principales, ils ont jeté les bienfaiteurs par la croisée: cela va devenir à la mode.

Quant au reproche que la faction adressait au Gouvernement d'employer des étrangers, les rebelles se sont eux-mêmes chargés de le réfuter victorieusement.

Depuis que leur *glorieuse révolution* a éclaté, ils n'ont trouvé dans leur pays que des pillards, des incendiaires et des assassins, plus une diplomatie qui, dès son apparition, a concentré sur elle tous les sifflets et les huées de l'Europe.

Les emplois qui exigent ou de la capacité ou du courage, ils ont été obligés de les confier ou de les abandonner tous à des étrangers. Van Halen, Mellinet, Pontécoulant, Culhat, Niellon, Jenneval, Grégoire, Campan, ... et cent autres, tous sont

Digitized by Google

étrangers. La rébellion belge n'a même pris un caractère sérieux que du moment où les étrangers s'en sont mêlés. Aussi long-temps qu'elle a été entre les mains des Belges, des femmes armées de balais, ou des garçons apothicaires munis de l'arme si redoutable à monsieur de Pourceaugnac, auraient suffi à la comprimer.

Que les Belges citent, s'ils l'osent, une seule branche industrielle qui, de nos jours, n'ait pas été apportée ou perfectionnée dans leur pays par des étrangers! et qu'ils ne viennent point rappeler Anvers, Bruges et ses fabriques des temps jadis; car les Romains pourraient aussi rappeler leur gloire et leurs triomphes. Cela les empêcherait-il d'être de la bien vile canaille aujourd'hui? Loin de mériter le reproche d'avoir employé un trop grand nombre d'étrangers, le royaume des Pays-Bas, ce nous semble, est de tous les pays de l'Europe celui où, proportion gardée, on ait le moins tiré parti des lumières en général et des diverses capacités que les commotions politiques y faisaient affluer. Que la Hollande le veuille, et en moins de dix ans de temps elle verra ce que deviendront les fabriques, les manufactures, les ateliers, les usines de la Belgique.

3°. LANGUE HOLLANDAISE.

Ce grief n'a jamais été considéré par les gens sensés, que comme une taquinerie *d'aristocratie libérale.* La masse de la nation, surtout le peuple, au nom de qui les libéraux de tous les pays font tant de vacarme et au vrai bien-être duquel ils prennent au

Digitized by Google

fond si peu de part, n'y était nullement intéressée. Les provinces que l'on pourrait appeler du Brabant français, bien moins encore parce que l'on y parle, tant bien que mal, un baragouin welche-iroquois, que l'on n'est convenu d'appeler du français, que parce que ce baragouin n'a aucun rapport avec le flamand, celles-là avaient été comprises dans une exception non moins raisonnable que juste. Ainsi, voilà que le prétendu grief de la langue disparaît déjà pour les provinces de Namur, de Liége et du Hainaut.

Il ne reste donc qu'à l'examiner rapidement, quant aux provinces des deux Flandres et du Brabant-Méridional.

Si le Gouvernement avait eu à faire à un peuple moins stupide et tant soit peu susceptible de gratitude, on lui aurait su gré et tenu compte de son intention, alors même qu'il lui fût arrivé de se tromper dans quelques mesures de pur détail d'exécution, dont nous parlerons tout à l'heure. Car il est évident que les efforts tendant à ramener à l'unité commune la langue des deux moitiés de la nation, étaient entièrement à l'avantage des Belges, puisqu'ils avaient pour but de leur donner par degrés cette nationalité qui leur manque si complètement, et que possédait au plus haut degré, depuis des siècles, l'autre moitié de la nation.

En effet, parmi les élémens qui constituent l'esprit national d'un peuple, la langue est, sans contredit, le premier de tous: la foi religieuse elle-même ne vient qu'après. Pour s'en convaincre, il suffit de voir tous les peuples qui ont une nationalité commune et une croyance partagée: l'Allemagne, l'Angleterre, la Hol-

Digitized by Google

lande, la France, les Etats-Unis d'Amérique, ces peuples chez qui la liberté religieuse est dans la constitution ou la tolérance dans les mœurs, possèdent avec la communauté de l'idiôme une nationalité fortement dessinée, sans s'inquiéter le moins du monde des opinions religieuses que professe chaque citoyen en particulier. Il n'est point de papisme, si zélé qu'on le suppose, qui ne dût céder le pas en Angleterre au *plumpudding*, en Hollande au tabac, en France aux chansons ou aux entrechats.

Si donc tous les soins d'un bon gouvernement doivent avoir pour but de maintenir intacte, de consolider, là où elle existe, la nationalité, et de la créer là où elle n'existe point, et s'il est vrai que l'unité de langue soit l'un des principaux traits caractéristiques de la physionomie des nations, le gouvernement des Pays-Bas n'avait plus qu'une seule question à examiner avant de prendre une décision à cet égard.

Fallait-il déclarer le français langue nationale en Hollande, ou bien le hollandais langue nationale en Belgique?

Poser une semblable alternative doit paraître ridicule. C'est pourtant là, n'en déplaise aux censeurs, l'inévitable conclusion à laquelle il fallait aboutir, d'après la logique biscornue de ceux qui avaient créé le grief de la langue.

Pour vider à fond cette question, véritable querelle d'Allemand, si jamais il en fut, il suffit de se demander si les masses, non-seulement chez le bas peuple, mais encore dans les classes moyennes du Brabant et des deux Flandres, font usage, dans leurs rap-

Digitized by Google

ports quotidiens les plus fréquens, de la langue française ou du flamand.

Nous portons le défi à la mauvaise foi elle-même, d'oser nier que le flamand ne soit l'idiôme généralement usité par les neuf dixièmes, si même ce n'est point par les dix-neuf vingtièmes de la population.

Ce point incontestable une fois admis, il ne reste plus qu'à savoir si le dialecte flamand approche le plus du français ou du hollandais.

Or, personne n'ignore que le français n'a pas le moindre rapport avec le flamand, tandis que celui-ci ne diffère du hollandais que par de simples NUANCES.

Ainsi, les efforts du Gouvernement ne tendaient qu'à ramener les différens dialectes à l'idiôme commun, à celui qui se parle et s'écrit uniformément d'après des règles fixes, grammaticales, et qui, en un mot, constitue ce qu'on est convenu d'appeler UNE LANGUE (1).

Les montagnards du pays de Wales (Galles) et les matelots de la Basse-Bretagne ne seraient ni plus ridicules ni plus injustes et mal fondés, s'ils se récriaient contre leur gouvernement respectif de ce que, chez eux, l'on fait usage, comme langue officielle, de l'anglais et du français.

La question de la langue se réduisait donc à la ville de Bruxelles, et encore, dans Bruxelles, cette question n'intéressait nullement ni le peuple ni même la bour-

(1) Nous laissons aux savans toute liberté sur la question de savoir si, *originairement*, ce ne serait pas plutôt du flamand qu'aurait pris naissance le hollandais. Nous avons entendu discuter là-dessus à perte de vue, mais cela ne change rien à la question. Nous prenons pour point de départ l'époque actuelle, et non point ce qui a pu se passer à la fondation de la tour de Babel.

Digitized by Google

geoisie proprement dite, pas plus que tout ce qui appartient à la classe marchande de seconde classe. La population de Bruxelles est partagée en deux sections, sous le rapport de la langue, de la même manière que l'est la ville matériellement: l'on parle en général le français dans la partie haute, où, cependant, bon nombre d'habitans et presque tous les ouvriers et les domestiques s'expriment en flamand. Mais dans la partie basse de la ville, presque personne ne parle français à moins de n'y être forcé. Ceci est un fait positif, notoire, incontestable, et nous en appelons, à cet égard, au témoignage de quiconque a habité la ville de Bruxelles, et a dû y traiter des affaires ou y avoir des relations, n'importe de quelle nature.

Le français était devenu, à Bruxelles, la langue de ce que l'on est convenu d'appeler la *bonne compagnie*, et dans laquelle il n'en est pas moins vrai, soit dit en passant, que l'on admet depuis quelque temps le rebut de la société. Sous ce rapport, depuis surtout une vingtaine d'années, la langue française, usitée dans les relations diplomatiques, dans les correspondances savantes, dans les affaires commerciales et dans les communications particulières, à Pétersbourg, à Turin, en Allemagne et ailleurs, est devenue la langue des sommités sociales de la plupart des peuples policés, comme l'était autrefois le latin. Cependant il n'a jamais passé par la tête à personne de soutenir que le français doive être considéré comme la langue nationale et employé dans les actes officiels ou authentiques, en Russie, en Piémont, en Suède ou dans la Saxe.

Le peuple, proprement dit, n'avait donc rien à dé-

Digitized by Google

mêler avec le prétendu grief de la langue. Ce point était important à bien établir. Il ne s'agissait dès lors que d'un millier ou deux tout au plus d'individus, dans Bruxelles, lesquels, soit en raison de leur âge, de leurs habitudes ou de leurs goûts, ne voulaient ou ne pouvaient se plier à l'étude du hollandais.

S'il se fût agité une pareille question chez un peuple ardent de zèle patriotique et d'esprit national, tel, par exemple, que le peuple héroïque de la Grèce, le Gouvernement aurait pu espérer d'être aussitôt secondé que compris.

Mais les Belges, ou du moins une poignée de criards vaniteux et mécontens, persistèrent à ne voir, dans l'affaire de la langue, qu'une vexation tendant à favoriser les Hollandais. Il est clair que De Potter, Van de Weyer, Levae, Roussel et les autres barbouilleurs de journaux, qui visaient à faire du bruit au dehors, principalement en France, repoussaient une langue propre à les priver même du petit nombre de lecteurs qu'ils parvenaient avec beaucoup de peine, à force d'intrigues, d'obsession et de scandale, à obtenir, en s'exprimant en français. D'ailleurs, ceux-là ne voulaient que harceler le Gouvernement à propos de tout, même lorsqu'à leurs propres yeux il avait évidemment raison. Ainsi, comme l'on voit, la question se rétrécissait considérablement.

Restait, toutefois, le barreau, la justice civile et criminelle, les actes notariés et ceux du Gouvernement. Mais, d'une part, les derniers arrêtés du Roi avaient accordé tout ce qu'il était raisonnablement permis d'espérer à ce sujet, ainsi que l'avouaient les personnes sa-

Digitized by Google

ges et modérées de Bruxelles même. En second lieu, nul ne disconvient qu'il n'y eût de la gêne réelle pour les uns et des difficultés à vaincre pour les autres; mais quand on songe qu'il s'agissait d'arriver à nationaliser un peuple tout nouveau, on conçoit à peine que ce même peuple puisse assez manquer de gratitude et de patriotisme, pour se regimber contre toutes les dispositions tendant à accélérer pour lui le plus précieux de tous les résultats.

Toutefois, le Gouvernement aurait dû, ce semble, faire, un peu plus qu'il ne le fit d'abord à ce sujet, la part de l'ignorance, de la tiédeur, et de la mauvaise volonté, et tourner la question au lieu de l'aborder de front.

En premier lieu, nous pensons que la justice, et surtout la justice criminelle d'où dépendent l'honneur, la vie, la liberté et la fortune des citoyens, doit être rendue, *autant que possible*, en une langue comprise par la majorité des justiciables. Nous avons dit *autant que possible*, parce qu'il serait absurde de prétendre que si un Russe ou un Portugais avait un procès à soutenir, à Amsterdam, à Paris, à Londres, les juges dussent le juger en langue portugaise ou russe. En effet, un Hollandais qui aurait été jugé à Mons, par exemple, se serait trouvé dans la même position exactement, où aurait été un Liégeois, jugé à Bruxelles. Malgré cela, la matière pourvait, sous ce rapport, être susceptible de controverse, et nous admettons volontiers qu'un homme arrivé à l'âge de maturité parvient bien difficilement (sauf de bien rares exceptions) à apprendre une langue quelconque, et surtout à s'y

Digitized by Google

familiariser assez pour s'en servir convenablement et avec dignité, surtout dans des discussions graves et compliquées.

Somme toute, le Gouvernement dans cette question était dans son droit quant au fond, mais il aurait pu se presser beaucoup moins pour arriver plus vite: c'était, ou jamais, le cas de se *hâter lentement*. S'il se fût borné à exiger que quiconque étant né depuis 1816 et aspirant à des emplois publics, fût obligé de savoir les deux langues, le Gouvernement se serait trouvé après la vingtième année de la fondation du royaume avoir atteint complètement son but: car ce qui est dur et presqu'impossible à un homme adulte, devient facile à un adolescent.

Mais en admettant que le Gouvernement ait pu se tromper dans quelques détails d'exécution à cet égard, nous demandons, encore une fois, si c'est là un *grief* de nature à justifier une insurrection, surtout lorsque l'intention était droite, le but patriotique, et que d'ailleurs il avait été redressé? Au surplus, et pour en finir au sujet de la langue, il nous reste encore un mot à dire.

En 1814, on fit un reproche à Napoléon d'avoir *imposé* aux Belges la langue française: on demandait alors que l'usage du flamand, *langue nationale des Belges*, fût rétabli dans tous ses droits (1).

Et en 1830, à peine la *glorieuse révolution* avait-elle éclaté, que les journaux de la faction ont été les premiers à crier contre l'usage du français qu'a voulu leur imposer le gouvernement provisoire de DePotter et consors.

(1) Voir les protestations adressées, en 1814, au général autrichien, baron de Vincent, par les syndics et notables de la ville de Bruxelles.

Digitized by Google

Voici, entr'autres, en quels termes s'exprimait à ce sujet, dès la fin d'octobre, c'est à dire au bout de deux mois de révolution, ce même *Belge* qui avait tant vociféré sous le Gouvernement du Roi, contre la langue hollandaise:

»Le bulletin officiel des lois et des actes du gouvernement est imprimé exclusivement en français; les »autorités des provinces flamandes sont obligées de tenir leur correspondance en langue française, et au »premier jour elles se verront peut-être réduites à »tenir tous leurs registres et à dresser tous leurs actes dans cette même langue.

»Perd-on de vue que, lorsque les provinces belges, »unies à la France, ne formaient guère que le vingtième de cet empire, le bulletin officiel était imprimé »en flamand comme en français? Perd-on de vue que »c'est par le bulletin officiel que se fait la promulgation des lois et des actes du gouvernement, et que, »par cette promulgation seule, leur observation devient »obligatoire? Et comment les Flamands exécuteront-»ils ce que le plus grand nombre d'entre eux ne comprend pas? Quand vous les trouveriez en contravention, ne pourraient-ils pas prétexter ignorance? Pour »ce qui regarde la publication des lois, LES HOLLANDAIS EN AGISSAIENT MIEUX avec les provinces »wallonnes; car ces lois étaient toujours accompagnées »d'une traduction française.

»Remarquez bien que, dans la Flandre orientale, »qui a plus de 700,000 âmes de population; dans la »Flandre occidentale, qui en a 600,000; dans la province d'Anvers, qui en a 320,000; dans le Limbourg, »qui en a 325,000, un grand nombre d'habitans ne parle

Digitized by Google

»que le flamand. Dans le Brabant méridional, la moi-»tié environ des citoyens parle la même langue: les Fla-»mands ont le droit de voir la langue de leurs pères »respectée, celui de l'employer dans leurs affaires, et »celui de n'obéir qu'à des ordres exprimés dans un »idiôme qui soit LE LEUR.

»Le gouvernement vient d'abolir les cours de hol-»landais dans les universités et colléges: n'eût-il pas »dû y substituer des cours de flamand?"

Il est inutile, après cela, d'insister davantage sur l'injustice révoltante de ce grief prétendu et sur la mauvaise foi insigne de ceux qui s'en étaient fait un prétexte, pour accuser le Gouvernement de tyrannie et d'oppression. Celui-ci, pensons-nous, aurait peut-être mieux fait de procéder à cet égard avec plus de lenteur, et de comprendre la ville de Bruxelles dans l'exception en faveur de la génération antérieure à la fondation du royaume.

Encore, est-ce là une question susceptible d'être soutenue pour et contre.

Ce qui n'en est pas une, c'est la déloyauté de ce peuple de populace, perpétuellement hostile à ce qui est, ne soupirant qu'après ce qui n'est point, et dont il devient l'ennemi aussitôt qu'il est parvenu à l'obtenir. Tournez-vous n'importe de quel côté: soit canaille en frac, ou canaille en froc, canaille en blouse, en sabots ou en équipage, partout, chez les Belges, vous ne serez entouré que de bien vile canaille.

Sans doute, des exceptions existent, et d'autant plus honorables qu'elles sont plus rares. Mais les honnêtes gens que l'on trouve parmi eux se sont généralement

Digitized by Google

formé le cœur et l'esprit à l'étranger: aussi les voit-on rougir d'être Belges. De plus, on n'en compterait peut-être pas un sur dix mille, âgé de moins de quarante ans: la génération actuelle y est toute gangrénée, toute pervertie. On dirait qu'en place de lait, elle a été nourrie avec de la boue.

4°, 5°, 6° et 7°. — ARRÊTÉS DE 1815. — LIBERTÉ DE LA PRESSE. — JURY. — M. VAN MAANEN.

Sur ce point, la question était si claire, le but était si évident, que nous serions presque tentés de donner raison aux factieux.

Leur but étant de renverser le Gouvernement établi, ils voulaient, avant tout, arracher à la faiblesse de celui-ci une garantie complète d'impunité légale. En cela, ils se montraient fort prudens: leur conduite était on ne saurait pas plus conséquente. On aurait pu, dans son ensemble, la traduire ainsi: *l'art de passer sa vie à mériter la corde sans être jamais pendu.*

Nous n'avons que peu de choses à dire sur ces quatre griefs, que nous croyons devoir réunir.

L'arrêté de 1815, que l'on avait fort adroitement confondu avec la loi fort sage de 1818, avait été rendu en présence de Napoléon, s'élançant tout d'un coup de son rocher de l'île d'Elbe sur le trône des Français; et jamais le principe du SALUS POPULI SUPREMA LEX ne s'était trouvé susceptible d'une application plus urgente.

Mais on l'avait très-prudemment conservé, sans en faire usage, parce que des circonstances impérieuses

Digitized by Google

pouvaient se reproduire, et que l'on n'a pas toujours le temps ou la possibilité d'improviser un remède efficace à des maux extrêmes et imprévus.

L'expérience n'a que trop justifié la prévision d'un ministre courageux, ferme, éclairé, contre lequel on ne s'était tant déchaîné que parce que l'on redoutait également son intégrité et son énergie. On savait d'avance qu'aucune considération ne le déterminerait à transiger avec sa conscience.

Donnez à la dictature temporaire dans les grands périls de la patrie, tel nom que vous voudrez; le nom ne fera rien à la chose. Appelez cela article 14, ou bien 18 brumaire, ou bien encore arrêté-loi, peu importe: écrivez-le dans la charte de l'Etat, ou dans une loi transitoire, ou bien ne l'écrivez nulle part, c'est tout de même; car l'élément de la dictature est dans la nature des choses: la difficulté consiste dans l'application du principe; le principe en lui-même est incontestable, il a pour lui la sanction des siècles. Et depuis les grandes journées de la majesté romaine, jusqu'aux misérables parodies des pygmées qui s'agitent maintenant dans les ruisseaux de Bruxelles, l'on n'a vu jamais, et jamais l'on ne verra de gouvernement en présence de dangers imminens se soutenir sans pouvoir dictatorial. Après cela, encore une fois, que l'on appelle ce pouvoir comme on voudra, cela ne change rien à la question. On peut en abuser, dira-t-on: d'accord; mais on peut abuser de tout, témoin l'abus scandaleux que l'on fait de la liberté. L'abus ne doit jamais proscrire l'usage légitime et raisonnable.

Aussi long-temps que l'arrêté de 1815 et la lé-

Digitized by Google

gislation, beaucoup plus restreinte mais toujours forte, de 1818 n'étaient point rapportés, les factieux se sentaient plus ou moins contenus. Aussi, tous leurs efforts, il faut le redire, tendaient à trouver la solution du problème posé plus haut, consistant à échapper sans cesse à l'échafaud, tout en se rendant sans cesse dignes d'y monter. Ils ont réussi: à qui la faute ? Est-ce aux hommes clairvoyans et fermes qui conseillaient au Gouvernement de ne point se dessaisir du glaive, sauf à n'en pas faire d'usage (1) ? Ou bien est-ce à ces hommes déplorables qui n'ont cessé de le circonvenir de leurs obsessions insensées ou perfides, qu'après l'avoir complètement désarmé en présence de ses plus implacables ennemis?

Sous le prétexte de conquérir la liberté de la presse, dont aucun autre peuple n'avait été en possession à un plus haut degré que le peuple belge, les factieux voulaient une *loi d'impunité;* elle fut rendue, en effet, le 16 mai 1829. On en a vu les résultats.

Cependant les factieux n'en avaient point encore assez: il leur fallait le jury, pour compléter leur système, et le rendre tellement compact, qu'aucun

(1) Antérieurement au procès de De Potter, lequel d'ailleurs a été condamné en vertu du Code pénal, dans tout le royaume des Pays-Bas il n'avait été exécuté, autant qu'il peut nous en souvenir, que DEUX seules condamnations infamantes pour délits politiques; une en Hollande, à la peine de la réclusion, et l'exposition en effigie de l'évêque de Gand. Que l'on compare ce chiffre, dans une population de six millions d'habitans, avec les *milliers de condamnations*, non seulement à la prison et au bannissement, mais à la réclusion, à la déportation, *aux galères et à la mort*, prononcées et EXÉCUTÉES en France dans l'espace de dix ans, et que l'on juge de la différence!

Digitized by Google

attentat ne pût être commis sans avoir d'avance la garantie d'une complète impunité. Les États-Généraux eux-mêmes, quoique renfermant un grand nombre de factieux, repoussèrent le jury; tellement la nation était loin, même à leurs yeux, d'avoir atteint ce degré de maturité que son institution exige.

Et ce qui prouve jusqu'à la dernière évidence le but que se proposaient les prétendus *philanthropes* qui s'acharnaient à vouloir arracher au Gouvernement cette dernière concession, c'est qu'ils ne voulaient de jury que pour les délits politiques, de la presse ou autres, précisément pour ceux qui les touchaient de près : s'il est vrai que le jury soit une garantie favorable à l'innocent, c'est surtout à l'accusé obscur, malheureux, ignorant qu'elle serait nécessaire, à celui qui ne trouve d'appui ni dans la société ni dans ses propres moyens. Au lieu qu'il suffit, depuis quelque temps, qu'un homme soit accusé même d'un forfait épouvantable, pour qu'il se voie aussitôt entouré de protecteurs, si ce n'est d'apologistes, pour peu qu'il parvienne à atténuer le crime qu'il a commis en le rattachant à la cause politique dominante. Nous disons ceci en général, pour les Trestaillons, égorgeant à Nismes les protestans en plein midi, comme pour Roussel et les siens, faisant brûler à coups de torches dans les rues de Louvain le crâne du brave et infortuné major Gaillard.

Ce qui précède explique assez pourquoi M. Van Maanen avait fini par devenir lui-même un GRIEF de la part des factieux, et même le plus noir de tous les griefs. Aussi long-temps qu'ils le voyaient au

Digitized by Google

pouvoir, les ennemis du Gouvernement savaient, à n'en pouvoir douter, que le Roi avait dans ses conseils un homme capable de sauver l'Etat, s'il parvenait à faire prévaloir ses avis. On conçoit que la présence d'un tel homme dans le cabinet, devait rendre furieux ceux qui voulaient à tout prix renverser le Gouvernement de l'Etat.

8°. CONTRE-SEING MINISTÉRIEL.

En thèse générale la responsabilité des ministres dans une monarchie constitutionnelle, est considérée comme la meilleure garantie de l'inviolabilité de la personne du Monarque.

Il n'entre pas dans le plan de cet écrit d'examiner si l'on ne tend pas à abuser par trop de ce principe, d'ailleurs fort sage et raisonnable en soi, et si en forçant outre mesure ses conséquences, comme on ne tend que trop à le faire, l'on n'arriverait point à entraver tellement la marche du pouvoir exécutif, qu'un ministre, de peur de mal faire, pût à la fin se voir réduit à ne rien faire du tout, à ne rien oser, de peur d'être mis en accusation par les antagonistes de son système ou par les ennemis de sa personne.

La charte de 1814 avait prévu cet écueil, et semblait avoir voulu l'éviter en limitant à la *trahison* et à la *concussion*, les crimes pour lesquels les ministres pouvaient être accusés. C'était passer d'une extrémité à l'autre; et d'ailleurs le vague des termes et l'absence des lois complémentaires annoncées dans l'article 57 de la charte, avaient donné à la

Digitized by Google

rédaction de ce même article une couleur de déloyauté dont toute la constitution de Louis XVIII était empreinte d'un bout à l'autre, ce qui n'avait pas faiblement contribué à dépopulariser les Bourbons, dès la première semaine de la promulgation de leur charte: d'ailleurs celle-ci ayant gardé un silence absolu sur les crimes privés des ministres, on aurait pu soutenir ou croire du moins que l'intention du législateur avait été de leur assurer d'avance un brevet d'impunité.

Ces prétendus publicistes qui barbottaient naguère dans les ruisseaux de Bruxelles en criant, à tue tête et bien à tort, que les ministres de leur Roi n'étaient point responsables, et qui, à peine arrivés eux-mêmes au pouvoir, ont commis plus d'actes de spoliation et de tyrannie en quelques semaines, qu'on n'en pourrait reprocher depuis un demi-siècle à tous les ministres de l'Europe; ceux-là, et ceux qui s'étaient constitués dans les Chambres leurs défenseurs et leurs échos, ne comprenaient point qu'il existe deux espèces de responsabilité entr'elles fort distinctes: la responsabilité *morale* et la responsabilité *légale*, qu'il faut bien se garder de confondre, sous peine de bouleverser toutes les notions établies parmi les hommes.

La responsabilité *légale* est déterminée, soit dans la constitution d'un peuple, soit dans ses codes. Tout ce qui ne s'y trouve point exprimé est nécessairement en dehors de la sanction pénale, soit qu'il s'agisse d'un ministre ou du citoyen le plus obscur.

La loi d'un peuple célèbre considéra jadis le parricide comme impossible: sous l'empire d'une loi pa-

Digitized by Google

reille, le monstre qui se serait souillé d'un tel forfait n'aurait pourtant pu être frappé d'une peine légale: cela se conçoit; en matière pénale tout doit être spécifié d'une manière claire et précise. » C'est de » la bonté des lois criminelles que dépend princi» palement la liberté des citoyens" (1).

Mais la question change entièrement de face lorsqu'il s'agit de responsabilité *morale*.

Les actions privées comme les actes publics également subordonnés à ce genre seul de responsabilité ne sont déterminés que par le jugement, quel qu'il soit, de celui qui les commet.

Sans doute ce jugement peut tout aussi bien être sain, comme il peut également être erronné. Mais aucune loi ne saurait raisonnablement frapper d'une peine celui qui se trompe. Il faudrait, pour cela, créer une race d'hommes infaillibles.

D'ailleurs il est tout aussi difficile que douteux de dire au juste, si un acte quelconque de la vie privée d'un citoyen ou de l'administration d'un homme public est erronné, ou ne l'est point. Avant qu'une longue expérience ait permis de l'apprécier en pleine connaissance de cause, le même acte apparaîtra de mille manières diverses, selon les vues, les caprices, les préjugés, les intérêts de ceux qui en jugeront à travers de leur prisme particulier. La présence comme l'absence d'une loi dans les codes d'un peuple, trouvera toujours à peu près autant d'admirateurs que de censeurs. Tel ministre se sera trom-

(1) Montesq., *Esp. des lois*.

Digitized by Google

pé aux yeux d'une moitié de la nation et de ses législateurs, aussi long-temps que telle loi n'aura pas été proposée, qui se trompera le lendemain aux yeux d'un égal nombre de législateurs et de citoyens, précisément parce qu'il aura pris à la fin le parti de la proposer.

Si donc on étendait par trop l'application du principe de la responsabilité ministérielle, on arriverait à l'absurde : l'on verrait tour à tour le même ministre accusé par excès ou par défaut, aujourd'hui mis en jugement pour avoir refusé la présentation d'une loi qui lui aurait paru funeste, et le lendemain mis encore en jugement pour avoir cédé aux obsessions de ceux qui, s'apercevant trop tard de leur erreur, lui feraient un crime tout opposé, lui reprocheraient de n'avoir point prolongé la résistance qui excitait peu auparavant toute leur colère.

Avec de telles manières, il serait impossible de gouverner un état quelconque seulement six semaines.

Ainsi un ministre qui se trompe, ne peut être humainement responsable de ses erreurs qu'envers le pouvoir qui l'a nommé, comme il ne saurait non plus encourir d'autre peine que le blâme de ses contemporains et de l'histoire, peine commune d'ailleurs à toutes les erreurs des hommes. C'est en ce sens que la liberté de la presse est utile, mais pour avertir, pour *éclairer*, non pour mettre le feu aux quatre coins d'un empire.

Reste à examiner la responsabilité *légale* des ministres et autres agens du pouvoir.

Digitized by Google

Nous pensons qu'à cet égard la Loi Fondamentale des Pays-Bas s'est tenue dans le vrai plus qu'aucune autre constitution.

Exagérer la responsabilité ministérielle, c'est livrer le pouvoir exécutif à la merci des factions, ou le réduire à un état de passiveté complète : c'est l'assimiler au pouvoir-bûche de la fable. Tel serait pourtant le résultat du *high crime and misdemeanor* de l'Angleterre, où il a bien fallu rentrer, avec le temps, dans les bornes du possible, sous peine de suicide politique.

D'autre part, restreindre cette même responsabilité aux dispositions nébuleuses de la charte de Louis XVIII, c'est organiser l'impunité, c'est placer la dérision dans la loi des lois, et, il est vrai de le dire, la charte n'avait fait que cela d'un bout à l'autre.

La Loi Fondamentale des Pays-Bas a largement garanti la liberté individuelle (1): rien qui ressemble, dans aucune de ses dispositions, à l'article 14 de la charte, article de dictature, mais pourtant, il faut l'avouer, indispensable à toutes les constitutions de la terre, pourvu que cette dictature soit temporaire, car, son absence totale, en cas d'événemens graves et inattendus, n'admet d'autre correctif possible que le sabre. Ainsi, même *dans des circonstances extraordinaires*, un ministre ne peut, d'après la Loi Fondamentale, faire arrêter *un habitant du royaume* que sous la condition formelle d'en donner connaissance *dans les vingt-quatre heures* au juge du lieu, et de lui

(1) Voir la Loi Fondamentale, au chapitre intitulé DE LA JUSTICE, notamment l'article 169.

Digitized by Google

livrer *au plus tard, dans les trois jours* la personne arrêtée (1).

Toute lettre de cachet, toute séquestration arbitraire, devient donc impossible.

Que si, malgré cette défense expresse, un ministre, ou l'un des hauts fonctionnaires de l'État, commet ce délit ou un autre délit quelconque *pendant la durée de ses fonctions*, c'est à ses risques et périls: l'article 177 de la Loi Fondamentale le rend justiciable de la Haute-Cour, et la prise à partie est ouverte à quiconque se croit lésé, sans aucune exception.

Que si le ministre commet un délit *hors de ses fonctions*, il n'est plus qu'un particulier. Si dans un accès de colère il tue un homme; si dans le transport d'une passion il enlève une femme, les tribunaux sont là pour l'en punir à l'égal de tout autre.

Mais, dira-t-on, s'il administre mal, il demeure impuni. Oui et non, c'est selon. Si sa mauvaise administration est entachée de dol, de fraude, de trahison, l'article 177 est là pour l'atteindre. Si elle n'est que le résultat d'une *erreur*, comme l'erreur est le propre de l'homme, et que d'ailleurs l'appréciation d'une erreur est presque toujours problématique, un ministre ou tout autre fonctionnaire n'en saurait être raisonnablement comptable qu'à l'opinion qui exerce le droit de le critiquer, et au pouvoir qui l'a placé, lequel exerce celui de le destituer.

Un ministre présente une loi: elle est bonne ou mauvaise, peu importe. On la discute; on la rectifie; on

(1) Art. 169.

Digitized by Google

finit par la rejeter : ce rejet rend la présentation comme non avenue. On l'adopte : dès lors, bonne ou mauvaise qu'elle soit, c'est aux trois branches du pouvoir législatif qu'elle appartient, et non pas au ministre qui l'a proposée. Si elle était bonne, pourquoi l'a-t-on rejetée ? si mauvaise, pourquoi l'a-t-on adoptée ?

Et, quant aux arrêtés, de deux choses l'une :

Ou ils ont pour but l'exécution des lois, et alors, bonnes ou mauvaises que ces lois puissent être, les arrêtés exécutifs en deviennent le complément nécessaire, ils en sont le corollaire indispensable. Le devoir d'un ministre est de faire exécuter la loi, et non de la juger. Le plus grand vice que puisse avoir une loi au jugement de Montesquieu lui-même, c'est de demeurer sans exécution. Et Diderot, que ne récuseront point les amis de la liberté, avait coutume de dire : » *On peut signaler les vices des mauvaises lois, mais, en attendant qu'on les réforme, on leur doit obéissance et respect.*"

Ou les arrêtés sont rendus dans un but contraire aux lois, et alors l'absence de contre-seing ministériel ne change rien au fond de la question. Les arrêtés, pas plus que les lois, ne s'exécutent pas tout seuls. Or, le délit de violation à la loi commence au moment de la mise à exécution de l'arrêté dont on croirait avoir à se plaindre. Là aussi commence l'action de la partie lésée contre le fonctionnaire, quel qu'il soit, ministre ou autre, qui agit en contravention ou en opposition à une loi de l'État.

Toutefois il est une autre espèce d'arrêtés contre lesquels on pourra se recrier, quoiqu'ils ne soient contraires à aucune loi. Ce sont ceux qui déplaisent

Digitized by Google

à tels et tels individus, qui blessent tels et tels amours propres, qui froissent tels ou tels intérêts.

Or, l'on conçoit en effet que rien n'est ni plus juste ni plus raisonnable que de renverser le trône, de mettre l'anarchie dans l'État parce qu'un infâme pédéraste, tel que De Potter, n'aura pu obtenir la place de secrétaire d'ambassade, ou bien parce qu'un polisson tel que Claes n'aura pu devenir professeur, en sortant lui-même de l'école!

Au surplus ce qui précède, *mutatis mutandis*, peut s'appliquer à tous les gouvernemens; mais il convient d'ajouter qu'en ce qui concerne les Pays-Bas, le contre-seing ministériel ne saurait être introduit sans apporter de notables modifications à la Loi Fondamentale, et certes, le moment actuel, où tout est en émoi d'une extrémité à l'autre de l'Europe, semble bien peu propice pour la révision qu'on en a proposée (1).

En premier lieu, il convient de rappeler un principe d'éternelle justice, qui veut que l'on ne puisse rendre personne responsable que de ses propres actions.

Or, l'article 73 de la Loi Fondamentale dit bien que *le Roi soumet à la délibération du conseil d'Etat les propositions qu'il fait aux Etats-Généraux ;* qu'il *prend*

(1) Si cette révision avait lieu, elle devrait y renforcer considérablement le pouvoir exécutif, dont la part est beaucoup trop faible. Le seul moyen d'expliquer le choix, en apparence si peu opportun, du moment actuel pour une telle révision, ce serait de supposer que la Belgique devant être réduite par la force à rentrer sous le sceptre du Roi Guillaume, on voulût lui appliquer une constitution toute faite d'avance, afin de se débarrasser des députés belges. Mais, en cas de soumission, les formes constitutionnelles ne sauraient être appliquées de long-temps à un pareil peuple.

Digitized by Google

l'avis du conseil d'Etat: cet article ajoute, de plus, *qu'en tête des lois et des dispositions royales, il est fait mention que le conseil d'Etat a été entendu:* mais ce même article finit par dire: LE ROI DÉCIDE SEUL.

Il est évident que cette conclusion rend le contre-seing impossible. Ce serait une absurdité tout à la fois et une injustice de rendre un ministre responsable d'un acte qui pourrait avoir été rendu, par exemple, d'après l'avis unanime du conseil d'Etat et en opposition au sien propre (1).

On ne pourrait raisonnablement en rendre responsable le Monarque non plus, pas même moralement, car, du moment où il a satisfait aux précautions que la Loi Fondamentale lui impose le devoir de prendre, s'il se trompe dans sa décision, il partage l'erreur de ceux qui l'ont conseillé. Dans le conflit d'avis divers, la constitution veut qu'il DÉCIDE SEUL.

S'il s'agit d'une loi, la décision royale ne porte nécessairement que sur sa présentation, sur la sanction qu'elle obtient, ou bien sur son rejet: mais le Roi n'est jamais seul à faire la loi: son action ne s'exerce seule que d'une manière passive, en cas de rejet.

S'il n'est question que d'un simple arrêté, on en revient à ce qui a été dit plus haut. Supposons un arrêté très-illégal: il faudra bien qu'il soit exécuté par un

(1) Le système qui tend à la retraite d'un ministre placé dans ce cas, a pour résultat une mobilité perpétuelle dans la haute administration, d'où naît une confusion dans toutes les branches du service public. La France en a fourni la preuve durant quinze ans. Cela est moins sensible en Angleterre; mais l'Angleterre ne saurait, par quiconque la connaît bien, être comparée à aucun autre pays.

Digitized by Google

fonctionnaire quelconque. Dès lors, la partie lésée a son recours devant les tribunaux. Seulement, s'il s'agit d'un ministre, d'un conseiller d'Etat ou d'un gouverneur de province, ainsi que d'un membre des Etats-Généraux, l'article 177 de la Loi Fondamentale veut qu'ils soient justiciables de la Haute-Cour; et s'ils ont commis le délit *dans l'exercice de leurs fonctions*, elle veut, de plus, que les Etats-Généraux aient, avant tout, autorisé les poursuites.

Ainsi, et à cela près, un ministre prévaricateur est passible des mêmes peines comminées contre le plus obscur des citoyens, et il en est passible également quelle que soit la nature du délit dont il s'est rendu coupable, soit comme ministre, soit comme homme.

Ou nous sommes grossièrement dans l'erreur, ou il nous semble qu'en prenant la peine d'analyser ce système, sans préventions ni pour ni contre, on le trouvera dans le vrai plus qu'aucun autre.

Mais on conçoit que cela ne doit pas suffire à une faction turbulente et sanguinaire, qui voudrait pouvoir se donner, de temps en temps, le plaisir de faire égorger un ministre, en attendant de pouvoir ATTACHER AU COU D'UN ROI UNE CORDE DE CHANVRE, selon l'horrible expression du *Journal de Louvain* (1), ou L'ADAPTER A LA PLANCHE D'UNE GUILLOTINE.

Reste à savoir s'il n'est pas également dans l'intérêt des peuples comme dans celui des rois, que l'on se dépêche de pendre sans miséricorde les misérables qui

(1) Cela se trouve, mot pour mot, dans le *Journal de Louvain* du 15 novembre 1829, lequel, chose incroyable, ne fut nullement poursuivi.

Digitized by Google

affichent des maximes non moins subversives dans le fond qu'atroces dans l'expression.

Aussi, dans l'intérêt de l'humanité entière et du repos du monde, ne balançons-nous pas un seul instant à déclarer que toute amnistie *générale* accordée en Belgique serait, non seulement un crime dans son appréciation morale, mais, de plus, un brevet d'encouragement donné d'avance à tous les brigands de l'Europe. Pendre deux ou trois cents Belges, c'est épargner le sang de deux ou trois millions d'hommes, prêt à être versé en Europe si une guerre générale vient à y être allumée dans les circonstances actuelles : bien plus encore, c'est sauver peut-être la civilisation des dangers qui la menacent.

Après tout, le contre-seing ministériel tel qu'il existe en Angleterre et en France n'est admissible, en aucun cas, que là seulement où le pouvoir exécutif a le droit de dissoudre la chambre élective. Sans cela, un ministre qui serait devenu l'objet de la haine d'une majorité factieuse, se verrait d'autant plus exposé à devenir la victime des fureurs de cette faction, à mesure qu'on lui connaîtrait plus de courage, d'intégrité et de lumières. Dès lors, le souverain se verrait à son tour dépouillé du droit de choisir ses ministres, autrement que sous le bon plaisir des factieux.

Il ne faut pas aller bien loin pour en chercher un exemple.

Sans les députés hollandais, dont le patriotisme a sauvé l'Etat en plusieurs occasions, il est certain que les factieux de la Chambre auraient sacrifié à

Digitized by Google

leurs vengeances le ministre qui leur avait constamment donné de l'ombrage, parce qu'ils n'avaient jamais pu lui en imposer ni lui faire prendre le change sur la perversité de leurs desseins.

La conclusion finale de ce qui précède au sujet de ce grief, c'est qu'il n'était pas plus fondé que les autres, et que si l'on examine la matière avec bonne foi, l'on sera réduit à avouer que le point délicat de la responsabilité des fonctionnaires publics n'avait été déterminé jusqu'ici avec plus de vérité pratique nulle part ailleurs autant que dans les Pays-Bas.

9°. MILLION DE L'INDUSTRIE.

A l'égard de ce grief l'on serait vraiment tenté de se ranger de l'avis de ceux qui l'ont articulé; toutefois, ceci mérite explication.

Tandis que, dans un pays voisin on dépensait près de deux millions par an pour entretenir des chiens de chasse, le gouvernement des Pays-Bas avait, dans son inépuisable sollicitude, assigné la somme annuelle d'un million de florins, pour favoriser l'industrie nationale dans les différentes provinces du royaume.

A cette somme déjà considérable, il faut encore ajouter les encouragemens sans nombre que le Roi accordait à l'industrie, sur sa cassette particulière en prenant part à presque toutes les exploitations et les manufactures créées dans le royaume depuis sa fondation.

C'est incroyable de voir à quel degré de prospérité, de pareils secours avaient élevé, en si peu d'années, l'industrie dans les provinces belgiques.

Digitized by Google

Des évaluations que nous avons lieu de croire exactes, portent à la somme énorme de vingt millions de florins les capitaux accordés à l'industrie belge, soit par le Roi personnellement, soit par le Gouvernement sur le million de l'industrie.

Si nous sommes bien informés, la Hollande n'a eu qu'une très-faible part dans la distribution annuelle de ce million: nouvelle preuve pouvant être ajoutée à tant d'autres, soit dit par parenthèse, de cette partialité dont on a tant accusé le Gouvernement, en faveur des provinces septentrionales.

Or, à la manière par laquelle les Belges en général ont témoigné leur gratitude pour les bienfaits dont le Monarque n'a cessé de les combler, nous sommes tout disposés à déplorer comme eux l'emploi que l'on a fait du million de l'industrie. On a pu voir, dans la seconde partie de cet écrit, comment la plupart de ceux qui avaient obtenu des secours du Roi ou du Gouvernement, se sont empressés d'acquitter la dette de la reconnaissance, en se plaçant à la tête des brigands.

Au surplus il faut avoir vraiment l'âme saturée de la plus infernale ingratitude, pour méconnaître les avantages immenses que le commerce et l'industrie ont retirés en Belgique de la fondation du million de l'industrie. Tous, ou presque tous, ces magnifiques établissemens élevés depuis quatorze ans dans les provinces méridionales du royaume y ont participé; nombre des principaux négocians belges lui doivent leur fortune, plusieurs même lui doivent leur honneur. Cela est d'ailleurs de notoriété publique.

Digitized by Google

L'avenir qui les attend montrera aux Belges la différence.

Du reste, il est hors de doute que si, à l'avenir, le million annuel d'encouragement pour favoriser l'industrie est exclusivement reservé à la Hollande, la Hollande où règne déjà un esprit enraciné d'ordre, de prudence, d'économie, inconnu des Belges, s'élèvera en peu d'années à un très-haut degré de prospérité industrielle (1). Il ne lui faut qu'une première impulsion. Les capitaux ne lui manquent pas ni les relations non plus, afin d'ouvrir à ses fabriques de vastes et nombreux débouchés.

En peu d'années, on pourrait introduire en Hollande nombre d'exploitations industrielles de la première importance, et non seulement affranchir le pays du tribut qu'il paie à l'étranger, mais encore, et à plus d'un égard, rivaliser avantageusement avec l'Allemagne, la France et même avec l'Angleterre sur les grands marchés des deux mondes. Mais ce n'est point ici que nos vues, à ce sujet, pourraient être convenablement développées.

Que l'administration le veuille de son côté, que les

(1) A peine un ouvrier a-t-il gagné, en Belgique, de quoi se décrasser, que son premier soin est de se monter sur un luxe factice, presque toujours suivi de près d'une banqueroute. On en connaît qui roulent équipage et donnent des diners d'étiquette, qui n'ont pas payé leur boulanger depuis un an. Entre mille on pourrait citer un abbé qui s'était fait imprimeur aux dépens du million, grand ami de Van de Weyer et de De Potter aussi long-temps qu'il tint table ouverte; et certain fabricant de bronzes, rendu célèbre par le genre *d'industrie* qu'exploitait à peu près publiquement sa *chaste* moitié.

Digitized by Google

capitalistes hollandais le recueillent du leur, et en moins de vingt ans, ce pays, que sous tant de rapports l'on ne saurait comparer à aucun autre, arriéré en fait d'industrie autant qu'il est en toute première ligne sous le rapport du commerce, aura bientôt dépassé les progrès qu'avait faits l'ingrate Belgique sous le règne des Nassau. Quatre mois de démence et de crimes ont suffi à y détruire quinze années de prospérité et de bienfaits. Il ne tient qu'à la Hollande d'en profiter. Alors, les amis de la justice pourront dire avec vérité: A MALO BONUM: à quelque chose malheur est bon.

10° et 11°. — ENSEIGNEMENT. — CLERGÉ CATHOLIQUE.

Nous voici aux griefs importans, car ce sont les seuls qui intéressaient la faction ultramontaine. Les autres ne lui importaient guère, et si le parti prêtre avait consenti à les prendre sous sa protection, pour plaire au parti révolutionnaire, c'était évidemment afin d'obtenir, par réciprocité, l'appui de ses nouveaux alliés dans les questions qu'il avait le plus à cœur de faire triompher.

En effet, il suffit de réfléchir de bonne foi pour savoir à quoi s'en tenir sur la sincérité des prêtres demandant, par exemple; la liberté de la presse, quand on songe qu'il n'a peut-être point paru sur la terre un seul livre raisonnable ou ayant tout au moins le sens commun, qui n'ait été aussitôt prohibé par eux et mis à *l'index*: le jury, quand on réfléchit que les prêtres, partout où les circonstances le leur

Digitized by Google

permettent, établissent l'inquisition, les tribunaux secrets, l'espionnage, la torture et les plus horribles supplices, non seulement pour la répression des véritables délits, mais encore, et surtout, pour ce que ces tartufes appellent *l'extirpation de l'hérésie :* l'usage facultatif des langues, lorsque les prêtres célèbrent, tout aussi bien au Pérou, à Canton qu'à Rome, les mystères de leur croyance et même récitent la plupart des prières en latin, de peur d'être compris de ceux qui les écoutent : la révocation de la mouture, eux qui regrettent la suppression de la dîme : la responsabilité des ministres, eux qui déclinent obstinément toute responsabilité sur la terre et prétendent ne relever que du Ciel : le mode de distribution des capitaux destinés à l'industrie, eux qui, depuis tant de siècles, ont fondé sur la terre l'industrie la plus injurieuse pour la morale, la raison et le bon sens, tout à la fois ; eux qui vendent au poids de l'or, pesé à la même balance, la pourriture des charniers et l'absolution de l'assassinat et du parricide, quand ils ne vont pas jusqu'à le conseiller, à le commander expressément et à le bénir, AD MAJOREM DEI GLORIAM.

C'est maintenant chose connue, même de ceux qui naguère encore étaient le plus prévenus : le pétitionnement à tour de bras, quant à toutes les autres questions, n'était, de la part des prêtres, qu'une véritable comédie. Laissez-leur la direction de l'enseignement, et aussitôt qu'ils auront formé toute une génération de fanatiques et d'imbéciles, le reste viendra de soi-même.

Il est juste toutefois de reconnaître que dans l'en-

Digitized by Google

semble de sa conduite, le parti apostolique s'est montré conséquent, tandis que les révolutionnaires en haine de la royauté se sont lâchement prosternés aux pieds de leurs plus implacables ennemis, sans plan arrêté et sans autre but que celui de la destruction, pour satisfaire à leurs rancunes et à leurs vengeances.

Tel est l'empire funeste que les passions les plus abjectes exercent dans l'âme dépravée des hommes dégradés et mesquins, que De Potter, tout en connaissant fort bien où tendent les prêtres, qu'il déteste cordialement, et qui, au surplus, le lui rendent au centuple, déposant toute pudeur, ne craignit point, lors de son discours d'ouverture du prétendu congrès national, de renchérir même sur les griefs du pétitionnement, et de se rendre l'organe d'une foule de calomnies les plus notoires, sans même en excepter les allégations du parti ultramontain, dont nul pourtant ne connaissait mieux que lui l'insigne fausseté.

De Potter qui, dans son aveugle présomption, avait rêvé le rôle de Washington ou de Kosciusko, et dont la taille n'allait pas au delà des proportions du saltimbanque, De Potter qui aspirait à produire de l'effet, créa une série de calomnies supplémentaires, que par occasion nous allons passer rapidement en revue, en terminant cet examen des griefs consignés en 1829, dans le noble pétitionnement des savetiers et des filles de joie.

Ainsi, outre les griefs que nous avons déjà refutés, le manifeste de De Potter articulait ceux dont voici la nomenclature (1).

(1) Le journal hollandais le *Handelsblad*, dans ses numéro et

Digitized by Google

A. Substitution arbitraire du régime des arrêtés au système légal établi par le pacte social.

B. Le droit de pétition méconnu.

C. La confusion de tous les pouvoirs devenue le domaine d'un seul.

D. L'amovibilité des juges abaissés au rôle de commissaires du pouvoir.

E. Une dette et des dépenses énormes, seule dot que la Hollande ait apportée à la Belgique, lors de leur déplorable union.

F. Des lois votées par les Hollandais, pour des Hollandais seulement, et toujours contre la Belgique inégalement représentée.

De Potter avait du reste commencé sa longue nomenclature de calomnies par les deux griefs qu'il nous reste encore à examiner, et à l'égard desquels il s'était exprimé en ces termes.

G. Les consciences violées.

H. L'enseignement enchaîné.

suppléments du 20 novembre contenait une réfutation fort serrée des accusations calomnieuses, au nombre de QUINZE, articulées par De Potter, dans son *discours d'ouverture* du congrès, contre le Gouvernement de son Roi dont il était, trois ans plus tôt, l'apologiste et dont il se disait l'admirateur. Il est fâcheux que la langue hollandaise soit si peu répandue à l'étranger, où cette réfutation énergique a dû nécessairement demeurer inconnue, car ce n'est pas en lisant quelques fragmens d'une prétendue traduction informe, publiée parmi nous, peu de jours après, que l'on a pu s'en faire la moindre idée. C'est ainsi qu'il arrive journellement que des articles d'une logique puissante consignés dans le *Nederlandsche Gedachten*, le *Noordstar*, le *Handelsblad*, et dans d'autres feuilles encore, imprimées en hollandais, demeurent totalement perdus pour l'Europe.

Digitized by Google

Reprenons tout cela dans l'ordre qui précède.

Régime des arrêtés. Ce reproche avait retenti plus d'une fois dans l'enceinte législative où le parti des traîtres comptait plus d'un organe et plus d'un chef, ainsi que les événemens l'ont prouvé. Mais on n'était jamais parvenu à établir la moindre preuve que le Gouvernement eût pris aucun arrêté sur des matières attribuées, par la Loi Fondamentale, à la puissance législative. Le trop fameux baron de Stassart s'essaya un jour d'avancer, au sein de la Chambre, que le Gouvernement avait, par un arrêté, frappé d'inhabileté aux emplois et charges publiques ceux qui faisaient leurs études à l'étranger (1). Le baron de Stassart fut sommé, aussitôt, dans un journal de l'époque, de prouver ce qu'il avait affirmé: le menteur namurois se renferma dans un silence profond. Chaque fois que pareil reproche a été articulé contre le Gouvernement, on s'est borné à de vagues allégations: les preuves sont encore à venir.

Droit de pétition méconnu. Le greffe de la seconde chambre des Etats-Généraux, encombré de pétitions, est là pour démentir l'audace d'une pareille allégation: que si un grand nombre de pétitions ont été écartées, ce n'est pas au Gouvernement que l'on doit s'en prendre. Les législateurs eux-mêmes, après mûr examen et discussion approfondie, les ont déclarées inadmissibles, et il eût été par trop absurde, en effet, de por-

(1) C'est précisément ce que l'on aurait dû faire, et que l'on n'a malheureusement pas fait: et si l'on a des reproches, sur ce point, à adresser au Gouvernement, c'est d'avoir négligé de prendre une mesure forte sur une matière aussi importante.

Digitized by Google

ter au pied du trône des pétitions n'ayant rien d'individuel, évidemment collectives, par cela même inconstitutionnelles (1), ayant trait à des matières de droit public ou de haute administration, revêtues de la signature de milliers d'individus de la lie du peuple, incapables de comprendre un seul mot de ce que les pétitions contenaient.

Confusion de tous les pouvoirs, devenus le domaine d'un seul. Nous ne comprenons pas bien ce que De Potter voulait dire par là, et, au surplus, il est fort douteux qu'il se soit guère mieux compris lui-même : il fallait faire de ces phrases sonores, à grand effet, qu'emploient toujours avec succès les charlatans sur leurs traiteaux, pour mieux en imposer à la foule des sots qui les écoutent.

Si De Potter a voulu, par là, accuser le pouvoir royal d'empiétemens sur l'une ou l'autre branche du pouvoir législatif, encore une fois c'est là une de ces accusations calomnieuses, lancées dans le vague en forme de *brûlots* incendiaires (2), et que l'on n'a jamais appuyées d'aucune preuve, par la raison fort simple que cela eût été impossible.

Que si De Potter a voulu reprocher au Gouvernement d'avoir réuni à un même département ce qui avait formé autrefois plusieurs ministères séparés, on ne pour-

(1) L'article 161 de la Loi Fondamentale n'admet que des pétitions *individuelles*, et exclut formellement les pétitions collectives. Cependant on a osé soutenir que ses dispositions n'étaient point applicables à des pétitions revêtues de signatures par milliers, portant sur des matières d'administration générale et de droit public.

(2) C'était l'expression dont se servaient Tielemans et De Potter dans leur odieuse correspondance, publiée avec les autres pièces de leur procès.

Digitized by Google

ra s'empêcher de voir dans un pareil reproche un égal mélange de mauvaise foi et d'ignorance, car tout cela entre dans les attributions exclusives du pouvoir exécutif même dans les états républicains: et puisque les Belges ne connaissent d'autre pays sur la terre que la France, ils n'ont qu'à voir, depuis quarante ans, combien de fois, sous le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Royauté, les ministères de la police, de la justice, du trésor, des finances, de la guerre et de son administration, du commerce, de l'instruction publique et des cultes, ont été tour à tour réunis et séparés.

Amovibilité des juges. Lorsque De Potter faisait de ceci un reproche au Gouvernement, il savait fort bien que le 15 du mois de novembre 1830, c'est à dire peu de jours après celui où il prononçait son infâme diatribe, devait avoir lieu l'installation de la Haute-Cour; et, le premier février 1831, celle des autres cours et tribunaux; et qu'à partir de ces dates respectives les magistrats de l'ordre judiciaire devenaient inamovibles. Ainsi la Loi Fondamentale se développait progressivement, dans toutes ses parties, avec une loyauté sans exemple.

Ceux qui improvisent des constitutions en présence des hurlemens des tribunes et des huées de l'Europe, seront vraiment bien reçus dans l'histoire, quand ils oseront se plaindre de ce que l'on ait pris à peine quinze années, pour accomplir dans toutes ses conséquences, la charte d'un royaume naissant, embarrassé de mille complications!

Après tout, ceux qui se sont tant récriés contre l'amovibilité temporaire des juges dans les Pays-Bas, auraient dû citer l'exemple d'un seul magistrat de l'ordre

Digitized by Google

judiciaire, nous ne dirons point destitué, mais seulement déplacé dans l'espace de quatorze ans: et chacun sait si cette amovibilité contre laquelle on a tant fait de bruit, a gêné le moins du monde dans leur virulente opposition, certains magistrats bien connus, M. Le Clerc, entr'autres, procureur-général à Liège; M. De Meulenaere, procureur du roi à Bruges; et cet infâme Gerlache, conseiller à la cour de Liège, qui a osé faire parade, en dernier lieu, de sa noire trahison, et se vanter, en plein congrès, d'avoir contribué *à saper* l'autorité des Nassau, tandis qu'il était, lui comme tant d'autres traîtres ses pareils, si prodigue de protestations de fidélité, d'attachement, de respect et d'amour, pour la personne du Monarque.

Ce grief, comme l'on voit, n'est donc pas plus fondé que les autres, et il serait superflu d'en dire davantage pour en établir la futilité et l'injustice.

Énormité de la dette. Si les Belges ont été chargés de supporter en commun avec la Hollande le fardeau d'une dette onéreuse, il fallait avoir l'impudeur d'un De Potter pour ajouter que c'était là *l'unique dot* apportée à la Belgique, lorsque celle-ci, misérable et asservie durant des siècles, avait atteint depuis son union à la Hollande et en moins de quinze années, un degré de prospérité inconnu chez aucun autre peuple moderne. Les Belges ont voulu la séparation: ils l'ont eux-mêmes opérée par la violence; la Hollande s'est empressée de les prendre au mot: peu de mois se sont écoulés depuis que ce grand déchirement s'est opéré. Belges, regardez vos cités devenues solitaires, vos ports déserts, vos manufactures, ban-

Digitized by Google

données, vos ouvriers mourant de faim et n'ayant pour toute consolation à apporter à leurs enfans que des lambeaux de vos journaux incendiaires, trempés dans les larmes et dans le sang. Voilà ce que vous a valu déjà la séparation qui est votre propre ouvrage. Venez en Hollande et vous jugerez de la différence. Vous y verrez une nation peu nombreuse, il est vrai, mais qui, riche et forte de ses vertus, de son union et de son antique patriotisme, a pu mettre sur pied en moins de trois mois une armée qui s'élève AU DELA DE CENT MILLE HOMMES, prêts à défendre leurs pénates, et peut-être aussi prêts à aller quelque jour renverser les vôtres, venger son Roi qu'elle chérit, et l'honneur de ses armes, compromis par la lâcheté et l'impéritie de quelques misérables, indignes de porter l'épaulette et de ceindre une épée.

Vous vous êtes récriés contre le partage de la dette: quelque jour vous le regretterez ce partage, lorsque le temps aura calmé vos passions, et que vous vous apercevrez, trop tard, par combien d'avantages et de bienfaits il se trouvait amplement compensé. Cet objet d'ailleurs avait été réglé par les traités: il était devenu une condition de l'existence (elle-même du royaume; il devenait, dès lors, souverainement absurde d'en faire un grief contre le gouvernement du Roi.

Lois votées par les hollandais, etc. De Potter oublia le complément indispensable de ce grief prétendu. Il aurait dû signaler à l'indignation de l'Europe quelles sont les lois votées, et à quelle époque, en l'absence des députés des provinces méridionales, et même sans le concours de plusieurs d'entr'eux.

Digitized by Google

Quant à la représentation inégale, ce point avait été réglé par la constitution du royaume, à laquelle chacun devait scrupuleusement se conformer. Il n'était donc pas moins injuste qu'absurde d'en faire un reproche au Monarque, lorsque ce Prince venait de convoquer une session extraordinaire des Etats-Généraux, expressément pour redresser ce que l'expérience pouvait avoir indiqué de défectueux ou d'incomplet dans la Loi Fondamentale. Et c'est pendant que les députés assemblés à La Haye délibéraient sur les hautes questions dont le Roi leur avait confié l'examen, que les Belges, avant de connaître le résultat des délibérations, organisaient la révolte avec une déloyauté qui soulève d'indignation, et prodiguaient les sermens de fidélité au Roi comme à sa dynastie, tandis qu'ils faisaient, pour la renverser, un appel à tous les bandits des états voisins, dignes soutiens d'une cause qui a commencé par des forfaits, et qui depuis cinq mois (1), passant de turpitude en turpitude, de ridicule en ridicule, de crime en crime, n'a révélé ni une étincelle de génie, ni une noble pensée, ni une seule action magnanime.

Ce congrès, ce gouvernement provisoire, ces diplomates de grand chemin, voyez-les à Bruxelles, comme à Paris, comme à Londres; toujours les mêmes, on les retrouve partout croassant dans les cabarets et les carrefours.

Les grandes commotions politiques ont presque toujours, et de tout temps, révélé partout ailleurs ou fait naître des hommes extraordinaires. Sans remonter aux grands jours de la Grèce et de Rome, sans parler des illustres Nassau; Guillaume Tell en Suisse; André Do-

(1) Nous écrivons ceci à la fin de janvier 1831.

Digitized by Google

ria, Capponi, Medici, Rienzi lui-même, en Italie; Cromwell en Angleterre; Washington et Franklin en Amérique; Kosciusko en Pologne, s'étaient illustrés ou par la puissance du génie, ou par la force du caractère, ou par le développement et l'emploi de vastes facultés soit en bien soit en mal. Cela a fait dire, et ce n'est pas d'aujourd'hui, que les grands hommes apparaissent rarement dans des circonstances ordinaires (1). Rien de pareil chez les Belges: cela vraiment fait mal à voir; l'Europe entière a fini par en avoir envie de vomir.

Voyez ce congrès, ce gouvernement provisoire, ces grotesques diplomates, s'agiter sans cesse, toujours sans résultat et même sans but, jacasser comme d'insolens perroquets, mordre et ramper tour à tour, et, au bout du compte, depuis plus de cinq mois se vautrer jusqu'aux oreilles dans la fange, sans pouvoir en sortir un seul instant: De Potter délaissé par cette même populace dont il avait si humblement mendié les suffrages; Gendebien, Rogier et leurs complices, conspués par les prêtres, dédaignés par les nobles, frappés de suspicion par les uns et d'accusations par les autres: Van de Weyer perché sur ses échasses diplomatiques, livré sans miséricorde à la risée de l'Europe, honni, vilipendé de cette même marmaille folliculaire, dont il était, la veille encore, le complice et l'oracle. Voyez enfin cette cité de Bruxelles qui n'avait pu supporter l'autorité paternelle de son Roi, courber humblement le front devant un misérable, la honte du barreau, le rebut de la société, un chevalier d'industrie, n'ayant connu toute

(1) Great men are rarely the growth of tranquil times. (*Bacon.*)

Digitized by Google

sa vie d'autres moyens d'existence que des dettes contractées par la fraude, et souvent acquittées par la plus notoire prostitution (1). Quiconque a la moindre connaissance de la ville de Bruxelles, a déjà nommé Isidore Plaisant.

Après avoir, par forme de digression, passé en revue les griefs supplémentaires créés par De Potter, nous allons terminer cette longue nomenclature de calomnies par l'examen des deux griefs capitaux, les seuls imposés aux révolutionnaires par le parti ultramontain, qui concentrait sur eux la puissance de ses efforts, s'inquiétant fort peu de tous les autres. Il s'agit de ce que De Potter a eu l'impudeur d'appeler L'ENSEIGNEMENT ENCHAÎNÉ, LES CONSCIENCES AVILIES.

L'homme abominable qui n'a pas craint d'articuler contre son Roi, et à la face de l'Europe, un pareil assemblage de faussetés, savait mieux que personne, et il le disait lui-même hautement, trois ans plus tôt, que le reproche contraire aurait pu seul être adressé au Gouvernement, car il l'avait mérité. En effet, par sa trop grande condescendance, le pouvoir avait pleinement abandonné; pour ainsi dire, la plénitude de l'instruction publique au clergé, qui s'est trouvé en possession de façonner impunément à sa guise la jeu-

(1) Tout le monde se souvient des soufflets que reçut publiquement, il y a quatre ans environ, à Bruxelles, le sieur *Plaisant*, au bal masqué de la société dite LA LOYAUTÉ, à cause de certaine aventure scandaleuse de sa femme, la millième, au surplus, de ce genre qu'avait eue cette pudique Vestale, en possession, aujourd'hui, de faire pendre un galant homme en Belgique, ou d'ordonner la dévastation des ateliers d'un fabricant.

Digitized by Google

nesse du royaume, depuis l'âge de douze ans jusqu'à l'âge de vingt trois, et de lui inculquer les maximes les plus subversives de tout ordre social, sans en excepter les doctrines du régicide, si familières, comme on sait, aux enfans de Loyola. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler ici, en un seul mot, que les leçons se donnent à huis clos, dans les séminaires, et que, par conséquent, l'autorité ne peut y exercer aucune surveillance ni le moindre contrôle.

Le parti révolutionnaire de l'union belge voit déjà le gouffre qu'il a aidé lui-même à creuser sous ses pas. Qu'il y soit englouti tout entier, jusqu'au dernier de ses suppôts : aucun honnête homme ne le plaindra, car lui seul agissait de mauvaise foi : les prêtres étaient sur leur terrein. Ils l'ont aidé à briser un pouvoir paternel : eh bien ! que brisé à son tour il supporte les conséquences d'un abominable succès, dont ses adroits ennemis ont seuls profité. Que les Mérode et les Robiano allument, s'il leur convient, les bûchers de l'inquisition sur cette même place saint Michel où reposent les ossemens de leurs déplorables victimes ; qu'ils aillent en triomphe y brûler la *Vie de Ricci*, et au besoin qu'ils y jettent ensemble son infâme auteur : nul ne pourra s'appitoyer à la vue de maux mérités, de maux connus d'avance par les insensés qui les ont appelés sur eux-mêmes et sur leurs propres concitoyens.

Nous allons, en terminant l'examen des griefs, rechercher avec soin si à aucune époque, depuis la fondation du royaume, il y a eu dans les Pays-Bas rien

Digitized by Google

qui ressemble le moins du monde à des CONSCIENCES VIOLÉES.

L'accusation est des plus graves : elle a retenti dans le lointain : quelqu'impure que soit la bouche d'où elle est sortie, comme la malveillance a pu tirer de cette même impureté un argument de plus pour corroborer le reproche, nous croyons nécessaire de le réduire en poudre, et, pour cela, nous devons nous y arrêter.

Assurément aucune tyrannie sur la terre n'est plus odieuse que celle qui tend à violenter les consciences. Elle est, cette tyrannie, d'autant plus insupportable, qu'elle devient partout complétement inutile au pouvoir établi, quel qu'il soit : royauté ou république, monarchie tempérée, autocratie absolue, tous peuvent s'accorder avec les croyances religieuses (si cependant elles demeurent renfermées dans leurs vraies limites); car celles-ci n'établissent ni ne doivent non plus établir que des rapports *immatériels* entre la créature et son créateur. Aussi long-temps que leurs rites externes ne troublent point l'ordre social ni les lois de l'Etat, le pouvoir n'a pas plus le droit de s'en mêler, qu'il n'a le moindre intérêt réel à le faire.

Qu'importe en effet, et que doit importer au chef d'un empire quelconque, selon la latitude où s'étend sa domination, que pour être réputé *bon croyant* il faille, en mourant, tenir à la main la queue d'une vache comme aux bords du Gange, ou la barbe d'un capucin comme aux bords du Tibre? que l'on paie un culte absurde d'idolâtrie aux fèves ou aux ognons que l'on se prosterne devant un chat, ou un croco-

Digitized by Google

dile, comme en Egypte, ou devant toute autre chose comme..... ailleurs ?

Ce qui importe et ce qui doit importer à un bon gouvernement quelconque, c'est qu'il y ait chez tous les citoyens unanimité de dévouement à la patrie, d'obéissance aux lois, de fidélité au chef de l'Etat. S'il existe, s'il s'élève une croyance, une secte, un culte qui repousse ou qui méconnaisse cette fidélité, cette obéissance et ce dévouement, il doit être aussitôt proscrit sans pitié, nullement parce qu'il est culte, mais parce qu'il est sédition.

Partout où l'odieux COMPELLE INTRARE peut impunément être prononcé par le magistrat ou le lévite, la tyrannie est flagrante, soit politique, soit religieuse; et alors, nous ne balançons pas un instant à le dire, les peuples ont droit de la briser. La Hollande la brisa en secouant le joug de Philippe et de l'exécrable duc d'Albe; l'Angleterre en renversant le trône des Stuart; la France vient d'en suivre l'exemple en se débarrassant d'un pouvoir suranné, ignoble, absurde, qui n'avait cessé un seul instant de concentrer tous ses efforts pour parvenir à placer l'encensoir sur la couronne. Si les catholiques ont été traités dans les Pays-Bas durant quinze ans comme pendant la même époque n'ont cessé de l'être les protestans en France, De Potter a eu raison, et la révolte des Belges est légitime.

Si des bandes de Trestaillons et de Pointu protestans sont allées impunément égorger en plein midi les catholiques dans les villes de la Belgique, au su et au vu des gouverneurs, des magistrats; si ceux-ci

Digitized by Google

ont protégé les assassins et opprimé les familles des victimes ; si d'augustes encouragemens, de tendres félicitations, ont été accordés par les princes du sang des Nassau aux chefs connus qui ont commandé le pillage, l'incendie, l'assassinat chez les catholiques ; si un Mingrat, de l'église réformée, si un ministre de l'Evangile a pu violer, égorger, puis couper par morceaux impunément une jeune femme catholique, et obtenir ouvertement et obstinément protection pour avoir le moyen, tout à l'aise, de se soustraire par la fuite à l'action des magistrats et à la juste vindicte des lois ; si aucune demande d'extradition n'a pu être obtenue contre un tel monstre ; si un Prince d'Orange, si l'héritier du trône des Nassau, a été vu parcourir, d'ordre ou du consentement de son père et de son roi, les provinces méridionales du royaume, prodiguant les décorations et les récompenses aux assassins des catholiques, à ceux qui ont frappé, torturé publiquement leurs mères, leurs filles, leurs épouses, qui ont fermé leurs temples, outragé leurs rites, qui ont proscrit ou suspendu par le meurtre et l'incendie l'exercice de leur culte ; si les emplois publics, les faveurs de la cour, les charges dans la magistrature, les commandemens dans l'armée et dans la marine ont été constamment refusés aux catholiques ; si l'accès dans les conseils du Monarque leur a été sévèrement interdit, si des pensions acquises par de longs et fidèles services civils ou militaires ont été prodiguées aux protestans et refusées aux catholiques ; si l'honneur d'approcher de la personne du Souverain dans l'intérieur de sa cour comme à ses audiences leur a été constam-

Digitized by Google

ment interdit; si, en un mot, il a suffi, dans le royaume des Pays-Bas d'appartenir à la secte catholique, pour pouvoir être volé, pillé, incendié, égorgé en plein jour, contraint à avoir sous les yeux les meurtriers impunis et protégés de ses proches, de ses amis; si les catholiques ont été réduits, en quelque sorte, à cause de leur croyance, à un état d'ilotisme en Belgique, oui, alors il y a eu tyrannie, oui, en ce cas, les consciences ont été violées: la révolte est juste et légitime. Nous allons voir.

L'imposture débitée, à ce sujet, par De Potter, offre une singulière ressemblance avec les jérémiades longuement délayées, voici près d'un an, dans la lettre pastorale de M. Van Bommel, évêque de Liège, publiée à l'occasion du concordat. L'un ose parler de *consciences violées*, l'autre a prétendu que le concordat avait *fait cesser les malheurs sous lesquels la religion gémissait.*

Nous demanderons également au factieux perfide et à l'hypocrite prélat, dans quels lieux et à quelle époque il est arrivé que la religion catholique ait éprouvé, dans les Pays-Bas, des entraves, des persécutions, ou des malheurs; dans quels lieux et à quelle époque son libre et très-libre exercice a rencontré la plus légère entrave, la moindre gêne ou contrainte; dans quels lieux et à quelle époque il a été défendu au sacerdoce d'administrer les sacremens, de consacrer les églises, de diriger l'enseignement de la théologie dans les séminaires épiscopaux, où le Roi assignait des bourses pour les élèves? Qu'on nous dise encore si le Monarque a laissé échapper une seule occasion

Digitized by Google

de récompenser généreusement les évêques étrangers, qui venaient dans ses états conférer la confirmation et les ordres sacrés?

Est-il dans le royaume un seul curé ayant rencontré le moindre obstacle à enseigner aux enfans les principes de la religion catholique, à prêcher la parole divine à ses ouailles, à célébrer les messes, à administrer les sacremens, à enterrer les morts, à faire, pour le repos de leurs âmes, les services funèbres recommandés par l'église?

Depuis le premier jour de son règne, quel autre souverain montra plus d'empressement que le Roi GUILLAUME à assurer, à tous ses sujets catholiques, sans nul besoin d'y être stimulé ou astreint par un concordat, les bienfaits d'une liberté illimitée dans l'exercice de leur culte?

A peine monté sur le trône, ce Monarque augmenta de *trente pour cent* le traitement de tous les ministres des autels. Depuis lors une foule d'entr'eux ont obtenu de sa royale munificence des augmentations de traitement, des gratifications, des promotions de la seconde classe à la première, promotions constamment accordées à ceux des curés et des vicaires qui se distinguaient le plus par leurs vertus évangéliques.

Le Monarque n'a-t-il donc pas soigneusement maintenu, protégé, favorisé de mille manieres, les séminaires épiscopaux dans tous les diocèses de son royaume? quelles sommes n'a-t-il point accordées pour la réparation et la restauration des églises catholiques? Sa royale sollicitude ne s'est-elle point étendue jusqu'à

Digitized by Google

permettre, dans les provinces méridionales (1), les processions publiques, et à ordonner qu'un détachement de troupes escorterait le sacrement aux processions de la Fête-Dieu?

Aucune distinction n'a été établie, ni en droit ni en fait, à raison des croyances religieuses, dans la distribution des grâces, des emplois, des honneurs, non seulement dans les différentes hiérarchies de l'État, mais pas même dans les charges de la cour; ce qui aurait pu paraître plus facile à expliquer, si l'on songe que le Monarque ni aucun des membres de la famille royale ne professent la religion catholique.

Gouverneurs civils, gouverneurs militaires, magistrats de l'ordre judiciaire, inspecteurs ou professeurs d'enseignement public, chambellans, conseillers d'Etat, administrateurs, directeurs-généraux, ambassadeurs, ministres d'Etat, ministres à portefeuille, le catholicisme a eu ample et libre accès partout, si tant est qu'en définitive il ne se soit même pas trouvé partout en majorité.

Voilà quelle est l'oppression dont un misérable factieux a eu l'impudence d'accuser le Gouvernement des Pays-Bas: voilà de quelle manière a constamment traité ses sujets catholiques ce même Roi protestant qui, au dire d'un De Potter, a violé les consciences!

Nous avons rappelé, plus haut, les piteuses lamentations de M. Van Bommel, évêque de Liège, à l'occasion du concordat. Puisqu'elles semblent avoir servi

(1) On conçoit que, dans les provinces septentrionales, cela n'aurait pu avoir lieu sans de graves inconvéniens pour la tranquillité et le bon ordre.

Digitized by Google

de texte à De Potter, et puisque la cafardise et l'impiété ont pu contracter alliance pour renverser l'autorité du juste, il ne sera peut-être pas inopportun de rechercher, ici, jusqu'à quel point les reproches du saint homme pourraient être mieux fondés que les accusations de l'impie.

L'on peut se souvenir qu'à la page 11 de sa lettre pastorale M. Van Bommel s'élevait contre » ces es» prits brouillons qui, confondant le sacré avec le » profane, cherchent à implanter sur le sol vierge de » la Belgique de fausses maximes et à arracher au » pontife l'encensoir, pour le mettre entre les mains » du souverain." Et plus loin sa révérence ajoute: » A qui des empereurs et des princes de la terre » a-t-il été dit: *Allez prêcher l'évangile à toutes les* » *nations, baptisez-les, etc.*"

Ce qui s'est passé depuis la rébellion en Belgique, notamment lors de la discussion relative à l'état civil, a pu convaincre sur cette matière les plus incrédules; et ouvrir les yeux aux plus aveugles. Les hommes éclairés de toute l'Europe ont dû voir si c'est le souverain qui a voulu se saisir de l'encensoir, ou bien si c'est le clergé qui aspirait à placer le trône sous l'autel.

Le prélat, après avoir lancé, de la sorte, son *brûlot* dans le vague, s'est bien gardé d'apprendre à ses ouailles quels sont les princes temporels, dans les Pays-Bas surtout, qui se soient mêlés à aucune époque de prêcher l'évangile, d'administrer les sacremens.

Rétorquant avec franchise l'argumentation pateline

Digitized by Google

du saint homme, l'on peut se demander hardiment aujourd'hui, et en pleine sécurité, si ce n'est pas bien plutôt le clergé qui, en France et davantage encore en Belgique, a voulu constamment faire intervenir le sacré dans le profane, pour enchaîner les hommes avec une chaîne attachée par l'un des bouts dans le ciel.

C'est ici qu'il convient de rappeler les vrais principes de la matière, car il importe que les contemporains apprennent et que l'histoire redise, si GUILLAUME, à aucune époque ou dans aucune circonstance, a mérité le plus odieux des reproches, celui d'avoir VIOLÉ LES CONSCIENCES de ses sujets.

Il est reconnu en principe que tout ce qui concerne le dogme, la prédication de l'Evangile, l'administration des sacremens, en tant qu'il s'agit purement du spirituel, tout ce qui regarde les mystères du culte et sa morale, *quant à la substance de ces objets*, sont du ressort exclusif de l'église. C'est à ces objets qu'était bornée l'autorité des apôtres; c'est par conséquent à diriger ces objets SEULS que leurs successeurs peuvent prétendre.

Mais, par contre, ce qui a rapport à la police EXTÉRIEURE des cultes, et qui, par conséquent, intéresse le maintien du bon ordre et de la tranquillité dans l'État, il est essentiel que tout cela demeure partout subordonné à la puissance séculière, dont le droit et le devoir est de veiller à ce que, sous aucun prétexte, les lois ne puissent être, en aucun cas ni par qui que ce soit, impunément violées.

Ce n'est nullement pour juger de la vérité ou de l'erreur d'un dogme, ni pour l'apprécier, que son exer-

Digitized by Google

cice extérieur est et doit être subordonné au souverain temporel d'un Etat, et que les ministres de ce culte sont tenus de se conformer à la loi commune. Cela est ainsi et même ne saurait être autrement, parce que le pouvoir exécutif est seul juge légal et naturel du bien comme du mal, civilement et politiquement considérés, qui peuvent en résulter pour l'ordre social, dont la conservation constitue le plus essentiel de ses devoirs.

C'est d'après ce principe qu'il a été constamment reconnu, dans tout état bien gouverné, qu'aucune innovation, aucun changement ne peuvent être apportés dans les objets de discipline EXTÉRIEURE de l'église, sans l'assentiment du souverain; ce qui était vrai principalement en Belgique, où les livres lithurgiques eux-mêmes ne pouvaient éprouver *aucune altération* sans qu'elle eût été consentie par le chef de l'Etat.

Cela est si vrai que le cas se présenta en 1748, lorsque l'évêque de Trèves voulut introduire un nouveau bréviaire dans la province de Luxembourg. D'après l'avis du conseil de la province, le Gouvernement d'alors, dont nul ne contestera l'orthodoxie, défendit l'usage du nouveau bréviaire que l'on avait voulu substituer au bréviaire romain.

Entreprendre de renverser ces principes, c'est exposer l'État à la confusion et au désordre. Aussi a-t-on vu de tout temps, les parlemens de France, non moins jaloux que les tribunaux belges eux-mêmes de les maintenir comme le *palladium* tout à la fois, des droits de la couronne, des libertés des Eglises gallicane et belgique, et de la tranquillité des peuples.

Digitized by Google

Les registres des parlemens de France sont remplis d'arrêts rendus en matière *d'appels comme d'abus*. Les lois nouvelles ont laissé, à ce sujet, une grande et bien fâcheuse lacune. Napoléon en avait senti toute la portée dans ses démêlés avec le clergé, et il s'apprêtait à la remplir, lorsqu'il fut surpris par des événemens gigantesques, lesquels, à partir de Leipsick, ne lui laissèrent plus un seul instant de repos jusqu'au jour où il alla trouver ce repos dans le tombeau de Sainte-Hélène.

Les appels comme d'abus étaient destinés à mettre un frein aux empiétemens et aux entreprises illégales du clergé.

En Belgique, le *recours au prince* produisait le même effet. L'on peut consulter, à cet égard, le traité de Van Espen *de recursu ad principem*, plus, la partie du quatrième volume de ce savant écrivain, intitulée *Monumenta* (1), et l'on verra quelle attention scrupuleuse les tribunaux belges, sous le gouvernement de l'Autriche, apportaient à réprimer le clergé, même dans ses moindres écarts. Il n'est pas jusqu'aux nonces et aux internonces qui n'aient été *traduits en justice*, lorsqu'ils se permettaient d'enfreindre ce que l'on appelait leurs *actes de réserve*, ce qui signifiait les conditions de leur admission, ou lorsqu'ils violaient les libertés de l'église belgique, en s'essayant de porter atteinte aux droits des évêques ou même des simples curés. Le cas se présenta, entre tant d'autres, à l'occasion d'un mariage contracté à Louvain, et pour le-

(1) Édition de Louvain de 1753.

Digitized by Google

quel le nonce avait accordé dispense de la publication des bans au préjudice du droit de l'évêque.

M. Van Bommel s'essayant de trouver dans la Loi Fondamentale la garantie des droits et des prérogatives de la couronne, s'élevait avec force, dans sa fameuse homélie, contre *l'erreur de ces faux théologiens et publicistes qui, en courtisans adulateurs, veulent rendre au prince l'influence qu'il avait autrefois dans les affaires de l'église.*

Mais comme la Loi Fondamentale ne fait pas la moindre mention des droits et priviléges de la couronne en matière ecclésiastique, et que le saint prélat voulait anéantir les droits anciens, le *jus antiquum*, il s'ensuit que, par une conséquence strictement logique, les droits et prérogatives de la couronne en cette matière, d'après M. Van Bommel, devraient-se réduire à RIEN.

Voilà bien quelle est la modération de ce clergé belge, modèle de la plus odieuse ingratitude, et qui par la voix de ses prélats comme par la bouche de l'impie, ne rougit point d'accuser son Roi, son généreux bienfaiteur, d'avoir violenté les consciences de ses sujets.

Les droits régaliens dont nous venons de parler, ne sont nullement de ces droits transitoires nés de certaines circonstances et que d'autres circonstances contraires anéantissent avec une égale facilité. Ces droits remontent à l'origine des sociétés civilisées: ils nous ont été transmis avec celles-ci à travers la succession des siècles; tradition conservatrice et précieuse, non moins auguste et à coup sûr non moins né-

Digitized by Google

cessaire au salut des empires, que les traditions elles-mêmes de la foi. Ces droits sont, de leur nature, essentiellement inhérens à l'exercice de la souveraineté, quelle que soit la forme dont on l'ait revêtue: ils sont aussi vrais à Pétersbourg, sous l'autocratie dissidente, à Vienne sous l'empire apostolique, comme à Philadelphie sous le régime républicain. Sans le maintien et l'exercice de ces droits, la souveraineté n'a plus ni considération ni vigueur. De tout temps l'on a vu les ambassadeurs des princes temporels intervenir dans les conciles œcuméniques; de tout temps l'église elle-même a reconnu dans les souverains un droit d'inspection sur les canons de discipline, un droit de discernement sur ceux de ces canons qui seraient ou non incompatibles aveo la police de leurs Etats, le maintien de l'ordre et du repos. Et c'est aussi par l'effet de ce discernement que le concile de Trente n'a été reçu, comme on sait, pas plus en France que dans les Pays-Bas.

Pour que le système de l'évêque de Liège, organe des prétentions du clergé belge, eût mérité quelque attention, il aurait fallu que l'autorité spirituelle, établissant une réciprocité parfaite, se fût désistée, de son côté, des droits dont elle jouissait antérieurement à la Loi Fondamentale.

C'est ce que le sacerdoce ne fait jamais: jamais Rome ne cède ni ne recule: semblable à la tache d'huile, la puissance théocratique tend toujours par sa nature à s'agrandir, à s'étendre. Rien n'a pu resserrer l'orbite du mouvement centrifuge qui lui a été imprimé dès l'origine. S'il ne peut avancer, il s'ar-

Digitized by Google

rête ; et plutôt que de perdre une seule ligne, on le verra demeurer stationnaire tout un siècle.

Entre mille et mille, on peut en trouver une preuve irrécusable dans un rescrit récent de la sacrée Pénitencerie relatif au mariage (1).

On y voit que Rome soutient toujours *mordicus* ses vieilles doctrines, ses anciennes prétentions ; qu'elle ne néglige rien pour détruire les droits et l'autorité des souverains, relativement à l'acte le plus important de

(1) Un curé français s'était adressé à la sacrée Pénitencerie, pour avoir des instructions au sujet du mariage. Après un exposé préliminaire relatif à ce que la loi exige en France concernant le mariage, le curé avait posé les trois questions que voici : » 1°. Un prêtre ayant charge d'âmes, peut-il exiger des fidèles, qu'avant qu'il procède à la célébration de leur mariage en face de l'Eglise, ils accomplissent ce qui concerne l'acte civil ? — 2°. S'il n'est point permis d'en agir ainsi, que doit faire le curé ? Est-il tenu d'instruire les fidèles de l'obligation de contracter mariage en face de l'Eglise ? — 3°. Convient-il plutôt de garder le silence au sujet de cette obligation, et de ne rien faire qui puisse induire en erreur les fidèles ?"

Du 26 novembre 1829.

RÉPONSE.

» La sacrée Pénitencerie, ayant examiné l'exposé ci-dessus, dit en réponse aux questions du curé, qu'il doit admettre les fidèles à la célébration du mariage, MÊME AVANT L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ACTE CIVIL, et qu'il n'en est pas moins tenu d'instruire les époux de la doctrine de l'église catholique romaine, relativement au sacrement du mariage. Donné à Rome, dans la sacrée Pénitencerie, le 24 décembre 1829.

(*Signé.*) S. A.... régent de la S. P.
D. Fratellini, secrétaire."

Et là-dessus, toute la bande des Ultramontains de chanter *Hosanna*, et de s'écrier : LE MARIAGE EXISTE INDÉPENDAMMENT DE LA LOI TEMPORELLE !!!

Digitized by Google

la vie civile. Les débats qui se sont élevés récemment sur cette matière dans le congrès de Bruxelles, ont dû ouvrir les yeux à quiconque ne les a point fermés volontairement à toute lumière, à quiconque n'a point répudié à tout jamais les argumens de la saine raison et les démonstrations de l'évidence. Le parti révolutionnaire en a rugi de fureur et de rage: tant pis pour lui: qu'il subisse la juste humiliation de ses folies, le châtiment de ses forfaits; il a détruit la liberté la plus étendue dont on eût joui en aucun temps, même dans les États les plus libres de l'Europe: qu'il jouisse maintenant de la liberté que lui façonnent les abbés et les marquis, et que grand bien lui en fasse: quand les uns et les autres ne lui auront plus laissé que les yeux pour pleurer, eh bien! alors, qu'il pleure; ce sera encore beaucoup trop, si ses chers alliés ne lui en font point un crime.

C'est aussi par une conséquence nécessaire des principes invariables de la cour de Rome, que M. Van Bommel, de complicité avec l'adroit *monsignor* Capaccini, à qui d'ailleurs on aurait mauvaise grâce de reprocher d'avoir servi sa cour avec une rare habileté, travailla de tout son pouvoir à surprendre la bonne foi du Monarque, au point de lui faire supprimer le *placet* pour les bulles venues de Rome, ou tout au moins au point de faire accueillir la *restriction* mise à la demande du *placet*, d'où résultait l'équivalent d'une suppression complète.

On allait même jusqu'à dire que le saint évêque était parvenu à persuader au Monarque d'admettre celle de ces bulles qui charge le prélat de *prêter serment*

Digitized by Google

de FIDÉLITÉ AU PAPE, bulle que, de tout temps, l'on avait, en Belgique, purement et simplement rejetée, comme attentatoire aux droits et aux prérogatives du Souverain. Il est vrai, toutefois, que le pieux personnage proposait de dorer son amère et très-amère pilule, au moyen de restrictions mentales, étrangères au mode d'après lequel le serment avait été déféré.

Les infâmes qui ont eu l'audace d'accuser le gouvernement des Pays-Bas d'avoir violenté les consciences, feront bien de se souvenir que les principes sur lesquels nous avons insisté sont les mêmes qui régissaient les matières ecclésiastiques sous le gouvernement catholique de l'illustre Marie Thérèse, les mêmes que maintiennent strictement en vigueur dans leurs états les princes les plus pieux, mais, cependant, jaloux de maintenir tous les droits de leur couronne, et en tête desquels nous ne craignons point de placer l'empereur d'Autriche, dont nul, apparemment, ne s'avisera de révoquer en doute les sentimens religieux.

Les artisans de calomnies ont bien besoin de méditer le réglement en matière ecclésiastique, émané des princes de la confédération germanique, et publié à Francfort sous la date du 2 mars 1830.

Ceux qui ont l'habitude de juger les choses de bonne foi, y trouveront, au fond, les principes de tout gouvernement sage, ayant à-cœur de conserver ses droits intacts: ce sont les mêmes principes que l'on retrouve dans Van Espen et dans Stockmans (1), les mêmes encore qui ont été, *mutatis mutandis*, constamment en vigueur dans les Pays-Bas.

(1) *Jus Belgarum* et *Defensio Belgarum*; etc.

Digitized by Google

Le réglement adopté par les princes de la confédération germanique, se compose de 39 articles: son étendue ne permet guère d'insérer ici ce document en entier. Voici, toutefois, quelles sont ses principales dispositions.

»Art. 4. Tous les réglemens généraux et les circulaires adressés au clergé et aux diocésains par l'archevêque, l'évêque et les autres ecclésiastiques, pour leur imposer quelqu'obligation, ainsi que les autres dispositions particulières de quelqu'importance, sont soumis à l'acceptation de l'état, et ne peuvent être publiés ou émis qu'en y joignant la déclaration expresse de cette acceptation par la formule *Placet.*

»Les réglemens généraux et publications ecclésiastiques qui concernent des objets purement spirituels, *doivent être également soumis à l'inspection des autorités de l'état, et leur publication ne peut avoir lieu que lorsqu'elles y auront donné leur consentement.*

»Art. 5. Toutes les bulles de Rome, tous les brefs et autres actes semblables doivent, avant d'être publiés et d'avoir leur exécution, *recevoir l'approbation du souverain; et même les bulles ainsi approuvées ne rentreront en vigueur et ne conserveront force de loi, qu'autant que de nouvelles ordonnances de l'état n'auront pas réglé des dispositions différentes à cet égard.* L'approbation de l'état n'est pas seulement nécessaire pour toutes les bulles pontificales et constitutions nouvellement émises, mais aussi pour tous les réglemens rendus antérieurement par le souverain pontife, lorsqu'on veut en faire usage.

»Art. 6. Les membres ecclésiastiques de l'église

Digitized by Google

catholique sont, aussi bien que les membres civils, soumis, en qualité de sujets, aux lois et à la juridiction de l'état.

» Art. 7. ..... L'évêque est à la tête de la province en qualité d'archevêque, et, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, il doit prêter serment en cette qualité aux Gouvernemens des états réunis.

» Art. 9. Il ne peut être tenu de conciles provinciaux que du consentement de ces états, qui y enverront des commissaires.

Art. 10. » Dans aucun cas, les différends ecclésiastiques des catholiques ne peuvent être discutés hors de la province, ni devant des juges étrangers. Les arrangemens nécessaires seront réglés à cet égard dans la province.

» Art. 15. Ne pourra être nommé évêque qu'un ecclésiastique, allemand de naissance et sujet de l'état dans lequel se trouve le siége épiscopal vacant, ou d'un des états qui se sont réunis à ce diocèse. Outre les qualités exigées par les canons, il faut qu'il ait le mérite d'avoir occupé avec distinction un emploi ayant charge d'âmes, une chaire dans une université (1) ou exercé d'autres fonctions publiques analogues; qu'il ait une connaissance exacte des constitutions ecclésiastiques, de celle de l'état, des lois et des institutions.

» Art. 16. Aussitôt après son élection, le nouvel évêque doit s'adresser au chef de l'église pour qu'il

(1) Ceci a quelque rapport au Collège Philosophique: on voit que le but de cette disposition fort sage est d'avoir un clergé instruit, et l'on sait d'ailleurs que celui de l'Allemagne est le plus éclairé de l'Europe.

Digitized by Google

la confirme. Avant d'être sacré, le nouvel évêque doit prêter en cette qualité, entre les mains du souverain, serment d'obéissance et de fidélité. . . . . .

» Art. 18. L'évêque pourra, s'il le juge nécessaire, convoquer, avec le consentement du souverain, des synodes diocésains, *qui seront tenus en présence des commissaires du Gouvernement.* Les résolutions qu'ils rendront doivent, d'après les dispositions stipulées ci-dessus aux articles 4 et 5, être soumises à l'acceptation de l'état.

» Art. 22. Les autorités ecclésiastiques, soit du pays, soit étrangères, ne peuvent lever aucune taxe ou imposition sous quelque dénomination que ce soit. La perception des droits d'expédition dépend, dans chaque état, des dispositions réglées par le souverain."

Tels sont les principes d'après lesquels ont été tracés, dans les états de la confédération germanique, les devoirs du clergé dans ses rapports avec le temporel. Ces principes devraient être pris pour règle dans tous les pays où le pouvoir a tant soit peu à cœur sa propre conservation.

Nul n'a jamais eu la moindre intention de contester dans les Pays-Bas les droits du chef visible de l'église, à l'égard desquels M. Van Bommel affectait une inquiétude qu'il n'avait point. Ces droits étaient déjà reconnus en Belgique et fixés, sans contestation, depuis des siècles. Mais ils l'étaient avec les réserves indispensables, afin de prévenir les empiétemens de la cour de Rome sur les droits des évêques. Car il ne faut pas perdre de vue que les évêques ne sont nullement les commissaires du pape et ne tiennent point leurs pouvoirs de Rome. Les évêques sont partout, et

Digitized by Google

partout doivent être, les sujets du chef de l'Etat, quel qu'il soit, roi, empereur ou consul; catholique, dissident, mahométan ou idolâtre: ils lui doivent fidélité, comme ils doivent obéissance aux lois à l'égal de tous les citoyens.

Le rétablissement des petits séminaires encadrés dans les grands, et qui, du reste, n'avaient jamais été connus en Belgique, ne fut pas la moindre des fautes commises, en dernier lieu, entre tant d'autres, dans les Pays-Bas, et encore pis l'abandon complet fait aux évêques, et sans la moindre surveillance, de la part du Gouvernement, de cette partie de l'instruction publique donnée aux jeunes gens qui entraient dans les séminaires. En effet, dès que les leçons n'y sont pas publiques, et ont lieu à HUIS CLOS, il est évident que l'autorité se trouve dépourvue de tous moyens d'y exercer la moindre surveillance. Et il serait en vérité fort curieux de savoir comment s'y prendraient certaines personnes, pour concilier cette espèce d'enseignement ténébreux, clandestin, avec les dispositions de l'article 226 de la Loi Fondamentale (1).

Il est clair que rien n'empêche les jésuites d'y enseigner impunément la doctrine du régicide, qui a toujours fait partie, comme l'on sait, de leur détestable morale.

Il ne sera pas inutile de rappeler, en passant, que M. de Méan avait fait à Malines de nombreuses ac-

(1) » Art. 226. L'instruction publique est un objet constant des » soins du Gouvernement. Le Roi fait rendre compte tous les ans » aux Etats-Généraux de l'état des écoles supérieures, moyennes » et inférieures."

Digitized by Google

quisitions, destinées à y fonder un séminaire immense, susceptible de contenir douze cents élèves.

Il est évident que *l'instruction publique*, convertie en instruction SECRÈTE, à la faveur du HUIS CLOS, ne pouvait plus être *l'objet constant des soins du Gouvernement*, et qu'en peu d'années toute la population des provinces méridionales allait être façonnée d'après le bon plaisir des prêtres. Cela explique la haine mortelle qu'ils avaient vouée au Collège Philosophique, ainsi que leurs efforts multipliés, constans, soutenus, pour paralyser d'abord, puis pour détruire de fond en comble, les athénées et les colléges dans le royaume.

Que l'on se représente des enfans livrés, dès l'âge de douze ans, à l'influence toute puissante de l'enseignement jésuitique; car c'est à cet âge, en effet, que l'archevêque les recrutait, se fondant sur le concile de Trente, quoique ses dispositions, en cela ainsi qu'en tout ce qui concerne l'enseignement, eussent été constamment rejetées en Belgique par les tribunaux supérieurs, comme violant les attributions de la souveraineté (1). Que l'on se représente, disions-nous, des enfans enfermés dans les séminaires, dès l'âge de douze ans, pour n'en sortir qu'à vingt-trois, façonnés par les prêtres seuls, instruits par eux, à HUIS CLOS, dans les maximes d'un droit canonique détestable (2), n'ayant d'autre but que d'établir la puissance suzeraine et suprême des papes, et de détruire les droits et l'autorité des souverains.

(1) Voyez le *Jus Belgarum* de Stockmans, cap. 3, n°. 7, ad sect. 22, cap. 18, Concil Trid.

(2) Entr'autres le décret de Gratien, qui fourmille de fausses décrétales forgées par Isidorus Mercator.

Digitized by Google

C'est en s'appuyant sur ce droit canonique que les professeurs enseignent que *l'on n'est point tenu de garder la foi aux hérétiques*; que *l'immunité ecclésiastique et la perception de la dîme sont de droit divin*, et cent autres absurdités pareilles (1).

Il est aisé de concevoir ce que doivent être de jeunes prêtres sortant de leurs séminaires, au bout d'un séjour de dix à douze ans, et après y avoir reçu une pareille éducation, lancés tout d'un coup dans les cures, sans aucune expérience ni du monde ni des hommes, et combien doivent être heureux les paroissiens qui recevront de pareils pasteurs! On peut, du reste, interroger à cet égard les anciens curés: ceux qui sont de bonne foi pourront dire ce qu'ils pensent des jeunes vicaires qu'on leur envoie.

Tel est pourtant le déplorable résultat du concordat que le traître De Celles alla négocier à Rome (2);

(1) Voyez, à ce sujet, le *Catéchisme Catholique Romain*, publié en 1826 par De Potter, à la suite de la traduction des lettres de saint Pie V. Cet ouvrage, qui appartient à un savant et laborieux bibliophile dont il serait peu prudent de révéler le nom dans les circonstances actuelles, et auquel De Potter n'a fait que mettre son nom, est peu connu et ne saurait l'être assez. Nous engageons quelqu'un de nos libraires à le faire traduire en hollandais. Ce sera, tout à la fois, une bonne affaire et une bonne action.

(2) Le comte De Celles suivait à Rome deux intrigues à la fois, dans l'intérêt des jésuites, puis des jacobins. L'agent qui servait d'intermédiaire à ces derniers était un réfugié qui avait reçu une noble hospitalité du Roi des Pays-Bas.

Si maintenant on veut savoir comment le comte De Celles servait à Rome son souverain, voici une anecdote qui en donnera une idée:

M. V. de V...., fils d'un des premiers négocians d'une des villes les

Digitized by Google

L'on sait positivement, et ce n'est plus même un mystère pour personne aujourd'hui, que le comte recevait ses *instructions* de Paris, et personne n'ignore maintenant que la duchesse d'Angoulême l'avait entretenu durant plusieurs heures, afin de concerter les moyens de faire tourner la mission du diplomate belge, entièrement à l'avantage de la congrégation (1).

Nous avons d'abord exposé les faits; puis nous avons rappelé les principes.

Maintenant c'est aux hommes impartiaux à juger de quel côté se trouvent les torts. C'est à eux qu'il appartient de dire, la main sur la conscience, si le Roi Guillaume, à aucune époque de son règne, a

plus importantes de la Hollande méridionale, se trouvait à Rome à l'époque de l'ambassade du comte De Celles, et, voyant que le *Diario di Roma* affectait de reproduire dans ses colonnes contre le Roi des Pays-Bas les calomnies quotidiennes du *Catholique* et du *Courrier de la Meuse*, rédigea une réponse et la présenta au journal romain pour qu'elle y fût insérée. *La censure romaine permit l'insertion*, mais il fallait, en outre, l'autorisation de l'ambassadeur, et le comte De Celles LA REFUSA.

(1) » Nous comptons sur vous, monsieur le comte; nous espé-» rons tous que vous ferez triompher notre sainte religion des at-» taques d'un *gouvernement hérétique*, et que vous parviendrez sur-» tout à faire supprimer ce collège philosophique, qui n'est autre » chose qu'une conception de l'enfer. Vous nous écrirez, et nous » vous ferons tenir nos *instructions* par voie sûre : il ne faut pas se » fier à la poste. Vous pourrez, au besoin, employer avec toute » confiance M. V....., attaché à la légation d'Espagne."

Tel fut le résumé de *l'audience de congé* que le comte De Celles, ambassadeur du Roi des Pays-Bas, reçut d'une princesse française, notoirement vouée au fanatisme jésuitique le plus furibond.

Le lecteur peut compter que tout ceci vient de très-bonne source.

Digitized by Google

voulu faire la moindre violence à la foi de ses sujets (1), s'il s'élève même jusqu'au moindre indice propre à faire suspecter que ce prince philosophe ait jamais nourri la moindre pensée d'un aussi odieux attentat.

Du reste, depuis le commencement de leur sale révolte, la calomnie, chez les Belges, a marché de pair avec la plus insigne arrogance.

Ceux qui ont pris la peine d'examiner avec attention l'arrogance progressive de leurs prétentions, y trouveront la mesure de ce que gagne un gouvernement à ménager des rebelles.

Dans les premiers jours de septembre, les meneurs de la révolte, et nommément d'Hoogvorst et Van de Weyer, s'engageaient *sur l'honneur* (comme s'ils en avaient eu), au maintien de la dynastie, et ne demandaient que le redressement des griefs, griefs que l'on a pu maintenant, nous en avons une pleine conviction, apprécier à leur juste valeur et en parfaite connaissance de cause.

A peine ce redressement leur est-il promis, que l'on met en avant la demande de séparation, mais toutefois en conservant intacts les droits de la dynastie régnante.

Les rebelles apprennent que la séparation pourra leur être accordée; et aussitôt ils se proclament indépendans et prononcent peu après la déchéance, non

(1) Le conseil d'Etat a été ouvert également aux israélites, aux catholiques et aux protestans; et cela devrait être partout. Demandez aux fonctionnaires publics de l'intégrité, du dévouement et des lumières, et ne vous inquiétez pas s'ils vont à la mosquée, au temple ou à l'église. Qu'est-ce que cela fait à l'état?

Digitized by Google

seulement de leur Roi, mais encore de toute la dynastie des Nassau.

L'Europe a la faiblesse de laisser impuni un pareil attentat, et immédiatement après les Belges, peuple bâtard que personne ne connaît sur la terre, qui n'a point vaincu, car nul n'est allé le combattre, qui ne s'est signalé que par ses ridicules et ses méfaits, demandent, avec une insolence bouffonne, une extension de territoire, affichent des prétentions jusque sur le Grand-Duché de Luxembourg, s'imaginant, parce qu'ils se seraient gonflés comme la grenouille de la fable, avoir acquis quelque chose pouvant ressembler tant soit peu à une puissance politique! Et n'a-t-on pas vu en dernier lieu l'un des organes du parti forcené, menacer publiquement la France et même l'Europe du courroux des Belges! Puisqu'on les a laissés faire si long-temps, ces gens-là ont fini par croire apparemment qu'ils avaient raison. Si le lendemain du décret de déchéance des Nassau les armées des puissances voisines, l'Angleterre, la France et la Prusse, eussent, de commun accord, et dans l'intérêt de la justice, de la morale et du repos de l'Europe, envahi la Belgique, et fait pendre les membres du congrès ayant voté la déchéance, plus le gouvernement provisoire en masse, plus encore une trentaine de journalistes et de stagiaires, on aurait vu tout rentrer dans l'ordre en un instant: alors le repos du monde n'aurait pas été compromis par une aussi fétide et dégoûtante mutinerie.

Aussi, dans le nombre même de ceux qui s'étaient d'abord montrés hostiles au gouvernement du Roi, il

Digitized by Google

en est qui ont pourtant fini par comprendre que l'Europe ne serait pas toujours leur dupe. Les uns ont essayé de se mettre insensiblement à l'écart, pour s'esquiver de leur mieux à la première occasion. D'autres qui, en possession d'une impudeur bronzée,

» Ont su se faire un front qui ne rougit jamais ;"

se retranchant derrière les plus sublimes exemples historiques, n'ont pas craint d'oser mettre la plus hideuse des insurrections en parallèle avec cette résistance magnanime autant que juste, opposée à une tyrannie atroce par l'immortel TACITURNE délivrant la Hollande, sa patrie, d'un joug ignominieux, tandis que les Belges, dignes alors, en tout, des Belges d'à-présent, persistaient à y demeurer asservis.

Ceci pourrait nous faire remonter jusqu'à l'origine des sociétés humaines, car c'est le seul point de départ d'où il soit permis d'examiner la question ardue du droit de déchéance. Or, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de consulter, sur une matière aussi grave, l'opinion d'un écrivain célèbre (1), d'un écrivain des plus distingués de notre époque, tour à tour législateur et diplomate, et dont les libéraux, à moins de n'ajouter l'inconséquence à l'ingratitude, ne sauraient pas plus récuser les doctrines que suspecter les principes.

Nous allons le citer textuellement.

» DU DROIT DE DÉCHOIR LE PRINCE.

» Semblables aux fondemens des édifices que, pour mieux les assurer, un sage architecte cache dans le

(1) M. l'abbé baron De Pradt, ancien archevêque de Malines.

Digitized by Google

sein de la terre, certaines questions, pour mieux garantir leur sécurité, reposent aussi dans les fondemens de la société. La révélation de cette partie mystérieuse des sociétés n'appartient guère qu'aux époques d'ébranlement dans l'ordre social, et l'apparition de ces questions renferme presque toujours des augures menaçans. Telle est la question de la déchéance du prince. Qui en confère le droit? où commence-t-il? où finit-il? à quelle nature d'actes se rapporte-t-il? Ces actes vont se multipliant sous nos yeux, et cette multiplication avertit de rechercher la nature du droit dont ils émanent et les conséquences qui en dérivent. Par conséquent il s'agit ici d'une grande question sociale, également applicable aux peuples et aux princes, question dont la généralité porte avec elle un principe et une garantie d'impartialité. C'est sous ces auspices, favorables aux intérêts des uns et des autres, que nous nous en occupons.

» Un contrat tacite ou formel existe; presque toujours on a vécu sous l'empire de l'habitude et sous la sanction du temps: c'est l'état commun de l'univers. Par là des liens réciproques ont été formés; leur maintien a régi le passé, il garantit le présent, il renferme l'avenir. Toutes les existences se sont formées et comme groupées à l'entour et à l'abri de cette association, confirmée et affermie par de mutuels sermens. En cela ne semble-t-il pas voir ce qui se passe au sein des familles privées, dans lesquelles la stabilité des unions devient le principe de l'entretien de la société générale? Si quelquefois les lois autorisent des séparations pour les premières, leur intervention n'a lieu

Digitized by Google

que pour réparer ou prévenir des offenses d'une gravité incompatible avec le but que l'on s'était proposé en formant ces unions : encore, dans ce cas y a-t-il tribunal et définition de l'offense. Image des sociétés privées renfermées dans son sein, la société générale peut-elle se régir par d'autres lois ? La raison répond : Non. De quelque volume que soient les sociétés, grandes ou petites, elles ont toutes un principe commun d'existence.

» Ainsi l'on conçoit très-bien telle nature d'offenses, telle résistance à tous les avis de la raison, qu'une incompatibilité naisse de cette incorrigibilité. La société ne peut pas tolérer que l'on tourne obstinément contre elle les forces qu'elle a confiées pour sa défense; en les remettant, elle a cherché une protection, et non pas des douleurs et la ruine. Tout esprit judicieux adoptera ces principes. Ainsi le Nord revomit avec horreur un *Christiern*, Néron de trois royaumes; la Suède élimine un prince en proie au délire, qui, après lui avoir coûté un démembrement douloureux, la conduit au bord du précipice; il est inévitable si la même main continue à la diriger : elle l'écarte pour ne pas y tomber. Jacques II rentre dans les voies de tyrannie dont il avait menacé l'Angleterre lorsqu'il n'était encore placé que sur la première marche du trône; il veut enlever à l'Angleterre son culte, il brise ses lois, il élève avec audace l'étendard de l'arbitraire sans frein et sans limites, il s'établit en opposition directe avec tout ce que veut, tout ce que pense, tout ce qu'aime l'Angleterre; tout espoir de correction a disparu, l'infatuation est complète; l'Angleterre accepte le divorce

Digitized by Google

prononcé par lui avec elle ; Jacques s'est séparé d'elle ; à son tour elle se sépare de lui : il y a là *acte de conservation*, c'est-à-dire retour de la société au principe et au but de sa formation. La même scène se répète en France ; il n'y a de changé que les noms. La violence est appelée au secours de l'incompatibilité avec l'esprit de la nation ; tout espoir d'amendement a disparu ; le divorce est prononcé, on se sépare de qui n'a jamais voulu une union sincère et soumise à des lois de réciprocité. Mais en est-il de même lorsque les griefs sont de nature *peu graves, réparables*, lorsque la réparation est offerte, lorsque l'espoir de l'obtenir existe? Un espoir d'amélioration, la vue d'une combinaison plus favorable, renferment-ils une autorisation suffisante pour la rupture du lien formé entre le prince et le peuple? Presque toujours ces déchiremens violens ont été le résultat de CALCULS OU D'INTÉRÊTS PRIVÉS, appuyés sur les dispositions à inspirer à un grand nombre d'esprits, dont la plus grande partie ne fait que suivre un mouvement qu'ils n'ont NI CRÉÉ NI DÉSIRÉ.

» Pour garantir les précieux intérêts qui les ont réunies, les sociétés humaines en ont appelé au Ciel, et se sont placées sous la foi du serment dont elles lui confient la sanction et la vengeance ; pensée grande, généreuse, éclairée, par laquelle les sociétés ont voulu remonter à celui dont elles sont descendues ; pour suppléer à ce qui leur manque de forces propres, elles ont emprunté celles du Ciel. Les contrats acquièrent de la sainteté par la grandeur des contractans ; l'offense grandit en proportion de l'élévation de celui

Digitized by Google

auquel on l'adresse. Un saint tremblement, une circonspection religieuse doit donc se faire ressentir et guider, quand il s'agit de rompre des engagemens au maintien desquels le Ciel lui-même est intéressé. Rome garda la foi du serment tant qu'elle fut vertueuse; et c'est dans la légère et discoureuse *Athènes* qu'il fut dit *qu'on amusait les enfans avec des osselets, et les hommes avec des sermens.* Le mot n'est pas *romain*, il est *grec*. Ciel! que deviendraient les sociétés, quel sort peut les attendre, si chacun se constitue l'appréciateur de la force de ses sermens, et se croit autorisé à se LIER ET DÉLIER PAR SA PROPRE MAIN?

» La dissolution d'une société entre particuliers ne va guère sans dommages. Que doit-il être d'un déchirement violent entre le prince et le peuple? Il y a là *d'incalculables conséquences*, dont les meilleures intentions ne peuvent interdire la considération; compromettre le peuple avec un prince puissant, étayé par des mobiles actifs et durables, est une entreprise bien hasardeuse; c'est prononcer sur un nombre infini d'intérêts qui n'ont pas été APPELÉS AU CONSEIL, C'EST DÉCIDER LE SORT DE CEUX DONT ON N'A PAS REÇU LES POUVOIRS. Quand des MAUX BIEN PLUS GRAVES que ceux dont on a recherché le redressement sont tombés sur une foule d'innocens, sur des hommes qui supportaient fort bien leur état, le remède ne se trouve pas dans les intentions de ceux qui les ont causés, *et la témérité n'a pas à attendre son amnistie des malheurs qu'elle a produits.* Quoi qu'en disent des publicistes bien faciles, le mal est rarement le chemin du bien; la liberté est à la fois le droit et l'honneur

Digitized by Google

de l'humanité; mais elle reconnaît un supérieur, LA MORALE; et il y aura toujours assez de liberté là où il y aura assez de morale."

C'est là, mot pour mot, ce qu'a écrit tout récemment sur la plus haute des questions sociales, un publiciste dont les profondes élucubrations ont été constamment consacrées à la défense des libertés publiques.

Voilà des vérités qu'auraient dû consciencieusement méditer avant tout, ces hommes de perversité et de délire, qui, l'on ne pourrait trop le répéter, dans leur infâme conciliabule appelé congrès national, ont pu, sans frémir, voter d'une voix parjure, la déchéance des Nassau, de ces princes qui avaient été les libérateurs, les régénérateurs du peuple belge, et qui, durant quinze années, en furent constamment les généreux bienfaiteurs.

D'après tout ce qui précède, il est impossible que tout homme de bonne foi, quelque prévenu qu'il ait pu être d'abord contre le Gouvernement des Pays-Bas, ne finisse par convenir que les prétendus GRIEFS DE LA NATION n'ont été autre chose qu'un tissu de calomnies les plus infâmes, inventées par une poignée de scélérats qui ont trouvé des échos dans une multitude d'insensés.

(Dans la seconde partie de cet écrit nous avons fait mention d'un article abominable, inséré dans le *Courrier des Pays-Bas* du 20 août 1830; article non seulement laissé sans poursuites, mais même resté sans réponse. Après beaucoup de recherches, ayant pu obtenir le numéro du *Courrier* où cet article se

Digitized by Google

trouve, nous le plaçons ici (1), par forme de pièce justificative, à la suite des griefs, afin que tout homme impartial puisse juger si c'est de cette manière que la Loi Fondamentale a pu et a dû entendre la liberté de la presse, comme *le moyen le plus propre à répandre les lumières.*)

Extrait du *Courrier des Pays-Bas* du 20 août 1830.

» RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1830.

» La France n'est pas le seul pays où le pouvoir ait méconnu et renié son origine, sa nature et sa destination véritable, pour les rattacher à quelque source secrète et mystérieuse, ou à la force brutale, ou à la féodalité, ou à des combinaisons de diplomates. Ce n'est pas uniquement en France que le pouvoir a opposé les soi-disant droits *d'une maison* à ceux *du peuple;* qu'il a traité la constitution comme une concession *octroyée de propre mouvement* et uniquement pour *restreindre ses droits* autant qu'il l'avait jugé convenable; qu'il s'est en conséquence prétendu indépendant de la constitution et en droit de s'en faire l'arbitre; que, par une double violation, il en a usurpé l'interprétation, et l'a interprétée faussement, dans son propre intérêt: ce n'est pas en France seulement, que le régime des ordonnances a été substitué à celui des lois; que le Gouvernement s'est fait chef de faction; qu'il a dégradé la magistrature et l'a transformée en instrument d'oppression et de tyrannie; qu'il a fait de l'exer-

(1) Tout ce qui précède était déjà imprimé long-temps avant d'avoir obtenu le numéro du *Courrier* dont il s'agit.

Digitized by Google

cice consciencieux des devoirs politiques d'abord une cause de disgrâce, puis de danger, et a menacé d'en faire un crime; qu'il a conféré les places, les récompenses, et ce qu'il appelle les honneurs, dans des vues purement égoïstes et comme prix d'un dévouement anti-patriotique et anti-national; qu'il a trompé la bonne foi et l'inexpérience, puis menacé l'indépendance et cherché à détruire la considération et la dignité des pouvoirs collatéraux, pour les entraîner violemment dans son orbite, et à fausser, à annuler les pouvoirs subordonnés; qu'il a brandi l'arme perfide et dangereuse des coups-d'état, du parjure et du renversement des institutions tutélaires; qu'il a osé se faire un titre de puissance du criminel et humiliant appui de l'étranger; qu'il a enrôlé et soldé des deniers de l'état d'infâmes aventuriers, avec mission patente de se rendre les panégyristes de ses entreprises les plus criminelles, et de poursuivre de leurs calomnies et de leurs outrages journaliers, les citoyens les plus honorables et tous ceux qui montraient quelque dévouement, quelque zèle pour les intérêts et le bien-être du pays; qu'il a lancé la meute de ses Mangin et de ses Jacquinot, de ses Menjaud et de ses Boudet, de ses Amy et de ses Cottu, contre la presse libre et indépendante, tandis que la plus révoltante impunité et des récompenses, plus révoltantes encore, encourageaient sa *Gazette*, sa *Quotidienne*, son *Drapeau blanc*, son *Universel*, ses *Madrolle* et ses *Martainville;* qu'il a tenu boutique ouverte d'intrigue, de corruption, de servilité, de mensonge, d'imposture, d'hypocrisie; qu'il s'est cru fort, parce qu'il était perfide et méchant; éclairé, parce qu'il se

Digitized by Google

faisait redire ses propres déceptions, et que la vérité ne trouvait plus d'accès jusqu'à lui; grand, parce que de l'enceinte où il s'était cantonné et de la hauteur où il s'était hissé, il ne voyait, il n'entendait que ses propres suppôts, ses sbires et ses gendarmes, et que la nation qu'il croyait avoir *envahie*, domptée, soumise, échappait à ses regards fascinés. Non certes, la France n'est pas le seul pays où cela se soit vu. Puisse-t-il être le seul où le pouvoir se laisse ainsi entraîner jusqu'au précipice par

» ... Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur."

Il nous reste à examiner si le Roi GUILLAUME, si ce monarque libéral et juste, a été beaucoup mieux traité par ses alliés naturels, qu'il ne l'a été par ses plus implacables ennemis.

C'est ce que nous allons voir, en parlant des protocoles de Londres.

Digitized by Google

DIPLOMATIE.

PROTOCOLES DE LONDRES.

Pendant que les plénipotentiaires des cinq grandes puissances réunis à Londres démolissent à coups de protocoles les traités existans sur lesquels repose l'État politique de l'Europe, l'esprit destructeur de dissolution sociale se propage partout, et ce n'est point à la dernière révolution française qu'il serait juste de s'en prendre, car la France était dans son droit. Elle ne cesserait d'y être, qu'autant qu'elle s'arrogerait la prétention d'établir un système subversif de propagande, ou si, par apathie, par impuissance, ou par condescendance, le gouvernement français tolérait plus longtemps que cette propagande fût ouvertement favorisée par des sociétés organisées, par des armemens isolés, ou par des souscriptions publiques, ainsi que cela s'est pratiqué lors du soulèvement de Bruxelles, et plus récemment à l'égard de la Pologne, quoique ces deux événemens puissent ne point paraître généralement susceptibles d'être mis d'aucune manière en parallèle.

Digitized by Google

Personne, assurément, ne s'avisera de nier que le peuple anglais ne jouisse de la liberté la plus étendue que puisse comporter l'état social. Cependant, l'on a vu, de tout temps, le cabinet de saint James, défendre les armemens qui se préparaient dans les ports de la Grande Bretagne, lorsqu'ils étaient de nature à porter atteinte à la sûreté des Gouvernemens avec lesquels l'Angleterre était en paix: on l'a vu rayer des contrôles de l'armée anglaise, les officiers qui allaient combattre des rois amis ou même simplement neutres.

Si l'esprit de destruction a fait des progrès si rapides depuis la fin de juillet, c'est à l'impunité de la révolte belge qu'il faut l'attribuer, car les Belges sont complétement dans leur tort. Les peuples qui ont répondu à l'insurrection de Bruxelles, se sont gravement compromis dans l'opinion des gens raisonnables et des amis de la justice: on peut dire que si leur cause était bonne, ils ont eu la maladresse ou le malheur de l'ennanailler aux yeux des contemporains et dans l'histoire. Les Belges commencent à être connus, même de ceux qui, de prime abord, avaient le plus chaudement épousé leur cause; et, plus on les laissera barboter dans le bourbier où ils se sont plongés, plus ils seront connus et jugés par leurs œuvres.

Si la conférence de Londres avait été réellement animée d'un désir *unanime* et sincère de maintenir la paix générale, l'Angleterre et la France, à qui la conservation de cette paix est peut-être plus nécessaire encore qu'aux autres puissances, loin de soutenir le principe *subversif, absurde, insoutenable* de la non-intervention dans le sens absolu que l'on semble

Digitized by Google

y attacher aujourd'hui, et qui, d'ailleurs, ne laisse pas d'être passablement contradictoire, ces deux puissances auraient dû se montrer les premières à offrir leur contingent, d'accord avec l'Autriche, la Prusse et la Russie, pour comprimer les rebelles belges et pour en faire un exemple éclatant et terrible, mais pourtant salutaire à l'humanité et à la liberté elle-même bien comprise, car les violences et les secousses qui se succèdent partout, finiront par la rendre insupportable aux peuples, et quelque jour odieuse même à ses plus zélés défenseurs.

Dès son origine la réunion diplomatique de Londres eut le malheur de n'inspirer aucune confiance, et ce ne fut pas le moindre de ses torts. Amis comme ennemis, chacun se défia de son allure. Il faut le dire, le seul sentiment que ses actes aient justifié jusqu'à présent, c'est en effet celui de la défiance.

D'ailleurs, puisqu'il s'agissait de discuter les intérêts du royaume des Pays-Bas, chacun se demandait pourquoi les conférences ne devaient point avoir lieu à La Haye. La justice, la raison, la loyauté, toutes les convenances, en un mot, s'accordaient à indiquer cette résidence préférablement à toute autre. Et d'ailleurs sa position centrale aurait été, à elle seule, une cause assez déterminante pour justifier un tel choix.

Les changemens survenus dans le cabinet anglais, peu après la convocation diplomatique, excitèrent de nouvelles défiances d'un autre genre.

Si en appelant la grande réunion diplomatique dans sa capitale, l'Angleterre avait fourni un argument des plus à ceux qui l'accusent d'égoïsme, le passage sou-

Digitized by Google

dain d'un ministère *Tory* à un ministère *Whig* fit naître, dans l'esprit de ceux qui ont lu, ou plutôt si l'on peut s'exprimer ainsi, qui ont vu l'histoire, et qui s'en souviennent, des rapprochemens de plus d'un genre avec cet autre passage non moins mémorable, non moins soudain, du ministère Pitt au ministère Fox, dans lequel la France et l'Europe avaient cru trouver le gage d'une longue paix, et qui, en définitive ne servit qu'à réaliser l'une des plus grandes mystifications politiques des temps modernes.

Une conférence européenne ouverte, pour ainsi dire, sous les auspices d'une suspicion générale, doit peu compter sur un succès définitif. Elle pourra multiplier à son gré les protocoles, cela ne changera guère les résultats.

Si le véritable but de la réunion diplomatique de Londres a été de gagner du temps, nous oserons lui dire avec franchise que, par là, l'Europe entière s'est manqué à elle-même. On aurait conçu l'emploi d'un moyen dilatoire en présence d'un Frédéric ou d'un Napoléon; mais devant une poignée de mutins que l'Europe aurait dû faire rentrer chez eux à coups de fouet, c'est, en vérité, dans toute la force du terme, une profanation de la diplomatie, profanation qui lui a porté dans l'esprit des peuples, un coup dont elle aura de la peine à se relever de long-temps.

Si on voulait la guerre, il fallait l'avoir commencée en septembre: c'était le seul parti convenable pour en abréger la durée.

Si l'on voulait sincèrement et fermement la paix, toutes les puissances unanimes à la vouloir, auraient

Digitized by Google

dû se montrer non moins unanimes dans l'emploi du seul moyen efficace pour la maintenir, celui de tomber toutes d'accord sur les Belges.

N'ayant fait ni l'un ni l'autre, l'Europe s'est trouvé sur les bras, en six semaines de temps, les troubles de l'Allemagne et de la Suisse, la révolution de Pologne, les tentatives contre l'Espagne et l'Irlande, et une fermentation d'écoliers partout ailleurs. Il se peut qu'avant la fin de l'année qui vient à peine de commencer, l'Europe entière soit en feu: elle le devra au scandale des protocoles de Londres et à l'impunité, qui plus est, aux encouragemens, accordés aux brigands de Bruxelles.

Un nouveau principe a jailli de la révolution de juillet : la France s'est chargée de le proclamer, et a menacé de le soutenir les armes à la main. Nous voulons parler du principe de NON-INTERVENTION.

Ce principe considéré en abstrait peut avoir son côté raisonnable ; mais on en a forcé les conséquences au point de le rendre absurde, impraticable et, en dernière analyse, subversif de tout ordre social.

Parce que l'on avait, de nos jours, abusé des interventions armées, ce que nous sommes loin de vouloir contester, on s'est jeté dans l'abus contraire : de peur de favoriser les trônes absolus aux dépens des besoins réels des peuples, on a fini par garantir, non pas la véritable liberté, mais les excès de la sédition et les horreurs du brigandage. Nous ne demandons pas trois ans de temps pour que tous les yeux soient ouverts à ce sujet, pour que les aveux et les regrets soient unanimes. Mais alors, peut-être, les regrets

Digitized by Google

seront tardifs parce que les maux seront devenus irréparables.

Il convient, avant d'aller plus loin, de dégager cette question de l'obscurité qui s'attache d'ordinaire au langage nébuleux et sibyllin des diplomates: il est bon de traduire l'étrange principe de la NON INTERVENTION en langue vulgaire. A cet effet nous allons avoir recours à un exemple clair et intelligible.

Un honnête père de famille habite une vaste maison située au milieu d'une ville immense et populeuse. Parmi ses nombreux enfans, la plupart dévoués et paisibles, se trouvent quelques forcenés, qui maltraitent leur vénérable père, méconnaissent ses bienfaits, abusent de son excessive tendresse, veulent le dépouiller, et qui, dans le but de le forcer à déloger, finissent par mettre le feu à l'habitation commune.

Ce père malheureux, réduit à l'impuissance d'éteindre l'incendie par lui-même, s'adresse à ses voisins, à ses amis, plus spécialement à ceux de qui il tenait sa maison, et qui s'étaient engagés à se prêter mutuellement *aide, secours* et *appui, dans tous les cas* et *dans toutes les occasions* (1).

Ses voisins, ses amis, non moins pénétrés de la justice et du bon droit de la réclamation, que de la force des engagemens par eux contractés, et en même temps du péril de voir l'incendie se propager chez eux, s'apprêtent à porter secours à leur commun ami, lorsque tout à coup un autre voisin, jaloux,

(1) Nous avons déjà donné plus haut le texte de l'article 1er du traité du 14—26 septembre 1815.

Digitized by Google

puissant et qui peut-être encore s'exagère ses propres forces, s'avise d'y mettre obstacle, menaçant de se joindre aux enfans incendiaires et parricides, si d'autres, en acquit de leurs engagemens les plus formels, osent prêter assistance à l'honnête père de famille, victime d'une exécrable spoliation.

» Laissez, dit-il, laissez: que ceux qui brûlent s'ar-» rangent comme ils pourront, avec ceux qui ont mis » le feu: la maison que vous voyez en flammes masque » les limites de la mienne, ce sont là mes *limites* » *naturelles*, et je me trouve à l'étroit, quelque riche, » pourtant, et immense que soit ma demeure. Ainsi, » je proclame, de mon autorité privée, le principe » de *non intervention*, ce qui ne m'empêchera pas » d'intervenir pour mon compte et dans mon intérêt, » chaque fois qu'il me conviendra d'exciter les incen-» dies chez mes voisins puis après d'en profiter."

En vain les amis de la justice, de la morale et du bon ordre s'efforcent de persuader à cet insensé que le principe dont il se constitue le paladin est repoussé par la raison; qu'en persistant à le soutenir il expose la ville entière à une conflagration générale dont lui-même deviendra tôt ou tard la victime; que si, quelquefois, l'on a prêté secours à des voisins homicides qui en étaient indignes, ce n'est pas un motif pour en refuser à un honnête homme que l'on assassine par la plus odieuse provocation, de la même manière que l'abus journalier que l'on fait partout des choses les plus saintes, ne saurait nulle part en proscrire raisonnablement l'usage légitime. C'est en vain: l'autre persiste à proclamer son prétendu principe de non-intervention.

Digitized by Google

Voilà, en deux mots, l'explication du droit exorbitant que la France actuelle prétend s'arroger toute seule contre l'Europe entière. Nous disons la France toute *seule*, parce que l'Angleterre ne saurait se prêter à de semblables prétentions, qu'aussi long-temps que son intérêt ne se trouvera nullement compromis. Si la Belgique se donnait demain à la France, l'Angleterre leur déclarerait la guerre l'instant après à toutes les deux.

Il serait assez curieux de savoir ce que, de son côté, ferait la France, si le congrès de Bruxelles s'avisait d'appeler au trône de la Belgique Charles X, par exemple, ou le duc de Bordeaux.

Bref, le principe de la *non intervention* est évidemment subversif de tout ordre social établi; et si nous sommes loin de nier que l'on en ait plus d'une fois abusé, un peu de bon sens et de loyauté suffiront pour convaincre tout homme impartial que l'intervention n'est point uniquement un droit, mais que, de plus, dans certaines circonstances elle devient un devoir rigoureux, un devoir positif, dicté par le principe conservateur, la plus impérieuse des obligations attachées à l'exercice du pouvoir souverain, quelle que puisse être d'ailleurs la nature ou la forme d'un Gouvernement.

Nous admettons volontiers qu'aucun potentat n'a le droit de s'immiscer dans les affaires *intérieures* des autres, dans ce sens que si tel état se règle d'après tels principes et tel autre état d'après des principes opposés; si l'un admet, si l'autre exclut le jury ou le contre-seing ministériel, la liberté de la presse ou le

Digitized by Google

libre exercice des cultes, cela doit être à l'abri des interventions étrangères, car ce sont, en quelque sorte, des questions de ménage, que doivent régler d'accord ceux qu'elles concernent.

Mais le démembrement d'un royaume! La dislocation d'un état formé tout exprès du consentement unanime des cabinets, afin de maintenir *l'équilibre* en Europe, dans l'intérêt de la paix non moins nécessaire aux peuples qu'à ceux qui les gouvernent.... La spoliation d'un monarque le plus fidèle gardien des sermens prêtés à la nation, laquelle nation s'est rendue seule coupable de parjure, et l'a dépossédé en violation de ses sermens!!!... Quoi! l'Europe sanctionnerait une semblable iniquité, et il se trouverait un cabinet qui, trop éclairé lui-même pour nier l'évidence, se laisserait pourtant imposer contre sa propre conviction une loi immorale, par une faction turbulente, farouche et sanguinaire qui ose s'intituler insolemment *le peuple souverain!!!*

Que dirait le peuple-souverain-sujet, quoi qu'on en dise, d'un marquis célèbre, si le parti légitimiste ou tout autre, s'avisant de former un royaume à part du midi de la France, et d'en exiger la *séparation* les armes à la main, offrait la couronne de ce nouveau royaume, soit au duc de Bordeaux, soit à un prince russe, anglais ou autrichien, et si une puissance quelconque prétendait défendre à la France de dompter la rébellion par la force des armes?

Il faut bien se garder, en haine de l'arbitraire des rois, de déplacer le règne *du bon plaisir* et d'établir insensiblement celui des peuples. Ceux qui trouvent

Digitized by Google

raisonnable et juste d'en dépouiller les rois, et de borner leur autorité par des Lois Fondamentales, auraient mauvaise grâce d'introduire un nouveau droit public d'insanité, tendant à courber le genre humain sous l'effroyable despotisme de la populace et sous le gouvernement des écoliers.

Nous reconnaissons qu'il n'est plus possible de gouverner, de nos jours, les peuples policés, au nom et sous les prétentions surannées du *droit divin*. Ce qui du reste ne veut pourtant pas dire, le moins du monde, que l'on puisse raisonnablement considérer comme un tyran tout Monarque qui s'intitule *roi par la grâce de Dieu*. C'est là un vieux formulaire auquel affectent d'attacher un sens de réprobation ceux qui aspirent à démolir la chose, en ayant l'air de toucher seulement au nom qu'on lui a donné. Ce nom suranné, comme tant d'autres noms auxquels pourtant nul ne fait attention, ce nom, après tout, n'est qu'une *manière honnête* de parler qui s'allie, et qui peut s'allier sans l'ombre d'inconvénient, aux formes constitutionnelles de même qu'à la puissance absolue. Sans violer en rien les droits des peuples, un roi peut fort bien dire *je suis roi* PAR LA GRACE DE DIEU, de la même manière que l'on dit habituellement : *je suis heureux, grâces à Dieu*: *grâce à Dieu, je suis rétabli*: *j'ai de quoi vivre*, etc., etc. La pensée de tout rapporter à la volonté ou à la permission d'un être suprême, ne saurait nullement se traduire par la sanction ou l'appui que Dieu accorderait à l'oppression ou à la tyrannie, encore moins par la transmission d'un droit inique, droit que Dieu aurait donné aux rois, de pos-

Digitized by Google

séder les hommes leurs semblables qu'ils gouvernent, comme ils possèdent leurs chiens ou leurs chevaux et de les traiter de même.

Ce sont là de ces extravagances dont l'exagération peut, quelquefois, avoir séduit des têtes faibles et produit des erreurs involontaires, mais il faut convenir que parmi ceux qui les débitent avec le plus d'emphase, se trouvent bon nombre d'hommes profondément pervers, d'artisans volontaires de discorde, lesquels ne pensent pas un seul mot de toutes ces billevésées qu'ils s'en vont répéter aux masses pour les pousser aux plus coupables excès.

La doctrine de la souveraineté PRATIQUE du peuple, est une doctrine absurde, et tout aussi impraticable, tout aussi subversive à Philadelphie comme à Madrid.

Dans les états les plus libres et les plus démocratiques du monde, le peuple ne peut, ni ne pourra jamais, exercer de souveraineté autrement que par délégation: et cette délégation ne saurait être confiée qu'à l'élite de l'élite des citoyens, élus eux-mêmes par un certain nombre de notabilités sociales; car, on aura beau dire, lorsque les droits d'électeur seront abandonnés aux masses, ou même conférés à une trop forte majorité de citoyens, le vote se trouvera exposé aux envahissemens de cette classe, avant-dernière de la société, que nous voyons partout en contact immédiat avec les prolétaires et même avec la plus vile populace. Alors ce prétendu peuple souverain deviendra, de fait, le plus esclave de tous les peuples: quelques pièces de monnaie, quelques verres de liqueur auront facilement acheté son vote;

Digitized by Google

et les Marat, les Démophile que l'on n'est que trop sûr de trouver dans tous les pays de la terre, auront bientôt envahi l'enceinte législative.

Si donc il demeure prouvé que, même dans le seul sens possible que l'on puisse attribuer à la doctrine de la souveraineté du peuple, celui-ci ne peut exercer sa part de souveraineté que par l'élection, dès qu'il a rempli le seul acte souverain dont il soit susceptible, il redevient nécessairement sujet à son tour, sous peine d'anarchie, ce qui veut dire de dissolution du corps social.

Que ceux qui entreprendraient de contester ces principes du libéralisme le plus large, pourtant, qu'il soit possible d'appliquer d'une manière raisonnable et pratique, que ceux-là, disons-nous, y regardent à deux fois, car ils s'exposent à convertir en une arme suicide, ce qu'ils avaient pris d'abord pour une arme défensive.

Du moment où l'on aura admis que le peuple puisse, dans certains cas, exercer sa prétendue souveraineté d'une manière tumultueuse et par le choc matériel de sa force brutale, il n'existera plus nulle part de société possible sur la terre.

Prenons un exemple, et rien ne serait plus aisé que d'en étendre l'application.

Cinquante bandits pillent et brûlent, dans Bruxelles, les maisons de ceux que les meneurs avaient signalés aux vengeances de la canaille.

Un mois après, cinq cents bandits prennent les armes et s'opposent au rétablissement de l'ordre légal.

Certes, ni les cinquante, ni les cinq cents brigands

Digitized by Google

qui matériellement considérés ont tout fait, ne forment pas à eux seuls la nation; il y en aurait eu vingt mille, deux cent mille, que cela n'aurait pas constitué davantage la masse du peuple belge.

Cependant une poignée d'intrigans ont dit que cette bande de misérables exprimait la volonté du peuple souverain; et les choses en sont venues au point qu'un congrès ne connaissant d'autre origine que l'action brutale de cinq cents brigands, a pourtant été convoqué, assemblé; que ce congrès a fait une constitution, a rendu des lois, a prononcé une déchéance, et s'apprête à nommer un prétendu roi *in partibus*, dont la royauté deviendra ce qu'elle pourra, et qui d'après la tournure que prennent les choses, risque fort de se changer en un véritable avorton.

Supposons par impossible que tout cela s'accomplisse, ce que du reste nous sommes à l'antipode de concevoir ni d'admettre, toujours restera-t-il que cet amas d'actes illégaux devra son origine à un peuple souverain composé de cinquante déguénillés, et un peu plus tard de cinq cents, payés à un florin par jour et par tête par les meneurs du parti de l'Union.

Or, en faisant découler logiquement les conséquences des prémisses, quiconque pourra disposer, peu après, de cinq cents florins par jour pendant le temps nécessaire à faire culbuter par un égal nombre de bandits, expression vivante du peuple souverain, ce que d'autres bandits d'une couleur opposée (et quelquefois les mêmes) avaient établi peu auparavant; quiconque, en un mot, joindra la scélératesse aux moyens

Digitized by Google

matériels nécessaires à bouleverser un empire, sera libre de le faire, toujours en mettant en avant le dogme de la souveraineté pratique du peuple; car, après tout, il n'y a pas de raison pour que la volonté de cet auguste souverain qui se paie à la tâche, ne change du jour au lendemain, et pour que, d'une extrémité à l'autre de l'Europe, une coalition de scélérats, n'établisse, à l'aide de la terreur, le règne de la tyrannie des minorités audacieuses sur les masses inertes ou épouvantées.

Le roi des Français est plus intéressé que tout autre à étouffer, dès sa naissance, le monstre qui lève une tête non moins menaçante sur les nations que sur les trônes.

Car, les prêtres et les républicains, ses ennemis naturels, sauront bien mettre, quelque jour, en émoi dans Paris, un nouveau peuple souverain composé de dix ou de vingt mille forcénés, et l'on sait que ce nombre une fois lâché fait plus de besogne et plus de bruit, qu'un million de citoyens passifs, intéressés au maintien du bon ordre et au règne des lois. Si l'on pousse l'aveuglement jusqu'à introduire comme axiome politique de ne pouvoir pas repousser par la mitraille les masses qui se déclarent en état de rébellion, le trône de Louis Philippe se trouvera le premier compromis, sa chute entraînera celle de tous les trônes, et principalement de ceux fondés sur le principe exagéré de la souveraineté pratique des masses, car il sera toujours facile de soulever une tourbe aveugle et furibonde qui, à la lueur des incendies, se proclamera l'organe des volontés du peuple souverain.

Si telle ne peut assurément être l'intention du cabi-

Digitized by Google

net français, parce que le principe absolu dont il se serait fait le champion est de nature à compromettre avant tout sa propre existence, Louis Philippe ne saurait trop se hâter d'abandonner cette dictature *de non intervention* prétendue, puisque, parmi les vices nombreux dont elle est radicalement entachée, se trouve en toute première ligne la plus palpable contradiction. La défense d'intervenir que la France prétend faire aux potentats de l'Europe, est elle-même déjà une intervention dans toute la force du terme.

Ou la France de juillet s'est constituée en état de guerre avec toute l'Europe, et alors qu'elle le dise : sans doute la France est forte, très-forte; mais une coalition européenne serait plus forte encore. Tout en faisant la part d'une propagande qui aggraverait les calamités publiques et accroîtrait les massacres, l'Europe saine, et cette immense partie elle-même de la France qui aime la liberté pourvu qu'elle s'allie à l'ordre public, seraient à coup sûr en état d'opposer à la France convulsionnaire une force assez imposante pour la réduire, et nul ne saurait prévoir jusqu'où pourraient être poussées les conséquences d'une lutte de ce genre, terminée par un semblable résultat.

Ou la France de juillet veut la paix, et en ce cas il faut qu'elle soit la première à concourir au maintien du *statu quo* qu'elle a trouvé en Europe, au moment de sa régénération politique. Alors, et pour être dans le vrai, la France doit se borner à dire aux autres puissances, avec modération et dignité : *je repousse toute intervention qui aurait pour but de m'imposer une dynastie parjure dont je ne veux plus entendre par-*

Digitized by Google

ler, et de me dicter des lois dans mes affaires intérieures. Mais par contre, j'admets l'intervention qui aurait pour objet de conserver ce qui existait lorsque le drapeau tricolore a été lui-même admis de nouveau dans tous les États de l'Europe: j'admets, avant tout, que les traités existans doivent être maintenus, et que les engagemens mutuels contractés par les puissances, à une époque antérieure à l'expulsion de la branche aînée des Bourbons, doivent être scrupuleusement remplis.

Un tel langage honorerait le cabinet français et lui attirerait la reconnaissance nationale, l'amitié de l'Europe, et les respects de l'histoire, car la France et l'Europe ont besoin de la paix : assez de maux ont déjà pesé sur le genre humain. Il est temps qu'on le laisse en repos.

Par une conduite opposée, et en persistant à soutenir l'odieux système de *propagande*, caché derrière le principe insidieux de non intervention, le cabinet français se constituerait en état d'alliance naturelle avec tous les traîtres, les parjures et les rebelles de l'Europe : dès lors, il ne devrait s'en prendre qu'à lui seul si, de toutes parts, et par tous les moyens, on se levait unanimement contre lui.

Le gouvernement français est en possession d'acquérir une gloire impérissable, et d'éclipser tous les genres d'immortalité, connus jusqu'à nos jours. La célébrité qui se fonde sur les conquêtes, arrosée du sang et des larmes des peuples, ne saurait désormais procurer qu'une gloire vulgaire. Quelque loin que l'on parvienne à la porter, l'on atteindra difficilement, et à coup sûr l'on ne dépassera point

Digitized by Google

celui qui, de nos jours, a dépassé Alexandre, César et Frédéric.

La mission que la France est appelée à remplir est une mission toute de paix, de liberté et de bonheur, pour elle-même et pour l'humanité. Assurer ces inappréciables bienfaits à trente-deux millions de Français, et protéger les progrès du siècle, de concert avec les potentats de l'Europe, pour en préparer la jouissance aux autres peuples, en conciliant leurs institutions avec l'état de leurs lumières respectives et avec le maintien de l'ordre public et le respect des lois, voilà la noble mission que l'humanité entière voudrait pouvoir confier à la France de juillet : et malheur mille fois aux insensés et aux pervers, qui pourraient l'en détourner pour satisfaire des vues insensées, des passions abjectes, ou pour servir les plus coupables desseins.

Louis Philippe, dont personne ne conteste ni les vertus, ni les lumières, a honoré son règne, dès son avénement au trône, en appelant en majorité dans ses conseils des hommes généralement recommandables non moins par la modération de leurs principes que par leur constant amour des libertés publiques. A peine arrivés au pouvoir, ces hommes honorables et justement honorés, ont été assaillis des injures les plus grossières de la part des organes du parti prétendu libéral; et les innombrables garanties qu'ils avaient tous données à la cause de la liberté, n'ont pu les soustraire aux attaques les plus brutales, aux plus odieux outrages. Qui aurait pu se douter, il y a un an, que les noms si honorables des Molé, Broglie, Du-

Digitized by Google

pin, Gérard, Sébastiani, Guizot, Mérilhou, Barthe, Montalivet, Persil et quelques autres encore, seraient frappés des suspicions libérales et mis à *l'Index* par les coryphées du libéralisme? Cela, pourtant, est arrivé!!!

Que le roi Philippe sache finalement déployer une fermeté inébranlable, il en est temps, il en est grandement temps: s'il tarde encore, son trône sera renversé par les flots de cette hideuse ochlocratie qu'un pouvoir occulte l'a réduit, bien malgré lui sans doute, à tolérer, et que l'Europe indignée l'accuse d'avoir pris sous sa protection en Belgique où elle règne, et en France même où déjà elle s'apprête à régner, si l'on ne se hâte de la museler pendant que cela est encore possible. La France nouvelle a plus besoin de Louis Philippe que ce prince n'a besoin de la France: que son pouvoir disparaisse ou vienne à être méconnu, le peuple français se verra encore une fois livré en peu de temps aux horreurs d'un nouveau gouvernement de guillottine, et probablement exposé aux conséquences d'une troisième invasion. Alors la France apprendra trop tard à connaître de quelle nature sont les services que lui auront rendus ces prétendus *grands citoyens* qui se sont faits les apologistes et les soutiens de toutes les séditions passées, présentes et à venir, et qui voudraient pouvoir *lancer des projectiles révolutionnaires* chez toutes les nations de l'Europe et du globe.

Que le roi des Français tourne ses regards vers le trône de GUILLAUME: il verra où mène l'abus de la bonté et de la clémence: il pourra profiter de la leçon.

Digitized by Google

Revenant aux protocoles émanés de la conférence diplomatique de Londres, non seulement on y trouve avec douleur et surprise la sanction, l'encouragement et la récompense de tous les méfaits révolutionnaires, en d'autres termes, les élémens de la désorganisation sociale, mais on s'étonne d'y voir, qui plus est, de choquantes contradictions dans les termes.

Dans son discours d'ouverture du parlement, le roi d'Angleterre qualifie de RÉVOLTE le soulèvement des Belges, et, cinq semaines après, le plénipotentiaire de ce monarque appose son approbation à un protocole qui sanctionne la conduite des Belges, et qui leur accorde la plus grande de toutes les récompenses en posant en principe la possibilité de reconnaître leur future indépendance, lorsque depuis quatre ans la Grande Bretagne refuse de reconnaître Dom Miguel, lequel, après tout, n'est ni plus scélérat ni plus ouvertement spoliateur que ne le sont ceux qui ont usurpé le pouvoir en Belgique.

La Russie s'apprête à réprimer par la force des armes la révolution polonaise, et à châtier d'une manière terrible ceux qui s'en sont constitués les chefs, et qui appartiennent aux sommités de la nation: et le plénipotentiaire du tzar à la conférence de Londres, a signé le protocole du 20 décembre qui protége la rébellion de la Belgique, opérée par une poignée d'hommes sans aveu, et leur annonce que l'on va se concerter pour trouver un moyen de reconnaître leur future indépendance, attendu que l'on est d'accord sur l'inconcevable principe de non intervention!

Mais les Polonais ne pourront-ils pas reprocher aux

Digitized by Google

protocoles de Londres de les avoir compromis, de les avoir cruellement et froidement induits en erreur; et de quelles imprécations ne pourront-ils pas accabler ceux qui en proclamant à Londres la non intervention, en faveur des Belges, semblaient leur donner à plus forte raison l'assurance que nul n'interviendrait contre la Pologne insurgée?

Et si plus tard l'Italie, l'Espagne, la Saxe, la Norvège, les principautés conquises par la Russie contre le Turc imitent l'exemple de la Belgique et de la Pologne, que fera, que pourra faire le cabinet français pour maintenir l'étrange principe dont il s'est fait le champion? Ira-t-il porter la guerre sur la Vistule pour soutenir les Polonais, sur le Pruth pour porter secours aux anciens sujets de la Porte, sur le Tibre pour aider les révolutionnaires italiens, sur l'Ébre pour protéger ceux de l'Espagne; en un mot, recommencera-t-il les guerres de l'Empire, non plus, comme sous Napoléon, dans l'intérêt de la France, mais pour la livrer à d'incalculables désastres; non pour la gloire de ses armes, mais pour lui attirer, tôt ou tard, d'inévitables revers; non pour le bonheur des peuples, mais pour coopérer partout à la désorganisation complète des sociétés établies d'un bout à l'autre de l'Europe?

Espérons encore, pour l'honneur de l'humanité et du nom français, qu'une aussi atroce extravagance sera repoussée des conseils d'un roi honnête homme, et que la France se bornera au rôle majestueux qui lui est assigné par sa position, celui d'affermir ses libertés, et de consolider partout l'ordre public et l'empire des lois.

Digitized by Google

Le trop fameux protocole du 20 décembre 1830, qui a donné naissance à tous les autres s'exprime ainsi : »La conférence *s'occupera* de *discuter* les *nouveaux arrangemens* les plus propres à COMBINER *l'indépendance* »FUTURE de la Belgique AVEC LES STIPULATIONS des traités, et la sécurité des autres puissances, et AVEC LA »CONSERVATION DE L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN."

La quadrature du cercle ne serait assurément pas plus difficile à trouver que la solution du problème contenu dans les conditions exigées par l'étrange protocole du 20 décembre.

Voilà donc la *future* et, en effet, très-future indépendance belgique qui doit, avant tout, se combiner avec une foule de conditions, entr'elles tout-à-fait inconciliables, notamment avec les *stipulations des traités*, tandis que ces mêmes traités disent que la Belgique ne sera point indépendante, et qu'elle demeurera unie à la Hollande; que leur union sera *intime:* avec les stipulations des traités, et les traités ont créé et reconnu, depuis quinze ans, un état politique européen, que l'indépendance de la Belgique détruirait de fond en comble.

Que si de l'examen du principe l'on passe à celui de son application, les difficultés se multiplient et se subdivisent dans une progression pour ainsi dire incalculable.

Colonies, douanes, navigation, dette publique, rapports intérieurs, relations extérieures, système de défense, balance politique, alliances, dynastie, tout est là (1), en présence de l'Europe compromise au nord

(1) Au moment où nous écrivons les dernières lignes de cet ou-

Digitized by Google

si l'on favorise le midi, froissée au midi si l'on s'appuie sur le nord. Que la conférence de Londres ouvre enfin les yeux, et que son dernier protocole soit un acte réparateur, un humble CONFITEOR, contenant l'aveu qu'elle s'est trompée: un tel aveu n'aurait rien que d'honorable:

»Dieu fit, du repentir, la vertu des mortels."

Que l'Europe laisse la France libre chez elle et tranquille, mais aussi que la France laisse l'Europe tranquille à son tour. Que nul n'intervienne dans ses affaires, mais que chacun soit libre d'intervenir chez ses alliés, quand ceux-ci demandent l'appui et les secours qui leur sont garantis, et qu'il s'agit du maintien des traités que la France elle-même a reconnus.

Or, la France de 1814 et de 1815 a coopéré, par les traités, à la fondation du royaume des Pays-Bas. De plus, la France de 1830 et de 1831 a elle-même reconnu l'existence de ce royaume, en retour d'une pareille reconnaissance de la part du Roi des Pays-Bas: et si n'ayant point participé, non plus que l'Angleterre, au traité de la Sainte-Alliance, elle croit ne pas devoir le protéger par les armes, nul assurément n'a le droit de l'y contraindre; mais aussi, et par contre, ni la France ni l'Angleterre n'ont aucun droit de s'opposer à l'intervention des autres puissances liées

vrage, on parle d'une neutralité perpétuelle de la Belgique; autre extravagance à ajouter à tant d'autres, et comme si la neutralité d'un état faible, entouré, pressé de toutes parts d'états puissans, pouvait être jamais autre chose qu'une déception. On raconte à ce sujet qu'un diplomate fort spirituel aurait demandé si le congrès de Londres tenait ses conférences à Bedlam.

Digitized by Google

mutuellement par des traités, notamment par celui déjà cité du 14—26 septembre 1815; auquel le Roi des Pays-Bas a accédé par acte du 21 juin 1816, et dont nous avons rapporté plus haut les expressions, en ce qui concerne les engagemens réciproques des hautes parties contractantes.

Nous ne balançons pas un instant à le dire: le protocole de Londres du 20 décembre 1830, est la honte de la diplomatie, soit que l'on prenne ses stipulations dans le sens littéral qu'elles semblent avoir, soit qu'on ne les considère que comme un moyen dilatoire pour gagner du temps.

On aurait pu concevoir jusqu'à un certain point une précaution de ce genre en présence d'un événement gigantesque; mais que la lie de la canaille d'un état imperceptible tel que la Belgique ait tenu en échec, durant plusieurs mois, la diplomatie de toute l'Europe, c'est ce que la postérité refusera de croire pour l'honneur, tout à la fois, des cabinets et des nations de l'époque actuelle.

Il est temps qu'un tel scandale ait un terme. Il ne s'est déjà que trop prolongé.

Loin de nous la prétention de plaider pour la réunion, sur l'ancien pied, de la Belgique à la Hollande. Deux peuples si dissemblables entr'eux, dont l'un s'est toujours montré digne, et l'autre toujours indigne de la liberté, ne sauraient être désormais gouvernés de la même manière, ni régis par une loi commune.

Liberté là où elle est comprise, dans les bornes du devoir et de l'ordre public avant tout: pouvoir, juste mais fort, compact et au besoin terrible, là où la li-

Digitized by Google

berté a été convertie en licence et en instrument de brigandage, de félonie et de sédition.

Que le Roi GUILLAUME dispose comme il l'entendra d'un peuple indigne de vivre sous ses lois, rien de mieux. Qu'il fasse de la Belgique une monnaie d'échange, pour reconstruire son royaume d'élémens homogènes, cela se conçoit parfaitement.

Mais AVANT TOUT, l'honneur de la couronne et l'honneur du nom hollandais exigent que les Belges soient soumis par la force des armes: qu'ils le soient d'une soumission pleine, entière, absolue, sans conditions d'aucune espèce, et de plus sans promesses, ni expresses ni implicites, qui puissent leur faire entrevoir des concessions pour une époque plus éloignée.

Amnistie pleine et entière pour le peuple, qui n'est qu'un instrument passif, moralement innocent des crimes que lui font commettre ceux qui soudoient l'action matérielle de son bras.

Mais vous qui avez à remplir l'auguste mission de rétablir l'ordre et l'empire des lois, si ces journalistes infâmes, soit en rabat, soit en blonse, qui ont préparé la rébellion, tombent entre vos mains, au nom de l'humanité et de la justice, FAITES LES PENDRE.

S'ils tombent entre vos mains ceux qui ont commandé le pillage et l'incendie ou qui les ont dirigés, au nom de l'humanité et de la justice, FAITES LES PENDRE.

S'ils vous tombent entre les mains ceux qui ont organisé, dirigé, commandé la résistance aux armées royales dans les journées de septembre, au nom de l'humanité et de la justice, FAITES LES PENDRE.

Si, les membres des commissions prétendues de sû-

Digitized by Google

reté publique, et du gouvernement provisoire, au nom de l'humanité et de la justice, FAITES LES PENDRE.

Si, ceux qui ont guidé les bandes de Liège et de Mons dirigées d'abord sur Bruxelles, puis de là successivement sur Louvain, Namur, Gand, Le Hainaut, Bruges, Ostende, Anvers, où elles sont allées renverser l'autorité des lois et allumer les incendies, au nom de l'humanité et de la justice, FAITES LES PENDRE.

Si, les infâmes qui ont proposé et ceux qui ont voté la déchéance des Nassau, au nom de la morale publique, de l'humanité et de la justice, FAITES LES PENDRE.

L'exécrable scélérat qui, après avoir hautement appelé sur la Hollande le fer et le feu destructeurs, a osé prononcer un tissu de calomnies les plus atroces, dans son insolente parodie des attributions royales lors de l'ouverture du prétendu congrès national, s'il vous tombe entre les mains, au nom de l'humanité et dans l'intérêt du genre humain, FAITES LE PENDRE.

S'il vous tombe entre les mains cette bande de saltimbanques et de traîtres qui, prostituant le nom révéré et les fonctions de diplomates, sont allés marchander dans différentes capitales de l'Europe le démembrement du royaume et l'asservissement de leur patrie, dans l'intérêt du genre humain, FAITES LES PENDRE.

Ces lâches, indignes de porter une épée, qui plutôt que de mourir à leur poste ont transigé, parlementé avec les rebelles, ont parjuré leurs sermens, ont rendu les places qui leur étaient confiées, et qui, pour mettre le comble à tant d'opprobre, ont pu avilir la dignité de citoyen et de soldat, jusqu'à servir la cause et à mendier les infâmes promotions d'un gou-

Digitized by Google

vernement de brigands, dans l'intérêt du genre humain, faites les pendre, pendre tous jusqu'au dernier.

Vous femmelettes vaporeuses, à évanouissemens et à convulsions; vous, encore plus, homucules à phrases redondantes d'une philanthropie mal placée, qui pourriez voir ou qui affecteriez de trouver des sentimens cruels et sanguinaires dans cette énumération d'anathèmes, comptez, avant de prononcer, dussiez-vous ne compter que sur vos doigts: vous verrez que tout cela monte à peine à quatre cents scélérats, qu'il s'agirait de pendre, sur une population de quatre millions d'habitans, ce qui fait un sur dix mille tout au plus.

Mettez d'une part dans la balance les maux sans nombre qu'ils ont attirés sur leur patrie, équivalant à des milliers, à des millions peut-être de crimes isolés, et qui tous, pourtant, seraient punissables de mort: d'autre part, calculez ce qu'un pareil exemple peut avoir de salutaire pour le bonheur et le repos de toute l'Europe, et par contre coup du monde entier; songez qu'une plus longue impunité de la rébellion belge peut allumer une guerre d'extermination dans tous les pays de l'Europe, et après cela, dites-vous, en bonne conscience, de quel côté se trouve l'humanité ou la barbarie; si c'est chez ceux qui demandent que l'on fasse pendre, pour le salut du genre humain, tout au plus quatre cents bêtes féroces, ou chez ceux qui exposent deux ou trois millions de braves soldats (1), à

(1) Il est connu que l'Europe compte plus de deux millions de soldats en temps de paix, dont l'entretien absorbe annuellement la somme énorme d'un milliard de florins, ce qui dépasse le produit de l'impôt territorial de toute l'Europe. Ainsi l'on peut compter

Digitized by Google

s'entr'égorger pendant un demi-siècle, promenant la dévastation et le carnage du Tibre à l'Elbe et du Tage au Borysthène.

Que si la cité qui a offert à l'indignation et au mépris des âmes honnêtes et vertueuses de toute l'Europe, le dégoûtant assemblage de tant de turpitude, d'aveuglement et de forfaits, pouvait résister de nouveau aux sommations de ce prince qui pendant quinze années fut le bienfaiteur et le père de ses habitans, cernez aussitôt la ville incorrigible, brûlez-la jusqu'à la base de ses fondemens, et qu'une pyramide en bronze éternel, pleine d'ossemens et de cendres, s'élève à la place même du palais des Etats-Généraux, pour apprendre aux générations à venir où fut Bruxelles.

N.B. Il nous avait paru si doux de pouvoir atténuer le tableau monotone de tant de turpitudes et de forfaits, en citant un petit nombre d'exceptions, que nonobstant la notoriété publique qui a toujours signalé le sieur Wahlen pour un fripon insigne, en état de commettre toute sorte de bassesses, nous avions saisi, avec empressement, des informations honorables parvenues, dans les premiers temps, sur son compte; pour

que la guerre coûte à l'Europe plus de quinze cents millions de florins par an; d'où il suit que cent cinquante millions d'Européens sont condamnés au travail et aux plus dures privations, pour entretenir les masses énormes d'hommes armés qui les écrasent ou les égorgent. M. De Pradt, auquel nous empruntons ces évaluations, s'écrie avec un sentiment profond d'indignation que toute âme honnête doit partager: » Les arcs de triomphe reposent sur des mil» lions d'ossemens et sur les débris de millions de fortunes."

Digitized by Google

en faire une mention analogue. Il paraît que les démonstrations de gratitude de l'imprimeur Wahlen, se sont évanouies avec la perspective d'obtenir de nouveaux bienfaits de son Roi, qui l'avait pourtant tiré, comme tant d'autres, de la misère et de l'ignominie, et soustrait cent fois à la nécessité de déclarer une infâme banqueroute, avec accompagnement de cour d'assises.

D'ultérieures informations, récentes et sûres, prouvent que ce misérable ne vaut pas mieux que le reste de ses compatriotes, et qu'il a jeté le masque aussitôt qu'il a cru pouvoir le faire impunément.

Du reste, il ne faut pas s'en étonner..... Pour tout dire d'un seul mot:

Wahlen est Belge!

Digitized by Google

APPENDICE.

(DIX MARS 1831.)

Une garenne d'écoliers a plutôt fait, par le temps qui court, à bouleverser un empire, qu'il n'en faut pour imprimer un livre.

Pendant que celui-ci était sous presse, de nouveaux événemens se sont passés en Belgique comme ailleurs: le mal a pu en être aggravé, mais, dans le fond, la face des choses est restée la même.

Deux princes ont été menacés d'une préférence outrageante de la part du congrès des Belges: l'un, le duc de Leuchtenberg, qui a refusé avant même de connaître le résultat, et l'on ne devait pas s'attendre à voir agir autrement le fils de l'illustre prince Eugène, le petit fils adoptif de Napoléon: l'autre, le duc de Nemours, au nom de qui le roi des Français a répondu par un refus qui l'honore.

Les Belges, ainsi repoussés par toutes les dynasties de l'Europe, n'ont pas voulu en avoir le démenti, et afin de pousser leur farce infâme jusqu'au bout, on

Digitized by Google

les a vus nommer un mannequin de régent de leur façon, lorsqu'ils n'ont point de roi, et persister à méconnaître, à repousser leur véritable Roi, qui seul aurait pu mettre un terme à leurs calamités.

On a dû, toutefois, bien moins s'étonner qu'une assemblée de factieux ait procédé à une pareille nomination, que de voir qu'il se soit trouvé aussitôt un nigaud tout prêt à se donner en spectacle, de gaîté de cœur, à toute l'Europe, et à se faire régent postiche d'un royaume qui n'existe pas, et qui probablement n'existera jamais. Surlet de Choquier est élevé à la régence, et De Potter, ce *Démophile* si bruyant, cet *homme d'action*, comme l'appelait un an plus tôt le *Courrier des Pays-Bas*, est réduit à se sauver comme un lâche, de cette même ville de Bruxelles, où le peuple souverain lui décernait l'ovation, en septembre, et lui apprêtait, en février, un nœud coulant pour le pendre à un réverbère.

Cent cinquante mille florins sont votés au milieu de la misère publique, au profit de sept malfaiteurs qui, sous le titre de gouvernement provisoire, ont consommé, dans l'espace de cinq mois, la ruine totale du peuple belge. Ce sont les mêmes qui s'élevaient, sous le Gouvernement royal, contre les prétendues dilapidations ministérielles. Il a été reconnu, dans cette occasion, que l'infâme Plaisant cumulait SIX emplois à lui seul, donnant ensemble un traitement de DEUX MILLE FLORINS PAR MOIS.

L'Italie ne devait pas rester long-temps en arrière du mouvement fébrile, qui désormais semble devenu épidémique et contagieux tout à la fois. Là aussi, la

Digitized by Google

glorieuse révolution s'annonce par le pillage, l'incendie et l'assassinat, en même temps que l'on pille, que l'on dévaste de plus belle à Paris même; et, au bout du compte, si un bras puissant ne vient bientôt y mettre ordre, la populace y prendra goût, la destruction deviendra à la mode, et nous finirons par voir l'Europe entière jetée par la fenêtre.

Et c'est au moment même où l'on apprend que l'illustre Bolivar vient de mourir, victime de la plus noire ingratitude des peuples de l'Amérique méridionale, qu'il se trouve parmi nous des insensés, osant se mettre à la tête des mouvemens populaires et conserver l'espoir ou la prétention de pouvoir les dominer.

Somme toute, le corps social est malade: c'est de quoi nul ne saurait disconvenir: toutes les idées sont confondues: les mots expriment tout l'opposé de ce qu'ils avaient signifié jusqu'à ce jour. On fait servir les lois à conspirer contre les lois: on emploie la liberté à tuer la liberté, ou à la rendre odieuse ou hideuse à ses plus zélés défenseurs (1).

L'une des grandes plaies des sociétés modernes, c'est cette innombrable légion d'hommes embrassant ou feignant d'embrasser une profession qu'*ils* ne pourront jamais exercer, et, conséquemment, qui se trouvent lancés dans le monde avec toutes les habitudes, les idées et même les vices, inséparables de l'opulence, et qui, en réalité, manquent de pain et de

(1) Voir le beau discours de M. de Schoenen, prononcé à la chambre des députés, à l'occasion des scènes de désordre qui ont eu lieu à Paris en février dernier.

Digitized by Google

chemise. Dès lors, il ne leur reste d'autre perspective, que de bouleverser ce qui existe, afin de se créer une ressource, dût-elle n'être que passagère, dût-elle jaillir de la misère et du désespoir de tout un peuple.

Il est devenu, en effet, du dernier ridicule, de voir des peuples compter dix fois plus de médecins, de chirurgiens, d'avocats que ne pourrait en occuper leur pays, s'il était perpétuellement atteint de la peste, et si la moitié de ses habitans se trouvait en procès permanent avec l'autre moitié.

Que l'on permette à chacun de suivre les cours et les études qui lui conviennent, rien de mieux; mais que l'on mette des bornes à l'exercice de certaines professions: et, de même que l'on en assigne à d'autres, comme à celles d'agent de change, de courtier, de notaire, de pharmacien, d'avoué, que l'on assujettit à des garanties conservatrices des intérêts des particuliers, de même l'on devrait mettre des limites à l'abus scandaleux que l'on fait, de nos jours, de certaines professions, jadis si honorables et d'où sont sortis tant d'hommes illustres, et qui semblent être devenues, depuis quelque temps, le refuge de tous les mauvais sujets de l'Europe.

L'époque actuelle ne saurait être comparée qu'à l'époque de la réformation. Alors la cause était fondée sur la vérité et sur la justice, et son triomphe fut un bienfait pour l'humanité. Qui peut dire dans quel état d'abrutissement, de férocité et de misères serait tombé le monde, si le parti de l'intolérance religieuse avait fini par prévaloir!

Digitized by Google

Cet élan majestueux de la raison humaine triompha, parce qu'il était l'expression d'un besoin réel de l'époque. S'il eût été comprimé, se faisant jour plus tard, il aurait pu jeter les hommes dans l'excès contraire.

C'est d'un malheur analogue dont nous sommes menacés aujourd'hui, pour peu que, de part et d'autre, l'on ne prenne pas, de bonne foi, la ferme résolution de s'entendre.

L'Europe est à refaire : elle est à refaire de fond en comble. Si l'on hésite, si l'on tarde, elle achèvera de se dissoudre, et, après les fautes commises par le congrès de Vienne, ce sera aux protocoles de Londres que l'on aura cette triste obligation, car ils ont établi un précédent déplorable et donné un exemple funeste.

La trop malheureuse Pologne expie, dans des flots de sang, la confiance qu'a dû lui inspirer l'impunité et l'appui accordé aux Belges, et, à Dieu ne plaise que nous établissions entre ces deux peuples le moindre parallèle. Les plénipotentiaires réunis à Londres se sont inclinés devant la lie de la société; un Van de Weyer, un Rogier, un Gendebien ont traité d'égal à égal avec la diplomatie de l'Europe: l'indépendance a été promise à une poignée de misérables, pour prix de la plus sale révolte dont jamais les annales aient conservé le souvenir. En Pologne, les princes Radziwill et Czartorinsky, vingt autres illustrations du royaume se sont mis à la tête d'un mouvement qui compte dans ses rangs les plus beaux noms de la patrie, tous trompés par l'exemple de Bruxelles, et,

Digitized by Google

à l'heure qu'il est, la Vistule charrie des milliers de cadavres, ses flots sont rougis du plus pur sang polonais, tandis que le général Belliard est envoyé en ambassade auprès d'un régent ridicule, entouré d'un ministère composé des chefs des pillages de Bruxelles, des assassinats de Louvain et des atrocités qui pèsent encore sur la ville de Gand!!!

De nouveaux protocoles signés à Londres, depuis que ce volume achevait de s'imprimer, semblent toutefois annoncer un retour de la diplomatie aux vrais principes: on parle même d'un nouveau congrès dont la réunion serait indiquée à Aix la Chapelle.

Veuille le ciel que l'intérêt général, le plus grand, le plus puissant de tous, parvienne à y dominer; celui de la paix, du retour aux vrais principes d'une liberté circonscrite dans ses limites, propres à la rendre compatible avec l'ordre social. Car, après tout, la liberté est un mode de gouvernement, et quoiqu'il nous paraisse le meilleur, toujours est-il vrai de dire, avec Bernardin de Saint-Pierre, que *tous les gouvernemens sont bons quand les peuples sont heureux.* Mais L'ORDRE n'est pas un mode uniquement; il est la condition essentielle, fondamentale de toute société humaine: il en est la condition *sine qua non;* et pour peu que l'on continue, du train dont on y va depuis six mois, l'Europe retombera en peu de temps dans une effroyable barbarie.

Ce sera là, en dernière analyse, le beau résultat que nous auront valu ces apôtres forcénés du prétendu *bonheur commun,* tel que Babeuf et De Potter ont voulu le façonner au genre humain.

Digitized by Google

Un homme de bien et un homme éclairé l'a pourtant dit au moment de quitter le pouvoir, et l'on ne saurait trop le répéter: » Ce n'est point avec des » théories que l'on fonde des gouvernemens: c'est AVEC » LA RAISON; cette raison qui consulte les faits, qui se » contente de ce qui est, et qui ne se jette point » dans un vague impossible à apprécier." (*M. Guizot*, discours à la chambre des députés de France, séance du 9 novembre 1830.)

Voilà les hommes d'état à qui les destinées des peuples devraient être confiées: celui qui a fait retentir ces mémorables paroles dans l'enceinte législative d'un grand peuple, a constamment défendu les libertés publiques, mais il les a défendues de la seule manière dont elles doivent l'être, c'est à dire en subordonnant leurs développemens progressifs à l'état des lumières et à la conservation de l'ordre public, base des sociétés humaines.

Il est des hommes qui devraient être appelés à siéger dans un aréopage européen pour consolider le grand œuvre, l'œuvre auguste de la reconstruction politique de l'Europe. Il en est par contre, qui, dans l'intérêt du genre humain tout entier, devraient être mis AU BAN DES NATIONS CIVILISÉES, et traqués comme autant de bêtes féroces, jusqu'à ce que l'on en eût purgé la terre. Et il est vraiment inouï que les mêmes puissances européennes qui ont souffert l'exécrable ordonnance de mars 1815, enjoignant de COURIR SUS au plus grand homme de la création, allié à la plupart des maisons régnantes, aient pu s'abaisser jusqu'à traiter d'égal à égal avec des misérables qui

Digitized by Google

devraient ne pas trouver dans aucun pays policé une seule pierre pour reposer leur tête infâme.

Nous terminons ce rapide Appendice par rapporter les passages les plus saillans des derniers protocoles ; et comme chaque jour, chaque heure amène de nouveaux événemens, si pendant que l'on imprime ces lignes, de nouvelles complications amènent de nouvelles péripéties ou un grand dénouement, ce que nous avons exposé n'en demeurera pas moins le même exactement selon nous, vrai dans toutes ses parties comme dans son ensemble. Mais nous sommes obligés de nous arrêter, car à proprement parler, le temps où nous vivons n'a pas de présent, et chacun aujourd'hui peut se dire avec plus de vérité qu'à aucune autre époque ancienne ou moderne:

» Le moment où je parle est déjà loin de moi."

Voici quelles sont les dispositions principales des derniers protocoles.

N° 11. PROTOCOLE DU 20 JANVIER.

Les plénipotentiaires ont jugé indispensable de poser, avant tout, des bases quant aux limites qui doivent séparer désormais le territoire hollandais du territoire belge.

Des propositions leur avaient été remises de part et d'autre sous ce dernier rapport. Après les avoir mûrement discutées, ils ont concerté entre eux les bases suivantes.

ARTICLE PREMIER. Les limites de la Hollande com-

Digitized by Google

prendront tous les territoires, places, villes et lieux, qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790.

2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de l'année 1815, sauf le grand-duché de Luxembourg, qui, possédé à un titre différent par les princes de la maison de Nassau, fait et continuera à faire partie de la confédération germanique.

3. Il est entendu que les dispositions des articles 108, jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du congrès de Vienne, relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux rivières et aux fleuves qui traversent le territoire hollandais, et le territoire belge.

4. Comme il résulterait néanmoins des bases posées dans les articles 1 et 2, que la Hollande et la Belgique possèderaient des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera effectué par les soins des cinq cours, tels échanges et arrangemens entre les deux pays, qui leur assureraient l'avantage réciproque d'une entière contiguité de possessions, et d'une libre communication entre les villes et places dans leurs frontières.

Ces premiers articles convenus, les plénipotentiaires ont porté leur attention sur les moyens de consolider l'œuvre de la paix, auquel les cinq puissances ont voué une active sollicitude, et de placer dans leur vrai jour les principes qui dirigent leur commune politique.

Ils ont été unanimement d'avis que les cinq puis-

Digitized by Google

sances devaient à leurs intérêts bien compris, à leur union, à la tranquillité de l'Europe, et à l'accomplissement des vues consignées dans leur protocole du 20 décembre, une manifestation solennelle, une preuve éclatante de la ferme détermination où elles sont de ne chercher dans les arrangemens relatifs à la Belgique, comme dans toutes les circonstances qui pourront se présenter encore, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage isolé, et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les états qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité.

C'est par suite de ces maximes, c'est dans ces intentions salutaires, que les plénipotentiaires ont résolu d'ajouter aux articles précédens ceux qui se trouvent ci-dessous.

5. La Belgique, dans ses limites, telles qu'elles seront arrêtées et tracées conformément aux bases posées dans les articles 1, 2 et 4 du présent protocole, formera un état *perpétuellement neutre*. Les cinq puissances lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire, dans les limites mentionnées ci-dessus (1).

6. Par une juste réciprocité, *la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres états*, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure.

7. Les plénipotentiaires s'occuperont, sans le moin-

(1) On sait assez que la neutralité n'est réellement possible qu'aux états forts, très-forts même; encore ne parviennent-ils pas toujours à la maintenir en dépit de tous les efforts.

Digitized by Google

dre délai, à arrêter les principes généraux des arrangemens de finances, de commerce, et autres, qu'exige la séparation de la Belgique d'avec la Hollande.

Ces principes une fois convenus, le présent protocole, ainsi complété, sera converti en traité définitif, et communiqué sous cette forme à toutes les cours de l'Europe, avec invitation d'y accéder.

8. Quand les arrangemens *relatifs* à la Belgique seront *terminés*, les cinq cours se réservent d'examiner, *sans préjudice du droit du tiers*, la question de savoir s'il y aurait moyen *d'étendre aux pays voisins* le bienfait de la neutralité garantie à la Belgique.

(Signé) *Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven* et *Matuszewicz.*

N° 12. EXTRAIT DU PROTOCOLE

du 27 janvier.

Les motifs exposés, et dont la gravité n'est pas douteuse, ont engagé les plénipotentiaires à discuter, sous le rapport des arrangemens de finance qui doivent nécessairement s'appliquer tous au partage des dettes du royaume des Pays-Bas, qui, plus ou moins, intéressent tous les peuples de l'Europe, les dispositions des traités en vertu desquelles les dettes de la Hollande et celles de la Belgique ont été déclarées dettes communes du royaume des Pays-Bas. Ces dispositions, consignées dans un protocole du 21 juillet 1814, jointes à l'acte général du congrès de Vienne du 9 juin

Digitized by Google

1815, et regardées comme faisant partie intégrante de cet acte, sont telles qu'il suit :

Article 6 du protocole du 21 juillet 1814.

»Les charges devant être communes, ainsi que les »bénéfices, les dettes contractées jusqu'à l'époque de »la réunion, par les provinces hollandaises d'un côté, »et par les provinces belgiques de l'autre, seront à »la charge du trésor général des Pays-Bas."

D'après cet article, c'est évidemment sur la réunion des provinces hollandaises aux provinces belges, que se fonde la communauté de charges, de dettes, et de bénéfices, dont ce même article consacre le principe. Ainsi, du moment où la réunion cesse, la communauté en question semblerait devoir également cesser ; et par une autre conséquence nécessaire, les dettes qui, dans le système de la réunion, avaient été confondues, pourraient, dans le système de la séparation, être redivisées.

Suivant cette base, chaque pays devrait d'abord reprendre exclusivement à sa charge les dettes dont il était grévé avant la réunion. Les provinces hollandaises auraient donc à pourvoir aux dettes qu'elles avaient contractées jusqu'à l'époque où les provinces belges leur furent annexées, et les provinces belges aux dettes qui pesaient sur elles à cette même époque. Le passif de ces dernières se composerait ainsi en premier lieu

De la dette austro-belge, contractée dans le temps où la Belgique appartenait à la maison d'Autriche.

De toutes les anciennes dettes des provinces belges.

De toutes les dettes affectées aux territoires qui en-

Digitized by Google

treraient aujourd'hui dans les limites de la Belgique.

Indépendamment des dettes qui viennent d'être énumérées ci-dessus, et qui sont exclusivement belges, la Belgique aurait à supporter dans leur intégrité, d'abord les dettes qui ne sont retombées à la charge de la Hollande que par suite de la réunion, puis la valeur des sacrifices que la Hollande a faits pour l'obtenir. La Belgique aurait à supporter en outre dans une juste proportion, les dettes contractées depuis l'époque de cette même réunion, et pendant sa durée, par le trésor général du royaume des Pays-Bas, telles qu'elles figurent au budget de ce royaume. La même proportion serait applicable au partage des dépenses faites par le trésor-général des Pays-Bas, conformément à l'article 7 du protocole du 21 juillet 1814 lequel porte que :

»Les dépenses requises pour l'établissement et la »conservation des fortifications sur la frontière du nou»vel état, seront supportées par le trésor général, com»me résultant d'un objet qui intéresse la sûreté et l'in»dépendance de toutes les provinces, et de la nation »entière."

Enfin, la Belgique devrait être nécessairement tenue de pourvoir au service des rentes remboursables, ayant hypothèques spéciales sur les domaines publics compris dans les limites du territoire belge.

Mais, séparée de la Hollande, la Belgique n'aurait aucun droit au commerce des colonies hollandaises, qui a si puissamment contribué à sa prospérité depuis la réunion, et S. M. le Roi des Pays-Bas conserve-

Digitized by Google

rait la légitime faculté de refuser entièrement ce commerce aux habitans de la Belgique, ou de ne l'accorder qu'au prix et aux conditions qu'il jugerait convenable d'y mettre.

Considérant que le moment actuel favorise les arrangemens qui pourraient déterminer ces conditions sans délai ultérieur, et qu'autant il est juste qu'un tel avantage ne soit accordé par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas aux habitans de la Belgique que moyennant des compensations, autant il importe, d'un autre côté, à la conservation de l'équilibre européen, et à l'accomplissement des vues qui dirigent les cinq puissances, que la Belgique florissante et prospère trouve dans son nouveau mode d'existence politique, les ressources dont elle aura besoin pour le soutenir, les plénipotentiaires ont été d'opinion que les propositions qui suivent pourraient complètement réaliser un vœu si conforme au bien général de l'Europe, et des deux pays, dont la réconciliation et les mutuels intérêts occupent l'attention des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Ils ont pensé qu'au lieu de reprendre ses anciennes dettes tout entières, et d'être soumise aux charges intégrales et proportionnelles indiquées plus haut, la Belgique devrait entrer en partage des dettes du royaume des Pays-Bas, telles qu'elles existent à la charge du trésor royal, et que ces dettes devraient être réparties entre les deux pays, d'après la moyenne proportionnelle des contributions directes, indirectes, et des accises acquittées par chacun d'eux pendant les années 1827, 1828 et 1829; que cette base essen-

Digitized by Google

tiellement analogue aux ressources financières respectives des Hollandais et des Belges, serait équitable et modérée; car, malgré la disparité numérique de population, elle ferait peser approximativement $\frac{16}{31}$ de la dette totale à la charge de la Belgique, et en laisserait $\frac{15}{31}$ à celle de la Hollande; que, du reste, s'il résultait de ce mode de procéder un accroissement de passif pour les Belges, il serait entendu d'autre part que les Belges jouiraient sur le même pied que les Hollandais du commerce de toutes les colonies appartenant à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas. En conséquence les plénipotentiaires sont convenus des propositions ci-dessous.

Article premier. Les dettes du royaume des Pays-Bas, telles qu'elles existent à la charge du trésor royal, savoir; — 1° la dette active à intérêt: 2° la dette différée: 3° les différentes obligations du syndicat d'amortissement: 4° les rentes remboursables sur les domaines, ayant hypothèques spéciales: seront réparties entre la Hollande et la Belgique, d'après la moyenne proportionnelle des contributions directes, indirectes, et des accises du royaume acquittées par chacun des deux pays pendant les années 1827, 8, 9.

2. La moyenne proportionnelle dont il s'agit, faisant tomber approximativement sur la Hollande $\frac{15}{31}$, et sur la Belgique $\frac{16}{31}$ des dettes ci-dessus mentionnées, il est entendu que la Belgique restera chargée d'un service d'intérêts correspondant.

3. En considération de ce partage des dettes du royaume des Pays-Bas, les habitans de la Belgique jouiront de la navigation et du commerce aux colonies

Digitized by Google

appartenant à la Hollande, sur le même pied, avec les mêmes droits, et les mêmes avantages que les habitans de la Hollande.

4. Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes, ou autres de semblable nature, construits en tout, ou en partie, aux frais du royaume des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés. Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction de ces ouvrages, et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés, et sans que les remboursemens déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

5. Les séquestres mis en Belgique pendant les troubles, sur les biens et domaines patrimoniaux de la maison d'Orange-Nassau, ou autres quelconques, seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

6. La Belgique, du chef du partage des dettes du royaume des Pays-Bas, ne sera grévée d'aucune autre charge que celles qui se trouvent indiquées dans les art. 1, 2 et 4 du présent protocole.

7. La liquidation des charges indiquées dans lesdits articles, aura lieu d'après les principes que ces mêmes articles consacrent moyennant une réunion de commissaires hollandais et belges qui s'assembleront dans le plus bref délai possible à La Haye; tous les documens et titres requis pour une telle liquidation se trouvant en ladite ville.

Digitized by Google

8. Jusqu'à ce que les travaux de ces commissaires soient achevés, la Belgique sera tenue de fournir provisoirement, et sauf liquidation, sa quote-part au service des rentes, et de l'amortissement des dettes du royaume des Pays-Bas, d'après le prorata qui résulte des art. 1 et 2 du présent protocole.

9. Si, dans les travaux desdits commissaires, et, en général, dans l'application des bases posées ci-dessus, il s'élevait des dissentimens qui ne pussent être conciliés à l'amiable, les cinq cours interposeraient leur médiation, à l'effet d'ajuster les différends de la manière la plus conforme à ces mêmes bases.

Les plénipotentiaires, pour compléter les clauses de leur protocole, n° 11 du 20 janvier 1831, sont encore convenus de celles qui suivent.

10. Des commissaires démarcateurs belges et hollandais se réuniront dans le plus bref délai possible, pour arrêter et tracer les limites qui sépareront désormais la Belgique de la Hollande, conformément aux principes établis dans les articles 1, 2 et 4 du protocole, n° 11 du 20 janvier 1831. Si, dans ce travail, il s'élevait entre eux des dissentimens qui pussent être conciliés à l'amiable, les cinq cours interposeraient leur médiation, à l'effet d'ajuster les différends de la manière la plus analogue à ces mêmes principes.

11. Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'article 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Après avoir ainsi pourvu aux principales stipula-

Digitized by Google

tions que leur semblait réclamer l'œuvre de paix dont ils s'occupent, les plénipotentiaires ont arrêté que les articles du présent protocole seraient joints à ceux du protocole précédent, n° 11 du 20 janvier, rangés dans l'ordre le plus convenable, et annexés ici dans leur ensemble (A) avec le titre de bases destinées à établir l'indépendance et l'existence future de la Belgique.

Il a été arrêté en outre que les cinq cours, unanimement d'accord sur ces bases, les communiqueront aux parties directement intéressées, et qu'elles s'entendront sur les meilleurs moyens de les faire adopter et mettre à exécution, ainsi que d'y obtenir, en temps opportun, l'accession des autres cours de l'Europe qui ont signé les actes des congrès de Vienne et de Paris, ou qui y ont accédé.

Occupées à maintenir la paix générale, persuadées que leur accord en est la seule garantie, et agissant avec un parfait désintéressement dans les affaires de la Belgique, les cinq puissances n'ont eu en vue que de lui assigner dans le système européen une place inoffensive, que de lui offrir une existence qui garantit à la fois son propre bonheur, et la sécurité due aux autres états.

Elles n'hésitent pas à se reconnaître le droit de poser ces principes; et sans préjuger d'autres questions graves, sans rien décider sur celle de la souveraineté de la Belgique, il leur appartient de déclarer qu'à leurs yeux, le souverain de ce pays doit nécessairement répondre aux principes d'existence du pays lui-même, satisfaire par sa position personnelle à la sû-

Digitized by Google

reté des états voisins, accepter à cet effet les arrangemens consignés au présent protocole, et se trouver à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance.

(Signé) *Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven et Matuszewicz.*

ANNEXE *A* AU PROTOCOLE N° 12.

Bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande.

I. ARRANGEMENS FONDAMENTAUX.

ARTICLE PREMIER. Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux, qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790.

2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de l'année 1815 sauf le grand-duché de Luxembourg, qui, possédé à un titre différent par les Princes de la maison de Nassau, fait et continuera à faire partie de la confédération germanique.

3. Il est entendu que les dispositions des articles 108, jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du congrès de Vienne, relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux rivières et aux fleuves qui traversent le territoire hollandais, et le territoire belge.

4. Comme il résulterait néanmoins des bases posées

Digitized by Google

dans les articles 1 et 2, que la Hollande et la Belgique possèderaient des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera effectué par les soins des cinq puissances, tels échanges et arrangemens entre les deux pays, qui leur assureraient l'avantage réciproque d'une entière contiguité de possessions, et d'une libre communication entre les villes et places comprises dans leurs frontières.

5. En exécution des articles 1, 2 et 4 qui précèdent, des commissaires démarcateurs hollandais et belges se réuniront dans le plus bref délai possible en la ville de Maestricht, et procèderont à la démarcation des limites qui doivent séparer la Hollande de la Belgique, conformément aux principes établis à cet effet dans les articles 1, 2 et 4 mentionnés ci-dessus.

Les mêmes commissaires seront autorisés à s'entendre sur les échanges et arrangemens dont il est question en l'article 4, et s'il s'élevait entre lesdits commissaires, soit au sujet de ces arrangemens indispensables, soit en général dans les travaux de la démarcation, des dissentimens qui ne puissent être conciliés à l'amiable, les cinq cours interposeront leur médiation, et ajusteront les différends de la manière la plus analogue aux principes posés dans les mêmes articles 1, 2 et 4.

6. La Belgique, dans ses limites, telles qu'elles seront tracées conformément à ces mêmes principes, formera un état perpétuellement neutre. Les cinq puissances lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire, dans les limites mentionnées ci-dessus.

Digitized by Google

7. Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres états, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure.

8. Le port d'Anvers, conformément à l'article 15 du traité de Paris, du 30 mai 1824, continuera d'être uniquement un port de commerce.

9. Quand les arrangemens relatifs à la Belgique seront terminés, les cinq cours se réservent d'examiner, sans préjudice du droit des tiers, la question de savoir s'il y aurait moyen d'étendre aux pays voisins le bienfait de la neutralité garantie à la Belgique.

II. Arrangemens proposés pour le partage des dettes et avantages de commerce qui en seraient les conséquences.

10. Les dettes du royaume des Pays-Bas, telles qu'elles existent à la charge du trésor royal, savoir: 1° La dette active à intérêt: 2° La dette différée: 3° Les différentes obligations du syndicat d'amortissement: 4° Les rentes remboursables sur les domaines, ayant hypothèques spéciales: seront réparties entre la Hollande et la Belgique, d'après la moyenne proportionnelle des contributions directes, indirectes, et des accises du royaume acquittées par chacun des deux pays pendant les années 1827, 1828 et 1829.

11. La moyenne proportionnelle dont il s'agit, faisant tomber approximativement sur la Hollande $\frac{15}{31}$, et sur la Belgique $\frac{16}{31}$ des dettes ci-dessus mentionnées, il est entendu que la Belgique restera chargée d'un service d'intérêts correspondant

Digitized by Google

12. En considération de ce partage des dettes du royaume des Pays-Bas, les habitans de la Belgique jouiront de la navigation et du commerce aux colonies appartenant à la Hollande, sur le même pied, avec les mêmes droits et les mêmes avantages que les habitans de la Hollande.

13. Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes, ou autres de semblable nature construits en tout, ou en partie, aux frais du royaume des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés. Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction de ces ouvrages, et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés, et sans que les remboursemens déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

14. Les séquestres mis en Belgique pendant les troubles, sur les biens et domaines patrimoniaux de la maison d'Orange-Nassau, ou autres quelconques, seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

15. La Belgique, du chef du partage des dettes du royaume des Pays-Bas, ne sera grévée d'aucune autre charge que celles qui se trouvent indiquées dans les articles 10, 11 et 13, qui précèdent.

16. La liquidation des charges indiquées dans lesdits articles, aura lieu d'après les principes que ces mêmes articles consacrent, moyennant une réunion de commissaires hollandais et belges, qui s'assembleront

Digitized by Google

dans le plus bref délai possible à La Haye, tous les documens et titres requis pour une telle liquidation, se trouvant en ladite ville.

17. Jusqu'à ce que les travaux de ces commissaires soient achevés, la Belgique sera tenue de fournir provisoirement, et sauf liquidation, sa quote-part au service des rentes, et de l'amortissement des dettes du royaume des Pays-Bas, d'après le prorata qui résulte des art. 10 et 11.

18. Si, dans les travaux des commissaires liquidateurs, et, en général, dans l'application des dispositions sur le partage des dettes, il s'élevait des dissentimens qui ne pussent être conciliés à l'amiable, les cinq cours interposeraient leur médiation, à l'effet d'ajuster les différens de la manière la plus conforme à ces mêmes dispositions.

(Signé) *Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz.*

N° 13. PROTOCOLE

de la conférence tenue au Foreign-Office, le 18 février 1831.

Présens: les plénipotentiaires, etc.

Les plénipotentiaires de S. M. le Roi des Pays-Bas s'étant réunis en conférence avec les plénipotentiaires des cinq cours, ont déclaré que le Roi leur auguste maître les avait autorisés à donner une adhésion plei-

Digitized by Google

ne et entière à tous les articles *des basès destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande*, bases résultant des protocoles de la conférence de Londres, en date des 20 et 27 janvier 1831.

Les plénipotentiaires des cinq cours, en se félicitant de recevoir cette communication de la part de S. M. le Roi des Pays-Bas, ont résolu de la consigner au présent protocole.

(Signé) *Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Falck, N. Zuylen de Nyevelt, Bulow, Lieven, Matuszewicz.*

N° 14. PROTOCOLE
du 19 février.

Présens: les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie s'étant assemblés, ont porté toute leur attention sur les interprétations diverses données au protocole de la conférence de Londres, en date du 20 décembre 1830, et aux principaux actes dont il a été suivi. Les délibérations des plénipotentiaires les ont conduits à reconnaître unanimement qu'ils doivent à la position des cinq cours, comme à la cause de la paix générale qui est leur propre cause et celle de la civilisation européenne, de rappeler ici le grand principe de droit public, dont les actes de la conférence de Londres n'ont fait qu'offrir une application salutaire et constante.

Digitized by Google

D'après ce principe d'un ordre supérieur, les traités ne perdent pas leur puissance, quels que soient les changemens qui interviennent dans l'organisation intérieure des peuples. Pour juger de l'application que les cinq cours ont faite de ce même principe, pour apprécier les déterminations qu'elles ont prises relativement à la Belgique, il suffit de se reporter à l'époque de l'année 1814.

A cette époque les provinces belges étaient occupées militairement par l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, et les droits que ces puissances exerçaient sur elles, furent complétés par la renonciation de la France à la possession de ces mêmes provinces. Mais la renonciation de la France n'eut pas lieu au profit des puissances occupantes. Elle tint à une pensée d'un ordre plus élevé. Les puissances et la France elle-même, également désintéressées alors comme aujourd'hui, dans leurs vues sur la Belgique, en gardèrent la disposition et non la souveraineté, dans la seule intention de faire concourir les provinces belges à l'établissement d'un juste équilibre en Europe, et au maintien de la paix générale. Ce fut cette intention qui présida à leurs stipulations ultérieures; ce fut elle qui unit la Belgique à la Hollande; ce fut elle qui porta les puissances à assurer dès-lors aux belges le double bienfait d'institutions libres et d'un commerce fécond pour eux en richesses et en développemens d'industrie.

L'union de la Belgique avec la Hollande se brisa. Des communications officielles ne tardèrent pas à convaincre les cinq cours que les moyens primitivement

Digitized by Google

destinés à la maintenir, ne pourraient plus ni la rétablir pour le moment, ni la conserver par la suite; et que désormais, au lieu de confondre les affections et le bonheur des deux peuples, elle ne mettrait en présence que des passions et des haines, elle ne ferait jaillir de leur choc que la guerre avec tous ses désastres. Il n'appartenait pas aux puissances de juger des causes qui venaient de rompre les liens qu'elles avaient formés. Mais quand elles voyaient ces liens rompus, il leur appartenait d'atteindre encore l'objet qu'elles s'étaient proposé en les formant. Il leur appartenait d'assurer, à la faveur de combinaisons nouvelles, cette tranquillité nouvelle de l'Europe, dont l'union de la Belgique avec la Hollande avait constitué une des bases. Les puissances y étaient impérieusement appelées. Elles avaient le droit, et les événemens leur imposaient le devoir d'empêcher que les provinces belges, devenues indépendantes, ne portassent atteinte à la sécurité générale et à l'équilibre européen.

Un tel devoir rendait inutile tout concours étranger. Pour agir ensemble, les puissances n'avaient qu'à consulter leurs traités, qu'à mesurer l'étendue des dangers que leur inaction ou leur désaccord aurait fait naître. Les démarches des cinq cours à l'effet d'amener la cessation de la lutte entre la Hollande et la Belgique, et leur ferme résolution de mettre fin à toute mesure qui, de part ou d'autre, aurait eu un caractère hostile, furent les premières conséquences de l'identité de leurs opinions sur la valeur et les principes des transactions solennelles qui les unit.

L'effusion du sang s'arrêta: la Hollande, la Belgi-

Digitized by Google

que, et même les états voisins, leur sont également redevables de ce bienfait.

La seconde application des mêmes principes eut lieu dans le protocole du 20 décembre 1830.

A l'exposé des motifs qui déterminent les cinq cours, cet acte associa la réserve des devoirs dont la Belgique resterait chargée envers l'Europe, tout en voyant s'accomplir ses vœux de séparation et d'indépendance.

Chaque nation a ses droits particuliers; mais l'Europe aussi a son droit; c'est l'ordre social qui le lui a donné.

Les traités qui régissent l'Europe, la Belgique devenue indépendante les trouvait faits et en vigueur; elle devait donc les respecter et ne pouvait pas les enfreindre. En les respectant, elle se conciliait avec l'intérêt et le repos de la grande communauté des états européens; en les enfreignant, elle eût amené la confusion et la guerre. Les puissances seules pouvaient prévenir ce malheur, et puisqu'elles le pouvaient, elles le devaient; elles devaient faire prévaloir la salutaire maxime que les évènemens qui font naître en Europe un état nouveau ne lui donnent pas plus le droit d'altérer le système général dans lequel il entre, que les changemens survenus dans la condition d'un état ancien ne l'autorisent à se croire délié de ses engagemens antérieurs. Maxime de tous les peuples civilisés; — maxime qui se rattache au principe même d'après lequel les états survivent à leurs gouvernemens, et les obligations imprescriptibles des traités à ceux qui les contractent; — maxime, enfin, qu'on n'oublierait pas, sans faire rétrograder la civilisation, dont

Digitized by Google

la morale et la foi publique sont heureusement et les premières conséquences et les premières garanties.

Le protocole du 20 décembre fut l'expression de ces vérités; il statua » que la conférence s'occuperait » de discuter et de concerter les nouveaux arrangemens » les plus propres à combiner l'indépendance future de » la Belgique avec les stipulations des traités, avec les » intérêts et la sécurité des autres états, et avec la » conservation de l'équilibre européen."

Les puissances venaient d'indiquer ainsi le but auquel elles devaient marcher. Elles y marchèrent, fortes de la pureté de leurs intentions et de leur impartialité. Tandis que d'un côté, par leur protocole du 18 janvier, *elles repoussaient des prétentions qui seront toujours* INADMISSIBLES, de l'autre elles pesaient avec le soin le plus scrupuleux toutes les opinions qui étaient mutuellement émises, tous les titres qui étaient réciproquement invoqués. De cette discussion approfondie, des diverses communications faites par les plénipotentiaires de S. M. le Roi des Pays-Bas et par les commissaires belges, résulta le protocole définitif du 20 janvier 1831.

Il était à prévoir que la première ardeur d'une indépendance naissante tendrait à franchir les justes bornes des traités et des obligations qui en dérivent. Les cinq cours ne pouvaient néanmoins admettre, en faveur des Belges, le droit de faire des conquêtes sur la Hollande ni sur d'autres états. Mais obligées de résoudre des questions de territoire essentiellement en rapport avec leurs propres conventions et leurs propres intérêts, les cinq cours ne consacrèrent, à l'égard de la Belgique, que les ma-

Digitized by Google

ximes dont elles s'étaient fait à elles-mêmes une loi rigoureuse. Assurément elles ne s'écartaient ni des bornes de la justice et de l'équité, ni des règles d'une saine politique, lorsqu'en adoptant impartialement les limites qui séparaient la Belgique de la Hollande avant leur réunion, elles ne refusaient aux Belges que le pouvoir d'envahir: ce pouvoir, elles l'ont rejeté, parce qu'elles le considèrent comme subversif de la paix et de l'ordre social.

Les puissances avaient encore à délibérer sur d'autres questions qui se rattachaient à leurs traités, et qui ne pouvaient par conséquent être soumises à des décisions nouvelles sans leur concours direct.

D'après le protocole du 20 décembre, les instructions et les pleins pouvoirs demandés pour les commissaires belges qui seraient envoyés à Londres devaient embrasser tous les objets de la négociation. Cependant ces commissaires arrivèrent sans autorité suffisante et, sur plusieurs points importans, sans informations; et les circonstances n'admettaient point de retard.

Les puissances, par le protocole du 27 janvier, ne firent néanmoins, d'une part, qu'énumérer les charges inhérentes soit au territoire belge, soit au territoire hollandais, et se bornèrent à *proposer*, de l'autre, des arrangemens fondés sur une réciprocité de concessions, sur des moyens de conserver à la Belgique les marchés qui ont le plus contribué à sa richesse, et sur la notoriété même des budgets publics du royaume des Pays-Bas.

Dans ces arrangemens la médiation des puissances sera toujours requise; car sans elle ni des parties in-

Digitized by Google

téressées ne parviendraient à s'entendre, ni les stipulations auxquelles les cinq cours ont pris, en 1814 et 1815, une part immédiate ne pourraient se modifier.

L'adhésion de S. M. le Roi des Pays-Bas aux protocoles des 20 et 27 janvier 1831 a répondu aux soins de la conférence de Londres. Le nouveau mode d'existence de la Belgique et sa neutralité reçurent ainsi une sanction dont ils ne pouvaient se passer. Il ne restait plus à la conférence que d'arrêter ses résolutions relatives à la protestation faite en Belgique contre le premier de ces protocoles, d'autant plus important qu'il est FONDAMENTAL.

Cette protestation invoque d'abord un droit de *postliminii* qui n'appartient qu'aux états indépendans, qui ne saurait, par conséquent, appartenir à la Belgique, puisqu'elle n'a jamais été comptée au nombre de ces états. Cette même protestation mentionne en outre des cessions faites à une puissance tierce, et non à la Belgique, qui ne les a pas obtenues, et qui ne peut s'en prévaloir.

La nullité de semblables prétentions est évidente. Loin de porter atteinte au territoire des anciennes provinces belges, les puissances n'ont fait que déclarer et maintenir l'intégrité des états qui l'avoisinent. Loin de resserrer les limites de ces provinces, elles y ont compris la principauté de Liége qui n'en faisait point partie autréfois.

Du reste, tout de que la Belgique pouvait désirer elle l'a obtenu: séparation d'avec la Hollande, indépendance, sûreté extérieure, garantie de son territoire

Digitized by Google

et sa neutralité, libre navigation des fleuves qui lui servent de débouchés, et paisible jouissance de ses libertés nationales.

Tels sont les arrangemens auxquels la protestation dont il s'agit oppose le dessein, publiquement avoué, de ne respecter ni les possessions, ni les droits des états limitrophes.

Les plénipotentiaires des cinq cours, considérant que de pareilles vues sont des vues de conquête incompatibles avec les traités existans, avec la paix de l'Europe, et par conséquent avec la neutralité et l'indépendance de la Belgique, déclarent:

1°. Qu'il demeure entendu, comme il l'a été dès l'origine, que les arrangemens arrêtés par le protocole du 20 janvier 1831 sont des arrangemens FONDAMENTAUX ET IRRÉVOCABLES.

2°. Que l'indépendance de la Belgique ne sera reconnue par les cinq puissances qu'aux conditions et dans les limites qui résultent desdits arrangemens du 20 janvier 1831.

3°. Que le principe de la neutralité et de l'inviolabilité du territoire belge, dans les limites ci-dessus mentionnées, reste en vigueur, et obligatoire pour les cinq puissances.

4°. Que les cinq puissances, fidèles à leurs engagemens, se reconnaissent le plein droit de déclarer que le souverain de la Belgique doit répondre par sa position personnelle au principe d'existence de la Belgique même; satisfaire à la sûreté des autres états; accepter, sans aucune restriction, comme l'avait fait S. M. le Roi des Pays-Bas, pour le protocole du 21

Digitized by Google

juillet 1814, tous les arrangemens fondamentaux renfermés dans le protocole du 20 janvier 1831, et être à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance.

5°. Que ces premières conditions remplies, les cinq puissances continueront d'employer leurs soins et leurs bons offices, pour amener l'adoption réciproque et la mise à exécution des autres arrangemens nécessités par la séparation de la Belgique d'avec la Hollande.

6°. Que les cinq puissances reconnaissent le droit en vertu duquel les autres états prendraient telles mesures qu'ils jugeraient nécessaires, pour faire respecter ou pour rétablir leur autorité légitime dans tous les pays à eux appartenant, sur lesquels la protestation mentionnée plus haut élève des prétentions, et qui sont situés hors du territoire belge déclaré neutre.

7°. Que Sa Majesté le Roi des Pays-Bas ayant adhéré, sans restriction, par le protocole du 18 février 1831, aux arrangemens relatifs à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, toute entreprise des autorités belges sur le territoire que le protocole du 20 janvier a déclaré hollandais, serait envisagé comme un renouvellement de la lutte à laquelle les cinq puissances ont résolu de mettre un terme.

(Signé) *Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz.*

Digitized by Google

POST-SCRIPTUM.

COURTE RÉPONSE

A M. LE GÉNÉRAL-MAJOR COMTE DE BYLANDT.

DU DIX MARS.

Après un silence imperturbable prolongé au-delà de cinq mois, et lorsque nulle part l'on ne songeait vraisemblablement plus à lui, M. le général-major comte de Bylandt, ci-devant commandant de la province du Brabant-Méridional, réveillé comme en sursaut, a pris, tout à coup, le parti de publier un mémoire de 122 pages in-8° d'impression.

On trouve, il est vrai, dans cet écrit de nombreuses accusations contre la plupart des fonctionnaires; en revanche, on y cherche vainement la justification de qui que ce soit. Et loin de lui attribuer, comme l'on aurait pu s'y attendre, un titre justificatif quelconque, l'auteur a eu la singulière pensée d'intituler

Digitized by Google

son énorme factum : *Relation de la révolte de Bruxelles, arrivée le 25 août et jours suivans, etc.* (1).

Il est des circonstances où l'on peut répéter, avec le proverbe : *Mieux vaut tard que jamais ;* mais, dans le cas actuel, l'on entend dire de toutes parts : MIEUX VALAIT PAS DU TOUT. Une pareille *Relation*, si relation il y a, arrive bien tard : à l'heure qu'il est, les événemens de Bruxelles, que s'imagine apprendre au public M. de Bylandt, sont connus aux antipodes : qui plus est, ils sont généralement appréciés.

Nous n'avons ni mission, ni motif personnel de relever, une à une, les nombreuses allégations plus qu'erronnées, dont fourmille, d'un bout à l'autre, l'écrit de M. le comte de Bylandt, ou plutôt de l'homme de lettres qui, sur des données dont il serait injuste de le rendre responsable, passe pour lui avoir prêté le secours de sa plume. Quels que soient le talent et le zèle qu'ait pu déployer celui-ci, dans la tâche toujours scabreuse et difficile de soutenir une cause insoutenable, nous plaindrions beaucoup

(1) *Verhaal van het oproer te Brussel, op den 25 augustus 1830, en volgende dagen, enz.* Nous ajouterons une remarque en passant. C'est peut-être la première fois que l'on voit un officier général faire VENDRE, et même assez cher, un mémoire apologétique de sa conduite : ces sortes d'écrits sont généralement distribués *gratis* et répandus avec profusion. Il est étonnant que M. de Bylandt, qui devait sentir le besoin de se justifier *à la face de l'Europe entière* et surtout ayant un faiseur, n'ait pas fait paraître son mémoire dans les deux langues ; en hollandais et en français. A tout prendre, ce n'est qu'une espèce de *publicité clandestine* que M. le général a obtenue : du reste il ne nous appartient pas de rechercher si ce n'était point là précisément le but que M. de Bylandt se proposait d'atteindre.

Digitized by Google

M. le comte, si un homme du métier s'avisait jamais d'entreprendre la réfutation sérieuse de son mémoire, même en ne le considérant que sous le rapport purement militaire.

Mais, ne voulant ni ne devant épouser les querelles de personne, notre réponse ne sera pas fort étendue.

M. le général-major comte de Bylandt, aux pages 21—22, *accuse d'inexactitude*, sans toutefois rien préciser, la première partie de LA VILLE REBELLE.

LA VILLE REBELLE a l'honneur de répondre à M. le général-major comte de Bylandt, que tout ce qu'elle a avancé est rigoureusement EXACT.

M. de Bylandt demande que LA VILLE REBELLE se rétracte.

Malgré le plaisir que l'on aurait à obliger l'illustre guerrier, qui a moissonné à pleines mains tant de lauriers entrelacés de tant de palmes civiques, à l'occasion des événemens, dont, nouveau César, il a entrepris *d'écrire* les Commentaires, nous éprouvons le regret que M. de Bylandt ait *oublié* de *préciser* les passages de LA VILLE REBELLE où l'erreur aurait été de nature à exiger une rétractation; car, la main sur la conscience, nous ne saurions vraiment pas les discerner.

A la page 22, M. de Bylandt dit que *l'auteur de* LA VILLE REBELLE *n'a pas été témoin des événemens* du 25—26 août: — CELA N'EST PAS VRAI.

Que *l'auteur de* LA VILLE REBELLE *n'a écrit que d'après des rapports inexacts:* — CELA N'EST PAS VRAI.

Que ces rapports *lui ont été fournis principalement par M. de Knyff!* — CELA N'EST PAS VRAI. Quand M. le chevalier de Knyff de Gontrœul arriva à La Haye,

Digitized by Google

LA VILLE REBELLE était déjà sous presse, et M. de Knyff n'a pu connaître l'existence de cet écrit qu'après qu'il eut été publié. C'est même, au besoin, ce que l'on pourrait prouver, si cela en valait la peine.

Que *M. de Knyff n'a vu que le commencement de la révolte, et qu'il s'est hâté de quitter Bruxelles.*

Ceci, à la vérité, ne nous regarde pas et, de son côté, M. de Knyff n'a point fait attendre long-temps à M. de Bylandt un démenti formel, démenti précédé par d'autres démentis plus formels encore, plus secs et plus serrés, de la part de deux officiers supérieurs, dont au surplus, les preuves sont faites en point de bravoure et d'honneur, MM. les lieutenans-colonels Anthing et Everts (1). Mais comme cette allégation de M. de Bylandt se trouve intercalée précisément dans le paragraphe qui concerne LA VILLE REBELLE, nous croyons pouvoir nous permettre de dire ici, en passant, que ce que M. de Bylandt avance à ce sujet est encore NOTOIREMENT CONTRAIRE A LA VÉRITÉ. Personne n'ignore que M. de Knyff est resté dans Bruxelles jusqu'au jour où S. A. R. le Prince d'Orange quitta la ville, c'est-à-dire jusqu'au dixième jour de la révolte. Si M. le général comte de Bylandt ne l'a pas vu, c'est qu'il était devenu aveugle: la peur lui faisait voir trouble.

Que l'auteur *étranger de* LA VILLE REBELLE *se trouvait à La Haye, à l'époque où éclata la révolte de Bruxelles.*

Cela n'est pas plus vrai que le reste. Le NARRÉ

(1) Ces différens démentis ont été insérés dans les journaux, notamment dans le *Journal* (français) *de La Haye* des 1 et 8 mars 1831.

Digitized by Google

des FAITS est d'un TÉMOIN OCULAIRE : ce témoin oculaire, n'en déplaise à M. de Bylandt, est RÉGNICOLE : il est Belge, ou, pour parler plus exactement encore, il est natif du Grand-Duché de Luxembourg. Si, ensuite, l'auteur de ce narré a jugé à propos de l'adresser à un de ses amis en Hollande, avec mission ou autorisation de le faire imprimer, et si ce dernier est étranger, qu'il soit Français ou Turc, ou bien qu'il ne soit ni l'un ni l'autre, cela ne regarde pas plus M. de Bylandt que personne.

Mais, ni l'auteur véritable de la narration, devenue brochure et publiée sous le titre de LA VILLE REBELLE, ni celui ou ceux à qui peut avoir été confié le soin de la faire imprimer, n'ont à se reprocher AUCUNE CALOMNIE (*lastertaal*) ; et il est plus qu'étonnant en vérité qu'un officier-général qui, au fond de son âme, se sentirait réellement CALOMNIÉ, se résigne à garder un morne silence pendant plus de cinq mois, sur une matière aussi grave, qui a fixé les regards de l'Europe ; non moins étonnant encore que ce silence inexplicable, il ne s'avise enfin de le rompre qu'en bataillant dans des brochures *vendues*, au lieu de suivre la voie toute naturelle des tribunaux compétens, voie seule réparatrice par cela même qu'elle est légale, voie, d'ailleurs, qui lui était pleinement ouverte et hautement indiquée.

M. de Bylandt reproche aux autres de ne point connaître les faits : c'est lui qui les ignore : nous voulons bien lui en épargner mille preuves ; qu'en revanche il nous en permette une seule.

A l'exemple de certain Chevalier de la Manche qui

Digitized by Google

voyait des gens armés là où, en réalité, il n'y avait que des moulins à vent, M. de Bylandt, rêve dans sa frayeur, dont il n'est pas encore bien remis au bout de cinq mois, DES MASSES COMPACTES de rebelles, là où il n'y avait pourtant que des groupes de curieux inoffensifs, comme il s'en trouve partout, et trois bandes de polissons sans armes. Si M. de Bylandt veut savoir de quoi se composait *l'effectif présent dans les rangs et en activité de service*, de ces masses, à l'en croire, si redoutables et compactes, nous aurons l'honneur de lui apprendre que la bande qui se porta à L'ÉTABLISSEMENT POLYMATHIQUE, rue de la Madeleine, se composait en tout de VINGT-DEUX pillards; celle qui fut COMMANDÉE pour opérer la *glorieuse révolution* chez M. de Knyff, se composait de DIX-SEPT brigands aux ordres de Culhat, et celle qui alla piller et incendier l'hôtel du ministère de la justice, se composait au commencement de VINGT-NEUF. En tout soixante-huit misérables, lesquels n'avaient pas même d'armes pendant les deux premières heures. Plus tard, sur les trois heures du matin, toutes les trois se trouvèrent réunies au Sablon, à l'hôtel de la justice, après que la destruction avait été consommée ailleurs (1).

Nous l'avons déjà dit. Si l'on eût envoyé tout d'abord contre chacune de ces bandes les balayeuses des rues, armées de leurs balais, ou une douzaine de cochers munis

(1) L'une de ces bandes fut dédoublée, pour aller piller, aux ordres de Levae, chez le commandant de la place, lequel, de sa personne, s'était laissé arracher ses décorations sur la place Royale, par des gamins, qui l'avaient insulté, et frappé d'un coup de bâton, à la figure, pendant que cet officier-général en uniforme se trouvait à la tête d'un détachement!!!

Digitized by Google

de fouets, tout aurait été terminé en un clin d'œil. Et messieurs les généraux n'ont pas eu assez de trente mille cartouches et de seize cents braves soldats pour mettre soixante-huit bandits à la raison (1)!

Encore une fois, Dieu préserve M. le général-major comte de Bylandt, de placer quelqu'un dans la nécessité d'épiloguer son écrit à fond. De ce lourd et épais mémoire, il n'en resterait pas une syllabe: mais il en résulterait des conséquences accablantes.

(1) M. de Bylandt se bat les flancs pour disculper des officiers que personne n'accuse, des soldats qui frémissaient d'indignation en se voyant imposer une lâche impassibilité lorsqu'ils ne demandaient pas mieux, alors, même les soldats belges, que de faire leur devoir. Nous n'avons pas appris que l'on ait blâmé qui que ce fût, parmi les militaires, hormis les trois généraux. Ce sont eux qui ont compromis le repos de l'Europe.

Au surplus, sous le rapport militaire, le ministère de la guerre avait commis une faute énormissime, en négligeant de changer tous les ans les garnisons, principalement dans les provinces méridionales. La première division d'infanterie, et le sixième régiment de hussards, avaient passé au moins dix ans dans Bruxelles. Officiers et soldats, tous avaient perdu complètement l'esprit de corps, les habitudes militaires. Ce n'était plus que des bourgeois en uniforme. La même faute avait été commise ailleurs. Quand il fut question de tirer le sabre, on hésita, on parlementa, on récula de tous côtés. Cela était pourtant facile à prévoir. Si à cette faute déjà impardonnable, l'on ajoute celles du licenciment des Suisses et du régiment de Nassau, de l'armement des masses sous le nom de gardes communales, de la faculté de se faire remplacer dans ce dernier service, de la mauvaise organisation des miliciens, qui passaient l'année presqu'entière chez eux, et enfin si l'on ajoute à tout cela la plus grave de toutes les fautes, celle de n'avoir pas eu au moins la précaution d'envoyer les soldats belges en Hollande et les soldats hollandais en Belgique, on ne sera étonné que d'une chose, c'est que la révolte n'ait pas éclaté beaucoup plus tôt.

Digitized by Google

Les questions soulevées ou plutôt exhumées par M. de Bylandt, dans sa publication, pour ainsi dire posthume, sont d'une nature trop délicate et trop grave, pour pouvoir obtenir de solution plausible nulle part ailleurs que devant une cour militaire.

Ce serait encore pis si, comme l'annoncent les journaux, M. de Bylandt, au lieu d'y avoir à la fin recours franchement et de sa libre volonté, s'avisait de batailler encore par de nouvelles brochures. Il en résulterait une polémique de commérage d'autant plus ignoble, qu'elle demeurerait pour lui évidemment sans la moindre utilité.

Ceux qui ont vu les faits, c'est-à-dire une population tout entière, sont fixés depuis long-temps: ceux-là savent à quoi s'en tenir; et l'on aurait beau leur pocher les yeux par une grêle de brochures, le témoignage de l'évidence ils ne sauraient le récuser.

Et quant à ceux qui n'ont pas vu, c'est encore pis, s'il se peut: ceux-là ont lu, et, qui plus est, ils ont lu ce que M. le comte de Bylandt a eu l'insigne maladresse et, par dessus le marché, la maladroite prétention, de ne vouloir leur faire lire que par moitié. Une aussi énorme gaucherie a prêté, à l'autre moitié, tout l'attrait du fruit défendu. C'est pour le coup que de toutes parts l'on s'est écrié: MIEUX VALAIT NE RIEN DIRE DU TOUT.

Ceux-là ont lu, et lu EN ENTIER, certaine dépêche, adressée *d'ordre du Roi*, par S. Exc. le directeur-général de la guerre à M. le général-major comte de Bylandt (1), dépêche que ce dernier avait eu la mal-

(1) Voir le *Haagsche dagblad*, et le *Journal* (français) *de La Haye*, du 1 mars 1831.

Digitized by Google

encontreuse inspiration de ne donner, et pour cause, que *par extrait* et dont, au surplus, voici le contenu textuel, tel que l'ont publié les journaux:

» *A. M. le général-major comte de Bylandt, à Breda.*

» La Haye, ce 22 *novembre* 1830.

» Conformément aux ordres du Roi, j'ai l'honneur, monsieur le général, de vous informer, en réponse à vos deux lettres, adressées, l'une à S. M. et l'autre à moi, que le Roi trouve raisonnable en tout point votre désir de vous justifier du blâme qui pourrait s'attacher à vous relativement à la conduite que vous auriez tenue, en votre qualité de commandant provincial du Brabant méridional, lors de la révolte éclatée à Bruxelles. (1) » *Vous pourrez satisfaire à ce désir* » *de la manière la plus régulière, en vous présentant,* » *conformément aux dispositions de l'article* 52 *de l'in-* » *struction provisoire pour la cour supérieure militaire,* » *devant cette cour, afin de vous laver de cette accu-* » *sation. Quant à la forme à observer dans cette pro-* » *cédure, d'après l'art.* 75 *de ladite instruction, on s'en* » *réfère au style de procédure, qui a été suivi par l'an-* » *cienne cour de Hollande jusqu'en* 1810.

» *Le directeur-général de la guerre,*

(*Signé*) De Eerens."

(1) Ce qui suit en caractères italiques a été supprimé dans la brochure de M. de Bylandt.

Digitized by Google

Lorsque l'on a lu une pareille dépêche, il nous semble impossible d'expliquer de deux manières la conduite qu'a persisté à tenir M. le général-major comte de Bylandt, deux mois encore après l'avoir reçue.

Ou M. le général devait se présenter, dès le lendemain, devant ses juges naturels; ou bien, s'il se sentait des raisons personnelles, probablement corroborées par des réminiscences de famille (1), pour ne point se soucier d'avoir rien à démêler avec la justice, alors il devait se taire à tout jamais, comme se sont tus, fort prudemment, les généraux Aberson et Wauthier, auxquels déjà personne ne songe plus depuis longtemps; généraux complètement démonétisés, que l'on peut désormais considérer comme des ombres errantes sur la terre, et dont la disparition définitive passera tout aussi inaperçue, que leur personne l'est aujourd'hui partout où il leur arrive de se trouver.

Crac!! Au moment même (12 mars), où l'on allait envoyer ce Post-scriptum à l'imprimeur, nous arrive la deuxième brochure de M. le général-major comte de Bylandt, par laquelle il croit, sans doute, atténuer les démentis positifs et formels de MM. les lieutenants-colonels Anthing et Everts: puis viendra probablement une brochure de même force en réponse à M. le référendaire chevalier de Knyff de Gontroeul, directeur de la police à Bruxelles au moment de la révolte.

Voilà donc M. de Bylandt lancé définitivement dans la guerre des brochures!

Certes, si l'on envisage les choses non pas sous le point de vue militaire, mais avec le dédain philo-

(1) Voyez la première partie de LA VILLE REBELLE, page 44.

Digitized by Google

sophique du bon Anaïs, la théorie de cet ingénieux écrivain comptera un triomphe de plus, car la *compensation* existe: elle est même ample et large. La guerre des pamphlets fait rire, il est vrai, mais celle des balles fait sono, et chacun a son goût: *de gustibus non est disputandum.* Et, tout mis en balance, Panglos, Arlequin, et Vitulos, ces philosophes *optimistes* des temps modernes, aimeraient sans doute encore mieux être sifflés que mutilés.

La nouvelle brochure de M. le comte n'a rien changé à aucune conviction: il est plus que probable que celles qu'il pourrait lui prendre fantaisie de publier ultérieurement, laisseront les choses dans leur état actuel. Au surplus, ce dégoûtant pugilat de nouveau genre ne saurait nous regarder, et rien ne pourrait nous rester personnellement à ajouter encore à la courte réponse, dans les bornes de laquelle nous avons cru devoir nous renfermer.

Mais puisque M. le comte de Bylandt semble vouloir troquer l'épée contre la plume, et chercher dans la littérature, selon le conseil de l'orateur romain, des consolations aux mésaventures et aux déboires qu'il peut avoir essuyés dans la carrière des armes, persuadé qu'il s'empressera de se former une bibliothèque, dont la privation absolue est, pour un être pensant, l'un des plus cruels supplices de la vie, nous osons l'engager à se pourvoir d'un Voltaire.

En parcourant les œuvres de ce grand écrivain, entre tant d'autres conseils salutaires également bons à mettre en pratique, il y trouvera quelque part celui qui suit:

Digitized by Google

» Ceux qui se mêlent de publications doivent se gar-» der de trois choses: du TITRE, (et nous avons déjà vu » que M. de Bylandt a mal choisi le sien), » de la » préface et de l'épître dédicatoire. Il en est qui fe-» ront bien de se garder d'une quatrième: C'EST » D'ÉCRIRE."

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉPOSÉ CONFORMEMENT À LA LOI.

Digitized by Google